

QUESTIONS HISTORIQUES DU XVII^e SIÈCLE

PAR M. JULES LOISELEUR.

Bibliothécaire de la ville d'Orléans. - Correspondant du Ministère de
l'Instruction publique.

PARIS - DIDIER ET Cie - 1873

PRÉFACE.

RAVAILLAC ET SES COMPLICES.

L'ÉVASION D'UNE REINE DE FRANCE.

LA MORT DE GABRIELLE D'ESTRÉES.

MAZARIN ET LE DUC DE GUISE.

La politique de la France dans la révolution de Naples de 1647, d'après des documents inédits.

PRÉFACE

Les questions traitées dans ce volume se rapportent à l'histoire de la première moitié du dix-septième siècle.

On a beaucoup écrit sur cette période, moins éclatante, plus agitée, mais plus originale et plus féconde que le demi-siècle qui la suit ; car si c'est l'époque des agitations révolutionnaires, des ambitions sans frein, des vices éclatants, des crimes même, c'est celle en même temps des vastes projets de réforme, des plans hardis, des nobles vertus, des talents primesautiers, des fortes conceptions politiques et littéraires. Aussi n'est-il guère d'historien français dont ce demi-siècle n'ait tenté la plume, à qui il n'ait fourni d'heureuses découvertes ou de fécondes inspirations. M. Cousin, sur le tard de sa vie, lui a dû un brillant regain de célébrité : sa galerie des femmes illustres qui éclairèrent de leurs grâces, de leurs talents et de leurs aventures les commencements du dix-septième siècle, a plus fait pour sa popularité que ses hautes études de métaphysique spiritualiste.

Mais il y aura toujours, même dans les époques les mieux étudiées, quelques coins obscurs où l'érudition la plus patiente ne portera pas la lumière. Certains problèmes sont, par leur nature propre, condamnés à la controverse et il est inutile de compter, pour les résoudre, sur la découverte de documents décisifs. Tels sont les crimes émanés d'une volonté unique, les mobiles de certaines combinaisons politiques, les grands attentats publics, comme celui de la Saint-Barthélemy, dont la pensée première a été si longtemps un mystère, toutes les actions, en un mot, où l'initiative individuelle a seule eu part.

Pour tous les événements de cette nature qu'aucun témoignage direct ne saurait illuminer, la critique historique est seule compétente. L'auteur a déjà expliqué ailleurs la méthode qu'il emploie à leur égard et qui n'est autre que celle de l'instruction judiciaire, méthode qui va du connu à l'inconnu, en se gardant de tout système préconçu, en usant de toutes les ressources de l'analyse et de l'induction, en rassemblant, pour en former un faisceau de probabilités, toutes les circonstances ambiantes ou accessoires, en déduisant des précédents acquis au débat toutes ces conséquences logiques que notre Code abandonne à la prudence et aux lumières du magistrat. Cette méthode d'investigation ne se contente pas de l'examen et du rapprochement des faits ; elle range aussi, parmi ses moyens de conviction, une étude plus difficile, celle des ressorts qui font mouvoir les hommes, des sentiments et des passions qui les agitent : toute enquête historique qui ne va pas jusqu'à l'analyse du cœur humain se prive, par cela même, de son meilleur moyen de conviction.

Tel est, cette fois encore, le procédé mis en œuvre dans les études qui composent le présent volume.

La première a trait au meurtre de Henri IV. C'est là un de ces événements de portée lointaine et presque illimitée qui changent brusquement le cours de l'histoire, et pèsent, pour une longue suite d'années, sur les destinées d'un peuple. Aussi rien de ce qui peut les faire comprendre dans leurs détails les plus particuliers ne saurait-il être indifférent. Quel fut au juste le mobile de l'assassin ? N'eut-il d'autre guide que les solitaires inspirations du fanatisme religieux, ou bien obéissait-il à de puissants instigateurs assez habiles pour se dissimuler dans l'ombre, peut-être même pour laisser croire au meurtrier que ce projet homicide qu'ils le poussaient à accomplir, c'était la seule voix de sa conscience qui le lui dictait ? Ravillac, en un mot, eut-il ou non des complices ? S'il n'en

avait pas, comment expliquer les avertissements, les révélations, tous les faits si concordants et si nombreux qui montrent Henri IV, au moment de sa mort, enveloppé dans les réseaux d'une vaste et déjà ancienne conspiration ? Et, s'il en avait, comment comprendre ses persistantes dénégations en présence des supplices les plus raffinés que le génie de la torture ait jamais inventés, en présence surtout de l'abandon où le laissaient ses fauteurs, et qui devait soulever d'indignation cette âme irritable et ulcérée ?

Tous les historiens qui ont scruté ce difficile problème se sont nettement prononcés pour l'affirmative ou pour la négative, n'apercevant aucun milieu entre les deux termes de la question qui, en effet, ne semble pas en admettre, bien qu'au fond, et comme on le verra, il y ait une part de vérité dans les deux thèses. Après les deux grands maîtres qui ont examiné ce problème en dernier lieu, chacun le résolvant dans un sens tout à fait opposé, peut-être y a-t-il quelque hardiesse à risquer une solution nouvelle. Celle que je propose soulèvera-t-elle toutefois de sérieuses objections ? J'ose espérer le contraire ; car, en tenant compte de tous les faits, de ceux même qui semblent les plus contradictoires, elle a le mérite de les concilier et de satisfaire ainsi à la première condition imposée à la critique en matière de controverse historique.

L'Évasion d'une reine est le corollaire de cette première étude : l'appui prêté par le duc d'Épernon à la prise d'armes de Marie de Médicis et à sa dramatique évasion du château de Blois semblera, en effet, une révélation implicite de leur ancienne complicité, surtout quand on verra dans quelles étranges et périlleuses circonstances et par quelles combinaisons audacieuses fut accompli ce grand acte de rébellion.

J'ai traité ailleurs avec d'amples développements, de la *mort de Gabrielle d'Estrées*¹ : j'y reviens dans ce volume, grâce à la découverte d'un document inédit du plus haut intérêt, obligeamment fourni par des archives privées, et qui permet de serrer de près la vérité. Écrite par un témoin des derniers moments de la duchesse de Beaufort, cette pièce confirme pleinement mes primitives inductions. Elle prouve combien est utile et féconde, quand on en use avec quelque sagacité, cette méthode empruntée aux usages de l'information judiciaire qui peut s'appliquer à presque tous les points obscurs et controversés de l'histoire, mais qui n'a jamais un emploi plus opportun que lorsqu'il s'agit de ces morts subites et mystérieuses qui frappent vivement l'imagination populaire, telle que fut celle de la célèbre maîtresse de Henri IV.

Ces rencontres inattendues, qui viennent confirmer une thèse historique, sont la meilleure pierre de touche pour le système d'investigation qui l'a produite. Une seconde découverte, relative à un autre problème traité par le même procédé, a encore vérifié l'efficacité de cette méthode. Je veux parler de certaines pièces concernant le prisonnier connu sous le nom assez impropre de *l'Homme au masque de fer*. Les lecteurs qui s'intéressent à ce genre d'études connaissent assurément le livre de M. Marius Topin, livre marqué au coin du talent littéraire le plus distingué, et qui abonde en aperçus ingénieux, en portraits curieusement étudiés : ils savent peut-être aussi comment j'ai combattu, dans la *Revue contemporaine*, les conclusions de cet ouvrage, et essayé de faire dans l'histoire du mystérieux prisonnier, la part de la vérité et celle de la légende. L'ouvrage récemment publié par M. Th. Iung est venu confirmer le caractère légendaire que j'avais attribué à ce drame obscur où tant de personnages différents ont été

¹ *Problèmes historiques*, Hachette, 1867, un vol. in-18°.

confondus, où tant de particularités propres à plusieurs prisonniers ont été groupées sur la tête d'un seul, et j'oserai même affirmer que, dans cette ténébreuse histoire, ce point est à peu près le seul que ce nouveau livre ait complètement mis en lumière : la dernière individualité, sur la tête de laquelle s'est concentrée la légende, reste toujours une énigme.

L'étude qui termine le présent volume nous introduit dans les secrets les plus intimes de la politique qui fit échouer la révolution napolitaine de 1647, cette révolution qui eut pour principaux acteurs Masaniello, Gennaro Annèse et le duc Henri de Guise, et qui, favorisée à temps et exploitée à notre profit, eût pesé si utilement dans la lutte que nous soutenions alors contre Philippe IV, si l'épée de la France, au lieu de vaciller entre les mains habiles, mais timorées de Mazarin, et d'être retenue par l'opposition intéressée d'Anne d'Autriche, eût encore été guidée par la libre et ferme volonté de Richelieu. Ce qu'il s'agit d'éclairer ici, c'est moins la trame et l'enchaînement des faits que l'esprit politique qui les inspira.

Sur cette pensée directrice, les missives inédites qui ont servi à la rédaction de cette étude jettent un jour utile et nouveau. Mais les documents originaux, même les plus étendus et les plus précis, ne révèlent jamais tout le secret des événements : ils ne disent que ce que leurs rédacteurs ont bien voulu exposer aux investigations de la postérité. Même quand on les a lus, il reste encore à découvrir le plan général auquel ils se rapportent, l'intérêt qui les a dictés, le mobile secret de leurs auteurs. Ce plan, cet intérêt, ce mobile, on ne les pénètre que par cette enquête minutieuse qui vise au delà des textes et cherche à lire entre leurs lignes, qui, par voie de rapprochement et d'induction, nous initie aux ressorts les plus cachés de la politique et éclaire les intentions, presque toujours cachées au plus profond de l'âme humaine.

Les travaux historiques qui composent ce volume ont déjà paru, soit dans le journal *Le Temps*, tribune ouverte à toutes les idées sérieuses, soit dans la *Revue contemporaine* et la *Revue des questions historiques*. Si le public que sollicitent tant de graves préoccupations, a semblé leur accorder quelque attention, peut-être le doivent-ils à la bonne foi, à l'absence de parti-pris et d'idées préconçues avec lesquelles ils sont traités, et qui ont pour conséquences naturelles la clarté, la modération et ce qu'on peut appeler la loyauté des conclusions. Ces procédés du reste sont, de nos jours, obligatoires pour tout écrivain qui se respecte et qui tient moins à éblouir le lecteur qu'à le persuader : le respect du lecteur, c'est encore, et sous sa forme la plus élevée, le respect de soi-même.

RAVAILLAC ET SES COMPLICES

Le meurtre de Henri IV fut-il le résultat d'un complot ourdi par de puissants ennemis dont Ravailiac n'aurait été que l'instrument ? L'assassin obéit-il aux inspirations solitaires d'un aveugle fanatisme, ou bien fut-il guidé par des instigateurs assez habiles pour rester dans l'ombre et pour fermer sa bouche, même au milieu des plus horribles tortures ?

Des nombreux problèmes que soulève l'étude du dix-septième siècle, il n'en est point qui ait reçu des réponses plus contradictoires, ni sur lequel les meilleurs esprits se soient plus divisés. Deux explications, jusqu'ici tenues pour inconciliables, sont en présence. Pièces en main, les uns soutiennent que Ravailiac n'eut pas de complices ; les autres prouvent, par des arguments non moins solides, que le roi fut enveloppé dans les fils d'une vaste conspiration dont chaque jour il sentait se resserrer la trame et que de nombreux avis lui dénonçaient.

Qu'y ait-il de vrai dans ces deux systèmes et n'est-il pas téméraire d'espérer les accorder, au risque d'avoir à la fois contre soi les défenseurs de l'un et de l'autre ?

En exposant une solution qui explique et concilie tous les faits, l'auteur de cette étude croit devoir, dès le début, se garder du reproche de témérité. Sa place dans le domaine de l'érudition est trop humble pour qu'il ne sente pas le besoin de mettre son insuffisance sous la sauvegarde de quelques heureux antécédents. Voué, depuis bien des années déjà, à l'étude des problèmes historiques controversés, il a fourni sur quelques-uns des plus ardues, sur celui, par exemple, de la culpabilité des Templiers et de leur doctrine secrète, des solutions qui, jusqu'à ce jour, n'ont point été sérieusement contestées. Il a même eu cette bonne fortune de voir deux de ces solutions confirmées, après leur publication, par la découverte inattendue de documents décisifs : c'est ce qui est arrivé pour le problème du Masque de fer et pour celui de la mort de Gabrielle d'Estrées.

Qui sait si cet essai de conciliation des deux systèmes qui ont cours sur le meurtre de Henri IV n'est pas réservé à la même heureuse chance ? Combien n'y a-t-il pas de pièces précieuses qui dorment ignorées entre des mains qui n'en soupçonnent pas la valeur ! Pour faire jaillir les documents perdus ou réputés les plus introuvables, rien n'est tel que la publicité donnée par les revues et les journaux aux questions qu'ils pourraient éclaircir, rien n'est meilleur que de dessiner leur cadre naturel, de préciser les vides qu'ils combleraient et les obscurités qu'ils feraient évanouir.

Le testament de Ravailiac compte au nombre de ces documents perdus qu'un heureux hasard peut faire retrouver ; mais l'auteur de cette étude ose affirmer, dès aujourd'hui, que si jamais on découvre la feuille réputée illisible où l'on prétend qu'aurait été écrit ce suprême aveu, ses explications, loin d'en souffrir, aideront à la déchiffrer et montreront qu'il ne s'est point mépris sur le véritable caractère de ce mystérieux document.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'attentat de Ravillac, ce n'est pas sa hardiesse, c'est son opportunité. **Jamais, a dit un historien de grand sens, jamais assassinat ne survint plus à propos pour servir ceux qui avaient tout à craindre de la vie de Henri IV et qui furent tout-puissants après sa mort**¹. Cet à-propos fut tel que ce crime, qui consterna tout ce que la France comptait de gens honorables, ne surprit pourtant personne : l'attentat était dans l'air ; chacun l'attendait ; on l'avait annoncé longtemps à l'avance. Le roi lui-même, son langage à Sully le prouve, le roi se débattait sous une étreinte invisible ; il comprenait qu'il n'y échapperait pas.

C'est cette prévision générale, c'est cette frappante opportunité du crime, c'est le profit que ceux qui y avaient intérêt en retirèrent qui prête tant de force à la thèse de la complicité : *is fecit cui prodest*, dit l'axiome judiciaire. La maison d'Autriche, vaincue d'avance dans la grande lutte qui allait s'engager, les tronçons mal coupés et toujours remuants de la Ligue, puis, dans l'ordre des inimitiés privées, le duc d'Épernon, la marquise de Verneuil, la reine Marie de Médicis elle-même, voilà les instigateurs présumés du meurtrier, agent volontaire ou inconscient de tous ces intérêts coalisés.

Cette thèse, que Mézeray, Sully, l'Estoile, l'abbé Lenglet-Dufresnoy ont timidement indiquée ou soutenue ouvertement, on pouvait croire qu'elle avait définitivement succombé sous les critiques du plus judicieux des historiens de Henri IV. M. Poirson l'avait combattue avec sa conscience et sa sobriété ordinaires ; il était loin d'avoir tout dit, et toutes ses raisons n'étaient pas des plus convaincantes ; elles sont puisées dans l'ordre moral plus encore que dans les faits ; mais il avait du moins noté l'essentiel. Presque aussitôt après la publication de son livre, M. Michelet a repris la thèse en sous-œuvre et, de toutes les légères présomptions éparses dans les ouvrages de ses prédécesseurs et dans les pièces de la procédure, il a fait un tissu solide, dont il n'est pas aisé de rompre la trame.

Le complot formé, dès 1606, pour mettre fin au règne de Henri IV, voilà l'idée mère de son livre sur ce prince, le point culminant auquel, par toutes sortes de sentiers fantaisistes, il conduit son lecteur violenté et séduit. Cette conspiration est pour lui la certitude même, une vérité plus brillante que la lumière du jour. Il met à l'éclairer sa flamme toujours juvénile, une passion fiévreuse et cette espèce de don de seconde vue avec lequel il lit parfois dans le passé. **Il faut être sourd, aveugle et se crever les yeux pour ne pas voir cela**, s'écrie-t-il.

On le voit, la question est toujours pendante ; après les arguments opposés des deux grands historiens qui l'ont examinée en dernier lieu, elle est même plus obscure que jamais. Pour y porter la lumière, ce n'est pas assurément par la méthode chère à M. Michelet, par une synthèse passionnée, par une explication conçue a priori qu'on doit procéder, mais bien par une froide et rigoureuse analyse des faits avérés et des documents qui les éclairent. Il faut préciser les preuves de ce qu'on peut appeler le système de l'accusation, afin de voir si ces preuves résistent à l'examen, et d'asseoir ainsi le débat sur une base solide. Le juge qui dresse l'instruction d'une affaire criminelle rassemble d'abord tous les faits matériels et positifs propres à fonder la conviction, faits avec lesquels l'inculpé doit entrer en lutte, qui l'accablent ou dont il triomphe.

¹ Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, p. 206.

Dressons donc avec soin l'acte d'accusation contre les complices de Ravillac ; nous donnerons ensuite la parole à l'avocat des prévenus, c'est-à-dire à la critique historique, et nous tirerons enfin une conclusion qui peut-être ne manquera pas de nouveauté.

II

Au moment où le couteau d'un fanatique trancha les jours de Henri IV, ce prince touchait au double but dont la poursuite fut l'œuvre des dernières années de son règne. A l'extérieur, il était sur le point d'arracher à l'Espagne la prépondérance que lui avait léguée Charles-Quint ; il allait fonder l'équilibre européen sur l'abaissement de cette puissance longtemps sans rivale et sur la liberté du corps germanique. A l'intérieur, il apercevait le moment où l'amointrissement des gouvernements provinciaux lui permettrait de constituer l'unité nationale et la puissance royale qui en était la base. Faut-il s'étonner que les intérêts menacés se soient unis, et que l'Espagne et l'Empire aient trouvé des alliés et des complices au cœur de la France ?

Sans croire que le Béarnais partageât les idées utopiques de son ministre au sujet d'une grande fédération européenne, qu'il rêvât de fonder la paix éternelle sur l'universelle tolérance, on doit admettre du moins qu'il s'était arrêté à des vues politiques réalisables et pratiques par lesquelles il devançait son temps et qui furent en partie reprises par Richelieu. La Maison d'Autriche diminuée, la couronne élective de l'Empire transférée à la Maison de Bavière, l'Italie soustraite à la domination étrangère, la papauté fortifiée au moyen de l'annexion de Naples au Patrimoine de Saint-Pierre, un royaume des Alpes créé pour le duc de Savoie, c'étaient là les principaux traits de ce vaste plan. Comme l'a très-bien vu M. Augustin Thierry, Henri avait conçu une politique française, fondée sur le maintien des nationalités et l'équilibre des puissances.

Cet équilibre, il le demandait non à des divisions territoriales, arbitraires, résultant soit de l'hérédité, soit du droit de conquête, mais au respect des limites naturelles des États, de leurs origines, de leurs langues, et aussi à la reconnaissance des libertés intérieures des peuples et des droits de leur conscience. Trois ans devaient suffire à l'exécution de ce vaste plan qui aurait préservé l'Europe des horreurs de la guerre de Trente Ans.

La Maison d'Autriche se sentait impuissante à l'entraver et il est prouvé qu'elle ne fit aucuns préparatifs de défense, comme si d'avance elle eût été assurée qu'une catastrophe soudaine devait les rendre inutiles et qu'elle pouvait en économiser les frais.

Soit en Allemagne, soit dans la Péninsule, qu'eût-elle pu d'ailleurs opposer aux nombreux alliés que le roi de France avait fait entrer dans la coalition, à ses treize armées, à ses deux cents canons récemment fondus, à ses 240.000 hommes, le tout appuyé par une réserve métallique ou fiduciaire qui dépassait 150 millions, trésor prodigieux à cette époque ? L'empereur Rodolphe était mourant et sans alliances : tous les membres de sa famille se confédéraient contre lui ; déjà les électeurs avaient désigné son successeur, et leur choix se portait sur le duc de Bavière, jusque-là son meilleur appui et qui était étranger à la Maison d'Autriche. La Hongrie et la Bohême n'attendaient plus qu'un signe pour se soulever : la lutte politique allait se compliquer d'une guerre religieuse. Quant à Philippe III, il avait trouvé, à son avènement au trône, une dette qui

dépassait 1.256 millions de notre monnaie et qui aujourd'hui en représenterait quatre fois autant, charge effroyable à une époque où le crédit public n'existait pas : on voit que les grosses dettes nationales ne datent pas d'hier.

Philippe avait, comme à plaisir, aggravé encore cette déplorable situation financière, en décrétant (août 1609) l'expulsion des Maures d'Espagne, le plus barbare conseil, a dit Richelieu, dont l'histoire de tous les siècles fasse mention. Par là, il avait tari les sources réelles de la prospérité de son royaume et, soit à l'intérieur, soit sur ses frontières, - il s'était créé un million d'ennemis, qui n'attendaient que des armes et des secours pécuniaires, pour entrer en campagne contre leur persécuteur.

Les deux faibles monarques contre lesquels allaient être dirigées les forces les plus considérables qui eussent été réunies en Europe depuis les Croisades ; ne se dissimulaient ni l'imminence ni la gravité du péril. S'ils eurent recours à un crime pour lui échapper, comme le prouverait leur incurie apathique en présence de menaçantes éventualités, ils ne firent en cela que suivre la politique traditionnelle de leur famille. Philippe II n'avait-il pas suscité des assassins contre le prince d'Orange, contre la reine Élisabeth, contre le roi de Navarre ? N'avait-il pas, en 1597, récompensé Jean Boucher, l'auteur de l'*Apologie de Jean Châtel*, par le don d'un canonicat de Tournay¹ ? Cinq ans plus tard, sa censure n'avait-elle pas approuvé le célèbre livre de Mariana qui, malgré d'habiles distinctions, présentait comme licite la doctrine du tyrannicide, et où cette doctrine, très-différente de celle que, depuis le treizième siècle, professaient les théologiens scolastiques, était entendue dans le sens le plus large et au profit de l'autorité royale d'Espagne² ?

III

A l'intérieur, tous les ennemis du roi se rattachaient à la faction espagnole. Le représentant le plus actif de ce parti, le pivot de toutes les intrigues soudoyées par l'or de l'Espagne, était le duc d'Épernon. Son dévouement à cette puissance n'était pas de fraîche date : entre elle et lui, depuis quinze ans, il y avait un pacte mis en oubli pendant quelques années, mais non rompu. Le 10 novembre 1595, à l'époque où il disputait la Provence à Henri IV, d'Épernon avait conclu avec Philippe II un traité qui l'obligeait à faire pour ce dernier la guerre au roi et aux hérétiques de France. Ce fut le jeune duc de Guise qui lui arracha Marseille et la Provence. Vaincu, mais non réconcilié, le rebelle accepta les largesses et le

¹ L'abbé Lenglet-Dufresnoy, Avertissement en tête du tome VI des *Mémoires de Condé*, p. 15.

² La nuance est celle-ci et a été très-bien précisée par le P. Escobar de Mendoza : *Il n'est pas permis de tuer le tyran d'administration, l'oppresseur investi des droits de la Souveraineté légitime ; mais il est permis, dans l'acte même de son usurpation, de tuer, comme ennemi de la patrie, celui qui veut usurper la Souveraineté légitime*. En d'autres termes, tout est permis, au nom du salut public, contre le rebelle qui s'empare de l'autorité suprême, rien contre le monarque légitime, rien même contre l'usurpateur en possession avouée du pouvoir. Mariana soutint au contraire qu'il est permis, en certains cas, à un particulier de tuer un tyran d'administration. Cette proposition fut condamnée par le général des Jésuites, Claude Aquaviva. Voilà, en peu de mots, la velte mir cette question si controversée.

gouvernement du Limousin, par lesquels Henri crut se l'attacher, mais il ne lui pardonna jamais. L'exemple de Biron l'irrita, au lieu de le corriger.

Ce petit homme hargneux, violent, rancunier, disposait d'une autorité égale à son ambition. Sa fortune était immense ; il possédait tant de charges qu'à la Cour on l'appelait la garde-robe du roi, terme sous lequel on comprenait tous les grands emplois de la Couronne ; l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis, la Rochelle, le Limousin, la Normandie, Loches, Metz et tout le pays messin lui obéissaient. Ainsi pourvu, il se croyait assez fort pour ne pas dissimuler la haine qu'il portait au roi, et, un jour que Henri IV avouait ne pas l'aimer, il osa répondre : [Pour ce qui est de l'amitié, sire, Votre Majesté sait bien qu'elle ne s'acquiert que par l'amitié.](#)

Suspect au maître, d'Épernon cherchait son appui dans la reine et surtout dans le parti catholique et espagnol, dont il était le chef à la Cour. Henri sentait bien que tôt ou tard il lui faudrait en finir avec ce présomptueux vassal, comme naguère avec Biron et Bouillon, et lentement il s'y préparait. Non content de le frapper dans sa fortune en lui interdisant des taxes arbitraires, il avait entrepris de le diminuer dans ses deux charges les plus importantes, celles de colonel général de l'infanterie et de gouverneur de Metz : l'une mettait entre ses mains la force armée, l'autre la clef de la France, une ville voisine des possessions de l'Empire et de l'Espagne, et récemment enlevée à cette dernière puissance. Le roi annonça son intention de reprendre au duc le droit qu'il s'était arrogé, pendant sa faveur auprès de Henri III, de pourvoir à tous les emplois de l'infanterie¹ : quant à Metz, il mit dans la citadelle un lieutenant fidèle, d'Arquien, homme ferme et sûr².

Ce coup fut terrible pour d'Épernon. Lui, presque souverain sous Henri III, fiancé à la belle-sœur de ce monarque, il se voyait menacé et surveillé au chef-lieu même de sa puissance, dans l'asile alors réputé inexpugnable où il comptait se réfugier en cas d'échec, et que ses amis appelaient d'avance [son royaume d'Austrasie](#). La garnison lui obéissait, il était maître de la ville ; mais il y avait dans la citadelle un œil toujours ouvert sur ses menées, un ennemi qui ne relevait que du roi et veillait à l'exécution de ses ordres. Le jour de l'attentat de Ravillac, d'Arquien, alors à Paris, s'enfuit à tire d'aile vers sa précieuse citadelle ; mais, suivi de près par un affidé du duc, qui trouva moyen d'y introduire des troupes vendues à son maître, il fut forcé de déguerpir. C'était le commencement, sinon la suite, de la revanche de d'Épernon ; il n'ignorait pas que, dans les grandes crises politiques, le pouvoir appartient à celui qui ose s'en saisir à temps.

On sait qu'il était assis à côté du roi quand ce dernier fut frappé, et que si Henri n'eût point été penché vers lui pour l'écouter, le coup vraisemblablement n'eût pas porté. Soudainement il parla en maître, en homme qui domine la situation. Un gentilhomme de la suite ayant voulu percer le meurtrier de son épée, d'Épernon s'y opposa et fit conduire le coupable à l'hôtel de Retz. Par son ordre, le carrosse fut fermé, le cadavre ramené au Louvre. Sans perdre un moment, il sauta à cheval, fit fermer les portes de Paris, occuper l'Hôtel de Ville, couper les communications entre les deux rives de la Seine, placer des troupes à la place de Grève et dans tous les endroits suspects et déjà, agités.

¹ *Mémoires de Richelieu*, t. Ier, p. 34 ; coll. Petitot, 2e série, t. XXI bis.

² *Mémoires de Richelieu*, t. Ier, p. 66 et 68 ; coll. Petitot, 2e série, t. XXI bis.

Chemin faisant, il rencontra le duc de Guise qui, lui aussi, donnait des ordres en maître. Les deux anciens ennemis eurent un colloque rapide, à la suite duquel ils s'embrassèrent. Peut-être venaient-ils de conclure ou de renouveler un pacte. D'Épernon, continuant sa route, entra au Parlement, la main sur la garde de son épée, et déclara insolemment que cette épée allait sortir du fourreau, si l'on n'accordait à l'instant la régence à la reine mère. Guise, qui survint un moment après par une autre porte, renouvela la demande en termes plus civils, mais non moins précis.

Telles sont les présomptions et les charges générales qu'on fait peser sur d'Épernon ; mais il en existe de particulières et de plus faciles à discuter, justement parce qu'elles sont plus spéciales et plus précises.

Voyons de suite celles qu'on formule contre la reine elle-même.

IV

Marie était tout espagnole : elle l'était par tradition de famille, par attachement héréditaire, surtout par esprit d'opposition contre son mari. C'était là un reproche qu'il ne cessait de lui faire, le principal sujet de leurs fréquentes querelles, la réplique toujours prête aux reproches d'infidélité qu'elle lui adressait avec trop de fondement.

Les Italiens qui entouraient la reine, ses Vinti, ses Guidi, ses Joanini, Concini surtout et sa femme Léonora étaient, comme elle, acquis à l'Espagne. Tout ce monde famélique et insolent faisait une guerre sourde au Béarnais ; il se sentait mal à l'aise au milieu de leurs intrigues et de leurs bassesses. Cet esprit si fin redoutait la finesse, ce rusé avait horreur de la ruse : la sorcière Léonora surtout lui était odieuse. Il s'inquiétait de l'avenir, et se demandait avec effroi dans quelles mains les rênes de l'État tomberaient après lui. **Le commencement de votre gouvernement**, disait-il à sa femme, **sera celui de la misère de la France**. Dans les derniers temps de sa vie, il l'appelait ironiquement : **Madame la régente**. Elle ne dissimulait pas ses intentions, son antipathie pour les mariages qu'il réservait à leurs enfants, la préférence qu'elle accordait aux alliances hispano-autrichiennes. Ce double mariage espagnol, que le roi repoussait avec indignation, et qui fut en effet réalisé aussitôt après sa mort, c'était pour le préparer qu'elle admettait dans son intimité l'ambassadeur de Philippe III, qu'elle l'honorait de particulières confidences, qu'elle lui dévoilait le peu qu'elle pouvait surprendre des secrets desseins de son mari.

Hautaine, jalouse, étroitement têtue et opiniâtre, par dessus tout vindicative et sournoise, elle n'avait rien de ce qu'il aurait fallu pour enchaîner un homme spirituel, léger, ennemi de la gêne et de l'ennui tel qu'était Henri IV, pour lui faire prendre goût à son intérieur et à la vie domestique. Ses bouderies, ses colères pesaient également à son mari, et il faut avouer qu'il ne lui ménageait pas les causes d'irritation. Richelieu affirme, sur la foi de Sully, qu'on ne les vit jamais huit jours sans querelle. Tantôt elle essayait de le rendre jaloux à son tour, tantôt elle le menaçait de faire tuer ses maîtresses : il paraît même qu'elle ne s'en tint pas aux paroles ; la menace eut un commencement d'exécution¹.

¹ Sur ces faits et l'attitude générale de Marie de Médicis à l'égard de son mari, V. *Mémoires de Richelieu*, t. Ier, pages, 5, 7, 40.

Les Concini aigrissaient de leur mieux son naturel déjà suffisamment acariâtre et versaient du vinaigre sur ses plaies. La *jalousie*, dit Richelieu, *lui était un mal assez cuisant pour la porter à beaucoup de mauvais conseils qui lui étaient suggérés*, mot bien grave dans une telle bouche et qui donne à réfléchir. Un jour, son irritation fut si vive que si Rosny n'eût rudement saisi son bras déjà levé, elle eût frappé son mari. Une autre fois, le roi, outré de ses emportements, lui quitta la partie et s'en alla seul à Fontainebleau, d'où il lui envoya dire que, si son humeur ne changeait, il la renverrait à Florence avec ses Italiens.

Comme elle était fort crédule, Léonora, qui se mêlait de magie, lui avait fait venir une nonne extatique, la mère Pasithée, qui déclara savoir par une vision que le roi ne passerait pas 58 ans et qu'il était urgent de sacrer la future régente¹. Les conseillers ordinaires de la reine l'eussent soufflée, qu'elle n'eût pas mieux dit. Cette idée du sacre se logea dès lors fortement dans l'étroite cervelle de Marie et se lia intimement à celle de la mort de son mari : elle se figurait qu'à ce prix seulement elle pourrait hériter de l'autorité royale.

Rapprochement bien étrange et qui n'a point encore été fait : cette idée fut aussi celle de Ravallac. Il attendit, pour tuer Henri IV, que la reine eût été sacrée, *estimant*, dit-il dans son second interrogatoire, *qu'il n'y aurait pas tant de confusion en la France, le tuant après le couronnement, que si elle n'eût pas été couronnée*.

Vers la fin de l'année 1609, le roi reçut par le baron de Vaucelas, son ambassadeur en Espagne et beau-frère de Sully, de graves révélations sur certaines intrigues ourdies entre les Concini et l'Escurial, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Florence près de cette Cour. Il ne s'agissait de rien moins, comme lui-même le confia à Sully, que *de faire un double mariage des fils et filles de l'un et l'autre État, voire même de bailler la fille en France sans renonciation*. C'était l'alliance, la réunion en perspective des deux couronnes et le renversement de toute son œuvre. Il ne douta pas que sa femme n'autorisât ces négociations ni qu'on spéculât sur sa mort prochaine.

Le coup lui fut si cruel qu'il courut s'enfermer à Livry, chez M. de Montbazon, l'un de ses capitaines des gardes ; il y resta huit jours, au bout desquels le besoin lui vint de s'ouvrir à un ami : ce fut Sully qui reçut, et qui nous a transmis sa triste confiance. De toutes parts lui arrivaient des avertissements sinistres et des pronostics sur sa fin prochaine : il avait un avis formel qu'on devait l'assassiner. Dix-sept fois déjà le coup avait été tenté, mais quelque chose lui disait qu'il n'échapperait pas à celui qui se préparait. Cette existence si disputée lui était insupportable ; à défaut d'affection à son foyer domestique, il voulait au moins y trouver la paix et n'avoir plus à craindre que de l'extérieur. L'idée d'une suprême tentative de rapprochement lui était venue ; il offrait de se défaire de ses maîtresses (il n'en avait pas moins de quatre ou cinq en ce moment), si la reine, de son côté, renvoyait les Concini et renonçait à l'idée du sacre. Tout d'abord elle devrait contremander le voyage de cette nonne visionnaire que Léonora venait de rappeler au Louvre, et qui se disait si sûre de l'heure de sa mort.

¹ Sully, *Économies*, coll. Petitot, t. VIII, p. 57.

V

Marie ne crut pas à sa sincérité. Au-dessus de tous ces amours dont il faisait si bon marché, et qui n'étaient que des caprices ou des habitudes, il y en avait un qu'il n'avouait pas. Celui-là, véritable passion de vieillard, d'autant plus vivace qu'il était inassouvi, elle savait bien qu'il ne le sacrifierait jamais.

A cinquante-six ans passés, il s'était subitement épris d'une enfant de quinze ans, fille du connétable de Montmorency, et l'avait, non sans une arrière-pensée intéressée, mariée au prince de Condé, laid, avare et très-pauvre : il n'avait guère que dix mille francs de rente. Que de folies n'avait-il pas faites pour revoir cette jeune fille que son mari avait confinée à Verceil, en Picardie, jusqu'à se cacher sous une tapisserie, jusqu'à se déguiser sous des travestissements ridicules, tantôt en valet de chien, tantôt en postillon ! Ambitieuse et coquette, la petite personne attisait cette flamme sénile : elle échangeait avec son royal soupirant des lettres où elle prenait le nom de *nympe Galatée*, et lui, celui de *berger Céladon*. Cette postorale cachait des projets très-sérieux ; la jeune princesse visait au solide et, tout doucement, insinuait à ce Céladon en cheveux gris l'idée d'un double divorce. Pour une maîtresse moins noble et moins belle, n'avait-il pas, une fois déjà, rompu le lien qui l'unissait à une reine ? Le roi ne disait pas non, et son entourage avait probablement deviné ses secrets désirs, car Malherbe écrivait là-dessus des vers qui sont presque un aveu ;

Mais quoi ! ces lois dont la rigueur
Retient mes souhaits en langueur,
Règnent avec un tel empire
Que, *si le Ciel ne les dissout*,
Pour pouvoir ce que je désire,
Ce n'est rien que de pouvoir tout.

Tallemant assure que le connétable avait fait signer à sa fille une requête pour être dé mariée, *comme si*, dit Sismondi, *le divorce ou même le poison devaient écarter du trône Marie de Médicis*¹.

Les choses en étaient là, quand, un beau matin, Condé, poussé par sa mère qui détestait le roi, prit sa femme en croupe et, tout d'une traite, la conduisit à Landrecies, puis à Bruxelles, chez l'archiduc (29 novembre 1609).

L'or qui défraya ce voyage avait été remis au prince par un médecin espagnol, agent secret de Philippe III. Évidemment on voulait livrer Henri à la risée de l'Europe, donner à croire que le grand dessein n'avait d'autre mobile qu'une amourette vulgaire : ne pouvant le vaincre par les armes, l'Espagnol le tuait par le ridicule. Condé, entre ses mains, allait être un compétiteur du relaps mal converti qui faisait la guerre aux puissances catholiques, et, pour qu'en effet il devint un redoutable concurrent, il suffisait du consentement du pape ; car Philippe semble avoir ignoré que, dans la grande lutte près de s'engager, le Saint-Père fit cause commune avec le roi de France.

Cet enlèvement exaspéra Henri et littéralement il en perdit la tête. A la première nouvelle qu'il en reçut, il manda ses ministres et mit l'affaire en délibération. S'il est absurde de supposer, comme l'ont fait bon nombre d'historiens, que tous ses vastes préparatifs, très-avancés d'ailleurs dès cette époque, n'eussent d'autre

¹ Tallemant, *Hist.*, t. Ier, p. 100 ; Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, p. 156.

but que la possession d'une jeune fille, il paraît établi pourtant que cet événement hâta son entrée en campagne.

Il essaya d'abord de la faire enlever à son tour et confia l'entreprise au marquis de Cœuvres, bien sûr que la jeune fille y prêterait la main : l'enlèvement avait été fixé au 13 février 1610. Le roi se crut un moment si certain du succès qu'il ne sut pas taire sa joie, même devant sa femme : **Tel jour, à telle heure, vous verrez ici la princesse de Condé**¹. C'était le comble de l'imprudence et un suprême outrage. Sur-le-champ, Marie prévint l'ambassadeur d'Espagne, qui avertit à temps l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, souverains en commun des Pays-Bas. On mit des troupes aux portes de Bruxelles, et la nymphe Galatée fut gardée à vue dans le palais de l'infante.

Alors le roi perdit toute mesure ; il somma sort neveu de rentrer en France, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté ; il fit agir le père de la princesse, qui réclama sa fille ; il intima aux archiducs d'avoir à renvoyer immédiatement les fugitifs ; la Cour d'Espagne, au contraire, leur ordonnait de les garder. Condé, d'ailleurs, avait quitté les Flandres, se dirigeant par Milan vers Madrid, afin de s'entendre avec Philippe III pour se venger et faire valoir ce qu'il appelait ses droits. Lui, dont la légitimité était fort douteuse, il soutenait l'illégitimité du dauphin et se posait en véritable héritier du trône. Voilà le terrible atout que la folle passion du Béarnais venait de mettre dans le jeu de son ennemi.

Des menaces, il était passé à l'action : ses armées marchaient ; les routes se couvraient de troupes qui se dirigeaient vers Châlons et Grenoble ; l'armée du Nord, réunie dans la première de ces villes, était prête à entrer en campagne.

Ainsi la grande cause semblait s'absorber dans la petite, sans que Henri lui-même sût bien au juste laquelle des deux lui tenait le plus au cœur. Peut-être n'était-il pas fâché de les voir se confondre, et de pouvoir, comme on dit vulgairement, faire d'une pierre deux coups.

Comme il lui fallait pourvoir à l'administration du royaume pendant son absence, il se résolut à donner le titre de régente à la reine ; mais en lui liant les mains au moyen d'un Conseil dans lequel elle n'avait que sa voix comme ses quinze collègues (20 mars 1610).

Elle vit là une suprême insulte et se demanda ce qu'il ferait d'elle après ses victoires ; un sinistre éclair déchirait pour elle les ténèbres de l'avenir, lui montrant, suspendue au-dessus de sa tête, la terrible menace du divorce. Récemment encore, à la suite d'une violente querelle, Henri avait dit tout haut qu'il allait prendre le parti de l'envoyer vivre seule dans quelque château². La réclusion, l'exil, une honteuse séparation, tels furent les fantômes qui hantèrent son esprit et que Concini et sa femme promènèrent sans relâche sous ses yeux. Elle en vint aux soupçons les plus outrageants pour son mari, jusqu'à refuser les mets qu'il lui envoyait de sa table et à manger seulement ceux que Léonora lui préparait dans sa chambre³.

Pour échapper à tous ces périls, que fallait-il ? Que les prédictions s'accomplissent, que ce don Quichotte presque sexagénaire, qui, pour une femme, allait battre les grands chemins et bouleverser la chrétienté, disparut subitement. Doit-on croire pourtant qu'elle prit une part directe à la conspiration

¹ Sully, *Économies*, coll. Petitot, t. VIII, note de la p. 137.

² Richelieu, *Mémoires*, t. Ier, p. 7.

³ Sully, *Économie*, t. VIII, p. 30.

? Il est plus vraisemblable qu'elle laissa faire, et c'est bien assez. Sur ce tacite acquiescement, sur cette coopération plutôt morale qu'effective, Tallemant semble avoir vu juste, quand il dit que d'Épernon combina le complot **pour lui faire plaisir**¹, mot d'une cynique légèreté, appliqué au meurtre d'un mari et d'un tel prince, mais qui peint à la fois la reine, le milieu où elle vivait, la situation et l'esprit du temps.

Une chose est sûre, c'est qu'elle revint plus opiniâtrement que jamais à l'idée du couronnement. Henri la repoussa avec colère, mais il avait cédé trop de fois ; le pli était pris : il se laissa arracher une demi-promesse et sur-le-champ les ouvriers furent à l'œuvre à Saint-Denis, église bien choisie pour un sacre que devait suivre une telle catastrophe.

Quand il se vit au pied du mur, qu'il la sut visitant les préparatifs, cet homme si vif, nature impressionnable et nerveuse, se sentit pris d'un grand abattement. Il semble qu'il eut déjà le poignard dans le cœur.

Lui aussi partageait les crédulités de son temps : il devait, on le lui avait prédit, être frappé en carrosse, **à la première grande magnificence qu'il ferait**².

— Ah ! mon ami, disait-il à Sully, en lui racontant ce sinistre avertissement, **que ce sacre me déplaît ! Je ne sais, mais le cœur me dit qu'il m'arrivera quelque malheur.**

Puis, s'asseyant sur une chaise basse que son ministre avait fait faire exprès pour lui, battant des doigts sur l'étui de ses lunettes, il se relevait tout à coup et, frappant des deux mains sur ses cuisses :

— **Pardieu ! je mourrai en cette ville et n'en sortirai jamais ! Ils me tueront, car je vois bien qu'ils n'ont autre remède en leurs dangers que nia mort. Ah ! maudit sacre, tu seras cause de ma mort !**

Et comme Sully ouvrait le seul conseil raisonnable, qu'il contremandât la cérémonie et, dès le lendemain, courût chercher refuge au milieu de son armée :

— **Oui, rompez le sacre et que je n'en entende plus parler... Mais que dira ma femme ?**

— **Tout ce qu'elle voudra.**

Pourquoi ne partit-il pas en effet ? Ce mince événement, ce départ avancé de quelques jours, changeait pour plus d'un siècle les destinées de l'Europe. Ce qui le retint, ce fut le mariage de sa fille de Vendôme, trop avancé, à ce qu'il crut, pour qu'on le retardât. Dès le soir, il y eut tempête dans le ménage royal, tempête telle que jamais le Louvre n'en avait vue de semblable. Cet orage dura trois jours et, dit Sully, on échangea de grosses paroles de toutes parts. Comme toujours, Marie l'emporta : le sacre fut fixé au 13 mai, l'entrée de la reine au 15, les noces et le festin aux 17 et 18, le départ pour l'armée au 19.

Le sacre eut lieu, en effet, au jour indiqué ; pendant le couronnement, la pierre qui couvrait l'entrée du sépulcre des rois se cassa d'elle-même³.

Le lendemain Henri était mort et Marie régente.

¹ Tallemant, *Hist.*, t. Ier, p. 111.

² Sully, *Économies*, t. VIII, p. 365.

³ *Mémoires de Richelieu*, tome Ier, p. 53.

VI

On a dit que les accusations portées contre Marie de Médicis et contre la marquise de Verneuil étaient contradictoires, qu'elles avaient des intérêts absolument opposés¹ ; en sorte que la culpabilité de l'une, si elle était démontrée, déchargerait l'autre de tout soupçon.

Cette objection ne touchera que ceux qui ne connaissent pas le cœur humain, les contradictions et les brusques retours de la passion ; il n'est pas un avocat habitué aux drames des Cours d'assises qui n'en fasse justice. Elle n'aurait de valeur que si, en 1610, Henriette d'Entraques eut été encore en pleine possession du cœur de son amant ; mais, loin qu'il en fût ainsi, il était, à cette époque, tout entier à sa passion pour la princesse de Condé.

Henriette avait beaucoup des défauts de la reine. Violente, opiniâtre, dominatrice comme Marie, elle avait de plus qu'elle la souplesse, la médisance amusante et spirituelle, la raillerie acérée, la ruse et l'esprit de suite. C'était ce mélange de défauts aimables qui charmait le roi. Cette fine guêpe d'Orléans voltigeait légèrement autour de son épaisse rivale, la lourde banquière de Florence, comme elle l'appelait, et l'autre se sentait piquée avant même d'avoir surpris le bourdonnement.

Mais il y eut d'abord comme une trêve entre elles, un accord tacite sinon pour s'aimer, au moins pour se tolérer et même se servir mutuellement. Léonora Galigaï qui pouvait tout sur l'esprit de Marie, s'étant mis en tête de devenir sa dame d'atours et d'épouser Concini, Henriette négocia les deux affaires et obtint l'assentiment du roi. En revanche, dans le grand ballet des Vertus, dansé en 1601, la favorite fut admise à figurer à côté de la reine et à représenter une des seize vertus : elle avait assurément l'embarras du choix. Les deux rivales y luttèrent par l'éclat de leur jeunesse et de leurs diamants. En voyant paraître toutes ces vertus, dont mieux que personne, il pouvait apprécier les droits à ce titre : *Vit-on jamais plus bel escadron ?* demanda le roi au nonce. — *Ni de plus redoutable*, répondit le prélat.

Pour prix de ses services, Mlle d'Entraques avait obtenu un appartement au Louvre. Henri eut ainsi sous le même toit ses deux ménages : c'était une double chaîne qu'il se rivait aux pieds. La femme légitime et la maîtresse accouchèrent à un mois de distance ; l'une donna le jour à l'enfant qui devait être Louis XIII ; l'autre à un fils qui fut évêque de Metz et duc de Verneuil. Cette naissance troubla la touchante harmonie de ce ménage en partie double, et peut-être faut-il y voir le premier mobile de ce long complot qui ne devait se satisfaire que par la mort du mari infidèle et de l'infidèle amant.

Fièvre de ce fils qu'elle appelait son dauphin, Henriette fit valoir les droits qu'elle croyait tenir d'un pacte signé par le roi. C'était cette fameuse promesse de mariage que ses père et mère avaient obtenue pour prix de son déshonneur et dont l'original est conservé à la Bibliothèque nationale. Le Béarnais s'y engage à épouser Henriette-Catherine de Balzac d'Entraques au cas où, dans les six mois qui suivront le 1er octobre 1599, date de ce document, elle devienne grosse et accouche d'un fils. Henriette avait fait tout ce qui dépendait d'elle pour exécuter la convention ; elle était devenue enceinte dans les délais fixés. La chronique de la Cour assurait même que le prince de Joinville avait un peu aidé au succès de

¹ M. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, p. 941.

l'entreprise. Mais le tonnerre tomba dans sa chambre et lui causa une frayeur telle qu'elle accoucha avant terme. En bonne équité le pacte était rompu et le roi libre de se marier à sa guise. Mais Henriette et ses conseillers n'en jugèrent pas ainsi.

Était-ce sa faute, à elle, si à un mariage tout français, qui devait asseoir sur le trône une race essentiellement, uniquement française, il avait préféré tout à coup une alliance étrangère ? Devait-elle souffrir des revirements de son inintelligente politique ? Un événement tout fortuit pouvait-il le délier de sa promesse ? Quant un fils lui survint en 1601, la marquise estima qu'elle avait reconquis tous ses droits ; elle affecta dès lors de se poser en épouse légitime et renvoya à la reine les épithètes malsonnantes dont celle-ci accompagnait ordinairement son nom.

L'affaire devenait grave. La législation du temps ne frappait pas, comme celle d'aujourd'hui, les promesses de mariage d'une nullité absolue : celle du roi envers Henriette n'était pas aussi vaine que la plupart des historiens affectent de le croire. Du moins le Conseil royal de France et celui d'Espagne n'en jugèrent pas ainsi. Marie exigea la restitution et l'anéantissement de la convention : sa dignité, le soin de sa sécurité et de celle de ses enfants lui en faisaient un devoir.

Mais, pour l'entêtement, Henriette aurait rendu des points à la reine elle-même : prières et menaces échouèrent devant son opiniâtreté. Elle s'emporta, injuria le roi, prodigua à celle qu'elle traitait de concubine les plus grossières invectives, au point que son amant exaspéré faillit la souffleter, et, finalement, annonça qu'elle allait se réfugier en Angleterre, près de son beau-frère, le duc de Lennox. En réalité, elle traitait avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Balthazar de Zuniga, qui lui offrit, ainsi qu'à toute sa famille, la protection de son maître, de grosses pensions et même deux places fortes.

Ce fut le début de la conspiration bien connue de Balzac d'Entragues et du comte d'Auvergne ; on sait que ce dernier, fils naturel de Charles IX, était frère utérin d'Henriette par leur mère commune, Marie Touchet. Trois lettres du roi d'Espagne, découvertes dans un mur, au château de Marcoussis où d'Entragues fut arrêté, montrèrent tout ce que ce complot avait de sérieux. L'enfant du roi et de la marquise de Verneuil devait être remis à Philippe III, qui s'engageait à le faire reconnaître pour dauphin de France.

Le 2 juillet 1604, la fatale promesse, trouvée à Marcoussis, fut enfin rendue au roi, qui en fit constater la remise et l'identité en présence de deux princes du sang, du chancelier et des ministres¹, tant il attachait de prix à prouver que cette arme redoutable n'était plus ma main de ses ennemis.

L'arrêt qui condamnait Balzac d'Entragues et le comte d'Auvergne à avoir la tête tranchée, et la marquise à finir ses jours dans un couvent, fut rendu le 1er février 1605. Au nombre des chefs d'accusation se trouvait celui d'avoir comploté la mort du roi, qu'on devait assassiner sur la grand'route, un jour où, selon sa coutume, il irait voir Mme de Verneuil en poste, suivi de cinq ou six personnes seulement² ; mais il paraît que ce chef ne fut point visé dans l'arrêt.

Plus ferme que le comte d'Auvergne, qui rejeta tout sur elle, Henriette n'avait pas faibli un moment : elle dit fièrement que loin de craindre la mort, elle la

¹ Sully, *Économies*, t. V., p. 269.

² *Discours d'une trahison attentée contre le roy Henry IV, découverte en l'an 1604*, ap. *Archives curieuses*, t. XIV, p. 169.

désirait au contraire, qu'elle était reine avant l'autre, qu'on dirait toujours du roi qu'il avait fait mourir sa vraie femme, qu'au surplus, elle ne lui demandait que trois choses : un pardon pour son père, une corde pour son frère et une justice pour elle¹. Elle le connaissait trop pour le craindre. Verser le sang du dernier Valois, de l'homme qui, avait été, qui était presque encore son beau-frère, c'est à quoi il ne se déciderait jamais. Qu'elle revît le roi un moment, et elle lui prouverait que le vrai coupable c'était lui, car il était aussi mobile dans ses inimitiés que dans ses amours, aussi incapable de vivre en paix avec elle que de s'en séparer complètement.

Il eut, en effet, la faiblesse de la revoir, bien que pour s'affermir dans ses projets de rupture, il se fut donné une autre maîtresse, la comtesse de Moret. En quelques minutes, elle souffla sur la tempête et triompha de l'opposition du Conseil. Le faible monarque commua en prison perpétuelle la peine de mort prononcée contre le père et le frère, et, quant à elle, **il la délivra à pur et à plein**, dit l'Estoile, **encore que jamais elle ne s'abaissa jusqu'à lui demander pardon**. — **Où il n'y a point de crime, avait-elle dit, il n'est pas besoin de grâce**.

Les choses toutefois ne marchèrent pas aussi vite qu'on pourrait le croire d'après le récit de l'Estoile, et ici, il y a intérêt à bien préciser les dates. Les lettres de grâce, expédiées au sceau par les ordres du roi lui-même, furent vérifiées au Parlement le 23 mars 1605. La marquise avait ordre de se retirer dans son château de Verneuil. C'est seulement six mois après, le 16 septembre, que le roi accorda de nouvelles lettres qui la déclaraient innocente et imposaient un silence perpétuel au procureur général *sur le plus amplement informé ordonné par l'arrêt du 1er février précédent*. Mais Henriette, à cette époque, avait déjà repris auprès du roi sa place quasi-officielle de maîtresse en titre.

C'est dans l'année qui suivit cette grâce, acceptée d'une façon si hautaine, que se place, s'il faut en croire un illustre historien, **le pacte conclu pour tuer le roi entre sa furieuse maîtresse et d'Épernon, seigneur d'Angoulême et patron de Ravillac**². La date est bien choisie et tout à fait vraisemblable. Mais ici nous ne sommes plus en présence seulement de présomptions tirées des intérêts et des inimitiés des conspirateurs ; nous allons avoir affaire à des allégations précises, à des pièces, trop peu nombreuses malheureusement, suffisantes toutefois pour qu'on puisse, avec un peu de patience et de sagacité, en faire jaillir la lumière et apprécier la portée des accusations. Or, l'on sait assez que, surtout en matière judiciaire, il y a un abîme entre la vraisemblance et la vérité démontrée.

VII

Le samedi 15 janvier 1611, huit mois après la mort de Henri IV, la reine Marguerite de Navarre, de laquelle il s'était séparé pour épouser Marie de Médicis, entendait la messe dans une chapelle de l'église Saint-Victor, quand une petite femme s'approcha d'elle et la supplia de l'écouter.

Cette femme s'appelait Jacqueline le Voyer ; elle était native d'Orfin, petit village entre Épernon et Ablis, et avait épousé Isaac de Varennes, écuyer, sieur d'Escoman, duquel elle vivait séparée, et qui servait alors comme simple soldat

¹ *Journal de l'Estoile*, décembre 1604.

² M. Michelet, *Henri IV et Richelieu*, p. 469.

aux gardes. Elle était boîteuse et quelque peu bossue, mais douée d'un œil vif et d'une langue singulièrement active et insinuante. On la connaissait à cause des services qu'elle avait maintes fois rendus à de grands personnages dans leurs intrigues amoureuses. D'humeur galante, elle était liée à toutes sortes de femmes mal notées, car n'ayant pas beaucoup d'occasions, vu sa difformité, de se mêler d'amour pour son propre compte, elle s'en occupait pour le compte des autres, métier qui ne lui rapportait que bien peu, à cause de la grande concurrence.

Quand elle aborda Marguerite, elle sortait de prison, à la suite d'un procès que lui avait fait son mari, et se trouvait dans le dernier dénuement. La reine se souvint que cette malheureuse s'était jadis offerte à elle comme femme de chambre, et qu'elle avait refusé ses services, eu égard à son inconduite trop notoire. Elle commença donc par repousser sa demande, mais l'autre y revint avec tant d'insistance, disant que, si la reine refusait de l'entendre, elle serait responsable de grands malheurs qui menaçaient la régente et le jeune roi, que Marguerite voulut percer ce mystère, et fit conduire la d'Escoman à son logis, où elle lui donna audience.

Les révélations avaient trait à Ravailac et à ses instigateurs qui n'étaient autres que le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil. Marguerite les jugea assez sérieuses pour avertir de suite la régente, la priant d'envoyer chez elle, pour les entendre, quelques personnes de confiance, ce que Marie fit aussitôt.

Ces témoins furent cachés dans un cabinet, à l'insu de la d'Escoman, que la reine invita alors à répéter tout ce qu'elle avait dit, afin que rien n'échappât de son esprit. La petite femme ne se fit pas prier et recommença sa déposition dans les termes mêmes qu'elle avait précédemment employés : elle parlait avec assurance, en mots recherchés et comme si elle eut récité une leçon qu'elle s'était faite.

Comme ces préparatifs avaient pris du temps, Marguerite s'était vue forcée d'amuser le tapis en interrogeant son interlocutrice sur Ravailac et sur sa physionomie : la d'Escoman, montrant alors un homme qui se trouvait là, quelque valet sans doute, de taille moyenne, noir de barbe et de visage : **Voilà**, avait-elle dit, **quelqu'un qui ressemble au meurtrier**. Or, Ravailac était un homme solidement charpenté, grand, à barbe rouge et aux cheveux d'un roux très-foncé.

Cette erreur, qui suffisait pour faire douter de tout le reste, n'a d'autre garant, il faut le dire de suite, que le *Mercurie françois*, gazette surveillée, quasi-officielle et par conséquent suspecte. Dans une affaire si obscure, si controversée depuis deux siècles, il est indispensable de chercher le pour et le contre, et de mettre le lecteur à même d'apprécier par lui-même la valeur morale des témoignages.

Quoi qu'il en soit, les révélations acquéraient, de leur audition par plusieurs familiers de la régente, une notoriété qui ne permettait pas de les négliger et de les laisser tomber en oubli. Le public les accueillit d'ailleurs avec une passion voisine de la fureur, tant elles s'accordaient avec le sentiment populaire. A la Cour on fut plus réservé : les uns dirent que cette femme était folle ; d'autres la jugèrent fort habile¹. Vu la misérable condition où elle était réduite, il semblait bien, en effet, qu'elle avait voulu spéculer sur ses dénonciations, faire payer fort

¹ *Mémoires de la Force*, t. II, p. 321.

cher ou son silence ou ses révélations, ce qui, du reste, n'impliquait pas qu'elles fussent fausses.

D'Épernon cria plus fort que tout le monde et exigea qu'on tirât l'affaire à clair. Jacqueline d'Escoman fut donc conduite à la Conciergerie ; des lettres patentes, en date du 17 janvier, remirent à la Cour le soin de connaître de la vérité de l'accusation. Interrogée d'abord par le président Jeannin, puis par le premier président, Achille de Harlay, elle remit à ce dernier une lettre par suite de laquelle un valet de chambre de Balzac d'Entragues, nommé Etienne Sauvage, fut arrêté, en même temps qu'un certain Jacques Godin, commissaire des montres (*revues*) des prévôts des maréchaux, lequel fut jeté dans les cachots noirs de la Conciergerie, où il resta quarante jours.

D'après la jurisprudence du temps, il fallait ou que la d'Escoman prouvât juridiquement, par témoins et par écrits, les faits qu'elle avançait, ou qu'elle subît la même peine à laquelle sa fausse accusation exposait les gens par elle dénoncés, c'est-à-dire la peine de mort.

L'alternative était grave, comme on voit, d'autant plus redoutable que les témoins cités avaient tout intérêt à ménager des accusés puissants et à sacrifier cette malheureuse qui ne se recommandait ni par son passé ni par son crédit.

Voyons ce qu'on apprit d'elle. Nous n'avons ni ses interrogatoires, ni les contradictions qui lui furent opposées ; nous en sommes réduits à sa déposition, telle qu'elle même l'a publiée.

VIII

La liaison de Jacqueline d'Escoman avec la marquise de Verneuil remontait à l'époque de la condamnation de cette dernière, suite de sa conspiration avec son frère, le comte d'Auvergne : moment critique où tous ses anciens amis mettaient à la fuir autant d'empressement qu'ils en montraient précédemment à rechercher sa faveur. Jacqueline s'introduisit dans sa confiance par le moyen de Mme de Chantemesle, sœur de la marquise, et qui était du pays du sieur d'Escoman. Bientôt elle sut se rendre nécessaire, et, s'il faut l'en croire, se mit à la tête des affaires les plus particulières de Mlle d'Entragues et de sa mère, qui n'eurent plus de secret pour cette confidente experte en toutes sortes d'intrigues : elle fut initiée aux amours d'Henriette et du duc de Guise. Huit mois durant elle résida à Paris, chez Mme de Chantemesle, présida au raccommodement du roi et de sa dangereuse maîtresse, assista à plusieurs de leurs entrevues, et aussi, dit-elle, à diverses assemblées secrètes de quelques personnes de qualité, *vrais Français en apparence, mais d'âme toute contraire*. On y évoquait souvent le souvenir du maréchal de Biron.

Le complot formé dans ces réunions clandestines devait être exécuté dès le voyage du roi à Sedan (mars 1606). Jacqueline ne dit pas ce qui en fit retarder l'exécution et passe sans transition à une entrevue du duc d'Épernon et de la marquise, qui eut lieu un peu avant Noël (elle omet de dire en quelle année), dans l'église Saint-Jean-en-Grève, pendant un sermon du père Gontier, jésuite célèbre par la liberté de son langage et les audacieuses réprimandes qu'il avait deux fois, du haut de la chaire, adressées au roi. Un jour que Henri était venu au sermon en compagnie d'une foule de dames et de la marquise de Verneuil, qui s'ingéniait pour le faire rire, le jésuite s'interrompit tout à coup pour dire au prince : *Ne*

vous lasserez-vous donc jamais de venir entendre la parole de Dieu, suivi de tout un sérail ?

A quelle année appartient cette fête de Noël qui précéda l'entrevue racontée par d'Escoman ? M. Michelet place le fait en 1606¹ ; cette date est en effet nécessaire pour la thèse qu'il soutient ; mais on verra tout à l'heure qu'il doit se tromper de deux ans, petite remarque qui contrarie assez gravement son système.

Revenons au récit de la d'Escoman. Les deux conspirateurs, d'Épernon et la marquise de Verneuil, assis côte à côte au sermon, placèrent Jacqueline devant leurs sièges pour qu'elle veillât à ce que personne ne les entendit et alors conclurent la mort du Roy.

Quelques jours après Noël, la d'Escoman, alors à Paris, reçut un billet qui lui fut apporté par un valet de chambre de Balzac d'Entragues, nommé Étienne Sauvage, lequel était accompagné d'un inconnu. Le billet, daté de Marcoussis, contenait ces mots de la main d'Henriette : Mademoiselle d'Escoman, je vous envoie cet homme par Étienne, valet de chambre de mon père ; je vous le recommande : ayez-en soin. La lettre prescrivait de plus de mettre l'inconnu en relation avec Mlle du Tillet, du moins le Mercure affirme que la d'Escoman ajouta cette particularité devant ses juges.

L'inconnu s'appelait Ravailac. Il était fort triste et mal vêtu. Jacqueline le fit boire et manger, l'habilla, le logea chez un nommé Larivière, puis chez un autre, tous deux confidents de la marquise. Sept ou huit semaines durant, il vint prendre ses repas chez elle : on voit qu'elle devait bien connaître la figure du meurtrier et qu'ainsi sa méprise chez la reine Marguerite serait inexplicable. Ravailac prétendait être venu à Paris pour solliciter les juges relativement à un procès qu'avait le duc d'Épernon ; le métier de solliciteur était commun alors, et Ravailac affirme, dans son interrogatoire, l'avoir exercé pendant quatorze ans. Jacqueline soutenait elle-même un procès. Au mardi-gras (toujours même silence sur l'année), elle quitta Paris pour aller à Verneuil, où elle devait passer tout le carême, et chargea son hôte de suivre son affaire.

La Cour, dit-elle en cet endroit, s'en alla à Gentilly après Pâques. Voici qui va nous renseigner sur l'époque où se passent les faits racontés. On prononçait alors Gentilly pour Chantilly, comme le prouve une lettre de Henri IV, en date du 8 mars 1607, où ce nom de lieu est écrit Jantilly².

Or, une lettre du roi à Sully, en date du 25 mars 1609, prouve qu'à cette date la Cour était à Chantilly chez le connétable de Montmorency, père de la princesse de Condé³. La d'Escoman a seulement fait une légère erreur relativement à Pâques qui, en cette année, tomba le 19 avril ; elle aurait dû dire : avant et non après Pâques. Ces observations prouvent que c'est à Noël 1608 et non en 1606 que se place le complot formé dans l'église Saint-Jean-en-Grève.

¹ *Henri IV et Richelieu*, pages 132 et 469.

² Il existe bien, près de Paris, un gros village appelé Gentilly ; mais il ne contenait pas de résidence royale. On ne voit pas, d'ailleurs, par la correspondance de Henri IV, qu'il ait jamais résidé à Gentilly, tandis que ses lettres prouvent qu'il alla à Chantilly, chez le connétable, en 1607 et 1609.

³ *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, t. VII, p. 690, dans la *Coll. de doc. inéd. sur l'Histoire de France*. La lettre du 8 mars 1607, citée plus haut, a été publiée dans le même volume, p. 120.

La Cour s'en alla donc à Chantilly au printemps de 1609, et Jacqueline revint à Paris. Ravailac n'y était plus. Vers la Saint-Jean, le roi découvrit les menées d'un certain Sedain, confident de la marquise de Verneuil, qui fut banni, mais qui se cacha, et la d'Escoman fut chargée de le voir et de s'entendre avec lui. Elle laisse entrevoir que l'Espagne avait la main dans toutes ces intrigues, car, en cet endroit de son récit, parlant de Verneuil, où la marquise était dans ce moment : [De ce lieu, dit-elle, secrètement et commodément, les lettres vont en Espagne et sans bruit.](#)

C'est alors qu'elle se résolut à se décharger du fatal secret et à le révéler au roi. Elle écrivit donc au comte de Chambert et à Mlle de Gournay : c'était la fille de Montaigne. Ils vinrent la voir, mais, dès les premiers mots de la confidence, reculèrent effrayés, craignant de se compromettre. Même révélation au sieur de la Madelène et même refus. Henriette conçut alors quelques doutes sur la discrétion de sa confidente, qui lui fit de grandes protestations de fidélité ; mais l'autre, pour plus de sécurité, exigea qu'elle allât se mettre en tutelle chez son amie, Mlle du Tillet. On sentait le besoin de la surveiller.

Belle-sœur du président Séguier et maîtresse du duc d'Épernon, Mlle du Tillet était une femme assez laide, fort méchante, vraie langue de vipère, la digne confidente d'Henriette. Jacqueline, quoique suspecte, fut là au cœur de leurs secrets. La du Tillet était le lien qui unissait les deux grands moteurs du complot, la marquise et d'Épernon.

Ici la d'Escoman va nous donner une date certaine, la seule qui figure dans toute sa relation : c'est celle de l'Ascension de l'année 1609, et comme tous les faits qu'elle raconte s'enchaînent et se suivent dans un ordre assez serré, cette date prouve encore que l'entrevue dans l'église Saint-Jean est bien de décembre 1608, et non de 1606, comme l'a pensé M. Michelet.

Le jour donc de l'Ascension, en l'année 1609, au moment où elle sortait du logis de Mlle du Tillet, Jacqueline rencontra Ravailac qui revenait du château de Malesherbes, résidence de M. et Mme d'Entraques. Comme il la connaissait déjà de longue date et la savait liée avec Henriette, il s'ouvrit à elle et lui déclara son projet d'attenter à la vie du roi.

Cette fois la conspiration avait pris une forme définitive, son exécuter était à Paris, il guettait sa proie ; le danger était pressant.

IX

Jusqu'ici les faits, ceux surtout qui concernent l'intrusion de Ravailac dans le complot, peuvent avoir été inventés à plaisir ; ils n'ont d'autre garant que les dires d'une femme dont la parole mérite peu de crédit ; les seules personnes mêlées à l'affaire sont celles qui ont intérêt à les nier. Mais en voici d'autres dont la vérification était plus facile.

Jacqueline d'Escoman a donc reçu confidence du projet désormais arrêté de Ravailac. Sur-le-champ, elle court au Louvre, parvient à entretenir une femme de la reine, la conjure de l'introduire près de cette dernière, disant qu'il y va du salut de leurs Majestés, et offrant de fournir, à l'appui de ses révélations, des lettres importantes qui sont sur le point de partir pour l'Espagne.

Ce seul mot devait suffire pour éveiller l'attention ; aussi la reine est-elle avertie. Cependant elle part pour Chartres et Anet, sans recevoir la d'Escoman qui, trois jours durant, attend en vain une audience ; pendant lequel temps, dit-elle, les lettres allèrent en Espagne.

Chemin faisant, Marie de Médicis se ravise : elle fait dire à Jacqueline qu'elle la recevra aussitôt après le retour d'Anet ; puis, le jour venu, elle oublie ou feint d'oublier l'entrevue et part pour Fontainebleau avec son mari, pendant que celle qui tient dans ses mains le terrible secret se morfond tout le jour à l'attendre dans la garde-robe.

Que faire alors ? La d'Escoman s'était trop avancée pour rester à mi-chemin ; elle se sentait épiée, suspecte à ceux qui l'employaient et qui pouvaient lui faire un mauvais parti. Ravailiac lui-même (c'est ici la d'Escoman qui raconte le fait), Ravailiac avait mesuré le péril où son indiscretion l'avait jeté : rencontrant Jacqueline le jour de la Fête-Dieu (21 juin 1609), il l'aborde tout en pleurs, la suppliant de ne rien dire de son malheureux projet, jurant qu'il y avait renoncé. Il ne fit que la confirmer dans la pensée qu'il était près de l'exécution, et qu'elle-même avait tout à craindre.

C'est alors qu'elle eut l'idée d'aller aux Jésuites et de parler au père Cotton. Quand elle frappa à la porte du couvent, il était sorti : à son défaut, elle vit le père Procureur qui lui promit que le lendemain elle pourrait parler au célèbre confesseur du roi. Le lendemain, Cotton était parti pour Fontainebleau. Ne pouvant mieux faire, elle révéla tout au père Procureur, le supplia d'écrire au père Cotton pour qu'il avertisse le roi. Le Jésuite se montra fort réservé ; il demanda le temps de réfléchir, dit qu'il ferait ce que le ciel lui conseillerait, qu'en attendant elle allât en paix et priât Dieu.

Alors elle changea de ton, menaça de le dénoncer plus tard s'il ne partait, s'écria qu'elle irait à Fontainebleau et verrait le roi elle-même. Cette menace le radoucit ; il promit de faire le voyage, lui recommandant, au cas où elle découvrirait quelque chose de nouveau, de continuer à l'instruire. Se rendit-il en effet à Fontainebleau ? On ne l'a jamais su. Quelques jours après, la d'Escoman était arrêtée et jetée en prison pour des affaires particulières, ce sont ses expressions.

Incroyable coup d'audace, s'écrie M. Michelet. Ceux qui donnèrent l'ordre étaient donc bien appuyés de la reine, ou bien sûrs que le roi mourrait avant que l'affaire vint à ses oreilles¹.

Il faut voir les choses plus froidement : pour se guider au milieu des ténèbres des grands problèmes historiques, la passion est un mauvais flambeau. Nous examinerons tout à l'heure les motifs qui furent allégués pour l'arrestation de Jacqueline d'Escoman. Tout en reconnaissant que sa réclusion concorda en effet d'une façon fort opportune avec l'attentat accompli par Ravailiac, nous nous bornerons à dire pour le moment qu'elle sortit de prison après la mort du roi, pour y rentrer bientôt, à la suite des révélations qu'elle fit à Marguerite de Navarre, et nous passerons immédiatement à une seconde dénonciation qui vint, un peu plus tard, corroborer la sienne.

¹ *Henri IV et Richelieu*, p. 187.

X

Cette seconde dénonciation fut celle d'un ancien gendarme de la compagnie de Biron, appelé Pierre Dujardin, et, de son nom de guerre, le capitaine la Garde.

C'était un de ces soldats d'aventure, si communs à cette époque, qui n'avaient d'autre patrie qu'un camp et d'autre fortune que leur rapière. Celui-là avait fait la guerre un peu partout et même chez les Turcs. Revenant de Turquie en 1608, il s'arrêta à Naples où vivaient beaucoup d'exilés français, victimes de la défaite de la Ligue. Cette ville que gouvernait un vice-roi espagnol et où les jeunes princes de Guise s'étaient réfugiés, passait alors pour un des foyers les plus ardents de la conspiration permanente de l'Espagne contre Henri IV, qui venait de porter au comble l'irritation des ultra-catholiques par son traité avec la Hollande et son refus définitif d'unir ses enfants à ceux de Philippe III.

La Garde renoua connaissance avec l'ancien secrétaire de Biron, Charles Hébert, et dîna plusieurs fois chez lui, ainsi que chez Mathieu de la Bruyère, lieutenant particulier au Châtelet pendant la Ligue, en société de plusieurs autres mécontents.

Un jour qu'il y avait grande compagnie à la table de la Bruyère, la Garde (c'est lui du moins qui l'affirme) vit entrer un homme vêtu d'écarlate violette, qui fut reçu des assistants avec grandes caresses et invité de prendre place à table. Cet homme s'appelait Ravailac : l'un des convives lui ayant demandé quelles affaires l'amenaient à Naples, il répondit sans se faire prier qu'il apportait des lettres du duc d'Épernon au vice-roi, comte de Benevente, qu'il irait chercher la réponse après le dîner et repartirait aussitôt pour la France, où il était pressé de retourner, afin de tuer le roi, ce dont il était assuré.

Quelques jours après, toujours d'après le récit de la Garde, la Bruyère le conduisit chez un jésuite, le Père Alagon, oncle du duc de Lerma, premier ministre de Philippe III. Peu de temps auparavant, ce jésuite avait déjà sondé les dispositions du capitaine, lui laissant entrevoir de grands avantages honorifiques et pécuniaires au cas où il consentirait à servir les intérêts catholiques en délivrant l'Espagne de son ennemi. Cette fois, il fut tout à fait explicite et lui proposa 50.000 écus et le titre de grand d'Espagne s'il consentait à **entreprendre l'exécution dont s'était chargé Ravailac. — Ce brave promet de faire le coup à pied ; vous, il faut que vous entrepreniez la même chose à cheval, à la chasse ou ailleurs**¹.

La Garde demanda huit jours pour réfléchir, pendant lesquels il révéla la proposition au sieur Zamet, frère du célèbre financier de ce nom, celui qu'on a bien à tort impliqué dans la mort de Gabrielle d'Estrées. Il quitta Naples sous un prétexte quelconque, et, arrivé à Gaëte, y reçut une lettre de la Bruyère, lettre qui, dit-il, **lui parlait encore de l'exécution de ce dessein**. A Rome, il fut conduit par le sieur Raby, maître des courriers, chez l'ambassadeur de France, M. de Brèves, auquel il s'ouvrit et qui instruisit le ministre Villeroy. Enfin, il arriva en France et parvint à voir le roi à Fontainebleau et à lui remettre la lettre reçue à Gaëte. S'il faut l'en croire, le roi lui répondit qu'il était déjà au courant de toute l'affaire par Zamet et par M. de Brèves, puis lui rendit la lettre, disant qu'il la lui

¹ Récit à la suite du Manifeste et du factum de La Garde, ap. *Archives curieuses*, t. XV, p. 145 et suivantes.

redemanderait en cas de besoin, mais que, sous peu de temps, il rendrait ses ennemis si petits qu'il n'aurait plus à les craindre.

La Garde n'avait d'autres ressources que son épée qu'il mettait indifféremment au service de toutes les causes : partout où il y avait combat, il y allait. Il servit donc successivement en Hongrie et en Pologne et ne revit la France qu'après la mort de Henri IV.

Passant alors près de Metz, dont d'Épernon venait de recouvrer le gouvernement, il fut assailli par des soldats de la garnison, blessé d'une vingtaine de coups, et laissé pour mort dans un fossé. Il se traîna jusqu'à Mézières où était le duc de Nevers, qui le fit reconduire à Paris. Souffrant de ses blessures et dénué de tous moyens d'existence, il présenta requête au Conseil royal afin d'obtenir récompense de ses services et de ses avis trop négligés.

La demande fut rejetée : comme la patience n'était pas sa vertu, il fit du bruit, parla ouvertement de grands conspirateurs dont il avait surpris les secrets, et finit par porter sa requête aux États généraux assemblés à Paris. On était alors en 1615. Nouvel échec et nouvelles indiscretions tapageuses. Subitement la régente lui accorde l'office de contrôleur général des bières, fonction pour laquelle il avait naturellement beaucoup d'aptitude. Voulait-on lui fermer la bouche ? Jugea-t-il la récompense trop maigre et continua-t-il ses dangereux bavardages ? Toujours est-il qu'avant d'avoir obtenu les provisions de sa charge, il fut jeté à la Bastille.

Au bout de neuf mois, pendant lesquels il prétend n'avoir pas été interrogé, on le transporta à la Conciergerie. Un arrêt en date du 20 juin 1616 le renvoya devant la Cour, qui l'entendrait sur ce qui concernait le parricide commis en la personne du feu roi et *ferait le procès à ceux qui s'en trouveraient coupables*.

Ces termes si formels ne laissent aucun doute sur l'intention où était la première magistrature du royaume de tirer enfin à clair les accusations tant de fois répétées contre les complices de Ravillac. Les parlementaires, alliés des princes révoltés, n'avaient plus alors aucun intérêt à dissimuler leurs véritables sentiments et à ménager ces grands coupables. Lenglet-Dufresnoy, très-convaincu de cette complicité et qui met une sorte de passion aveugle à la démontrer, prétend¹, que, le 22 août, la Cour rendit un arrêt, imprimé à la fin du quatrième volume du journal de Henri IV, dans lequel *l'honneur de la Garde fut mis à couvert*. L'arrêt est du 12 et non du 22 et ne dit rien de pareil. Il vise la déposition écrite envoyée par M. de Brèves, ambassadeur de France à Rome, qui, l'on s'en souvient, avait reçu la visite de la Garde à son retour de Naples, il ordonne l'audition des sieurs Zamet et Raby et certaines vérifications d'écritures, en particulier l'examen par des experts d'une lettre en date du 22 août 1609, celle peut-être que la Garde prétendait avoir reçue à Gaëte et montrée à Henri IV. Tout cela indique assez que la Cour, alors en pleine possession de son indépendance et peu sympathique à d'Épernon, avait conçu des doutes sur la sincérité de l'accusateur.

Il n'obtint jamais d'arrêt de décharge. Soit que son affaire ait été volontairement oubliée, soit qu'un jugement définitif qui ne nous est pas parvenu l'ait puni de la réclusion, il est certain qu'il était encore prisonnier en 1619, époque où il fut rendu à la liberté, par des motifs tout politiques que nous indiquerons tout à l'heure.

¹ Avertissement en tête du t. VI des *Mémoires de Condé*, note de la p. 30.

On connaît maintenant les faits qui furent jetés par la demoiselle d'Escoman et le capitaine la Garde à l'avidité curieuse du public, comme des brandons au milieu de la conflagration des partis. Étaient-ils vrais ? Étaient-ils faux ? Contenaient-ils seulement une portion de vérité et quelle est-elle ? C'est la question qui, depuis près de deux siècles, divise les historiens, c'est le problème qu'il s'agit de résoudre.

XI

Les deux dénonciateurs, la Garde et Mlle d'Escoman, s'accordent sur les points principaux : chez l'un et l'autre, c'est le duc d'Épernon qui est l'âme du complot ; il a pour allié l'Espagne et les anciens ligueurs ; Ravailiac est son instrument. A Noël 1608, la d'Escoman a assisté dans l'église Saint-Jean-en-Grève au pacte conclu, pour le meurtre du roi, entre le duc et Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil ; quelques jours après, elle a reçu et hébergé Ravailiac, à elle adressé par la marquise ; elle l'a conduit chez Mlle du Tillet, maîtresse du duc d'Épernon, la plus méchante femme de Paris. Le jour de l'Ascension 1609, elle a revu l'assassin qui, revenant alors du château patrimonial des d'Entragues, lui a confirmé sa sinistre résolution. Elle a essayé aussitôt d'instruire la reine et offert de lui remettre, pour la convaincre, des missives adressées par les deux chefs de la conspiration à la Cour d'Espagne.

La Garde, de son côté, a vu Ravailiac à Naples en 1608, apportant au 3,1^{er} roi de Naples, le comte de Benevente, des lettres du duc d'Épernon, et annonçant tout haut, dans une assemblée d'anciens ligueurs bannis de France, l'intention d'attenter, dès son retour à Paris, aux jours du roi.

Lui-même a été sollicité de s'associer au meurtre par un jésuite, beau-frère du premier ministre du roi d'Espagne. Il a reçu à Gaète et prétend avoir montré à Henri IV une lettre d'un des exilés français qui confirmait ces propositions.

On le voit, les deux dépositions s'enchaînent et se prêtent un mutuel appui. Mais les contradictions qu'elles soulevèrent de la part de tous ceux qu'elles mettaient en cause, les révélations nouvelles amenées par les interrogatoires, les objections posées par les juges, voilà ce qu'il serait bon de connaître. Or, on a vu que, selon toute vraisemblance, il n'y eut jamais d'arrêt définitif dans l'affaire de la Garde, et, quant à la d'Escoman, le *Mercure* déclare que *les interrogatoires qu'on lui fit subir sont demeurés sous le secret de la Cour* : c'était l'usage pour les procès en diffamation où l'honneur de gens considérables se trouvait engagé.

Nous examinerons plus loin ce que devinrent les pièces du procès. A leur défaut, nous en sommes réduits, pour nous guider dans ces ténèbres, au peu de lumière que les censeurs royaux ont laissé filtrer dans la gazette semi-officielle, le *Mercure français*, et aux révélations des contemporains. Tout insuffisante qu'elle soit, cette lumière, bien dirigée, peut cependant nous mettre sur la trace de la vérité.

XII

Est-il vrai d'abord que la première arrestation de la d'Escoman, celle qui suivit ses confidences au père Procureur des Jésuites, ait été *un incroyable coup*

d'audace ? Faut-il croire, avec l'éminent historien dont nous rappelons ici les paroles, que ceux qui donnèrent l'ordre étaient bien appuyés par la reine ou bien sûrs que le roi mourrait avant que l'affaire vint à ses oreilles ?

Dans son manifeste publié en 1614, quatre ans après la mort de Henri IV, la d'Escoman avoue elle-même qu'elle fut arrêtée [pour ses affaires particulières](#). C'était en effet son mari qui poursuivait sa condamnation. Ce fait, qui n'a jamais été contesté, va nous mettre au courant de ses antécédents, de ce qu'on appellerait aujourd'hui son dossier judiciaire.

Elle avait exposé sur le pont des Arts un enfant à elle, auquel son mari se prétendait étranger, et qui fut reconnu par le nourricier, des mains de qui elle se vit obligée de le reprendre, faute d'argent pour payer sa pension. Placée à l'Hôtel-Dieu qui était alors un lieu de correction en même temps qu'une maison hospitalière, elle parvint à s'en échapper, fut arrêtée aussitôt, enfermée au Châtelet, et son mari se rendit partie contre elle. Tels sont les motifs allégués pour sa réclusion par le *Mercure*¹, et il faut avouer qu'ils ont un grand cachet de vraisemblance.

La jurisprudence du temps n'était pas tendre pour le crime d'exposition d'enfant, surtout quand il se compliquait d'adultère : la d'Escoman fut condamnée à mort ; mais elle en appela à la Cour, qui réduisit singulièrement la peine et ordonna seulement la réclusion de la coupable dans un monastère, à la charge par le mari de payer cent francs de pension annuelle, à moins qu'il ne préférât reprendre sa femme. Comme il ne satisfit point à la première condition, elle présenta requête pour sortir de sa prison conventuelle, ce qu'elle obtint. C'est alors que, privée de toutes ressources, elle imagina d'appeler sur sa personne l'attention de Marguerite de Navarre à laquelle elle s'était jadis offerte en qualité de femme de chambre, et de lui faire des révélations qui, dans sa pensée, lui vaudraient l'intérêt des deux reines, bien que ces confidences eussent perdu leur principale utilité, puisque le roi était mort alors depuis huit mois.

Il est donc tout à fait invraisemblable que la première arrestation de cette entremetteuse, opérée en 1609, ait eu pour but de lui fermer la bouche et de l'empêcher d'entraver un complot meurtrier. Si tel eût été le dessein de ceux qui avaient intérêt à son silence, ils auraient eu recours au seul moyen qui fût sûr. Qui pouvait les arrêter ? Puissants comme ils l'étaient, peu scrupuleux, certains de l'impunité, il leur était facile de faire disparaître cette misérable, abandonnée de tous, qui n'avait personne pour s'inquiéter de son sort. Tout au moins ils l'auraient fait mettre au secret, dans ces cachots noirs de la Conciergerie où, plus tard, à la suite de ses dénonciations, l'on enferma le valet des d'Enragues. Cette mesure si simple, la plus vulgaire prudence la leur conseillait. Loin de là, on lui laissa, au Châtelet, tant de liberté qu'elle put y raconter son histoire à quiconque voulut l'entendre ; c'est elle-même qui le déclare. Elle trouva même moyen de verser ses dangereuses confidences dans l'oreille de l'apothicaire de Marie de Médicis, qu'elle chargea d'instruire cette princesse².

Voilà des raisons de bon sens, des raisons appuyées de faits et plus concluantes, à coup sûr, que les raisons de pur sentiment alléguées par l'historien que nous combattons en ce moment. Ne sont-elles pas de nature à refroidir un peu l'enthousiasme et à modérer l'attendrissement sur [les efforts héroïques de cette](#)

¹ Année 1610, f° 14 et 15,

² *Manifeste*, ap. *Archives curieuses*, t. XV, p. 174.

femme infortunée qui mourut pour la vérité..., qui, galante ou non, niais si dévouée, si courageuse, n'en reste pas moins un martyr de l'humanité ?¹

Qu'il y eût beaucoup de vrai dans les dires de cette intrigante, c'est tout à fait vraisemblable, et nous essaierons tout à l'heure de le prouver, de faire la part de la vérité et du mensonge ; mais cette justification ne saurait aller jusqu'à l'ériger en martyr de l'humanité : elle fut bien plutôt martyre de ses intrigues dans lesquelles maladroitement elle s'enlaça.

Pourquoi ne fit-elle pas ses révélations lors de son premier procès, quand elle était en danger de voir confirmer la sentence qui la condamnait à mort pour exposition d'enfant, quand ces révélations, destinées à sauver le roi, avaient encore toute leur utilité, quand elle pouvait espérer d'obtenir sa grâce par une découverte d'une telle importance ?

Il est très-vraisemblable qu'elle n'avait jamais vu de près Ravillac. Ce qui le prouve, c'est l'erreur qu'elle commit en présence de Marguerite, quand elle montra, comme ressemblant à ce meurtrier, qui était grand et avait la barbe rouge et les cheveux d'un roux foncé, un valet petit de taille, noir de barbe et de cheveux.

Ce fait, dit-on, n'a d'autre autorité que [ce recueil de mensonges qu'on appelle *Mercure françois*](#)². Mais la reine Marguerite, ses gens, son entourage lisaient le *Mercure*, qui était la seule gazette de l'époque. Cette reine n'était pas dans les meilleurs termes avec Henriette d'Entragues ni avec la régente. Comment supposer qu'on osât mettre sous la garantie de son nom un fait de pure invention ? Comment n'aurait-on pas craint qu'elle réclamât une rectification ?

La d'Escoman, objecte-t-on encore, est un témoin grave quand elle se concilie si bien avec Sully³. Mais que dit Sully ? Un jour que M. de Schomberg dînait chez ce ministre, il reçut un billet de Mlle de Gournay qui demandait à l'entretenir d'une affaire de grande importance. Étant allé la voir de suite, elle lui apprit qu'une certaine femme qui avait été au service de la marquise de Verneuil venait de révéler à elle, Mlle de Gournay, une conspiration formée contre la vie du roi, [de laquelle estoient Mme de Verneuil, M...](#) (le nom est en blanc dans le texte de Sully) [et plusieurs autres](#). En quoi cela montre-t-il que Sully se concilie si bien avec la d'Escoman ? Il ne fait que répéter ses assertions, celles, comme il le dit, qu'elle maintint ensuite en justice, et, en définitive, c'est elle seule qui se concilie ici avec elle-même⁴.

Deux de ses déclarations furent reconnues fausses et, comme la méprise qui vient d'être signalée, toutes deux avaient trait à Ravillac, remarque importante qui nous mettra dans un instant sur la voie de la vérité.

Quand on lui demanda ce qu'était devenue cette lettre que Mme de Verneuil lui avait écrite pour lui recommander l'assassin, et qui était en effet la pièce capitale de l'instruction, elle nomma [une damoiselle](#) à qui elle l'avait remise à Paris. Il fut prouvé que cette personne, alors âgée et frappée de paralysie, n'avait pas paru à Paris depuis sept ans⁵.

¹ M. Michelet, *Henri IV et Richelieu*, p. 153, 183, 214.

² *Henri IV et Richelieu*, p. 470.

³ *Henri IV et Richelieu*, p. 470.

⁴ Sully, *Économies*, t. VIII, page 367.

⁵ *Mercure françois*, année 1610, f° 16.

Autre déclaration non moins mensongère : un jour qu'elle était dans la chambre de Mlle du Tillet, Ravailac y vint et tira de son haut de chausses un long couteau, destiné, disait-il, à tuer le roi. Ce couteau, tombant par mégarde de ses mains, s'était fiché entre deux carreaux. On examina de près cette déclaration, on força la d'Escoman de bien préciser l'endroit où l'événement avait eu lieu ; puis, vérification faite, il se trouva que la chambre était planchéiée et non carrelée.

Ces deux allégations n'ont pu être inventées après coup et gratuitement prêtées à la d'Escoman, car le vieux président de Harlay, si courageux au temps de la Ligue, si bourru et qui rabroua si vertement d'Épernon et un messenger de la reine, venus près de lui pour avoir des nouvelles du procès, Harlay eût protesté contre les faussetés imprimées par la gazette semi-officielle. A son défaut, quelques-uns des nombreux parlementaires, tous si hostiles à la régence, qui prirent part au jugement, n'eussent pas manqué de réclamer.

XIII

L'Estoile raconte, en effet, qu'un gentilhomme s'étant présenté chez le rude et intègre président pour lui demander, de la part de la reine, son opinion sur l'affaire : — *Vous direz à la reine, aurait répondu l'illustre magistrat, que Dieu m'a réservé à vivre en ce siècle pour y voir et entendre des choses merveilleuses, si grandes et si étranges que je n'eusse jamais cru les. pouvoir voir ni ouïr de mon vivant.* Puis, comme une personne de ses amis et de ceux de l'Estoile lui disait que, selon toute apparence, l'accusatrice parlait à la légère et sans preuves, le vieillard, levant les yeux et les mains au ciel : — *Des preuves ! Il n'y en a que trop ! Il n'y en a que trop !*¹

Cela est grave, assurément, car l'Estoile mourut dans l'année même où il consignait dans son journal ces deux réponses accusatrices du premier président ; il en avait donc la mémoire toute fraîche quand il les confia au papier et l'on remarquera que la plus grave lui avait été transmise par un ami commun.

Mais, qu'on y fasse attention, Harlay n'a jamais dit quelles étaient ces choses merveilleuses et étranges qu'il regrettait de voir, ni à quoi s'appliquaient les preuves dont il parlait. Que les unes et les autres eussent trait à un complot contre la vie de Henri IV, c'est ce dont il paraît impossible de douter, mais il ne suit pas de là que Ravailac fût l'agent de ce complot. Et c'est ici qu'est la nuance délicate que tant d'historiens n'ont pas aperçue et qui, bien précisée tout à l'heure, sera, nous l'espérons, de nature à accorder ceux qui soutiennent que la mort du roi fut préméditée par de puissants ennemis, et ceux qui prétendent que Ravailac n'eut pas de complices.

L'issue du procès est en harmonie avec ce point de vue dont on saisira mieux, dans un moment, toute la portée.

Il faut bien comprendre dans quelles conditions s'instruisait l'affaire de la d'Escoman. On ne faisait pas le procès aux personnes par elle dénoncées ; c'était elle-même, au contraire, qui se trouvait, à leur requête, poursuivie comme calomniatrice ; elle seule avait à prouver, par écrits et témoins, la vérité de sa dénonciation et à subir, en cas d'échec, la peine impartie à la calomnie. Tant que

¹ *Journal de l'Estoile*, coll. Petitot, 1re série, t. XLIX, p. 171, 172.

cette preuve n'était pas faite, on ne pouvait mettre en jugement les suspects ; on devait se borner à les entendre : et c'est, en effet, ce qui eut lieu. La marquise de Verneuil fut assignée à comparaître devant le premier président qui, cinq heures durant, l'interrogea dans son logis. Quant à d'Épernon, bien conseillé par son ami le président Séguier, il vint simplement trouver le vieux de Harlay, lui demandant négligemment des nouvelles de l'affaire. On sait la verte réponse qu'il s'attira : — **Je ne suis pas votre rapporteur, mais votre juge.** Et comme d'Épernon s'excusait, disant que c'était en ami qu'il avait pris la hardiesse de le questionner : — **Je n'ai point d'amis,** répondit le rogue magistrat ; **je vous ferai justice : contentez-vous de cela.**

Contrairement aux égards dus à la première magistrature du royaume, d'Épernon s'était permis d'aller voir son juge avec l'épée au côté, bottes et éperons à ses pieds. De là l'irritation du pointilleux président. Mais ses paroles, jointes à l'exclamation rapportée par l'ami de l'Estoile, indiquent assez les graves soupçons qui remplissaient son esprit. Sans doute qu'il avait les preuves morales, mais non matérielles de la culpabilité du duc ; il en savait assez pour le croire coupable, mais non pour le mettre en jugement.

L'indécision des magistrats, le combat qui se livrait dans leur esprit éclatent dans les deux arrêts qu'ils rendirent. Le premier (5 mars 1611) élargissait tous les incarcérés et remettait le jugement définitif à une date indéterminée¹. Peut-être la Cour espérait-elle du temps de nouvelles lumières ou bien voulait-elle, pour statuer, attendre que le vieux de Harlay, goutteux, sourd et presque aveugle, se fût démis de sa charge, ce qui eut lieu en effet aussitôt après la première sentence. Son successeur, M. de Verdun, premier président à Toulouse, l'emporta sur de Thou, par l'appui du Pape et des Jésuites, du moins l'Estoile l'affirme, et l'arrêt définitif fut enfin rendu le 30 juillet². La Cour y travailla toute une semaine, nouvelle preuve des tiraillements auxquels elle fut en proie. Tous les accusés étaient déchargés, la d'Escoman déclarée calomniatrice et condamnée à finir ses jours entre quatre murailles. Or, nous l'avons déjà dit, d'après la jurisprudence du temps, c'était la peine de mort qu'elle avait encourue : cette mitigation fut considérée comme un aveu implicite de la vérité des accusations.

S'il fallait en croire une note marginale de l'Estoile, citée par l'abbé de l'Escluse³, l'arrêt aurait même ordonné **que tous les procès, pour raison de ce, seraient supprimés.** Mais cette note n'a point été accueillie par les derniers éditeurs du journal, si souvent amplifié, de l'Estoile, et nous n'avons même rencontré aucune édition de ce journal où elle figure. Faut-il croire, avec certains historiens, que le dossier de ce procès fut détruit dans l'incendie qui, en 1618, dévora le Palais de Justice ? On sait que la voix publique imputa au duc d'Épernon d'avoir soudoyé les incendiaires dans le but d'anéantir les preuves écrites de sa complicité avec Ravillac : cette accusation, qu'aucune preuve écrite n'a jamais justifiée, est assez invraisemblable, puisqu'il suffisait, pour faire avorter cette criminelle entreprise, d'une seule chance contraire fournie par le hasard.

¹ *Journal de l'Estoile*, p. 181.

² *Journal de l'Estoile*, p. 218.

³ *Mémoires du duc de Sully, mis en ordre par l'abbé de l'Escluse*, t. III, note de la p. 179, édit. in-4°, de 1745.

Une phrase de l'Estoile, plus authentique que celle qu'a citée l'abbé de l'Escluse, nous apprend que [les juges se trouvèrent partis neuf contre neuf](#)¹.

Cela ne signifie pas que la Cour fut partagée par moitié sur la question de l'innocence ou de la culpabilité de la dénonciatrice, de sa véracité ou de sa mauvaise foi : c'est là une erreur qu'il importe de rayer de l'histoire. Les juges n'avaient point à prononcer sur le fond d'une accusation dont les preuves juridiques n'étaient pas fournies ; ils ne purent se diviser que sur le choix de la peine, et, conformément à l'usage de tous les temps, ce fut la plus douce qui l'emporta. Mais cette division et l'atténuation qui s'ensuivit montrent encore que, selon leur secrète conviction, tous les dires de la condamnée n'étaient pas également calomnieux, et la façon la plus naturelle de l'expliquer, c'est d'admettre que, tout en mentant sur un point important, elle avait dit vrai sur le reste : cette manière de voir se concilie parfaitement avec les paroles accusatrices sorties de la bouche du président de Harlay.

XIV

La d'Escoman fut donc emmurée : on lui bâtit, chez les Filles repenties, une cellule garnie d'un étroit grillage² ; effroyable châtiment qui la retranchait du monde des vivants. Quatre ans après, comme on l'a vu, le capitaine la Garde, coupable de dénonciations semblables aux siennes, fut jeté et oublié dans les cachots de la Conciergerie.

On se demande dès lors comment leur voix put percer les pierres, comment furent livrés au public, en 1616 et 1619, les factums qui ont révélé leurs accusations.

Pour celui de Jacqueline d'Escoman, l'explication est simple : évidemment ce furent ses juges eux-mêmes qui le mirent au jour, et cette publication fut un coup de parti. Elle est de 1616 et très vraisemblablement du mois de juillet, quand la régente tira le comte d'Auvergne de la prison qu'il subissait depuis onze ans pour l'opposer aux princes coalisés, quand, au mépris des protestations des chefs de corps, elle osa mettre ce frère d'Henriette d'Entragues, justement puni pour avoir conspiré la mort du feu roi, à la tête de l'armée qui allait assiéger Péronne, livrée au duc de Longueville par ses bourgeois. A cette époque, Condé avait publié le célèbre manifeste qui fut une démonstration contre les mariages espagnols accomplis au mépris des derniers vœux de Henri IV, manifeste où il demandait vengeance de l'assassinat de ce prince. A la même époque aussi, le jeune roi avait promis, par un article du Traité de Loudun (3 mai 1616), [qu'il serait fait de nouvelles recherches sur la mort de son père](#) ; tant l'opinion qui attribuait cette mort à de grands coupables restés impunis avait alors acquis d'autorité.

Quand les magistrats, quand tous les anciens adversaires de la Ligue restés dans le Parlement virent à la tête de l'armée l'ancien conspirateur vendu à l'Espagne, le frère de celle qui deux fois avait comparu devant eux comme soupçonnée d'avoir tramé le meurtre de son royal amant, quand des pamphlets incendiaires tels que : *La chemise sanglante de Henri le Grand* et *La rencontre de M.*

¹ *Journal*, p. 218.

² *Mercure françois*, f° 17, v°.

d'Épernon et de François Ravailac à Angoulême eurent profondément remué les passions populaires, ils jugèrent le moment venu de donner un prétexte solide à l'agitation et de rappeler au roi sa promesse déjà oubliée de rechercher et de punir les vrais assassins : ils lancèrent dans le public les révélations de la d'Escoman.

Disons maintenant dans quelles circonstances furent publiées celles du capitaine la Garde.

Ce fut en 1619 que parut son factum, tiré à 1.400 exemplaires. Aussitôt après cette publication, et peut-être même quelques semaines auparavant, un exempt des gardes vint tirer l'auteur du cachot où depuis quatre ans on l'oubliait, et le roi lui accorda un brevet de 600 livres de pension. C'est qu'alors le duc de Luynes était au pouvoir : Marie de Médicis, exilée depuis deux ans et prisonnière dans le château de Blois, venait de s'évader avec l'aide du duc d'Épernon, qui, de suite, mit une armée à ses ordres¹. La complicité d'autrefois s'affirmait par service et par cette union dans une commune révolte : c'était le prélude de la guerre qui se termina par le combat des Ponts-de-Cé. On comprend dès lors l'intérêt qu'avait le premier ministre à réveiller les vieilles accusations.

Ce pamphlet de la Garde, c'était une arme terrible qu'il suspendait sur la tête de ses ennemis coalisés, et qui allait lui donner pour auxiliaire l'opinion publique indignée. Il justifiait ainsi le mot sanglant qu'il avait fait dire un jour à Marie par le jeune roi : que les jours de François II et de Charles IX avaient été abrégés par leur mère, une Médicis comme la sienne.

Ainsi s'explique la publication faite par le détenu de la Conciergerie : sa pension fut le prix de sa complaisance ; elle ôte toute valeur à ses affirmations. Il y a grande apparence qu'il s'inspira du manifeste de la d'Escoman, publié trois ans avant le sien, et qu'il s'étudia à mettre les deux récits en harmonie.

Selon toute vraisemblance, il n'avait pas plus rencontré Ravailac à Naples qu'elle même ne l'avait entretenu à Paris. Mais, dans son voyage d'Italie, mis en rapport avec les réfugiés français, il s'était vu initié à leurs espérances et à leurs projets, dont, du reste, ils ne faisaient pas mystère. Ces complots, il se hâta de les dénoncer à Zamet et à M. de Brèves : ce fait semble suffisamment établi par l'arrêt du 12 août 1616 que nous avons cité ; il les révéla ensuite à Henri IV lui-même, qui, comme on l'a vu, n'y prêta pas grande attention. Tant de dénonciations semblables lui étaient déjà parvenues ! C'est que celles de la Garde n'avaient rien de précis, c'est surtout qu'elles ne concernaient pas l'agent définitif du crime. Autrement, comment croire que le roi eût fait si bon marché de cette lettre à lui remise par le capitaine, qu'il la lui ait rendue négligemment en lui disant de la conserver ? Il devait savoir qu'avec un pareil aventurier dont le métier était de courir le monde, il s'exposait fort à ne plus retrouver cette pièce de conviction le jour où il en aurait besoin.

De même pour la d'Escoman. Sa méprise, ses allégations démontrées fausses sur tout ce qui concernait Ravailac prouvent suffisamment qu'elle ne le connaissait pas. Mais elle aussi avait été initiée, et bien plus profondément que la Garde, aux conspirations ourdies contre la vie du roi. Son intimité avec la du Tillet, maîtresse de d'Épernon, sa familiarité avec Henriette d'Entragues ne sont pas contestables. Impossible également de nier ses efforts pour parvenir près de la reine, les avertissements qu'elle voulut lui donner et qu'en désespoir de cause

¹ Voyez, à la suite de cette étude, le récit de cette périlleuse évasion.

elle confia au père Procureur des jésuites. Mais rien ne prouve que ces avertissements eussent trait au futur assassin du roi. Loin de là : quand on lit avec soin ses déclarations, on s'aperçoit qu'elle n'avait d'autre but, en essayant de parvenir jusqu'à la reine, que de lui remettre des missives d'Henriette et de d'Épernon, qu'elle se faisait fort d'intercepter et qui, par suite du retard apporté à sa réception, partirent pour l'Espagne.

N'est-il pas digne de remarque que les seules parties de sa dénonciation qui aient été démontrées fausses et publiées comme telles, soient justement celles qui concernent ses rapports avec Ravallac ? Sur celles qui regardent d'Épernon et la marquise de Verneuil, sur le pacte de mort conclu entre eux à Saint-Jean-en-Grève, sur ces entrevues secrètes où l'on exaltait le souvenir de Biron, silence complet. Silence aussi sur l'assassin à gages Sedain, qui, banni de France, se cachait tantôt à Verneuil, tantôt à Paris et que la d'Escoman eut ordre de visiter.

La fameuse lettre qu'elle cite comme à elle écrite par la marquise de Verneuil, cette lettre ne nomme pas Ravallac et pouvait tout aussi bien s'appliquer à un autre agent du crime. Henriette, dans ce billet, recommandait seulement à sa confidente de recevoir l'envoyé que lui conduisait un valet de chambre de son père, et de le mettre en communication avec la demoiselle du Tillet, fait que celle-ci nia du reste avec la dernière énergie, au point que les deux anciennes amies faillirent se prendre aux cheveux devant la Cour.

Ainsi, tout concourt à établir la vérité de cette assertion du *Mercur* que la d'Escoman ne connaissait Ravallac que pour l'avoir entrevu de loin, passant dans le préau de la Conciergerie, où il était détenu en même temps qu'elle. C'est après coup, afin de donner plus de poids à ses révélations/ qu'elle y mêla le nom de l'assassin. Sans cette habile mais périlleuse addition, n'eussent-elles pas perdu la moitié de leur valeur ? La dénonciatrice aurait-elle été en droit d'en réclamer le prix ? On lui eut objecté que l'événement la démentait. Ravallac avait pris les devants : son attentat individuel avait rendu inutile le complot auquel elle était mêlée et qui, lui aussi, allait passer du projet à l'exécution. Elle fondit ensemble les deux conspirations et fit du tout une trame unique, celle qu'elle dévoile dans son Manifeste. Mais la fausseté de sa déposition, en ce qui concerne ses rapports avec Ravallac, ne décharge ni le duc d'Épernon, ni Henriette d'Entragues. Elle ne prouve qu'une chose, c'est que la passion comprimée et solitaire d'un homme résolu va plus vite en besogne que les combinaisons prudentes de plusieurs conspirateurs qui discutent et étudient leurs chances : ceux-là eurent le bonheur d'être devancés. Reste à prouver que Ravallac n'était pas leur agent.

XV

Ravallac, a-t-on dit, a nommé le duc d'Épernon dans ses interrogatoires : il le connaissait donc. Pourquoi ne lui demanda-t-on pas comment et depuis quand ? On dirait que les juges n'osaient toucher cet article, tant ils appréhendaient de découvrir trop de choses¹.

Le meurtrier, en effet, a parlé deux fois du duc d'Épernon devant ses juges. Dans son second interrogatoire, celui du 17 mai 1610, que dirigea le premier président

¹ Lenglet-Dufresnoy, Avertissement en tête du t. VI des *Mémoires de Condé*, p. 29.

de Harlay, il déclare qu'il frappa le roi au moment où il vit son carrosse arrêté par des charrettes, Sa Majesté tournant le visage et penché du côté de M. d'Épernon.

Au cours du quatrième interrogatoire, il explique comment, voulant parler au roi pour lui persuader de ranger à l'Église catholique ceux de la religion prétendue réformée, il s'adressa au marquis de la Force, capitaine des gardes, lequel lui fit réponse qu'il était un papault et catholique à gros grain, lui disant s'il connaissait M. d'Espéron. Et l'accusé répondit que ouy, et qu'il est catholique à gros grain.

La Force qui raconte, dans ses Mémoires, le refus par lui opposé aux sollicitations très-réelles du meurtrier, ne dit pas un mot de cette réponse concernant d'Épernon : il affirme, au contraire, qu'il ne put rien tirer du solliciteur ni par paroles ni par menaces. Mais l'aveu fait aux juges n'en reste pas moins entier. Que prouve-t-il ?

Que Ravailac, originaire d'Angoulême, où il avait passé toute sa vie, connût les traits du duc d'Épernon, gouverneur de cette ville et qui souvent y résidait, quoi de plus simple ? C'est le contraire qui devrait étonner. Il le reconnut dans la voiture du roi, et s'il mentionne cette particularité en passant, c'est uniquement pour préciser les détails du fait sur lequel on l'interroge. Sa réponse à la Force, répétée dans son quatrième interrogatoire, prouve-t-elle quelque chose de plus ? bonnet-elle lieu de croire qu'il connût le gouverneur d'Angoulême autrement que de visage ? Qu'on fasse attention aux circonstances dans lesquelles elle est faite. Ce quatrième interrogatoire, tout justement, roule sur les complices qu'on suppose à l'assassin. On lui représente que ses dénégations sur ce point sont invraisemblables ; pauvre et nécessaire comme il est, fils d'un père et d'une mère *qui sont à l'aumône*, il faut que, pour tous les frais et voyages nécessités par son attentat, il ait reçu aide de quelqu'un.

C'est cet argument qu'il repousse de toutes ses forces, et ses raisons sont excellentes. S'il eût été, dit-il, induit par argent ou suscité par gens ambitieux, il ne fût pas venu jusqu'à trois fois, et à trois voyages exprès, d'Angoulême à Paris, distant l'un de l'autre de cent lieues, pour donner conseil au roi de ranger les réformés à la religion catholique. Celui qui a volonté de tuer quelqu'un pour argent ne va pas le faire avertir, comme il a fait à trois diverses reprises, ainsi que le sieur de la Force peut en témoigner.

Et là-dessus, voulant prouver clairement qu'il a, en effet, parlé à ce capitaine, il rappelle les paroles qu'il lui a entendu prononcer ; il dit, sans paraître y attacher la moindre importance, qu'il a répondu affirmativement à sa question : s'il connaissait M. d'Épernon. Tout ce passage de sa défense n'a d'autre but que d'établir qu'il a agi seul et sans impulsion étrangère. N'est-il pas cent fois évident qu'habile et réfléchi comme il l'était, il se fût bien gardé de rapporter cette demande et cette réponse s'il eût estimé qu'elles pouvaient faire planer quelque soupçon sur une autre tête que la sienne ? Il ne se fût pas ainsi contredit à quelques secondes d'intervalle, ou, s'il l'eut fait, ses juges n'auraient pas manqué de lui signaler la contradiction. Ils ne durent même pas y songer. Ils ne virent, dans cette partie de la déposition, que ce qu'il faut y voir en effet, l'intention bien évidente de l'accusé de prouver par les détails de sa conversation avec le marquis de Caumont la Force, qu'il avait véritablement tenté de voir le roi et de le convertir à ses visées. C'était son meilleur moyen de défense, et il avait trop d'adresse pour l'affaiblir en se démentant lui-même à brûle-pourpoint.

Loin de fournir prétexte à un soupçon de connivence avec le gouverneur de sa ville natale, Ravailac, dans ses interrogatoires, a toujours protesté qu'il n'avait été mû que par sa volonté seule et que personne n'était dans sa confiance : il reconnaissait avoir raconté ses visions au P. d'Aubigny, jésuite, mais sans rien lui confier de son projet. Dix-sept fois les juges le pressèrent sur cette question des complices qui était le point capital de l'instruction : par obsession, par adresse, par menaces, en lui faisant craindre pour la vie de ses père et mère, ils tentèrent, sans succès, de lui faire dire les auteurs de son crime.

La torture ne lui arracha aucune révélation. La Force lui fit serrer les pouces au moyen de vis de carabine ; plus tard, le 25 mai, encore bien que l'usage fût de soumettre à la question préparatoire avant jugement les seuls accusés qui déniaient leur crime, on décida néanmoins de l'y appliquer¹. Pour s'autoriser d'un exemple, il avait fallu remonter jusqu'au règne de Louis XI. Mais on s'arrêta presque aussitôt, parce qu'il ne variait point dans ses réponses et qu'on craignit de le trop affaiblir pour qu'il pût satisfaire au supplice ; c'est ce qui explique pourquoi il ne fut point dressé procès-verbal de cette première épreuve. Enfin, le 27 mai, avant l'exécution, on lui donna la question des brodequins, appelée question préalable, parce qu'elle précédait la mort ; elle avait pour but principal la révélation des complices. Sa rigueur fut telle qu'il ne put la supporter jusqu'au bout et faillit mourir ; elle ne lui arracha aucun aveu touchant la complicité.

Plusieurs historiens semblent croire qu'on ne possède pas le procès-verbal des réponses recueillies pendant cette horrible épreuve : ils racontent ou analysent les interrogatoires du criminel d'après le récit qu'on trouve au premier volume du *Mercur françois*. Ce récit, réimprimé en 1837 au tome XV des *Archives curieuses de l'Histoire de France*, est le seul que M. Poirson, toujours si exact pourtant, ait cité dans ses Notes.

Or, dans cette version analytique, le procès-verbal de la séance du 27 mai où Ravailac fut appliqué à la torture fait défaut ; il est remplacé par ces mots : *Pour la révélation de ses complices, il fut appliqué à la question des brodequins ; ce qui s'y passa est sous le secret de la Cour*. M. Michelet a signalé cette omission et fait ressortir ce qu'elle a de suspect². Serait-il possible que lui aussi ait ignoré qu'on possède une copie du procès de Ravailac bien différente de l'abrégé en forme de narration qui a paru au *Mercur* ? C'est celle que Lenglet a empruntée au manuscrit 192 de la bibliothèque du roi, Fonds de Brienne, et qu'il a publiée dans un livre où, il est vrai, on s'avise rarement de la chercher³.

Cette copie présente, non une narration sommaire et arrangée, mais un texte donné comme exact et complet, reproduisant les demandes faites à l'accusé et ses réponses, en un mot la physionomie de l'interrogatoire : on y trouve, sous la date du 27 mai, le procès-verbal de la torture à laquelle le condamné fut appliqué quelques heures avant son supplice. Quelle lumière nouvelle ce procès-verbal projette-t-il sur la question des instigateurs ?

Au premier coin, le misérable s'écrie qu'il se recommande à Dieu, mais il réitère ses dénégations. Au second, il répète *avec grands cris et clameurs* qu'il n'a jamais parlé de son projet ni en confession ni autrement. Il s'évanouit au troisième : on lui jette de l'eau, on lui fait prendre du vin, on le laisse sur un

¹ L'arrêt du 27 mai constate cette première application à la question. V. aussi Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII*, t. I, p. 35.

² *Henri IV et Richelieu*, page 207.

³ Au tome VI des *Mémoires de Condé*, page 201 et suivantes.

matelas jusqu'à midi, puis on le conduit à la chapelle, où le greffier l'adjure encore, par son salut, de déclarer qui l'a induit, poussé, excité à commettre son crime. Que répond-il ? Qu'il ne peut compter sur la miséricorde divine s'il cache quoi que ce soit, et que si des aveux eussent pu lui épargner les terribles tourments qu'il vient d'endurer, il n'eût pas manqué de les faire.

Vers deux heures, deux habiles docteurs de Sorbonne, Filesac et Gamache, sont mandés. Le condamné se confesse au premier et le requiert ensuite, en présence du greffier, de divulguer, d'imprimer même sa confession, afin que chacun sache que seul il a fait le crime, sans y avoir été sollicité par personne.

Il sort de la Conciergerie au coup de trois heures : les deux docteurs sont à ses côtés ; ils épuisent toutes les ressources de leur dialectique pour tirer de lui un aveu touchant la complicité. Sa main, celle qui a porté le coup, est brûlée à feu de soufre ; les tenailles mordent sa chair, ses plaies sont arrosées d'un horrible mélange d'huile, de soufre et de poix enflammée. A ce moment le greffier l'exhorte encore à parler, toujours sans succès. Un suprême moyen est mis en œuvre. On lui refuse l'absolution s'il ne révèle ses auteurs et complices, terrible menace pour un croyant d'une foi si exaltée.

— Je n'en ai point ; il n'y a que moi qui l'ai fait ; donnez-moi l'absolution à *condition* : vous ne pouvez ainsi la refuser.

— Eh bien ! je vous la donne en ce cas ; mais si le contraire était vrai, au lieu de l'absolution, je vous prononce votre damnation éternelle. Au sortir de cette vie que vous allez perdre, votre âme s'en va droit en enfer et au diable, ce que je vous dénonce de la part de Dieu, comme certain et infaillible.

— Je l'accepte à cette condition.

Pour nous, a écrit M. Poirson, la vérité est dans cette parole d'un mourant, d'un chrétien d'une foi vive et ardente, en présence de l'éternité, de son salut ou de sa damnation¹.

Il nous semble, a répondu un autre historien, que c'est méconnaître la perversion totale d'esprit comme de cœur à laquelle certaines doctrines, celle surtout des restrictions mentales, avaient amené de tels *chrétiens*, très-capables d'entrer dans l'éternité une fraude pieuse à la bouche².

Non : la théorie des restrictions mentales n'a rien à voir ici. Même à cette époque, elle ne s'appliquait qu'au cas où la question sur laquelle portait la restriction était faite par une personne qui n'avait pas qualité pour exiger la vérité, et à qui l'interrogé était en droit de la cacher ; telle est la doctrine des casuistes du temps. Les docteurs étaient dans un cas tout contraire. De plus, l'alternative par eux posée était trop claire pour que le supplicié pût s'y soustraire par une échappatoire. Quelle restriction aurait-il pu ajouter mentalement à son acceptation de la condition mise à la validité de l'absolution ? Le moment, d'ailleurs, était peu propice à de telles réserves équivoques. Ce n'est pas quand sa chair fume sous les tenailles ardentes qu'un croyant, si pervers qu'on puisse le supposer, se livre à de telles subtilités, et joue au fin avec la justice divine.

¹ *Histoire du règne de Henri IV*, t, II, p. 941.

² M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. XI, note de la p. 12.

XVI

On le voit, si l'on prête foi aux procès-verbaux et aux récits contemporains, il faut admettre que Ravailac n'a nommé personne, d'Épernon pas plus que tout autre, qu'il a, jusqu'au dernier soupir, revendiqué pour lui seul l'entière responsabilité de son forfait.

Mais il existe une tradition qui contredit absolument tous les autres renseignements connus. Ravailac, au milieu du supplice, entre la poix et les tenailles brûlantes, quand déjà quatre chevaux vigoureux tiraient sur ses membres, Ravailac aurait demandé un moment de relâche et dicté au greffier une déposition suprême, en opposition avec toutes les précédentes, et où d'Épernon et la reine elle-même étaient nommés.

Cette tradition étrange, Lenglet, le premier, l'a consignée dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, qui parut en 1713 ; mais la censure fit substituer des cartons à tout le passage qui concernait Ravailac ; l'auteur le reproduisit dans son Avertissement au tome VI des *Mémoires de Condé*, publié à la Haye en 1743 : *A la première tirade des chevaux, le criminel demanda d'être relâché et dicta un testament de mort*. Mais le sieur Voisin, greffier, s'attacha à l'écrire si mal que jamais on n'a pu le lire. C'est en vain que ce testament, *qui subsiste encore à présent*, a été communiqué aux plus experts en matière de vieilles écritures ; jamais ils n'ont pu en venir à bout. Cette conduite du greffier en un point de cette conséquence fait soupçonner qu'il y avait quelque secret qu'il ne voulait pas laisser apercevoir, secret peut-être qui aurait pu nuire personnellement au sieur Voisin si la connaissance en avait transpiré par son canal¹.

On aura remarqué les mots : *Ce testament qui subsiste encore à présent*. Lenglet ne dit pas l'avoir vu, mais il affirme que la pièce existe encore au moment où il imprime, en 1743.

Pas plus que Lenglet-Dufresnoy, M. Michelet ne révoque en doute le testament dicté par le meurtrier sur le lieu du supplice : *Le rapporteur de Ravailac existait* (en 1614), *et ses dépositions* (celles de Ravailac) *reçues sous le secret de la Cour* n'avaient pas encore été détruites. Elles existaient dans la cassette murée à l'angle des rues Saint-Honoré et des Bons-Enfants, avec la feuille dictée par Ravailac sur l'échafaud, et l'on pouvait y lire les noms d'Épernon et de la reine².

On a vu plus haut ce qu'il faut croire de ces dépositions reçues *sous le secret de la Cour* : on les possède et nous venons de les analyser. L'illustre et hasardeux écrivain commet une seconde erreur quand il prétend que ces dépositions étaient réunies, dans une cassette, à la feuille dictée par Ravailac sur l'échafaud.

La Note des portefeuilles-Fontanieu où il a puisé le fait, et qui est la source de tout ce qu'on a écrit sur ces suprêmes aveux de Ravailac, dit justement tout le contraire : la feuille et le procès auraient été déposés dans des mains différentes. On va en juger, car nous allons reproduire textuellement cette Note, du reste assez courte, dont tant d'écrivains ont parlé de confiance et sans l'étudier ; elle fait partie des nombreux portefeuilles historiques de M. de Fontanieu, lesquels, après la mort de cet érudit, arrivée en 1767, furent déposés à la Bibliothèque nationale.

¹ Avertissement, p. 30.

² Henri IV, p. 225.

On a toujours dict, que les dernières confessions de Ravillac, dans les douleurs du supplice avant d'expirer, avoient esté escrites par le greffier du Parlement d'une manière si extraordinaire qu'il n'y a pas une lettre formée et qu'on n'y voit que des points et des barres. Je connois en effet plusieurs gens de lettres auxquels M. le procureur général Joly de Fleury avoit bien voulu les communiquer, qui m'ont assuré n'y avoir pas connu un seul mot. Un de ces savants, celui, je l'avoue, en qui j'ay le plus de confiance, m'a dict qu'il avoit cru y apercevoir le nom de la royne et de M. d'Épernon, *sans qu'il ait eu aucun doute sur ce dernier*. En ce cas, on pourrait soupçonner avec raison que l'affectation d'une écriture illisible a eu pour cause l'importance des faits révélés par le coupable. Ce soupçon ne s'accorde malheureusement que trop avec une tradition qui fait frémir.

Je ne sais ce qu'est devenue la pièce dont il s'agit, et si elle est encore dans les mains de la famille de M. Fleury. Le mesme homme m'a dict qu'en faisant de grosses réparations à une maison faisant l'encoignure des rues Saint-Honoré et des Bons-Enfants, près du Palais-Royal, on avoit trouvé, dans l'épaisseur d'un mur qu'on fut obligé de détruire, une petite cassette dans laquelle estoit le procès de Ravillac ; qu'un des conseillers du Parlement, commis-saire et rapporteur de ce malheureux, demeurait dans cette maison, et que vraisemblablement, au lieu de remettre le procès au greffe, il l'avoit caché ; que la cassette fut portée au roy, qui la remit à M. Bachelier, son premier valet de chambre¹, entre les mains duquel elle estoit demeurée sans doute par oubli ; que M. Bachelier, peu avant sa mort, luy avoit permis de voir le procès, *qu'il n'y avoit point trouvé le testament du mort*, ce qui n'est pas surprenant, ceste pièce reçue par le greffier pendant l'exécution n'ayant pu estre sous les yeux des juges lors du rapport et de l'arrêt².

Rien de plus clair, comme on le voit. Le testament de Ravillac est entre les mains du procureur général Joly de Fleury, mort en 1756, lequel, en effet, pouvait avoir rencontré cette feuille illisible dans la poudre du greffe, car il passa les dernières années de sa vie à mettre en ordre, à compulser et à extraire les registres et les rouleaux du Parlement. Quant au procès, il n'a point été déposé au greffe par le commissaire rapporteur : ce magistrat l'a gardé et caché chez lui, au fond d'une cassette scellée dans l'épaisseur d'un mur. Mais le prétendu testament n'était point dans cette cassette, ce qui va de soi, puisque M. Joly de Fleury l'avait entre les mains.

Pour ce qui concerne le procès, la Note est probablement dans le vrai : il paraît bien que la minute ne périt point dans l'incendie du Palais en 1618, et c'est une preuve de plus de l'inanité des accusations populaires élevées contre le duc d'Épernon au sujet de cet incendie. Cette minute dut être, en effet, soustraite aux archives du Parlement, car Voltaire, au chapitre CLXXIV, de *l'Essai sur les*

¹ Ce fait, s'il est vrai, doit se placer en 1713, car Saint-Simon nous apprend (T. XIII, p. 286, édit. Sautélet) que ce fut dans cette année que Bachelier acheta la charge de premier valet de chambre de Louis XIV, lequel mourut peu après.

² *Portefeuilles-Fontanieu*, n° 456-457.

mœurs, composé vers 1740, raconte que quelques feuilles de l'interrogatoire de Ravailac furent retrouvées en 1720, par un greffier du Parlement. Je les ai vues, dit-il ; cet abominable nom est peint parfaitement ; et il y a au-dessous, de la même main : *Que toujours dans mon cœur, Jésus soit le vainqueur*. Nouvelle preuve que ce monstre n'était qu'un furieux imbécile.

Voilà du moins qui est positif : Voltaire a vu et lu quelques feuilles de l'interrogatoire original et, par le mauvais distique cité, on peut vérifier qu'elles appartenaient à la troisième séance. Mais, pas plus que Lenglet qui ne parle que par ouï dire, pas plus que Fontanieu qui s'en est rapporté aux affirmations d'un savant dont il ne fait pas même connaître le nom, Voltaire n'a vu le fameux testament : il n'en dit pas un mot.

C'est qu'en effet il n'a jamais existé.

Nous avons beaucoup de respect pour M. Michelet, qui voit si loin quand il voit juste, et si nous le prenons si souvent à partie dans cette étude, c'est qu'il est le défenseur le plus autorisé du système historique qui donne de puissants complices à Ravailac ; mais en cette occasion, comme en beaucoup d'autres où le parti pris l'égare, il s'est absolument trompé. Il a beau afficher la plus entière confiance dans cette pièce et y revenir par deux fois avec complaisance¹, il ne persuadera que ceux qui tiennent plus à être surpris que convaincus. M. Henri Martin, plus judicieux, n'y croit pas ; et il a raison.

Non que nous entendions soutenir que l'avocat général Joly de Fleury n'eût pas véritablement entre les mains une feuille écrite sous les yeux de Ravailac, où se lisaient, parmi quantité de mots indéchiffrables, le nom de d'Épernon et peut-être même celui de la reine ; mais nous oserons affirmer que cette feuille ne contenait pas d'aveux opposés à ceux que le meurtrier avait faits jusque-là. Ce n'était, dans notre conviction, qu'un brouillon des réponses du coupable, rapidement saisies au vol par le greffier au cours d'un des interrogatoires, avant la mise au net qui avait lieu à la fin de chaque séance, et dont on donnait connaissance à l'accusé au moment de réclamer sa signature, et en condensant alors ses réponses, comme cela se pratique encore aujourd'hui ; ce qui, par parenthèse, explique pourquoi les interrogatoires de Ravailac, bien qu'ils prissent beaucoup de temps, sont cependant assez courts dans les copies qui nous en restent. C'est qu'on les résumait de façon à n'écrire qu'une fois certaines réponses qu'il avait faites à plusieurs reprises, en termes à peu près identiques : telle est l'explication de cette brièveté dont on s'est souvent étonné.

Nous irons plus loin : la feuille dont il s'agit doit appartenir à la séance du 17 ou à celle du 19 mai dans lesquelles d'Épernon et la reine sont nommés, mais plus vraisemblablement à celle du 17, où ces deux noms sont cités à peu de distance l'un de l'autre. Ravailac y déclare qu'au moment où il frappa Henri IV, ce prince était penché du côté de M. d'Épernon et qu'il avait attendu pour le tuer *que la royne fût couronnée*.

Si, comme cela est fort possible, on découvre jamais la feuille illisible autrefois conservée par la famille Joly de Fleury, il suffira de la rapprocher du texte de ces deux interrogatoires pour arriver à la déchiffrer, et se convaincre de la vérité de notre interprétation.

¹ *Henri IV et Richelieu*, p. 209 et 225.

Mais, dès aujourd'hui, et en dehors de toute vérification, les faits connus suffisent pour prouver que ce mystérieux écrit n'a pu être dicté sur l'échafaud.

Le supplice de Ravillac a eu des milliers de spectateurs : parmi ceux qui nous en ont transmis les détails, plusieurs y avaient assisté. Le conseiller Matthieu, historiographe de France, n'a pas perdu une seule de ses effroyables particularités ; il n'en est pas une non plus dont il ait fait grâce à ses lecteurs. Qu'on parcoure son récit : on n'y trouvera pas un mot du prétendu répit demandé par le supplicé, ni de la dictée au greffier, qui cependant devait frapper tout le monde, tant parce que ce fait était surprenant en lui-même qu'à cause du temps qu'il aurait exigé. Même silence chez l'Estoile dont la narration est fort longue, et qui déclare [tenir pour bien vraie l'opinion commune touchant Ravillac, que chacun disait n'avoir rien révélé ni confessé relativement à l'assassinat du feu roi](#)¹. Et cependant, qu'on le remarque bien, l'Estoile nourrissait au fond de l'âme cette conviction que le meurtrier avait eu des instigateurs.

XVII

Ainsi tous les efforts pour lier les noms de d'Épernon et de Ravillac, pour établir les relations de ces deux personnages, échouent devant l'étude des documents et des textes contemporains. La conduite du duc envers l'assassin ne proteste pas moins contre cette supposition.

Au moment même de l'attentat, lorsque Saint-Michel se précipita sur le meurtrier, qui restait immobile, comme stupéfait du succès de son crime, et voulut le percer de son épée, ce fut d'Épernon qui l'en détourna. L'occasion pourtant était belle pour couper court à des révélations compromettantes et qu'il devait croire inévitables. Cette objection si solide, si probante a fort embarrassé l'abbé Lenglet. Le duc d'Épernon, selon lui, n'avait pas grand'chose à craindre des dépositions du coupable : [Il se serait tiré de l'accusation de Ravillac plus facilement qu'il n'a fait de celles de Pierre la Garde et de la demoiselle d'Escoman, beaucoup plus croyables qu'un scélérat.](#)

Mais il s'est parfaitement tiré de l'une et de l'autre, et Ravillac, s'il eût dénoncé la complicité du duc, était un adversaire autrement redoutable qu'un aventurier et une entremetteuse, alléguant longtemps après l'événement, quand l'agent direct du crime n'était plus là pour leur être confronté, des faits dont un certain nombre, ceux justement où cet agent est mêlé, ont été d'ailleurs démontrés faux.

La conduite du duc, la protection qu'il étendit sur Ravillac, la liberté que, pendant deux jours, il laissa à tout le monde de le visiter dans l'hôtel de Retz, s'expliquent par une raison que personne ne semble avoir aperçue jusqu'à ce jour. Cette explication, bien autrement sérieuse et profonde que celle de Lenglet, va montrer l'intérêt qu'il avait à sauver le criminel et prouver en même temps que lui-même était à la tête d'une conspiration près d'éclater, mais dans laquelle Ravillac ne trempait point.

¹ *Journal de l'Estoile*, coll. Petitot, le série, t. XLIX, p. 78.

Avant de la donner, qu'on nous permette d'indiquer encore ici deux objections contre la complicité de ces deux grands coupables, objections qu'on n'a jamais réfutées, parce qu'elles sont à l'abri de toute critique.

La première est celle qu'a fournie Ravailac lui-même et dont nous avons déjà dit un mot. L'assassinat n'était pour lui qu'un suprême expédient : son but principal n'était pas de tuer le roi, mais de le convertir à ses idées. Il voulait s'adresser à sa conscience, lui persuader d'abandonner les projets qu'on lui prêtait contre la religion catholique et le pape, de renoncer à cette guerre au bout de laquelle il voyait le triomphe définitif de l'erreur. Il ne le tua que parce qu'il ne put parvenir à lui parler.

Que fût-il arrivé cependant, si la Force l'eût introduit près du monarque, si seulement on lui avait ouvert les yeux en lui montrant, ce qui était vrai, que Henri IV ne songeait point à faire la guerre au Souverain-Pontife, qui comptait au contraire parmi ses alliés, qui même avait déjà sa part faite dans les cessions et les remaniements d'États, conséquences naturelles de la victoire ? Voilà qui prouve à quel point sa résolution était personnelle, éloignée de toute impulsion étrangère. S'il avait subi l'action de puissants instigateurs, son projet eût été invariable ; il ne se serait pas constitué le seul juge de son exécution ; il n'y eût pas plusieurs fois renoncé. Habiles et prudents comme ils l'étaient, ces conspirateurs n'eussent point surtout exposé leur agent à se faire arrêter lors de ses infructueuses tentatives pour voir le roi ; et cela fût arrivé, en effet, si la Force n'avait pas reçu du prince l'ordre formel de laisser en paix l'importun. Cette arrestation, suite possible de la grossière imprudence qu'on lui aurait laissée commettre, faisait à la fois avorter et connaître le complot.

Que répondre encore à l'argument tiré du profond dénuement du meurtrier et de sa famille ? Il était si pauvre qu'il ne trouva pas même l'argent nécessaire à l'acquisition du couteau destiné à l'accomplissement de son crime : il fut réduit à le voler dans une auberge. Pourvu de cette arme, des scrupules lui reviennent ; il quitte Paris, et, résolu à se mettre lui-même dans l'impuissance de céder à de nouvelles tentations, il brise la pointe du couteau contre une charrette. C'est seulement à Étampes, devant l'image d'un *Ecce homo*, qu'il sent renaître sa volonté de tuer le prince [qui voulait faire la guerre au Pape et transporter le Saint-Siège à Paris](#). Que faire alors ? Quand il fut fouillé après l'attentat, on ne lui trouva (Matthieu et l'Estoile l'attestent), que trois demi-testons avec deux ou trois sols de monnaie¹. Cela ne suffisait pas pour vivre encore à Paris un jour ou deux, et pour acheter un nouvel instrument de meurtre. Il refit donc la pointe de l'arme sur une pierre, et la vérité de cette assertion fut prouvée par l'inspection de cette arme, mauvais couteau de cuisine emmanché de corne de cerf, et qu'on conserve encore aujourd'hui au Musée d'artillerie.

Les riches et puissants instigateurs qu'on lui prête l'auraient-ils laissé dans un tel dénuement, au risque de le voir renoncer à sa fatale entreprise, faute d'une arme pour l'accomplir ou d'argent pour payer sa nourriture à Paris ? Matthieu affirme que si l'occasion qu'il saisit le 14 mai ne se fut pas présentée ce jour-là, [la nécessité le contraignait de s'en retourner](#).

On le voit donc surabondamment, le système qui donne au meurtre de puissants promoteurs ne résiste pas à l'examen. On peut même ajouter qu'il rend Ravailac absolument inintelligible et inexplicable. On ne le comprend, en effet, que si on le

¹ L'Estoile, coll. Michaud, page 570 ; Matthieu, ap. *Archives curieuses*, t. XV, p. 66.

laisse dans sa sombre solitude, dans l'ardeur de son exaltation toute personnelle, en tête-à-tête avec ses visions, avec ses hallucinations, avec la trompette de guerre qu'il croyait sentir à sa bouche et les hosties qu'il voyait aux deux côtés de sa face. Le vieux levain de la Ligue, qui fermentait dans cet esprit troublé, s'aigrit encore par les sermons incendiaires de quelques prédicateurs : ce furent là ses seuls, ses véritables complices. Il partagea les préjugés de la multitude et des membres les plus infimes du clergé qui, incapables de comprendre de grands projets politiques que d'ailleurs on se garda trop de laisser percer, ne voyant à la tête de cette armée qui allait envahir les pays catholiques que des chefs réformés, crurent simplement que le roi voulait détrôner le Pape, lequel, au contraire, se prêtait secrètement à ses desseins. Ravallac, de bonne foi, se pénétra de ces fausses idées qu'on eut le tort de ne pas combattre par quelques publications officielles. Il immola sa victime, ne pouvant la convertir ; il frappa à contre-cœur et, disons le mot vrai, par devoir. De tels criminels n'ont ni guides, ni confidentes ; on ne les dirige pas par l'intérêt ; on ne les pousse qu'en exaltant leur aveugle fanatisme.

Il ne mentit, il ne se rétracta point ; il fut sincère envers ses juges, sincère envers son confesseur, sincère même envers la postérité, puisqu'il demanda qu'on publiât sa confession. Des assassins à gages n'ont pas de tels précautions. Si d'Épernon et la marquise de Verneuil l'eussent engagé au meurtre, nul doute qu'il l'eût dit de lui-même. Qu'avait-il à gagner à les ménager ? Mais au moment même où il exécutait à lui seul le sinistre dessein que seul il avait conçu, eux aussi avaient mis la dernière main au complot qu'ils tramaient depuis si longtemps. C'est cette concordance qui a trompé l'histoire, qui l'a portée à fondre en un seul deux projets distincts, l'un réalisé, l'autre sur le point de l'être. On n'a pas cru que le hasard pût fournir de telles rencontres.

Nous allons prouver pourtant, et ce sera notre conclusion, non-seulement que cette rencontre est historiquement certaine, mais qu'elle était fatale et inévitable.

XVIII

Le complot auquel Philippe III présidait de loin et qui avait à sa tête la vindicative maîtresse de Henri IV et l'homme qui tenait sous ses ordres la véritable force armée, l'infanterie, ce complot ne remontait point à 1606, comme l'a cru M. Michelet.

Une interprétation plus saine des dépositions de Jacqueline d'Escoman nous a fait voir que l'entrevue de d'Épernon et d'Henriette d'Entraques dans l'église Saint-Jean-en-Grève, et la conclusion définitive de ce pacte infernal se placent à Noël 1608, date infiniment plus vraisemblable. C'est l'époque où l'indépendance des Provinces-Unies vient d'être définitivement reconnue : il ne reste plus à traiter que la question de religion et celle du commerce des Indes. Don Philippe de Tolède, ambassadeur extraordinaire envoyé par Philippe III près de Henri IV pour négocier un projet de mariage entre les enfants de ces deux souverains, a vu ses ouvertures repoussées. Le roi d'Espagne, qui cherchait surtout dans cette alliance un moyen de détacher la France des Pays-Bas, ne garde plus d'illusions sur les intentions de son ennemi. Une lettre de Henri IV à M. de Brèves, son ambassadeur près du Saint-Père, lettre en date du 6 janvier 1609, qui fut

communiquée à Paul V, et par lui sans doute au chargé d'affaires d'Espagne¹, a suffisamment laissé entrevoir les grands projets qu'on agite au Louvre et à l'Arsenal. Moins osé, plus positif que son ministre, Henri s'occupe dès lors d'opposer à la puissance déjà fort ébranlée de la Maison d'Autriche, une grande confédération des autres États qui répondra en partie seulement au plan un peu utopique d'une République chrétienne tracé par Sully.

Afin de désarmer les passions religieuses et d'ôter à l'Espagne son principal appui en France, il s'est appliqué non-seulement à gagner les Jésuites, mais à les faire entrer dans son jeu, à les intéresser à ses succès et à sa conservation ; il leur prodigue les témoignages d'affection ; il honore le père Cotton d'une faveur croissante. Qu'on étudie sa correspondance en 1608, on le verra multipliant les collèges des Jésuites, les recommandant aux villes, aux évêques, étendant leurs privilèges, encourageant les cessions qui leur sont faites, saisissant en un mot toutes les occasions de leur marquer sa bienveillance². On sait qu'il alla jusqu'à léguer son cœur à leur collègue de la Flèche.

Voilà ce qui rend si invraisemblable l'immixtion de cet ordre célèbre, soit dans l'attentat de Ravailiac, soit dans la conspiration espagnole de d'Épernon. Les Jésuites étaient trop bien renseignés pour ignorer les traités conclus par Henri IV avec les puissances entrées dans sa confédération. En mai 1610, il y avait longtemps déjà qu'ils connaissaient les noms des contractants et les avantages faits à chacun d'eux. Institués pour la défense de la papauté, en possession par leur général de ses secrets les plus intimes, comment auraient-ils pu ignorer que le Pape, non-seulement s'associait aux vues du roi de France, mais qu'il recevait, pour prix de sa coopération, le royaume de Naples, depuis si longtemps convoité par la Cour de Rome ? En aidant au meurtre du chef de la coalition, ils auraient donc agi contre les vœux les plus chers de la papauté. Loin d'avoir intérêt à la mort du roi de France, ils devaient au contraire désirer sa conservation. Ce sont les membres les plus obscurs du bas clergé et de quelques ordres religieux relâchés dont, justement en 1608, Henri IV favorisait la réforme, qui, par leurs prédications passionnées et, à cette date, tout à fait inintelligentes, intempestives et arriérées, purent enflammer l'esprit maladif de Ravailiac ; mais, quant aux chefs des Ordres et surtout quant aux Jésuites, leurs visées étaient toutes différentes.

Ainsi les faits aujourd'hui connus, autant que la juste interprétation du Manifeste de Jacqueline d'Escoman, ne permettent pas de douter que ce soit seulement en 1608 que fut définitivement conclu le pacte des grands conspirateurs vendus à l'Espagne. Nous l'avons remarqué déjà, les seules réfutations qu'on opposa aux dénonciations de cette malheureuse portèrent sur ses relations avec Ravailiac : pour tout le reste, c'est-à-dire pour la conspiration de d'Épernon et de la marquise de Verneuil, on ne voit pas qu'elle ait été démentie.

Tous les indices de ce complot, toutes les preuves qui le démontrent ont passé sous les yeux du lecteur. Les dangers de l'Espagne, son apathie en présence des vastes préparatifs de son adversaire, les rapports des deux complices avec cette

¹ *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, dans la *Coll. de doc. inéd. sur l'Hist. de France*, t. VII, p. 668 et suiv.

² Voyez le sommaire historique du t. VIII des *Lettres missives*, p. 13. Il est juste de dire ici que ce volume, publié en 1858, a paru un an après la publication de l'ouvrage de M. Michelet sur Henri IV. Le dernier volume des *Lettres missives* n'a été livré au public qu'en juillet 1872.

puissance si menacée, leur irritation croissante, le sombre avenir qui les attendait après le succès certain de la guerre entreprise par Henri IV, toute cette situation si critique a été fidèlement peinte dans cette étude. Nous avons rappelé aussi le mot terrible sorti de la bouche du vieux de Harlay, les hésitations, les perplexités des juges qui condamnèrent la d'Escoman, l'espèce de compromis auquel ils s'arrêtèrent et qu'explique cette seule supposition que, tout en mentant sur ce qui concernait Ravallac, elle disait vrai sur le reste.

Deux derniers faits vont montrer à quel point de maturité en était arrivé le complot, quand l'intervention inattendue d'un fanatique y coupa court.

XIX

Henri IV, nous l'avons dit déjà, avait réglé l'emploi de la dernière semaine qu'il devait passer à Paris. Le jeudi, 13 mai, était employé au couronnement de la reine ; le vendredi, il mettait ordre à ses affaires ; le samedi, il allait à la chasse ; il consacrait le dimanche à la cérémonie de l'entrée de Marie de Médicis à Paris, suite obligée du sacre. Selon Sully, il partait pour l'armée le lundi 17, au matin. Suivant Matthieu, il assistait ce jour-là au mariage de sa fille de Vendôme et le lendemain au repas de noces, en sorte que le départ n'avait lieu que le mercredi matin.

Dans les deux versions, pendant toute cette semaine, il ne se rencontrait qu'un seul jour où l'on eût chance de le voir sortir en petite compagnie ; c'était celui où il mettait ordre à ses affaires ; il y avait grande probabilité que pour y réussir, il irait s'entretenir avec Sully qu'on savait malade¹. C'était donc ce jour-là qu'on devait choisir pour le frapper : le programme de l'emploi de cette fatale semaine, programme connu, et dont quelques parties étaient même publiées, ne permettait pas d'en adopter un autre. Aussi voyez ce qui se passe : Ravallac, aux aguets d'abord entre les deux portes du Louvre, puis dans la rue étroite de la Ferronnerie, profite, pour faire son coup, d'un embarras de charrettes qui sembla préparé tout exprès pour arrêter la voiture royale et éloigner le faible cortège qui l'entourait : on sait que les valets de pied passèrent par le charnier des Innocents ; le seul qui fut resté derrière le carrosse, s'attarda à renouer sa jarretière.

Suivons maintenant les faits : au moment même où l'assassin était saisi, où le baron de Courtomer recevait du marquis de la Force l'ordre d'aller en hâte prévenir Sully, il aperçoit, dans la rue de la Ferronnerie, huit à dix hommes à pied et deux à cheval qui, jurant et se précipitant sur Ravallac, criaient : **Il faut qu'il meure !** Courtomer, pour leur arracher le meurtrier, dut s'élancer sur eux, l'épée nue, et ils se perdirent aussitôt dans la foule².

Ces hommes n'étaient-ils pas les véritables agents des conspirateurs ? Ce fut la pensée qui vint au premier président de Harlay. Il sut que, le dimanche précédent, un soldat, rencontrant une femme de la religion réformée, lui avait conseillé de quitter Paris, où il devait y avoir bientôt de grands troubles. Il interrogea donc le baron de Courtomer, lui demanda s'il avait quelque idée de ce qu'étaient ces gens si prompts à faire par eux-mêmes la besogne réservée à la

¹ *Journal de l'Estoile*, coll. Petitot, 1re série, t. XLVIII, p. 448.

² Matthieu, ap. *Archives curieuses*, t. XV, p. 69.

justice. Personne ne les connaissait ; ils étaient subitement devenus introuvables. Ce savant embarras de la rue de la Ferronnerie, qui fut si propice au crime, n'était-il pas leur œuvre ? Le procédé est bon à ce qu'il paraît, et familier aux assassins des rois : on l'imitait hier encore à Madrid à l'encontre du roi d'Espagne ; on l'avait suivi un peu auparavant à l'égard du général Prim. L'encombrement, s'il n'était pas le résultat du hasard, ce dont on douta, ne pouvait être le fait de Ravailac qui, lui, agissait seul. Ces hommes et ceux qui les guidaient, n'avaient-ils pas, eux aussi, compris que ce jour était le dernier où l'on put se défaire du roi ? Ils étaient en force, assez nombreux pour lutter avec succès contre sa faible suite. Sans doute, ils crurent que l'assassin était un des leurs et voulurent, en le tuant aussitôt, étouffer des révélations dont ils pensaient avoir tout à craindre.

Mieux instruit, d'Épernon, qui avait tout vu de près, puisqu'il était aux côtés de la victime, préserva, au contraire, le meurtrier. Ce précieux assassin, qui faisait si à propos les affaires de gens qu'il ne connaissait pas, allait devenir un excellent paratonnerre ; étranger aux trames du duc, il ne pourrait les dévoiler et détournerait ainsi les soupçons qui déjà planaient sur la tête de ce dernier. C'est pour cela aussi, qu'au mépris de tous les usages judiciaires, il le fit garder deux jours, d'abord à l'hôtel de Retz, voisin du théâtre du crime, puis dans sa propre demeure¹, afin que chacun pût le voir et s'assurer qu'il ne disait rien qui confirmât les accusations populaires.

Voilà, selon toute vraisemblance, l'explication, depuis si longtemps cherchée en vain, de la conduite du duc : il en résulte tout à la fois qu'il conspirait et que Ravailac n'était pas son homme.

Un dernier événement jusqu'ici incompréhensible, mais reconnu comme authentique par les historiens les plus sérieux, jette un jour plus vif encore, tant sur cette conspiration qui côtoyait le projet de Ravailac sans s'y confondre, que sur le moment où elle devait frapper le roi.

A l'heure même où Henri IV fut assassiné, le prévôt de Pithiviers, jouant à la courte-boule dans son jardin, dit à ses partenaires qu'à ce moment le roi devait être mort ou fort blessé. Cet homme était mal famé ; de graves soupçons de vol et de concussion pesaient sur lui ; on le savait lié avec la marquise de Verneuil et les Balzac d'Entraques qui habitaient leur château de Malesherbes, à quelques lieues seulement de Pithiviers.

Ce prévôt fut dénoncé ; il prit la fuite, mais on parvint à le saisir et à le conduire à la Conciergerie. L'affaire fit du bruit, et le Parlement s'en saisit aussitôt. On rapprocha son propos de beaucoup d'autres semblables tenus au même moment, en des lieux très-éloignés les uns des autres. Un prêtre de Douai avait dit, à l'heure où Henri fut frappé, qu'en cet instant on tuait le plus grand roi du monde. L'archevêque d'Embrun, discourant avec d'autres prélats des dangers de l'État, laissait, au même moment, échapper un mot analogue, quoique moins précis. Il expliquait qu'au point où en étaient les affaires, il était impossible qu'il n'en arrivât mal au roi : **Même à l'heure que nous parlons, ajouta-t-il, il lui peut survenir quelque désastre.** Cet archevêque, Honoré du Laurens, était le frère du premier médecin du roi. Tous ces propos furent naturellement rapprochés des bruits populaires qui depuis longtemps déjà annonçaient la mort violente et prochaine du monarque. A partir de 1608, en effet, il ne s'était guère passé de

¹ L'Estoile, coll. Petitot, t. XLVIII, p. 427, et t. XLIX, p. 7.

mois où l'on ne reçût à la Cour quelque sinistre avertissement. Par malheur, plusieurs de ceux qui donnaient ces avis, étaient ou des visionnaires ou des astrologues, en sorte que leurs rêveries frappaient de discrédit les dires de gens plus sensés.

L'histoire du prévôt de Pithiviers eut un dénouement où le public vit la preuve que de puissants coupables avaient intérêt à son silence. Huit jours après son emprisonnement à la Conciergerie, il fut trouvé étranglé dans son cachot¹ d'où son cadavre fut tiré pour être pendu et brûlé en place de Grève (17 juin 1640).

Tant d'avertissements avant le crime, tant de propos concordants tenus au moment même de son exécution, ne confirment-ils pas toutes les présomptions tirées des faits que nous avons relatés, ne démontrent-ils pas une vaste conspiration, contrainte, pour réussir, de livrer son secret à de nombreux affiliés, de s'assurer beaucoup d'agents secondaires sur la discrétion absolue desquels il était impossible de faire fond ? Le baron de Courtomer, comme on l'a vu, en compta une douzaine, tellement obscurs que personne ne les connaissait et que toutes les recherches faites pour les retrouver demeurèrent inutiles. Pour ceux qui se renferment dans ce système absolu que Ravailac n'avait ni confidents ni instigateurs, sans rien voir au delà ou à côté de son action individuelle, ces faits, celui du prévôt de Pithiviers surtout, le plus certain de tous, sont restés absolument inexplicables. Ils se comprennent à merveille dès qu'on admet qu'à côté de la trame toute personnelle de ce monomane fanatique, il y en avait une autre plus vaste dont Philippe III, d'Épernon et la marquise de Verneuil tenaient les fils. C'est celle-là seulement dont tant de gens avaient pénétré le secret, et qui fut maintes fois dénoncée à Henri IV.

Cette explication, outre sa vraisemblance, a ce grand mérite qu'elle n'exclut aucun fait connu et qu'elle rend compte de tous ceux qui, jusqu'ici, étaient regardés comme incompatibles et contradictoires. Elle concilie les deux opinions qui ont cours encore aujourd'hui sur la question traitée dans cette étude, celle qui, conformément aux observations les plus pressantes, ne donne aucun complice à Ravailac, et celle qui soutient, en s'appuyant sur des données non moins certaines, que d'Épernon et Henriette d'Enragues conspirèrent la mort du roi. L'erreur a été de confondre et de réunir les deux complots : dès qu'on les sépare, la lumière se fait ; tous les événements, toutes les révélations s'expliquent et se coordonnent ; on voit aisément ce qui appartient à l'un et à l'autre : ils marchèrent parallèlement, sans se mêler, tendant au même but par des voies différentes.

Si le 14 mai, vers trois heures, Ravailac n'eût pas fait le coup, d'autres allaient le faire. L'exécution de leur attentat était tellement imminente, toutes leurs mesures si bien prises, que déjà le portrait du nouveau roi était gravé en taille-douce, opération qui, comme on sait, demande beaucoup de temps. On le cria dans les rues dès le 17, trois jours après l'attentat, et l'Estoile en acheta un exemplaire².

C'est que ce jour, le 14, était le dernier qui fût propice. Son choix s'imposait fatalement aussi bien à Ravailac qu'aux autres agents du crime : il fallait nécessairement que, dans ce choix, l'obscur meurtrier et les grands

¹ *Journal de l'Estoile*, coll. Petitot, t. XLIX, p. 52. Voyez aussi, tant sur l'Histoire du prévôt de Pithiviers que sur les autres faits cités plus haut, la *première lettre de Nicolas Pasquier*, à la suite des œuvres d'Étienne Pasquier, t. I, coll. 1053 et suiv.

² *Journal*, coll. Petitot, t. XLIX, p. 14.

conspirateurs se rencontrassent. Mais l'idée fixe, concentrée dans une seule tête, courut plus vite au but que les combinaisons concertées. Ce que de puissants meneurs allaient oser pour le triomphe de leurs visées politiques, pour la satisfaction de leurs rancunes et de leurs intérêts, l'aveugle et féroce fanatisme des basses classes, personnifié dans Ravillac, le réalisa avant eux. Voilà le dernier mot de cette étude.

Le 12 décembre 1622, le second fils du duc d'Épernon épousa la fille de la marquise de Verneuil, fille aussi du prince dont l'un et l'autre avaient comploté la mort. Les deux complices dont Ravillac avait si à propos devancé l'attentat, crurent sans doute confondre ainsi pour toujours leurs intérêts, sceller le pacte de leur mutuelle discrétion. Ce mariage fut leur châtement. Au cours des fiançailles, le futur époux avait souffleté sa femme en présence de toute la Cour ; quatre ans après il l'empoisonna¹.

¹ Mme de Motteville, coll. Petitot, 2e série, t. XXXIX, p. 71 et 72.

L'ÉVASION D'UNE REINE DE FRANCE

La captivité de Marie de Médicis au château de Blois et son évasion dans la nuit du 21 février 1619 forment, après le meurtre des Guises, l'épisode le plus dramatique de l'histoire de cette vieille demeure des comtes de Blois-Champagne.

Les détails de ces événements nous ont été transmis par divers écrivains contemporains, dont plusieurs y ont été mêlés : par le cardinal de la Valette, fils du duc d'Épernon ; par Guillaume Girard, secrétaire de ce dernier ; par Richelieu, Brienne, Fontenay-Mareuil. Le père Griffet, d'ordinaire si bien informé, et qui a eu entre les mains tant de documents originaux, aujourd'hui perdus pour la plupart, les a, le premier, présentés avec la méthode et les vues d'ensemble qui distinguent l'historien du simple compositeur de Mémoires, mais qui changent à chaque grande évolution de l'esprit humain. Si l'on tient à recueillir sur ces événements tout ce qu'il semble possible aujourd'hui d'en connaître, il faut joindre aux divers éléments d'enquête que nous venons d'énumérer ceux qu'on trouve dans le *Mercur de France*, dans les pamphlets et les brochures de l'époque, et enfin dans divers documents récemment mis au jour ou signalés. Nous citerons, parmi les plus importants, les lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, volumineuse collection dont la publication fait le plus grand honneur à M. Avenel ; les lettres diplomatiques du nonce Guido Bentivoglio, éditées à Turin en 1852, et les dépêches des ambassadeurs vénitiens près la Cour de France. Ces dépêches, tirées des archives de Venise par M. Armand Baschet, ont été par lui communiquées à M. Cousin, qui les a utilisées dans son étude sur *le duc et connétable de Luynes* et en a même publié plusieurs extraits¹

Celui qui entreprend d'étudier, dans un de ses épisodes les plus caractéristiques, la lutte de Marie de Médicis et d'Albert de Luynes, n'a point, on le voit, à craindre la disette des renseignements. Son embarras naît bien plutôt de la difficulté d'accorder les témoignages. Sur les mêmes faits et sur les mêmes personnages, les écrivains dont il doit confronter les dépositions arrivent à des conclusions à peu près opposées. Ceux-ci, comme Richelieu et Bentivoglio, sont hostiles à la politique du duc de Luynes ; ceux-là, comme les ambassadeurs vénitiens, lui sont au contraire favorables et voient dans l'abaissement de Marie de Médicis un événement providentiel qui doit remettre le gouvernement français dans la grande voie tracée par Henri IV. Les uns et les autres, hommes de parti avant tout, font entendre plutôt le cri de la passion politique que la voix calme et désintéressée de l'histoire.

Même désaccord parmi les historiens de ces derniers temps. Pour M. Michelet, Luynes n'est qu'un vaniteux sans portée et sans prévoyance, qui entasse sur lui tout ce qui peut l'écraser. M. Bazin, le plus consciencieux et le meilleur des historiens de Louis XIII, n'accorde à l'imprudent favori qu'une attention dédaigneuse. Seul, M. Cousin voit en lui un politique de premier ordre, un

¹ Cette étude de M. Cousin a paru dans le *Journal des Savants*, de mai 1861 à janvier 1863.

homme de bien, presque un génie. Il glisse avec un parti pris évident sur les trames ourdies par son héros pour éloigner la veuve de Henri IV des affaires, sur les mesquines persécutions dont elle fut victime. Selon lui, la révolution du 24 avril 1617 ne fut pas très-violente¹. L'exil de Marie de Médicis, qui fut la conséquence de ce lâche guet-apens, n'est qu'une précaution des plus inoffensives. Luynes, dit-il, tint quelque temps la reine mère éloignée de la Cour et des affaires, sans rigueurs inutiles². On va voir ce qu'il faut croire de cette prétendue mansuétude. Pour le moment nous n'avons voulu constater qu'une chose : le désaccord des principaux écrivains contemporains et de ceux même de notre époque sur les personnages que nous allons mettre en scène et sur les faits dont nous essayerons de préciser l'esprit et les détails.

|

Le fils du capitaine d'Albert, le brillant et rapide fondateur de la fortune de cette grande Maison, dont la véritable origine semble encore un problème, avait-il les hautes qualités d'homme d'État dont l'a doté la plume complaisante de M. Cousin ? Pour notre part, nous osons en douter. Ces réhabilitations de caractères condamnés par la tradition historique sont un peu la manie de notre époque, qui veut du neuf avant tout, et M. Cousin s'en était fait une spécialité. Sans doute il y trouvait à son insu quelle chose de la jouissance que procure un paradoxe habilement soutenu, et qu'à force d'adresse on parvient à faire accepter pour vérité. Mais il était sincère et dupe lui-même de l'illusion qu'il communiquait à ses lecteurs. C'était de la meilleure foi du monde qu'il transformait en héroïnes immaculées ces galantes Armées de la Fronde, pour lesquelles il brûlait d'un amour sénile.

Il y a pourtant dans l'histoire des jugements acquis, des arrêts sans appel, contre lesquels toutes les habiletés de l'art le plus raffiné ne peuvent rien, parce qu'ils sont fondés sur des témoignages autorisés et sur les révélations qui ressortent de l'étude des faits et des caractères. Il en est ainsi de l'opinion commune sur l'heureux parvenu qui, arrivé à la Cour avec l'épée de son père et un grand fonds d'audace et de gaité pour toutes ressources, parvint rapidement au faite du pouvoir, réunit dans ses mains les fonctions les plus opposées, les sceaux et l'épée de connétable, la justice et la guerre, et disparut tout à coup, abandonné de tous à l'heure de la mort, sans même laisser un souvenir ou un regret. Quelques éclairs de génie.

diplomatique, quelques aspirations vers un régime de forte unité politique, ne suffisent point pour désarmer l'histoire ni pour faire oublier les perfidies et les violences qui furent le principe de cette brillante et rapide fortune. Jusqu'au jour, assez voisin de sa mort, où, comblé des faveurs les plus nombreuses et les plus hautes qui aient jamais été accumulées sur un courtisan, il n'eut plus rien à désirer, Luynes ne connut guère d'autre guide que l'intérêt. Son programme de politique intérieure se réduisit à un seul point : brouiller le roi avec sa mère et fonder sa propre fortune sur leurs divisions. Le meurtre de Concini, dont il s'appropriâ les charges et la majeure partie des biens ; le supplice de la maréchale d'Ancre, qu'il laissa exécuter au mépris de la promesse de grâce qu'il

¹ *Journal des Savants*, mai 1861, p. 268.

² *Journal des Savants*, mai 1861, p. 264.

avait faite à ses juges ; la conspiration de l'ancien contrôleur général Barbin, qu'il imagina ; l'exil de la reine mère et la guerre qu'il lui fit jusqu'au jour où les circonstances le forcèrent à simuler un rapprochement dont personne ne fut dupe : tels furent les principaux ressorts qu'il mit en œuvre pour réaliser ce programme.

Condé, le chef des mécontents, était à la Bastille ; les princes, ses alliés, les ducs de Mayenne, de Nevers, de Vendôme et de Bouillon, faisaient au roi de France une guerre de partisans. Pour réussir, Luynes devait changer le système du maréchal d'Ancre, abandonner, au moins temporairement, la pensée de l'unité monarchique, que le premier ministre poursuivait, et s'appuyer sur les princes, que ce dernier avait combattus. Le nouveau favori, en un mot, était conduit à se faire l'expression du parti féodal, luttant contre la royauté absolue, sauf à se retourner plus tard contre ses alliés. De là sa popularité d'un jour ; de là cette joie brutale avec laquelle le peuple de Paris accueillit l'assassinat du favori de Marie de Médicis et le retour au pouvoir des vieux conseillers de Henri IV, que, la veille encore, il détestait. Au lendemain de cette révolution, il y eut un moment d'apaisement universel et de mutuelle confiance, une sorte de baiser Lamourette, auquel les princes eux-mêmes se prêtèrent. Seul, Condé fut exclu de la réconciliation générale. Il était trop redoutable pour que Luynes se décidât, sans urgente nécessité, à ouvrir les portes de sa prison ; il se contenta d'en élargir les fenêtres.

La mort de Concini n'avait été que le premier acte du drame ; la perte de la reine mère était la conséquence logique de celle du maréchal. Depuis longtemps Luynes y travaillait en secret.

Dès les premiers temps de sa faveur, il s'était appliqué à ruiner le peu d'autorité morale que Marie de Médicis conservait encore sur son fils. Rien n'avait été épargné pour aigrir leurs relations. Sous le souffle intéressé du favori, les soupçons, les méfiances injurieuses, les ferments de discorde germaient et se développaient dans l'esprit naturellement ombrageux du jeune roi. Les faveurs, les dignités, les grands biens dont la reine comblait Concini, le luxe insolent de ce parvenu, son orgueil, ses forfanteries, l'abandon et la pénurie dans lesquels il laissait le monarque, le sans- façon avec lequel il le traitait, c'étaient là autant de textes de perfides insinuations.

A ces accusations trop fondées, Luynes et ses amis en ajoutaient d'autres plus invraisemblables, mais qui ne trouvaient pas moins de crédit près de leur royal et naïf auditeur. On lui faisait lire les tragiques histoires de François II et de Charles IX, dont les jours, lui disait-on, avaient été abrégés par leur mère, une Médicis comme la sienne. On lui donnait à entendre que, pour prolonger l'autorité absolue de son amant, la reine ne reculerait pas devant un crime dont le résultat serait de transférer la couronne à son plus jeune fils. Ces terreurs, habilement entretenues, expliquent le facile consentement que Louis XIII donna au meurtre du maréchal d'Ancre et la joie sauvage qu'il manifesta après le succès de l'odieux guet-apens. Du haut du billard, où on l'avait hissé, le pauvre faible enfant vit défiler à ses pieds les ducs, les princes réconciliés, les anciens ministres et ceux qui aspiraient à le devenir, cette foule avide et sans scrupule qui encombre les avenues de tout nouveau pouvoir, et il se crut roi, parce qu'il changeait de maître.

De ce jour, la reine mère fut tenue pour prisonnière. Reléguée au fond de son appartement, entourée d'espions, abandonnée de ses courtisans, privée de ses gardes, Marie faisait encore trembler l'heureux favori. Tout fermé qu'il fût aux

sentiments tendres et généreux, le cœur du roi n'avait point encore perdu l'habitude de la soumission et des douces obéissances du premier âge. Un moment d'attendrissement filial pouvait le remettre sous l'ancien joug et restaurer cette autorité maternelle dont les représailles eussent été terribles. Aussi n'y eut-il sorte de vexations que Luynes n'employât pour dégoûter la reine de la Cour et la pousser à demander elle-même son exil. Elle fut soumise à la plus injurieuse surveillance. On avait fait murer les portes qui conduisaient de son appartement à celui du roi ; le pont par lequel cet appartement communiquait avec le jardin avait été abattu. Des visites étaient faites chaque matin jusque dans sa chambre à coucher. A toutes les demandes d'entrevue et d'explication qu'elle adressait à son fils, ce dernier répondait par un refus absolu. Luynes fit si bien que la reine, désolée, sollicita enfin, comme une faveur, ce qu'on songeait à lui infliger comme une peine, la permission de quitter la Cour et de se retirer à Monceaux. Cette résidence fut jugée trop de près de Paris. On lui indiqua Moulins, qui faisait partie de son domaine. Mais le château de Moulins, abandonné depuis longtemps, avait besoin de grandes réparations. Blois fut enfin choisi par transaction.

On laissa à l'exilée tous les revenus de ses biens ; elle eut la permission d'emmener ses serviteurs et les personnes qu'elle affectionnait, à la condition toutefois qu'elles fussent agréées par le roi, c'est-à-dire par Albert de Luynes. L'évêque de Luçon, Richelieu, fut de ceux qui s'attachèrent à sa fortune, plus par nécessité que par dévouement. Il avait trouvé grâce devant l'ombrageux favori, et espéra un moment se maintenir au Conseil royal, dont il faisait partie ; mais, gravement compromis par des lettres qui, dans ce moment-là même, étaient produites au cours du procès de la maréchale d'Ancre¹, il jugea prudent de s'éloigner temporairement et de laisser passer l'orage. Marie le fit intendant de sa maison et chef de son conseil particulier. Trop habile pour ne pas ménager l'avenir, Richelieu n'accepta ces charges que sur la permission expresse du roi. Luynes n'était pas fâché de laisser auprès de Marie cet esprit rempli tout ensemble de prudence et de souplesse, capable de retenir la reine dans les résolutions désespérées que la colère pouvait lui inspirer, et, au besoin, d'en trahir le secret.

La veille du jour fixé pour le départ, un singulier bruit se répandit : la reine mère avait failli être assassinée. Le coupable était un certain Travail, jadis soldat et protestant, puis catholique et capucin, homme de sac et de corde, mêlé à toute sorte d'intrigues ténébreuses. Il avait été l'un des organisateurs du complot dont Concini venait d'être victime, et il paraît qu'en récompense de sa coopération, Luynes lui avait fait espérer l'archevêché de Tours, qu'occupait le frère de la maréchale. Richelieu prétend, sans le prouver, que, trompé dans ses espérances, le capucin voulut se venger en assassinant le nouveau ministre dans le lieu même où le meurtre de Concini avait été concerté. Il aurait découvert son dessein au marquis de Bressieux, premier écuyer de la reine-mère, et Luynes aurait pris le parti de se défaire de son ennemi en lui prêtant un projet criminel différent de celui qu'il avait réellement conçu. Il y a là un mystère qui n'a jamais été éclairci. On n'aperçoit pas clairement pourquoi Luynes aurait ainsi donné le change à la justice. Si son but était de se défaire de son exigeant complice, il y parvenait aussi sûrement par la vérité que par la fable qu'on l'accuse d'avoir

¹ Ce fait peu connu résulte d'une dépêche de l'ambassadeur de Venise en date du 29 juin 1617, et d'une missive du nonce Bentivoglio du 5 juillet suivant. Les lettres dont il s'agit avaient été écrites par Richelieu à Concini.

inventée. Qu'il fût dirigé contre les jours du principal dépositaire du pouvoir ou contre ceux de la reine, le complot de Travail n'en était pas moins crime capital. On possède, d'ailleurs, la déposition du marquis de Bressieux, dont l'original est conservé à la Bibliothèque nationale. Elle est tellement circonstanciée, les détails qu'elle fait connaître sont si précis, qu'il est bien difficile d'admettre que tout y soit de pure invention. On ne doute guère, après l'avoir lue, que la victime choisie ne fût bien la reine et non Luynes. La haine que Richelieu portait à ce dernier l'a probablement poussé à le charger d'une imputation odieuse autant qu'invraisemblable¹.

Cet événement avait fait remettre au mai le départ de la reine, d'abord fixé au 3. Luynes fit savoir que chacun serait libre de prendre congé d'elle ; mais nombre de ses affidés furent chargés de recueillir les moindres paroles et d'épier jusqu'aux sentiments sur les visages. Presque toute la Cour et tous les corps de la ville se rendirent à ce devoir : le nouveau pouvoir était encore trop vacillant pour qu'on osât rompre ouvertement avec l'ancien. *La reine, dit Richelieu, reçut tout le monde avec un même visage et une constance immobile, semblant plutôt s'aller promener en une de ses maisons qu'y être reléguée.* Ses deux filles pleuraient : *Si mes actions ont déplu au roi, leur dit-elle, elles me déplaisent à moi-même ; mais il connaîtra, je m'assure, un jour, qu'elles lui ont été utiles. Pour ce qui regarde le maréchal d'Ancre (ce souvenir, quoi qu'elle fit, lui revenait sans cesse à la pensée), je plains son âme et la forme qu'on a fait prendre au roi pour l'en délivrer.* Ce fut le seul mot de critique qui lui échappa.

Elle avait obtenu à grand'peine de voir son fils avant de partir. Tous les détails de cette entrevue avaient été débattus et réglés comme un traité diplomatique ; les phrases qu'on devait échanger étaient convenues d'avance. Après son dîner, le roi entra chez sa mère, vêtu d'un pourpoint de satin blanc, déjà botté pour la chasse et tenant d'Albert de Luynes par la main. Dès qu'elle l'aperçut, Marie, impassible jusque-là, fondit en larmes, et, oubliant les paroles convenues, elle lui jeta quelques phrases entrecoupées, où elle accusait ses ennemis, qui, disait-elle, s'étaient servis de la jeunesse du fils pour ruiner la mère, et allaient à présent se servir de l'éloignement de la mère pour ruiner le fils.

Ce changement dans le programme bouleversa le roi qui interrogea des yeux son confident, aussi embarrassé que lui. Il se remit enfin, et s'adressant à sa mère avec une froideur glaciale et du ton d'un écolier qui débite une leçon : *Madame, dit-il, je suis venu vous dire adieu et vous assurer que j'aurai soin de vous comme de ma mère. J'ai pris la résolution de ne souffrir plus qu'autre que moi commande en mon royaume. J'ai donné ordre à tout ce qui est nécessaire pour votre voyage, et commandé à La Curée de vous accompagner ; vous aurez de mes nouvelles étant arrivée à Blois. Adieu, Madame.* Puis, comme la reine, toute en larmes, se baissait pour l'embrasser, le roi s'inclina profondément et lui tourna le dos, en sorte qu'elle n'embrassa que le vide². En ce moment, Albert de

¹ Voyez la déposition du marquis de Bressieux, publiée dans la *Revue rétrospective*, t. II, p. 297. Ce qui donnerait quelque crédit aux accusations de Richelieu, c'est le soin que prirent les juges de décider que le procès de Travail serait brûlé avec lui, pour qu'il ne restât point de traces de son attentat (*Mémoires de Richelieu*, coll. Petitot, t. XXI bis, p. 438). C'était bien plutôt, dit un historien, pour que leur iniquité ne laissât point de traces après elle.

² *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le vingt-quatrième avril, jusques au départ de la royne mère du roy*, Paris, Saugrain, 1617, ap. Archives curieuses, 2e série, tome XI.

Luynes se courbait respectueusement pour baiser le bas de sa robe. Marie lui saisit vivement le bras : *D'Albert, dit-elle, j'ai vainement fait prier mon fils de me rendre Barbin, mon intendant. Obtenez qu'il m'accorde cette grâce : elle n'est pas si importante qu'on puisse me la refuser.* On entendit en ce moment la voix du roi qui, déjà dans l'antichambre, criait : *Albert ! Albert !* Obéissant à cet appel, le favori quitta brusquement la reine sans lui répondre.

Cet acte d'impertinence étonna la Cour, bien faite pourtant aux ingratitude. Restée seule, la veuve de Henri IV, profondément humiliée, s'appuya contre la mitraille et pleura amèrement. Bassompierre et M. de Chevreuse lui baisèrent la robe en pleurant aussi¹. Elle dîna à la hâte, puis, suivie de ses femmes et de ses officiers, qui portaient la tristesse et l'indignation peintes sur leurs visages, elles descendit à pas précipités le grand escalier du Louvre². La jeune reine Anne, sa belle-fille, et Monsieur, frère du roi, l'accompagnèrent jusqu'à sa litière. Elle y monta en compagnie de Mmes Christine et Marie-Henriette, ses filles, qu'elle congédia aux portes de la ville. Une immense affluence de peuple l'attendait à sa sortie du Louvre. Paris tout entier voulait se repaître du spectacle de cette grande chute. *Il n'y avoit guère de personnes, dit Richelieu, qui eût si peu de sentiment des choses humaines, que la face de cette pompe quasi-funèbre ne l'émût à compassion. Mais l'aversion qu'on avoit pour son gouvernement étoit si obstinée, que le peuple ne s'abstint néanmoins pas de plusieurs paroles irrespectueuses en la voyant passer, qui lui étoient des traits qui rouvroient et ensanglantoient la blessure dont son cœur étoit entamé.* Elle jeta, en traversant le Pont-Neuf, un mélancolique coup d'œil sur les marbres envoyés par les Médicis, et dans lesquels des ouvriers taillaient le piédestal qui devait supporter la statue du roi, son défunt mari. Le jeune Louis XIII s'était mis aux fenêtres pour voir partir l'exilée ; il courut au balcon de la galerie du Louvre pour la suivre plus longtemps des yeux³. Ce n'était pas signe d'affection de sa part, car il plaisantait tout haut avec Luynes et les deux frères de ce dernier sur les plumes et les équipages des dames de sa mère ; c'était une marque précoce de cette insensibilité qui lui fit plus tard abandonner à Richelieu les têtes de ses amis les plus chers. Quand le dernier carrosse eut disparu à l'angle du Pont-Neuf : *Albert, cria le roi, ça, mes faucons, mes pies-grièches ! Je veux aller chasser à Vincennes.*

Il partit une heure après avec la jeune reine, donnant pour prétexte à ce joyeux et brusque départ la nécessité de faire visiter exactement le Louvre, de crainte que des créatures de Concini et de la reine mère n'y eussent caché quelque machine infernale.

II

Marie de Médicis arriva à Blois le 10 mai. Elle avait mis six jours à ce voyage qu'on fait aujourd'hui en quatre heures. A peine installée, une nouvelle

¹ Suivant Richelieu, au contraire, la reine mère fit preuve, en cette circonstance, d'une rare fermeté. Elle ne répandit pas une larme au moment du dernier adieu qu'elle adressa à ses filles. — Voir *Mémoires de Richelieu*, coll. Petitot. t. XXI bis, p. 441.

² *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre, etc.*, p 32.

³ *Mémoires de Bassompierre*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. LXXXI, p. 127.

douloureuse lui parvint, bien faite pour aigrir encore ses ressentiments. La veuve du maréchal d'Ancre était condamnée à mort par le Parlement.

Malgré la lâche indifférence qu'elle avait témoignée pour le sort de cette infortunée dans les premiers moments qui suivirent le meurtre de Concini, Marie n'en fut pas moins saisie d'indignation à la nouvelle de cette condamnation inique. Léonora Galigai était la sœur de lait de la reine : elle exerçait sur cette molle et ingrate nature l'ascendant d'un cœur viril et d'un esprit supérieur. Son seul crime était son dévouement aux intérêts de sa maîtresse : en la frappant, c'était la reine elle-même qu'on voulait frapper.

Cet arrêt, que Luynes eut tant de peine à arracher au Parlement, montrait assez dans quelle dépendance il tenait ce grand corps et qu'aucun scrupule n'arrêterait l'essor de son ambition. Maître de la majeure partie des biens confisqués sur ses deux victimes¹, rêvant dès cette époque la brillante alliance et la haute dignité qui firent de lui le premier personnage de l'État, il suivit avec persistance le plan politique qu'il s'était tracé et qui consistait à tenir le roi dans une perpétuelle méfiance envers sa mère et à fournir à l'un et à l'autre de légitimes sujets de mécontentement. Sa lutte contre la veuve de Henri IV se continua de loin ; elle fut sans grandeur et sans dignité. Des persécutions journalières, des tracasseries mesquines, un espionnage organisé sur une large échelle, furent les armes qu'il employa. Quiconque avait servi la régente, quiconque était soupçonné de lui garder un cœur reconnaissant, devenait suspect et se voyait bientôt exclu de son emploi. Ceux qui connaissent l'égoïsme oublieux des hommes et, en particulier, celui des hommes en place, peuvent aisément se figurer le vide qu'un pareil traitement faisait chaque jour parmi les amitiés restées fidèles à l'exilée. La pitié même qu'inspirait une telle ruine était imputée à crime ; de sorte que, s'il y avait autrefois presse à mendier les bienfaits de la reine, il y en avait maintenant davantage à dénier qu'on en eût reçu.

Richelieu lui-même, à qui nous empruntons cette dernière phrase, ne resta point à l'abri de tout soupçon d'ingratitude. Il n'avait accepté qu'avec des précautions infinies l'emploi de chef du Conseil de la reine mère. Je savais bien, dit-il, l'épineuse charge que ce m'étoit de demeurer auprès d'elle ; mais j'espérois me conduire avec tant de candeur et de sincérité, que je dissiperois les ténèbres de la malice conjurée contre moi. Je ne manquai point aussi, dès que nous fûmes arrivés à Blois, en donnant avis au sieur de Luynes, de lui mander que je prévoyois assurément qu'il auroit tout contentement d'elle. Puis, de temps en temps, je lui rendois un compte exact des actions de la reine, afin qu'il ne lui pût rester aucun doute qui le fit entrer en soupçon². Cette conduite, si pleine de candeur et de sincérité, ne ressemble-telle pas à s'y méprendre à l'espionnage et à la délation³ ?

¹ Une dépêche de l'ambassadeur de la république de Venise à son gouvernement, en date du 11 juillet 1617, nous apprend que Luynes eut pour sa part, dans la dépouille de Concini, les terres d'Ancre et de Lésigny, plus 800.000 écus, tant en argenterie, qu'en valeurs monnayées. Il y faut joindre les grandes charges dont jouissait le maréchal : le gouvernement d'Amiens, la lieutenance générale de Normandie, la fonction de premier gentilhomme de la chambre.

² *Mémoires*, t. XXI bis, p. 464.

³ On lit ce qui suit dans une lettre adressée par Richelieu à M. de Montbazon, lettre sans date, mais que M. Avenel, l'habile éditeur des lettres et papiers d'État du Cardinal de Richelieu, suppose de quelque temps antérieure au 7 avril 1618, jour où l'ordre de se retirer à Avignon lui fut donné : Je sçay, par la grâce de Dieu, ce que l'on doibt à son

Tant de précautions devaient rester inutiles. Richelieu reçut l'ordre de se retirer dans son diocèse. Il fit ainsi connaissance avec ce supplice de l'exil qu'il imposa depuis à tant d'autres. Fut-il, comme il le prétend, la victime de calomnies et de cabales organisées contre lui, ou bien, comme cela semble résulter d'une de ses lettres récemment publiée, eut-il l'habileté de chercher de lui-même un dénouement à la position pleine de périls où il se trouvait et de se réserver pour l'avenir, quel que fût le parti qui finît par triompher, le rôle également profitable de serviteur obéissant ou de victime¹ ? C'est une question qu'on peut hésiter à résoudre. Mais il est certain que l'éloignement d'un homme qu'elle regardait à bon droit comme l'âme de son Conseil fut un coup sensible au cœur de la reine mère. Elle dépêcha sur-le-champ à Paris l'évêque de Béziers, chargé de faire des représentations à Luynes et au roi. On la paya de vaines excuses, mais on ne lui rendit point Richelieu, qu'on remplaça près d'elle par le sieur de Roissy, ouvertement chargé d'épier ses actions, et qu'elle dut, contre son gré, admettre dans son Conseil.

On la privait en même temps de la jouissance d'une partie de son douaire, du droit de gratifier ses serviteurs des bénéfices qui devenaient vacants sur ses domaines et de disposer des capitaineries qui en dépendaient. Le baron de Thémynes, son capitaine des gardes, ne put obtenir la permission de céder sa charge au baron de la Tour, parce que le dévouement de ce dernier à l'exilée était trop notoire. On voulait que tous ses serviteurs fussent aux gages de la Cour. C'étaient autant d'oreilles et de bouches chargées de recueillir et de reporter au Louvre les moindres événements de la petite Cour de Blois.

Au commencement de l'année 1618, ces tracasseries devinrent si irritantes et si injurieuses, que la reine mère forma le dessein de voir le roi et de se plaindre à lui de ces vexations. Luynes connut ce projet, et trouva moyen d'en ajourner l'exécution en annonçant qu'il allait envoyer à Blois Cadenet, son frère, chargé d'entendre l'exilée et de faire droit à ses plaintes. Cadenet n'arrivant pas. Marie sollicita de nouveau et plus instamment que jamais la permission de se rendre à Paris. Elle eut à ce sujet une longue correspondance avec Barbin, son ancien intendant, enfermé à la Bastille après la mort du maréchal d'Ancre. Loin de mettre obstacle à cet échange de lettres, les deux geôliers de Barbin, le baron de Bournonville et son beau-frère, le baron de Persan, y prêtèrent les mains, sans soupçonner qu'un traître livrait les missives au sieur de Luynes, qui en prenait

roy... Je suis venu auprès de la reyne sa mère par son commandement ; je m'y suis gouverné, et M. de Luynes le sçait, ainsi qu'il m'a fait cognoitre qu'il le desiroit ; quand on m'a témoigné que je luy ferois chose agréable de m'en éloigner, je l'ay fait. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 561. Dès le 27 septembre 1617, le nonce Bentivoglio avait signalé dans une dépêche la conduite pleine de duplicité de Richelieu à Blois. Voyez les lettres publiées à Turin et citées dans le préambule de cette étude.

¹ Voici ce qu'on lit dans une lettre de Richelieu adressée au roi au commencement de 1618 *Suppliant Votre Majesté, au cas que mon malheur empesche qu'elle ne puisse prendre confiance en moy, en ce lieu où elle apprendra, je m'assure par toute personne non-passionnée que je n'ay jamais eu autre dessein que de m'acquitter des fonctions de ma charge, de m'en prescrire tel autre qu'il lui plaira pour ma demeure où je puisse vivre sans calomnie.* (*Lettres de Richelieu*, t. I, p.564.) Les lettres précédentes, dit M. Avenel, au sujet de cette phrase, montrent combien l'évêque de Luçon était préoccupé des mauvais offices qu'on lui rendait auprès du roi et, comme il dit, des calomnies dont on le poursuivait incessamment. Pour se mettre à couvert, il provoque lui-même une espèce d'exil ; le roi ne tarda pas à le satisfaire sur ce point. Par une lettre du 7 avril, Louis XIII lui ordonna de se retirer à Avignon.

copie avant de les expédier. Il entra dans les plans de ce favori de perdre d'abord les amis de la royale exilée, en donnant à cette innocente correspondance les apparences d'un complot tramé contre l'État. Pour frapper plus vivement les esprits, on imagina de prêter aux prétendus conjurés l'intention de délivrer à la fois la mère du roi et le prince de Condé, qu'on avait transféré de la Bastille au bois de Vincennes. Les deux chefs d'accusation furent formulés dans la Commission qui saisissait le grand Conseil du procès à faire à Barbin, à son gardien, le baron de Bournonville, et au baron de Persan, ancien gouverneur du bois de Vincennes et beau-frère du maréchal de Vitry. Le procès s'instruisit en même temps que celui des frères Siti, dont il sera fait mention tout à l'heure.

Dès lors cessèrent les ménagements tout extérieurs et l'espèce de décorum officiel qu'on gardait encore à l'égard de la mère du roi. L'espionnage se changea en surveillance, l'exil en captivité. Des troupes envoyées autour de Blois eurent ordre de l'arrêter, au cas où elle tenterait de marcher sur Paris¹. Bien que Louis XIII, par une lettre adressée aux échevins de Blois, eût déclaré accorder à sa mère, tant dans le château que dans la ville, la même autorité qu'il y avait lui-même², Marie n'en fut pas moins traitée en prisonnière. On limita ses promenades, on lui défendit de sortir de la ville. Les personnages officiels qui passaient à Blois ne pouvaient la visiter sans une permission expresse, et ceux qui réclamaient cette permission étaient aussitôt tenus pour suspects. Avidement de nouvelles, comme tous les exilés, Marie dut plus d'une fois refuser au peu d'amis qui lui demeuraient fidèles le périlleux honneur qu'ils sollicitaient. L'ambassadeur de l'Empereur étant passé à Blois et s'étant présenté au château, la reine prétexta une indisposition et se mit au lit pour ne pas le recevoir.

Telle était la terreur que la seule idée d'une entrevue entre la reine et son fils inspirait au futur duc de Luynes³, qu'il entreprit d'ajouter à ces précautions matérielles des garanties toutes morales, et d'enchaîner son ennemie à Blois, non-seulement par la force, mais encore par les liens de la conscience et du serment. Il lui dépêcha le père Arnoux, confesseur du roi, chargé de lui représenter les dangers que sa seule présence à la Cour ferait courir à la France. Pour tenir en échec les ennemis du roi, dont son arrivée ranimerait les espérances, on serait forcé de mettre en liberté M. de Condé, et du choc de ces deux partis, celui du prince et celui de la reine, naîtrait la ruine de l'État. Son devoir comme sujette, son affection comme mère, lui commandaient donc

¹ *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. V. p. 132, et *Mémoires de Pontchartrain*, même volume, p. 399.

² Voici cette lettre, qu'on lit dans les registres de la ville de Blois : *Chers et bien amez, la Royne, nostre très-honorée dame et mère, s'en allant faire sa demeure en nostre chasteau de Bloys, nous vous faysons la présente par laquelle nous vous mandons, ordonnons et très-expressément enjoignons que vous ayez à la recevoir, assister, servir et recognoistre avec tout l'honneur, le respect et l'obéissance qui lui sont deus, et tels que vous puissiez les rendre à notre propre personne ; lui donnant les mesmes pouvoir et autorité que nous avons, tant en nostre dict chasteau que en nostre ville de Bloys. Si n'y faictes faute, surtout que désiriez faire chose qui nous soit agréable. Car tel est nostre plaisir.*

Donné à Paris, le 2 mai 1617.

LOYS.

³ C'est seulement au mois d'août 1619, quelque temps après les événements que nous racontons, que la terre de Maillé fut érigée en duché-pairie, en faveur d'Albert de Luynes, dont elle prit alors le nom.

également de rester éloignée de la Cour. Le révérend père fit si bien, que, moitié par intimidation, moitié par persécution, la reine prêta sur les saints Évangiles le serment de ne point se rendre auprès de son fils qu'il ne l'envoyât chercher lui-même, et, ce cas échéant, de ne se mêler d'aucune affaire politique. Marie dut ensuite renouveler par écrit cette promesse et copier de sa main un serment conçu dans le même sens et dont le texte avait été rédigé par le Garde des sceaux, du Vair. (3 novembre 1618).

Luynes n'avait oublié qu'une chose : c'est que ce serment, qu'un jésuite avait arraché, serait interprété par un jésuite. Le père Suffren, confesseur de la reine, n'eut pas de peine à détruire l'édifice si laborieusement construit par le père Arnoux¹, et Marie, déliée d'un serment imposé par la force, résolut enfin de se soustraire par la fuite aux dangers qui la menaçaient.

Quoique grossis par la passion et l'inquiétude d'esprit naturelle aux captifs, ces dangers n'étaient point imaginaires. Le génie actif et remuant de Marie de Médicis inspirait à Luynes un vague effroi, et la connaissance qu'il en avait le troublait au milieu de ses subites félicités. L'ancien fauconnier devenu président du Conseil royal, duc tout à l'heure et bientôt connétable, sentait instinctivement que toutes ces grandeurs seraient mal assises tant que cette femme respirerait l'air de la France. Il poursuivait dès 1618 le but que Richelieu après lui atteignit en 1631. Il entra dans la destinée de la veuve de Henri IV d'être la victime des favoris de son fils, auxquels elle ne sut que disputer le pouvoir sans avoir jamais assez d'habileté pour le garder, ni assez d'abnégation pour y renoncer. Mais Luynes n'était pas à la hauteur de l'homme qui fit plus tard la journée des Dupes. Il allait droit et brutalement à son but. Vers la fin de 1617, il eut envie du gouvernement de Picardie, que possédait M. de Longueville. Il fallait à ce dernier un dédommagement, et Luynes trouva tout simple de lui offrir le gouvernement de Normandie, qui appartenait à la reine mère. Celle-ci s'indignant et résistant à la spoliation, on lui fit entendre que si elle persistait dans son refus, on la forcerait à sortir de France ou à se retirer dans un couvent.

On instruisait en même temps le procès de ses amis, procès de tendance s'il en fut, qui n'avait d'autre but que d'étourdir l'opinion publique et de lui communiquer, non la conviction, mais l'impression vague de quelque grand crime. Barbin et son gardien, le baron de Bournonville, le baron de Persan, frère de ce dernier, Chanteloube, Codony, Selvage, étaient mis en jugement. Bournonville fut condamné à mort, mais l'arrêt ne fut pas exécuté. Persan en fut quitte pour cinq ans de bannissement. Tous les deux tenaient de trop près au baron de Vitry, l'exécuteur en chef du complot contre Concini, pour que ce lien de famille ne leur fut pas de quelque secours. Quant à Barbin, il ne dut la vie qu'aux variations d'un conseiller qui, s'étant évanoui pendant la délibération, déclara en reprenant ses sens qu'il se voyait trop voisin de la mort pour condamner un innocent. On essaya même d'impliquer dans l'affaire le grand-duc de Florence, ou tout au moins son représentant à Paris, Bartolini. Ce dernier avait pour agents deux Florentins du nom de Siti, naguère attachés au service de la maréchale d'Ancre. Les deux frères Siti furent condamnés, l'un à la potence, l'autre à la roue, par arrêt d'une Commission du grand Conseil rendu le 30 août 1618². C'est ainsi qu'étaient traités tous ceux qui tenaient à la malheureuse reine par les liens de l'affection et du dévouement. On l'eût frappée elle-même,

¹ Mémoires de Fontenay-Mareuil, *loc. cit.*

² Manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy, n° 92.

n'eût été le respect du sang royal et la grande figure de Henri IV qui planait sur cette illustre infortune. Un jour Ornano, ce Corse qui avait joué. un si grand rôle dans l'assassinat du duc de Guise, et que Luynes allait bientôt faire maréchal de France, Ornano eut avec elle une altercation des plus vives. La reine tenait en ce moment le busc d'un corset. Brienne raconte qu'il échappa à Ornano de la menacer de la main en la touchant, audace inouïe envers une personne royale, et de lui dire que si elle entreprenait jamais la moindre chose contre le premier ministre, il se chargeait, lui Ornano, de la rendre plus sèche que le busc qu'elle tenait à la main.

Ces rigueurs indignes, ce traitement scandaleux, soulevèrent l'opinion publique et retournèrent les esprits. Il y avait alors, et il y aura toujours eu France, un fonds de générosité et de sensibilité chevaleresques qui ne permet pas aux puissants de triompher avec insolence et d'appesantir outre mesure leur main sur l'infortune, même coupable. Ceux même qui, dix-huit mois auparavant, avaient vu avec le plus de plaisir la fin 'misérable de cette Régence si prodigue, si faible, si impuissante, si livrée aux favoris de bas étage, ceux qui avaient applaudi à sa chute méritée, ceux-là s'étonnaient de cette haine tenace que tant d'humiliations ne satisfaisaient pas, et qui, la reine frappée, ne savait pas amnistier la femme. La commisération mène à la sympathie. La régente, d'ailleurs, c'était déjà le passé, ce passé toujours regretté en France. Les cœurs lui revenaient par le spectacle de l'insolente fortune de l'avid favori, par les inévitables déceptions qui suivent l'établissement de tout nouveau régime. Il se trouva un beau jour que cette pauvre femme exilée eut un parti, parti d'autant plus fort que tous les cœurs honnêtes pouvaient l'avouer, car il semblait celui du droit, de la tradition et du malheur. Les réformés, les princes dupés par Luynes, qui, aux mépris de ses promesses, retenait Condé sous les verrous, les amis du maréchal d'Ancre, enveloppés dans sa catastrophe, les mécontents enfin, si nombreux sous tous les régimes, confondaient leurs inimitiés et leurs prétentions adverses sous ce commun étendard. La délivrance de la reine : ce fut le mot d'ordre de tous ces esprits batailleurs, d'humeurs et de tendances si diverses. Chacun s'en mêla, chacun proposa son projet, dressa ses batteries, voulut prendre part à cette grande œuvre. Le duc de Mayenne, le prince de Joinville, le cardinal de Guise, les ducs de Rohan et de Bellegarde offrirent leurs services. On consulta le maréchal de Bouillon, qui était tenu pour un oracle en pareilles affaires et que Richelieu appelle quelque part le démon incarné de la sédition. Mais c'était à un agent plus obscur qu'était réservé l'honneur de cette délivrance.

III

La régente, au temps de sa puissance, comptait parmi ses familiers les plus intimes un abbé du nom de Ruccelai.

Fils d'un gentilhomme florentin longtemps correspondant de Zamet et dont le père s'était enrichi dans le commerce, compatriote et créature du maréchal d'Ancre, avide comme lui, mais, comme lui, prodigue et hasardeux, parlant ce pur toscan si cher à la reine, Ruccelai avait fait à la Cour un chemin rapide. Le maréchal, quelques jours avant la catastrophe qui termina sa vie, l'avait désigné

pour faire partie du nouveau ministère qu'il comptait former¹. Concini mort et Marie de Médicis exilée, Rucelai fut du petit nombre de ceux qui demeurèrent fidèles à la mémoire de l'un et à la cause de l'autre. Il suivit la reine à Blois, où il partagea quelque temps ses secrets avec Chanteloube et avec l'évêque de Luçon. Après l'exil de ce dernier, le rusé personnage, comprenant qu'un sort semblable le menaçait, acheta du duc de Luynes la permission de revenir à la Cour, en lui révélant divers placements que Concini avait faits à Rome. Ces placements avaient été opérés sous le nom de l'abbé, qui promit de les faire passer entre les mains d'Albert de Luynes. A ce prix, il put rester à Paris et travailler à la délivrance de la reine. Sans doute, dans son esprit, le but justifiait les moyens.

Par malheur, la qualité dominante de Rucelai n'était pas la discrétion. Son luxe, ses prodigalités, son esprit vain, léger, superficiel, mais brillant et libéral, lui avaient créé, sous la Régence, des amitiés nombreuses et des relations qui n'étaient pas toutes également avouables. Avec vingt mille écus de rente qu'il avait, il trouvait moyen de mener un train de prince. Sa table, dans un temps où les goûts étaient encore si grossiers, était renommée pour sa délicatesse. Tout en lui était élégant et raffiné : il passe pour le premier homme qui ait eu des vapeurs². Ami des arts, connaisseur, à demi-artiste, comme tous les Italiens, il tirait de sa patrie ces curiosités dont elle abonde et les distribuait avec prodigalité. Ces libéralités, ces grandes façons lui gagnaient le cœur des femmes, et il se vantait d'en trouver peu de cruelles. Le bruit courait même qu'il avait osé élever ses vœux jusqu'à la reine³. Un tel homme était excellent pour organiser un complot, mais peu fait pour en garder le secret. Ses allées et venues de Paris à Blois⁴, ses visites aux personnages les plus compromis et les plus notoirement hostiles au premier ministre et, par dessus tout, ses indiscretions eurent bientôt mis la police de de Luynes sur la piste de ses projets. Rucelai reçut l'ordre de quitter Paris⁵. On ne l'arrêta point, mais une foule d'émissaires furent chargés d'épier sa conduite. Son portrait fut envoyé aux prévôts et sergents de tous les lieux où l'on crut qu'il pourrait nouer des intrigues. Ce pauvre abbé, si coquet, si délicat, si raffiné, si sensuel, fut alors réduit à la dure vie des conspirateurs. Il se cacha dans les forêts qui avoisinent Blois, ne voyageant que la nuit, sous des travestissements, et n'approchant de la ville et de la reine mère qu'avec d'infinies précautions.

Tel était l'homme auquel Marie de Médicis commit le soin de sa délivrance. Il faut dire à son honneur que, dès qu'il eut été officiellement chargé de cette grave mission, son caractère et ses façons de vivre changèrent comme par miracle. A la dissipation, à la légèreté, à l'indiscrétion succédèrent l'ordre, la gravité, la

¹ *Mém. de Richelieu*, coll. Petitot, livre VIII, p. 404 ; Vittorio Siri, *Mémoire recondite*, t. IV, p. 565 et suiv.

² *Mém. de Montglat*, t. Ier, note de la p. 28, coll. Petitot.

³ Dépêche adressée le 16 juin 1619 par Guido Bentivoglio, nonce apostolique en France, au cardinal Borghèse, neveu et secrétaire d'État du pape Paul V, dans le recueil de ses dépêches publié à Turin en 1852 (2 vol. in-12). On y lit : *Si parla pubblicamente ch'egli sia o faccia l'innamorato della regina, sebbene si puo credere l'uno e l'altro della sua vanità.*

⁴ Il avait obtenu la permission de venir à Paris par le crédit de Bassompierre, qui s'était porté caution de lui près de de Luynes et avait promis qu'il n'entrerait dans aucune intrigue contraire aux intérêts de ce favori. *Mém. de Bassompierre*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VI, p. 128.

⁵ Bassompierre prétend que ce fut Rucelai lui-même qui, voulant quitter Paris, fit faire de fausses dénonciations contre sa propre personne pour se faire chasser de la Cour. *Mém.*, p. 129.

réserve. Il dompta jusqu'à la constitution délicate qu'il avait reçue de la nature, et l'homme que les moindres intempéries de l'air faisaient cruellement souffrir passa des semaines entières dans les bois et sur les grandes routes sans en paraître incommodé.

Ruccelaï était abbé de Ligny, près de Sedan. Après plusieurs semaines d'une vie errante, pendant lesquelles il risqua vingt fois sa vie pour voir la reine mère et où il dut lutter contre ses défidants et lui arracher la permission de la sauver, il partit enfin pour cette abbaye, muni des pleins pouvoirs de l'ex-régente. Il se trouvait là à portée des deux hommes sur lesquels il comptait pour le succès de son entreprise, le duc d'Épernon, qui était à Metz, et le duc de Bouillon, qui résidait à Sedan.

Ce n'était pas chose facile que de persuader ces deux hommes de guerre et de les déterminer à agir en commun. Tout deux avaient la plus mauvaise opinion de Ruccelaï, qu'ils jugeaient sur sa vie passée, et ils étaient d'ailleurs si hostiles l'un à l'autre, qu'il semblait impossible de les faire concourir à une œuvre commune. Aussi les premières démarches que l'abbé tenta près du duc de Bouillon furent-elles loin d'être heureuses. Le duc s'excusa sur sa vieillesse, sur les incommodités de son âge, qui lui faisaient une loi de se contenter de la position qu'il tenait et de ne plus courir les aventures. Il protesta toutefois de son dévouement à la reine mère. La meilleure preuve, dit-il, que je puisse lui en donner, c'est de lui indiquer un voisin plus propre que moi à accomplir ce qu'elle demande. Il est plein d'une vigoureuse santé. quoique dans un âge assez avancé, prudent, courageux, riche, appuyé d'enfants capables de grandes choses. Il a, avec cela, de bonnes places dans le cœur et aux frontières du royaume, et, ce qu'un doit considérer par dessus tout, il est blessé jusqu'au vif par les mauvais traitements qu'il reçoit de la Cour et ne rejettera pas sans doute les ouvertures d'une juste vengeance.

C'était désigner le duc d'Épernon.

IV

Le portrait que le maréchal de Bouillon traçait de ce favori de trois règnes était ressemblant ; la richesse, l'influence, l'irritation qu'il lui supposait étaient réelles.

Louis Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, était alors âgé de soixante-cinq ans. L'ancien mignon de Henri III survivait comme Villeroi, à un demi-siècle d'intrigues et de guerres civiles. Après la mort du dernier roi, sa fortune immense déjà, s'était encore accrue. Il était pair et amiral de France, premier gentilhomme de la chambre, colonel de l'infanterie, gouverneur d'Angoumois, Saintonge et Aunis, de la Rochelle, du Limousin, de Normandie, de Loches et du pays Messin. Son insolence, sa liberté de langage, son esprit d'indépendance égalaient sa haute fortune. Jeune homme, il avait, en présence de Henri III, menacé le secrétaire d'État Villeroi de lui donner cent coups d'épée, comme à un cheval rétif. Homme fait, il osait adresser à Henri IV cette réponse impertinente qu'on a pu lire dans l'étude qui commence ce volume. Entreprenant, rancunier, capable de toutes les violences, ce vieillard se croyait toujours l'homme que le dernier Valois avait voulu investir des droits de la souveraineté, celui qui, après la mort du Béarnais, était entré, la main sur la garde de son épée, au sein du Parlement, pour arracher l'arrêt qui conféra la régence à Marie de Médicis.

. Le rôle qu'il joua dans l'assassinat de Henri IV, on l'a vu par l'étude qui précède ; il en eut le bénéfice, sans en courir les périls. Le hasard seul lui épargna le crime qu'il allait accomplir : Ravallac l'avait devancé. Le sentiment public se trompa sur les détails, mais non sur les intentions ; il fut un instant plus fort que son crédit. Mais le Parlement recula devant des investigations qui devaient, pour être complètes, monter jusqu'à la reine. Le moment était venu où les liens qui unissaient les deux grands conspirateurs allaient se renouer et leur ancienne complicité se trahir par un nouveau pacte. L'alliance, résultat des communs antécédents, était fatale et, en quelque sorte, imposée par les événements.

D'Épernon, favori déchu, ne pouvait supporter les favoris. L'homme qui arrivait à occuper la première place auprès du maître devenait par cela seul son ennemi. Il détestait Sully, qui, tant que vécut Henri IV, empêcha que ses bouderies ne dégénéraient en révoltes. Il avait quitté, la Cour quand Concini s'établit au faite du pouvoir ; il la quitta encore quand Albert de Luynes succéda à Concini. Le lendemain de la mort de ce dernier, rencontrant, comme il quittait le Louvre, les Luynes qui montaient le grand escalier et qui lui demandaient ce qu'il y avait de nouveau : Rien, Messieurs, leur répondit-il, *si ce n'est que vous montez et que nous descendons*. Le prétexte de cette seconde retraite était des plus futiles. Il s'agissait d'étiquette et de préséance¹ : d'Épernon, fils d'un notaire, était blessé que le Garde des sceaux osât s'asseoir en face de lui dans le Conseil. Du Vair, selon d'Épernon, devait prendre place au-dessous du Chancelier, et non en face des ducs. Le jour de Pâques, le roi entendant la messe dans l'église de Saint-Germain, et du Vair s'étant assis à ses côtés au-dessus de MM. de Montmorency, d'Uzès, de Retz et de Montbazou, d'Épernon, qui survint, s'approcha du Garde des sceaux, mit la main sur l'épaule et l'arracha de la place qu'il occupait près du roi. Le malheureux Garde des sceaux quitta l'église plein de confusion. Mais le lendemain, un arrêt du Conseil condamna les prétentions du duc, qui saisit cette occasion de quitter la Cour. Il était temps : on parlait tout haut de l'arrêter.

D'Épernon se retira à Metz, qui dépendait de son gouvernement ; il y réunit des troupes, et l'on put croire un instant qu'il allait secouer l'autorité royale. Louis XIII, conseillé par de Luynes, songea même un instant à marcher sur Metz et à s'assurer de la personne du duc. Les affaires du Béarn, où les huguenots refusaient obstinément de restituer les biens du clergé, la crainte de voir sa mère profiter des offres que lui faisaient les réformés, et, par dessus tout, la pénurie du Trésor détournèrent le roi de ce projet.

Tel était l'homme auquel Rucclaiï résolut de faire accepter le soin de délivrer la reine mère. L'entreprise était d'autant plus épineuse, que d'Épernon avait la plus mauvaise opinion du négociateur, et nourrissait même contre lui quelque ressentiment. Rucclaiï, sous la Régence, avait eu avec le marquis de Roilhac,

¹ Ce n'était là, en effet, qu'un prétexte ; l'animosité du duc d'Épernon contre de Luynes avait des motifs plus sérieux. Depuis plus de six ans, le chapeau de cardinal était promis à l'archevêque de Toulouse, son troisième fils, et au mépris des droits de ce dernier, Luynes venait de le faire donner à Henri de Gondy, archevêque de Paris. De plus, d'Épernon était profondément blessé des procédés, qu'à l'instigation du nouveau favori, le jeune monarque affectait à son égard. Un jour que, sur l'ordre du prince, le vieux duc arrivait à Saint-Germain avec son train de grand seigneur de l'ancien régime et suivi de huit cents chevaux, le roi lui fit donner ordre d'entrer seul avec les membres de sa famille, et lui dit fièrement qu'il serait pour lui un bon maître si, de son côté, il se montrait bon serviteur. — *Dépêches du nonce Guido Bentivoglio*, en date des 15 et 24 novembre 1617.

neveu du duc, certain démêlé dans lequel ce dernier avait pris fait et cause pour le marquis¹. Aussi, l'abbé jugea-t-il prudent de charger un tiers des premières négociations. Il fit choix d'un de ses amis, Italien comme lui, nommé Vincentio Ludovici, et ancien secrétaire du maréchal d'Ancre. Ce Vincentio, jeté en prison après la mort de son protecteur, s'était, au sortir de captivité, retiré à Ligny, près de Rucelai, son compatriote. Il accepta avec empressement la délicate mission qu'on lui confiait et partit pour Metz, muni d'une lettre de créance de la reine pour le duc d'Épernon.

Arrivé à Metz sous le costume d'un marchand ambulant, et logé à l'hôtellerie de la *Tête-Noire*, Vincentio y manda Du Plessis Baussonnière, gentilhomme attaché au duc d'Épernon, et qui passait pour son plus intime confident. Il lui fit dire qu'un gentilhomme de ses amis, de passage à Metz, désire le voir. Cette seule annonce, dans ce temps d'intrigues et de conspirations, suffit pour éveiller l'attention de Du Plessis, qui, craignant, par une démarche inconsidérée, de compromettre son maître, se contenta d'envoyer à la Tête-Noire un serviteur habile et délié nommé Cadillac. Ce Cadillac, Gascon d'origine, était destiné à jouer un certain rôle dans la suite de cette intrigue.

Il vit Vincentio, lui parla sans se faire connaître, s'assura qu'il était étranger et homme de Cour, et rapporta ses observations à Du Plessis, qui, après avoir pris l'autorisation du duc, s'achemina à son tour vers l'hôtellerie.

Là l'Italien livra la moitié de son secret. Il ne dit pas un mot de Rucelai ; mais il s'annonça comme venant de Blois, et comme chargé d'une mission importante pour le duc d'Épernon.

L'affaire parut grave. Malgré son esprit aventureux, malgré l'irritation qu'il nourrissait contre Luynes et ses frères, d'Épernon ne se dissimulait pas que recevoir un envoyé de la reine mère, c'était justifier les défiances de la Cour et lever l'étendard de la révolte. Il appela ses deux fils, le marquis de La Valette et l'archevêque de Toulouse. Ce dernier, à qui le duc de Luynes avait récemment refusé le chapeau de cardinal, nourrissait contre le favori une rancune qui n'attendait que l'occasion d'éclater : il insista pour que son père donnât audience à l'étranger.

L'entrevue eut lieu en effet, le lendemain, dans l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, qui appartenait à l'archevêque de Toulouse. Vincentio remit au duc une lettre autographe de Marie de Médicis : *Mon cousin, disait l'ex-régente, je vous prie de ne point douter de la fidélité de celui qui vous rendra cette lettre et d'ajouter foi à tout ce qu'il vous dira, vous laissant toutefois la liberté de répondre par lui ou par tel autre que bon vous semblera à la prière très-humble qu'il vous fera de ma part, et vous protestant qu'il ne parlera d'aucune chose du monde contraire au service du Roi, Monsieur mon fils, lequel vous remerciera un jour de l'assistance que vous me rendrez en cette occasion, en laquelle vous me pouvez obliger à être toute ma vie votre bien bonne cousine, Marie.*

Vincentio joignit à cette lettre tous les commentaires qu'il jugea propres à toucher le vieux duc. Il rappela les services qu'il avait rendus à la régente, services qu'elle regrettait en ce moment de ne pas avoir récompensés comme elle le devait. Il lui remémora les procédés bien autrement offensants des Luynes

¹ Roilhac reprochait à Rucelai de l'avoir desservi près d'une dame qu'il aimait, et ce démêlé s'était terminé par des coups de canne, que le marquis avait donnés à l'abbé en pleine foire Saint-Germain.

à son égard, leur insolence, leur parti pris d'éloigner du roi tous ceux à qui leur rang, leurs services et leurs emplois donnaient une part naturelle au gouvernement. Lui-même on songeait à le dépouiller. Vincentio fit luire enfin à ses yeux l'honneur qu'il retirerait de la délivrance de la reine et la récompense qu'il était en droit d'attendre d'un tel service.

Ces considérations enflammèrent les deux fils du duc, mais ne déterminèrent point d'Épernon à s'engager d'une façon complète et définitive. Il protesta de sa passion de servir la reine ; mais avant de rien promettre, il exigea qu'on lui fit connaître quelles personnes de condition elle avait dans ses intérêts et quelles sommes elle pouvait consacrer à la guerre ; se réservant, jusqu'à cet éclaircissement, son libre arbitre.

C'était pour le moment tout ce que voulait Rucelai. Il se hâta de transmettre à Blois le résultat des démarches de Vincentio, et, un mois après, ce dernier retournait à Metz, porteur de la réponse de la reine mère. Marie assurait d'Épernon du concours du duc de Montmorency, du maréchal de Bouillon et de la Maison de Guise. Quant à l'argent, ses pierreries devaient lui en procurer. Sur ces assurances, d'Épernon donna sa parole et remit au messenger les chiffres qui devaient servir à la correspondance avec la reine. Pour plus de sûreté, cette correspondance devait être écrite en style de galimatias, comme on disait alors. La reine y prendrait la condition d'une marchande de Saverne écrivant à son mari ; le duc d'Épernon serait ce mari et aurait nom *Fabert* ; Du Plessis s'appellerait *Floze*, et le duc de Luynes l'*armurier*.

Rucelai crut alors le moment venu d'entrer en scène, afin de ne pas permettre qu'un autre retirât l'honneur et les fruits d'une intrigue dont lui seul était le pivot. Il vint à Metz à son tour, vit Cadillac d'abord et ensuite Du Plessis, qu'il étonna par l'exhibition des chiffres convenus entre le duc et la reine et auquel il se fit connaître comme le véritable négociateur de l'affaire. D'Épernon, à cette nouvelle, entra dans une violente colère. Son secret était aux mains d'un homme connu par sa légèreté, d'un Italien vindicatif et offensé : il se voyait compromis avant d'avoir agi, et perdu pour une rébellion encore en projet.

Il mit en délibération avec ses enfants la mort de Rucelai. Quelques mois auparavant, il avait blessé, maltraité et forcé à prendre la fuite, en l'effrayant sur sa vie, un envoyé du roi venu à Metz sous le prétexte de réclamer certains droits appartenant à la Couronne, mais, en réalité, pour espionner, au profit du duc de Luynes, la conduite de son ennemi. Il pouvait, à bien meilleur compte, et sans le moindre danger, se défaire de cet étranger, venu à Metz pour conspirer contre le roi, et dont la mort, loin d'être imputée à crime, passerait pour un service rendu à l'État.

Mais il avait affaire à un homme résolu qui avait d'avance envisagé toutes les conséquences possibles de son aventureuse entreprise, et chez qui la souplesse n'excluait pas le courage. Rucelai dit nettement au confident du duc ce qu'il était et ce qu'il voulait : que la reine mère avait mis en lui seul sa confiance ; que Vincentio n'était qu'un agent subalterne ; qu'il avait entre les mains de quoi perdre d'Épernon, et que, lorsque lui, Rucelai, voulait bien mettre sous les pieds, pour le service de la reine, une offense dont seul il avait à se plaindre, ce n'était pas au duc à montrer plus de mémoire qu'il n'en voulait avoir lui-même.

Ce fier langage imposa à d'Épernon. Il consentit à recevoir Rucelai, qui entra de nuit et travesti à la Haute-Pierre, logement habituel des gouverneurs de Metz. Il y demeura un mois dans un demi-mystère, qui excita la curiosité de toute la

ville, nourri des plats de la table du duc, ne buvant que d'une certaine eau qu'il fallait aller chercher au loin, et servi par le seul Cadillac. Ces soins mystérieux firent croire à une bonne fortune du vieux duc, et l'intrigue politique s'abrita heureusement sous le voile d'une intrigue amoureuse.

Ruccelaï mit à profit cette longue retraite. Il fit cesser les dernières hésitations de son hôte en produisant une lettre que Marie de Médicis avait reçue du roi son fils au mois d'octobre 1618, c'est-à-dire à l'époque où le père Arnoux lui arrachait par la ruse des engagements si peu respectés. Louis XIII, dans cette lettre, invitait sa mère à voyager pour sa santé, à faire des pèlerinages aux lieux de dévotion les plus renommés, et Marie en tira depuis le meilleur parti pour justifier ceux qui avaient concouru à sa délivrance. En même temps qu'il ménageait ainsi la retraite, l'adroit Florentin dressait les batteries d'attaque. Il réconciliait le maréchal de Bouillon avec le duc d'Épernon et établissait entre eux et le cardinal de Guise une sorte de traité d'alliance. On convint de lever en Champagne 12.000 hommes d'infanterie et 3.000 chevaux. Cette armée considérable pour une époque où les batailles les plus retentissantes ne comptaient pas en ligne plus de cinq à six mille hommes, cette armée, disons-nous, avait une double mission : elle devait faire une diversion si le roi, comme c'était probable, dirigeait ses troupes sur l'Angoumois, où Marie méditait de se retirer ; elle était en outre destinée à appuyer le marquis de La Valette, fils du duc d'Épernon, dans le cas où Louis XIII entreprendrait de le chasser de Metz pendant que le duc serait occupé à la délivrance de la reine mère. Cette dernière avait trouvé moyen de faire parvenir à Ruccelaï deux cent mille écus, sur lesquels cent mille livres payèrent le dévouement du duc de Bouillon ; le reste fut employé à la levée des gens de guerre que le marquis de La Valette concentra à Metz.

Tout étant ainsi disposé, d'Épernon fit savoir à la reine qu'il était prêt à partir, qu'il ne restait plus qu'à déterminer le lieu où il devait l'attendre et celui où elle comptait se retirer, et qu'il réclamait ses ordres.

Mais c'était là précisément, c'étaient ces derniers détails de la fuite et de la retraite qui embarrassaient l'illustre exilée : le malheur avait fait le vide autour d'elle ; aucun des rares confidents qui lui restaient n'était capable de la guider. Presque tous ses serviteurs étaient vendus aux Luynes. Seuls, Chanteloube, l'un de ses gentilshommes¹ et le comte de Brenne, son écuyer, étaient d'un dévouement éprouvé ; mais l'un manquait d'énergie, l'autre était trop jeune pour inspirer grande confiance. Loin donc de guider d'Épernon, elle prit le parti de s'en remettre à sa décision et de le laisser maître de conduire les choses à son gré. Elle lui écrivit, par la plume de Chanteloube, la lettre suivante, en style de galimatias. Elle s'y déguisait, comme nous l'avons déjà dit, sous la figure d'une marchande de Saverne écrivant à son mari :

Monsieur, je me servirai de la plume de Magurin, l'un de nos commis, pour vous dire que je ne reçus de ma vie plus de joie que le jour que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire me fut rendue, par laquelle vous m'assurez que vous m'aimerez toujours, ce qui m'a grandement consolée ; de sorte que, quelque affliction que Dieu m'envoie, je me réjouirai, pensant que mon mari m'aime et que j'aurai bientôt l'honneur de le voir. Je ne doute nullement de son

¹ Jacques d'Apchon de Chanteloube ôtait d'une ancienne famille du Forez. Peu de temps après la fuite de la reine mère, il entra dans l'Oratoire, ce qui ne l'empêcha pas de jouer par la suite un grand rôle dans les divisions qui s'élevèrent entre elle et Richelieu.

affection, car il a l'âme si bonne, que j'estime qu'il n'oubliera jamais la personne du monde qui l'honore le plus, et que, tout aussitôt qu'il aura mis ordre à toutes les affaires que nous avons de par là, il voudra parachever celles que nous avons en ce pays, qui prennent un assez bon chemin, dont je loue Dieu.

Je suis en toutes les peines de savoir le lieu où il vous plaira que je vous attende ; car si vous jugez plus à propos que je m'en aille à notre maison que de demeurer ici plus longtemps, mandez-le-moi, et je ferai tout ce qui me sera possible pour surmonter tous les obstacles de la saison pour vous obéir. S'il arrive que je ne puisse partir de ce lieu, écrivez-moi comme il faudra que je me conduise pour vous aller rencontrer en chemin : *pourvu qu'il ne faille point partir matin*, je ferai merveilles. Je recevrai la loi de vous, laquelle j'observerai fort fidèlement et vous supplierai de me donner votre avis sur toutes les autres affaires, afin que je ne fasse rien qui puisse me nuire ; je ne saurais faillir en faisant ce que vous ordonnerez à votre très-humble et très-obéissante femme et servante.

Et en apostille : Celle-ci sera la dernière que je vous écrirai. C'est pourquoi je vous conjure de vous ressouvenir de me donner avis du temps que vous partirez, afin que je me prépare.

Si cette lettre fût tombée entre les mains des agents du ministre, nul doute qu'il en eût aisément pénétré le sens, assez mal dissimulé. Elle contenait bien des indices révélateurs ; la paresse bien connue de la reine s'y trahissait par ces mots : *Pourvu qu'il ne faille pas partir matin*. La formule finale elle-même, par son étrange obséquiosité, décelait la fiction : même à cette époque, les femmes de la bourgeoisie ne parlaient point à leurs maris de ce ton humble et soumis. Certes, le jeune Guez de Balzac, secrétaire de l'archevêque de Toulouse, et qui, à cette époque, prêtait sa plume au duc d'Épernon, se fût montré rédacteur plus avisé.

Par bonheur, cette maladroite épître parvint sans encombre à son adresse. Elle mettait d'Épernon en demeure d'agir, et il n'avait plus qu'à choisir entre les deux partis qu'elle indiquait. L'un et l'autre furent examinés dans un conseil où le duc convoqua ses deux fils, Rucelaï et Du Plessis. Devait-on fixer à la reine un rendez-vous où elle se rendrait, armée de la lettre de Louis XIII, qui lui permettait d'aller où bon lui semblait pour sa santé ? Pouvait-on, dans cette hypothèse, régler si bien le voyage de Sa Majesté et celui du duc que tous deux se rencontrassent à l'heure et au lieu fixés ? Ne risquait-on pas, par la coïncidence de ces deux départs, d'attirer sur ces menées l'attention déjà si éveillée de la Cour ? Ou bien la reine devait-elle rester à Blois et n'en sortir que lorsque le duc d'Épernon serait arrivé à Loches et tout prêt à l'y recevoir et à la conduire ensuite à Angoulême ?

On s'arrêta à ce dernier parti, qui reportait sur le seul d'Épernon la plus grande somme de dangers. L'entreprise pouvait certes passer pour hardie : il lui fallait, au cœur de l'hiver, traverser la moitié de la France pour arriver en Angoumois, puis revenir sur ses pas jusqu'au centre même du royaume, dans un pays couvert de troupes royales et de créatures des Luynes. Conspirateur émérite, il avait, il est vrai, pris la précaution de faire demander au roi la permission de se rendre dans ses gouvernements de Saintonge et d'Angoumois ; mais cette

permission lui avait été poliment refusée¹, et ce refus même donnait à son voyage le caractère d'une rébellion. Au moment de partir, il voulut du moins sauver les apparences et se créer d'avance, en cas d'échec, un refuge et un système de défense. Il écrivit donc au duc de Luynes pour le prier d'obtenir du roi, à force d'instances, la permission qui lui avait été refusée, et il ajouta que, sûr d'avance d'être exaucé, il prenait le parti de se mettre en route avant d'avoir reçu la réponse. Ce fut Balzac qui rédigea cette audacieuse et perfide dépêche.

Restait à prévenir la reine de ces arrangements : Rucelai se chargea de ce soin. Un jeune page, nommé de Lorme, nourri dans sa maison et sur lequel il croyait pouvoir compter, reçut de lui la missive qui annonçait à Marie les derniers préparatifs de d'Épernon et son prochain départ.

Cette imprudence faillit tout perdre. Le jeune homme devina l'importance du papier qu'on lui confiait et crut pouvoir acheter la fortune au prix de l'honneur. Au lieu d'aller à Blois et de là à Confolens, en Angoumois, où il devait attendre le duc et lui rendre la réponse de la reine, il se dirigea droit sur Paris et vint frapper à la porte de l'hôtel de Luynes. Il était, dit-il aux gens du premier ministre, porteur d'un secret important, qu'il offrait de livrer moyennant bonne récompense. Mais depuis qu'il était au pouvoir, Luynes avait reçu bien des offres semblables ; il n'en était plus à cette période où le parvenu est encore poli envers la 'fortune, et se croyait maintenant en droit de la faire attendre. Trois jours durant, le page fit le pied de grue dans l'antichambre, sans pouvoir arriver au maître. Il y fut vu et reconnu par un de ses anciens amis, valet d'un conseiller au Parlement. Ce valet instruisit son maître de la présence, dans l'antichambre de Luynes, d'un homme appartenant à l'abbé Rucelai. Le conseiller Dubuisson était à la fois l'affidé de la reine mère, dont il possédait le secret, et l'obligé du duc d'Épernon, qu'un de ses frères servait en qualité d'officier. Il conçut des doutes, fit sonder le jeune De Lorme par son valet, l'englua par le moyen d'un de ses amis, qui se dit envoyé du duc de Luynes, et finalement acheta, pour cinq cents écus, les redoutables dépêches. Marie et d'Épernon ne connurent le danger qu'ils avaient couru qu'au moment même du succès.

Quant à de Luynes, à qui le sort venait d'offrir une si belle occasion de s'éclairer, il semble qu'il ait été frappé d'aveuglement. Marie avait récemment écrit à son fils pour le remercier de lui avoir accordé le rappel de M. de Roissy, qui commandait les troupes employées à surveiller Blois, et qu'elle avait été forcée d'admettre dans son Conseil. Le favori se paya des termes soumis de cette lettre et crut à la résignation que la reine y témoignait². Aucun des ses nombreux espions ne lui ouvrit les yeux, et il serait à peine croyable, si tous les Mémoires du temps ne le constataient, qu'un complot qui avait demandé tant de temps,

¹ *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, Coll. Michaud et Poujoulat, série, t. V, p. 135. Luynes motiva son refus sur la guerre d'Allemagne, qui nécessitait la présence du duc sur la frontière.

² Voici cette lettre, qui existe à la Bibliothèque nationale, Fonds de Béthune.

Monsieur mon fils, bien que je n'aie pas toujours été sans quelque petit déplaisir de voir ici M. de Roissy en la charge qu'il avait auprès de moi, je vous avouerai qu'il s'y est comporté avec tant de modestie et de respect, que j'ai occasion de m'en louer et lui en témoigner du gré. Il vous donnera compte de tout ce qu'il a reconnu de mon procédé pendant qu'il y a demeuré, et m'assure qu'étant homme véritable comme il est, il ne vous en rapportera chose qui vous puisse détourner de la bonne opinion que je vous supplie d'avoir, qu'il n'y a rien en ce monde que je prise d'avantage que l'honneur de votre bienveillance. Votre très-humble et affectionnée mère et sujette, MARIE.

nécessité tant d'allées et de venues, et dont tant de gens avaient le secret, soit resté absolument inconnu de l'homme dont il menaçait l'autorité et qui avait tant de facilités pour le découvrir¹.

V

Le duc d'Épernon quitta Metz le lundi 22 janvier 1619, en compagnie de Ruccelaï². *Je vais faire*, dit-il en sortant du palais du gouvernement, *le coup le plus hardi que j'aie risqué de ma vie*. Les portes de la ville avaient été fermées dès la veille et elles restèrent closes trois jours entiers après ce départ. Pendant tout ce temps, une compagnie de carabiniers garda jour et nuit la route de Paris, arrêtant tous ceux qui prenaient le chemin de la capitale. Ces précautions eurent un plein succès : les derniers avis qu'on reçut à la Cour du départ du duc d'Épernon furent ceux qui partirent de Metz.

Le mystère, du reste, était une question de vie ou de mort pour les conjurés. D'Épernon n'emmenait avec lui que cinquante gentilshommes, armés chacun de deux pistolets et d'une carabine, quarante gardes, ses officiers de bouche et quelques valets, en tout une centaine de chevaux³. C'était assez pour courir des aventures, mais non pour affronter des combats. La moindre troupe régulière eût mis en fuite cette poignée d'hommes, et deux ou trois fois la chose faillit arriver. A deux journées de Vichy, l'on aperçut deux gros de cavalerie qu'on prit de loin pour des cheveu-légers de la reine- régnante. L'effroi se mit aussitôt dans la petite troupe : *Il faut passer ou mourir !* dit le duc, et il envoya aussitôt à la découverte. C'étaient simplement deux gentilshommes qui se disputaient l'héritage d'une maison et qui n'avaient rien trouvé de mieux que de réunir leurs amis pour vider le différend à main armée ; ce détail peint les mœurs du temps et le cas que faisaient de la justice et des lois tous ces hobereaux batailleurs sur lesquels allait s'appesantir la main de Richelieu.

De Vichy, où il passa l'Allier, d'Épernon adressa une nouvelle dépêche au roi pour le prier d'agréer sa sortie de Metz, alléguant que sa présence y était moins nécessaire qu'en Angoumois⁴. Cette lettre, portée au duc de Luynes par le neveu de Du Plessis, jeta dans la Cour un étonnement mêlé d'appréhension. Le roi dit tout haut son opinion : il avait toujours pensé que si l'on refusait au duc le congé qu'il sollicitait, il était homme à s'en passer et à partir sans ordre. Ce propos montre que si l'équipée du duc irrita, du moins n'en aperçut-on pas de suite toute la portée. Luynes y vit un coup de tête et non une rébellion. Soucieux surtout de couvrir la dignité du pouvoir, il eut l'art de paraître concéder ce qu'il n'était plus en son pouvoir de prévenir, et il expédia au duc l'aveu du roi pour continuer son voyage.

Vingt jours après leur départ de Metz, d'Épernon et Ruccelaï arrivèrent à Confolens en Angoumois. Ils croyaient y trouver de Lorme, porteur de la réponse de la reine mère. L'absence du jeune page jeta les conspirateurs dans la plus grande perplexité. Il fallait croire à une trahison ou à un revirement dans les

¹ Voyez en particulier Fontenay-Mareuil, Coll. Michaud, t. V, p. 185, et la relation du cardinal de la Valette, dans le t. I. du Recueil d'Aubery sur Richelieu.

² *Mercure de France*, t. V, p. 98.

³ Fontenay-Mareuil, *loc. cit.*

⁴ *Mercure*, t. V, p. 98. Cette lettre est du 7 février 1619.

volontés de Marie. Le péril était égal dans les deux cas. On n'osait ni aller plus loin, ni revenir sur ses pas, et il était malaisé qu'on restât longtemps à Confolens, dont les habitants commençaient à s'étonner de la présence dans leurs murs d'un personnage aussi considérable que l'était d'Épernon. Dans cette extrémité, les deux chefs résolurent d'envoyer Du Plessis en éclaireur. Il devait prendre la poste à Châtellerault, gagner Loches, s'assurer de La Hilière, gouverneur de cette ville et le disposer à y recevoir la reine, puis s'aventurer jusqu'à Blois.

Du Plessis trouva dans La Hilière un homme dévoué à d'Épernon, mais irrésolu, qui s'effraya de la gravité de l'entreprise et n'osa ni accepter ni rejeter de prime abord les propositions qu'il recevait. Cependant, le temps pressait ; la reine, si de Lorme ne l'avait pas vue, devait être dans une anxiété mortelle. D'un autre côté, Du Plessis ne pouvait passer outre sans s'être assuré de Loches. Heureusement il avait amené Cadillac, ce Gascon fertile en ressources, dont le savoir-faire s'était déjà montré dans les premières négociations avec Rucelai. Cadillac fut dépêché à Blois, porteur des lettres du duc d'Épernon pour Marie et d'un mot pour le comte de Brenne, premier écuyer de la reine, qui devait servir d'introduit à l'envoyé. Ainsi, ce fut entre les mains d'un simple domestique que fut, en fin de compte, remis le salut de l'entreprise.

Le premier écuyer n'avait aucun soupçon des projets de sa maîtresse ; il consentit toutefois à introduire secrètement Cadillac près de la reine. L'entrevue eut lieu le soir, dans le cabinet qui suit la chambre à coucher royale¹. Marie, à qui le conseiller Dubuisson n'avait pas encore transmis les dépêches qu'il avait soustraites au page infidèle, Marie, disons-nous, respira en apprenant que ses libérateurs étaient si près d'elle. Il fut convenu que Cadillac retournerait de suite près de Du Plessis et l'amènerait jusqu'au faubourg de Blois qui précède le pont, à l'hôtellerie du *Petit-Maure*, où la reine se chargeait de l'envoyer prendre par une personne sûre.

Deux jours après, Du Plessis était au *Petit-Maure*, où l'attendait le maître d'hôtel du comte de Brenne. Il avait, pendant l'absence de Cadillac, fait taire les derniers scrupules de La Hilière et Loches était prête à ouvrir ses portes à la reine fugitive. Introduit le soir, en compagnie de l'infatigable Cadillac, dans l'appartement que le premier écuyer occupait au château de Blois, il y attendit que la reine mère se trouvât seule et en liberté. Quand enfin il put être admis en sa présence, il lui raconta en peu de mots le long et périlleux voyage du duc son maître, les craintes, les incertitudes de ce dernier, et il insista pour que la fuite eût lieu sans délai. -

La reine ne fit aucune difficulté sur ce point ; mais c'était peu de décider l'évasion, il fallait en trouver les moyens. Le château était bâti sur un rocher ; il était défendu par une avant-cour, des fossés, un pont-levis, des rampes escarpées, des portes solides et bien gardées. Ses antichambres, ses corridors étaient pleins d'espions vendus aux Luynes. Une fois encore on dut recourir à l'imaginative de Cadillac. Avec une intrépidité pleine de logique, le Gascon répondit que puisque les portes étaient si bien gardées, il fallait fuir par les fenêtres. Marie se récria les fenêtres ouvraient sur un abîme ; c'était affaire à un oiseau et non à une femme et à une reine. Cadillac, que rien n'embarrassait, fit

¹ Voyez, pour la description détaillée des lieux où se passa la scène la plus décisive du drame que nous racontons ici, notre ouvrage intitulé : *Les Résidences royales de la Loire*, 1 vol. in-18°, Dentu, 1863, p. 110 et suiv.

respectueusement observer que plus le chemin était dangereux, plus il était sûr ; qu'à défaut des ailes de l'oiseau, l'on pouvait se procurer des échelles de corde, et qu'il n'y avait pas d'abîme au fond duquel une captive, fût-elle reine, ne dût descendre allègrement, quand elle savait devoir y trouver deux trésors inestimables : la vengeance et la liberté.

La reine se rendit à ces bonnes raisons, et il ne resta plus qu'à chercher comment on se procurerait des échelles. Il fallait de plus des chevaux, des voitures, des relais organisés ; pour tous ces préparatifs, un homme habile et sûr était indispensable. On finit, faute de mieux, par s'accorder pour charger le comte de Brenne de tous ces détails. Sa prudence seule, non son dévouement, était en doute. La reine le manda immédiatement, lui dévoila son projet et ne lui cacha que le nom du duc d'Épernon. Le jeune homme envisagea sans crainte la grave responsabilité qui allait peser sur lui ; il ne fit aucune question, trouvant sans doute que, dans ce jeu terrible- où on l'engageait les yeux à demi-bandés, il était magnanime de jouer sa vie sans même demander le nom de son partenaire. Échelles, chevaux et voitures, il s'engagea à tout disposer en un seul jour ; la rapidité, au point où en étaient les choses, étant la première condition du succès. On convint, en conséquence, que l'évasion aurait lieu dans la nuit du lendemain, celle du 21 au 22 février.

Du cabinet de la reine mère, où il resta caché, Du Plessis, dès l'aurore, expédia Cadillac à l'archevêque de Toulouse, qui devait attendre les fugitifs à Loches et veiller à la sûreté du chemin. A son arrivée dans cette ville, Cadillac y trouva le duc d'Épernon lui-même, qui n'avait pu se résoudre à séparer sa fortune de celle de son fils. Tous deux, le père et le fils, étaient depuis huit jours en de cruelles anxiétés. Aussi Cadillac fut-il reçu avec des transports de joie et dut-il recommencer cent fois le récit de son entrevue avec la reine. Il fut ensuite envoyé à Blois en toute hâte pour annoncer à cette dernière que l'archevêque de Toulouse, à la tête de cinquante chevaux, l'attendrait dans la nuit même à Montrichard, et que le duc d'Épernon, dès le lendemain matin, viendrait au devant d'elle avec le reste de sa troupe.

VI

Il était huit heures du soir lorsque Cadillac quitta Loches. Vers une heure du matin, il arriva dans le faubourg de Vienne, qui précède le pont de Blois, et où il rencontra plusieurs hommes qui gardaient un carrosse et quelques chevaux. Deux de ces hommes l'arrêtèrent : c'étaient l'écuyer du comte de Brenne et un valet de pied de la reine. Ils avaient ordre de ne laisser passer qu'un seul courrier, et, doutant que Cadillac fût celui qu'on attendait, ils résolurent de ne pas le quitter et s'acheminèrent avec lui vers la résidence royale. Mais le Gascon avait si bien observé la veille le chemin qu'il fallait suivre pour parvenir aux jardins du château, qu'il servait de guide à ceux mêmes qui le conduisaient.

Les terrasses du château de Blois n'avaient alors pour tout soutien que la masse abrupte du rocher. Le revêtement de pierre ne fut exécuté que vingt ans plus tard, par Gaston d'Orléans. A moitié de la hauteur, entre le cabinet de la reine et le sol de la rue, les terrasses formaient une sorte de plate-forme. Aussi Brenne avait-il dû dresser deux échelles. La première flottait au niveau du sol de la rue et aboutissait à la plate-forme ; la seconde partait de ce dernier point et

était attachée à la fenêtre du cabinet. Cadillac franchit lestement les deux échelles et vint appliquer l'œil à cette fenêtre.

La reine et cinq autres personnes étaient réunies dans le cabinet : ces cinq personnes étaient Du Plessis, le comte de Brenne, La Mazure et Du Lion, exempts des gardes de Sa Majesté, et enfin une femme de chambre italienne nommée Catherine. Marie n'avait pas jugé à propos d'associer plus de monde à son entreprise ; encore n'avait-elle révélé à ses compagnons de fuite que la moitié du secret. Elle leur avait annoncé sa délivrance sans leur faire connaître son libérateur. Le cabinet était plein d'émotion et de désordre. Tandis que la femme de chambre, tout en larmes, remplissait à la hâte les cassettes de la reine de ses plus riches pierreries, La Mazure et Du Lion se jetaient à ses pieds et la suppliaient de réfléchir encore avant de franchir un si grand pas. Brenne seul, quoiqu'aussi peu instruit qu'eux, témoignait par son attitude d'un calme et énergique dévouement. Du Plessis, debout dans l'ombre, gardait un silence plein d'anxiété. La reine, enfin, inquiète du retard du messenger attendu et de la nuit qui avançait, sentait peu à peu s'évanouir sa résolution. Une circonstance fortuite augmentait ses craintes et sa perplexité. A la chute du jour, elle avait reçu le paquet confié au jeune page de Rucelai, paquet que le conseiller Dubuisson venait de lui faire parvenir, avec une lettre où il dévoilait la trahison dont elle avait failli être victime. Cette trahison, bien qu'éluée* lui en faisait soupçonner d'autres.

Enfin, un léger coup est frappé à la fenêtre. Brenne s'y précipite : [Ouvrez à l'homme de Floze](#), dit une voix. C'était le nom de Du Plessis dans le galimatias convenu. La fenêtre est ouverte et Cadillac vient tomber aux pieds de la reine.

[Madame, dit-il, tout marche au gré de vos désirs. M. le duc d'Épernon est à Loches, M. de Toulouse à Montrichard, et trois cents gentilshommes avec eux prêts à suivre partout Votre Majesté.](#)

Ce fut comme le coup d'une baguette enchantée. Tout le monde, la reine et Du Plessis exceptés, entendait pour la première fois le nom du duc d'Épernon dans cette affaire. Ce nom assignait sa véritable proportion et son caractère à l'événement qui allait s'accomplir : il faisait de cette évasion une révolte et de cette escapade un coup d'État.

Sans perdre un moment, la reine leva sa robe, la serra autour de son corps, afin de descendre avec plus de liberté, franchit le balcon et mit le pied sur l'échelle. Du Plessis, qui venait ensuite, la soutenait de son mieux par la main, tandis que Brenne, passé le premier, veillait à ce que son pied s'appliquât sans broncher aux mobiles échelons.

Malgré ce double secours, la reine, qui était grasse et fort replète, eut tant de peine dans cette première descente, qu'arrivée sur la plate-forme, elle déclara qu'elle renonçait à une voie si périlleuse et qu'elle ne se risquerait pas sur la seconde échelle.

Il y eut alors pour la petite troupe un moment d'anxiété cruelle. Que faire ? Quel parti prendre ? La nuit était noire et glaciale ; la seule lumière qu'on aperçût était celle des cires qui se mourraient dans le cabinet qu'on venait de quitter ; le seul bruit que le vent apportât était le sourd fracas des glaces qui se brisaient contre les piles du pont de Blois. On n'avait aucun secours à attendre de qui que ce fût, et il était tout aussi difficile« de faire remonter la reine que de la faire parvenir jusqu'à la rue. Dans cette extrémité, ce fut Cadillac encore dont le génie inventif ouvrit la voie du salut. Il découvrit un endroit où le rocher ne se montrait

pas à nu et où la terre de la plate-forme était éboulée et ravinée par les pluies. Plaçant la reine à l'ouverture de cette sorte de rigole, il la fit asseoir sur un manteau qui, soutenu par le haut et doucement tiré par le bas, la conduisit sans accident jusqu'au bas de l'escarpement. Marie respira en sentant enfin sous ses pieds le sol ferme. Elle venait de franchir une hauteur de près de cent pieds. Elle saisit vivement le bras de Du Plessis et celui du comte de Brenne, et s'engagea avec eux dans le faubourg du Foix. Des officiers de sa propre maison la rencontrèrent, et, voyant une femme sans flambeau entre deux hommes, lancèrent en passant quelques grossières plaisanteries. **Ils me prennent pour une bonne dame**, dit en riant l'illustre fugitive.

On passa le pont sans accident : mais, quand on fut à l'endroit où le carrosse et les gens de la reine devaient se trouver et où Cadillac les avait vus, on les chercha vainement : gens et carrosse avaient disparu. Nouvel embarras, non moins grand que le premier. Chacun examine déjà ses compagnons avec défiance et se demande s'il y a trahison et quels sont les traîtres. Un valet de pied accourt enfin qui annonce que la voiture a été cachée dans une ruelle voisine, jette à la hâte les paquets et les cassettes dans le carrosse, et la reine s'y précipite en compagnie du comte de Brenne, de Du Plessis et de Catherine. Le reste de la troupe monte à cheval ; on part, et l'on prend au galop la route de Montrichard. Tout à coup, la reine s'aperçoit qu'une de ses cassettes lui manque ; elle fait arrêter. L'impatience est au comble ; cinq minutes de retard peuvent tout perdre ; mais Marie déclare qu'il lui est impossible de partir sans cette boîte. Les valets sont envoyés à la recherche et trouvent enfin la malheureuse cassette dans la ruelle où l'on était monté en voiture : elle contenait pour cent mille écus de pierreries.

Au point du jour, les fugitifs rencontrèrent Rucclai, qui venait au-devant de la reine à la tête de quinze gentilshommes. Le brave abbé avait hâte de jouir de son ouvrage. A Montrichard, Marie fut reçue par l'archevêque de Toulouse, qui lui fit les honneurs du château ; elle était dès lors en sûreté, sous les fortes murailles bâties par Foulques Nerra. Toutefois son impatience était telle qu'elle prit à peine le temps de déjeuner et remonta de suite en voiture. Le duc d'Épernon l'attendait à deux lieues de Loches, en compagnie de deux cents gentilshommes. Elle avait désormais une armée et allait traiter sur le pied de l'égalité avec son fils¹.

Les préparatifs de cette fuite avaient été combinés avec tant d'habileté et de discrétion, qu'il n'y eut personne, dans le château de Blois, qui s'en aperçut. Le matin du 22 février, quand les domestiques préposés au service de la personne de la reine, étonnés de n'être pas appelés à l'heure ordinaire et ne sachant que penser d'un si profond silence, se décidèrent à pénétrer dans l'appartement et le trouvèrent vide, leur étonnement fut au comble. Les échelles avaient été retirées et jetées dans la Loire, de sorte que nul ne s'expliqua d'abord comment cinq personnes avaient pu, sans être vues, sortir d'un appartement entouré de gardes nombreux et dont les fenêtres ouvraient sur un précipice.

Ce fut la reine elle-même qui donna le mot de l'énigme. A peine arrivée à Loches, elle écrivit au roi pour lui faire connaître sa fuite et son dessein de se retirer à Angoulême. C'étaient, disait-elle, la longue oppression de son honneur et de sa liberté, une raisonnable appréhension pour sa vie, et par dessus tout, le péril de l'État, qui l'avaient conduite au parti désespéré qu'elle avait pris. Dès

¹ *Mémoires de Richelieu*, ap. coll. Petitot, t. XXI bis, p. 527 et Aubery, t. Ier, p. 142.

cette première lettre, Marie se posait en victime qui couvre d'un reste de déférence le juste ressentiment des injures reçues et qui se sent assez forte pour les venger.

Cette lettre arriva à la Cour au milieu des divertissements du carnaval et de la foire de Saint-Germain. Une suite de mariages illustres la tenait en haleine de plaisirs : ballets, spectacles, galas, réjouissances de toute sorte s'y succédaient. Luynes avait marié la sœur naturelle du roi, Mlle de Vendôme¹, avec le duc d'Elbeuf. Il venait de conclure l'union longuement discutée, de Mme Christine, seconde fille de France, avec Victor-Amédée, prince de Piémont. Enfin l'heureux favori avait récemment conduit le roi lui-même au lit de la jeune reine, et par la consommation si difficile et si longtemps différée de l'union royale, il s'était acquis des droits à la reconnaissance de la Cour d'Espagne et du Saint-Père². Pour jouir sans trouble de sa haute fortune, il venait de faire adopter au roi le projet d'un voyage à Blois, voyage dans lequel, sous prétexte de visiter sa mère, Louis XIII devait, s'il faut en croire Richelieu, la mener honnêtement dans la forteresse d'Amboise, où on l'eût renfermée sous bonne garde pour le reste de sa vie. La lettre de Marie tombait comme une goutte d'eau froide sur cet orgueil en ébullition et ne laissait plus au favori d'autre refuge que la guerre civile.

Ce fut en effet la guerre civile qui sortit de l'évasion de Blois. Luynes crut opposer au duc d'Épernon un rival digne de lui en ouvrant les portes de Vincennes au prince de Condé et paralyser l'action de Rucelai en invitant secrètement Richelieu à se rendre près de la reine mère³. Il ne fit par là qu'aggraver la situation : la lutte s'agrandit avec les lutteurs. Le Traité d'Angoulême fut une trêve entre deux combats. En donnant l'Anjou à sa mère, Louis XIII acheta chèrement un moment de tranquillité. Toujours turbulente et vindicative, la veuve de Henri IV fit bientôt de sa petite Cour d'Angers un foyer de conspirations incessantes : le roi dut marcher contre elle. On se battit aux Ponts-de-Cé, et il fallut toute la diplomatie de Richelieu pour ménager entre la mère et le fils un fragile rapprochement, qui eut lieu au château de Brissac, le 13 août 1620.

Cette guerre, impie des deux parts, mit en lumière tous les vices du régime féodal ; elle éleva à la hauteur d'un besoin public la destruction de cette puissance expirante ; elle prépara ainsi les voies à Richelieu et justifia l'énergique intervention de ce grand niveleur.

¹ Catherine-Henriette, légitimée de France, fille naturelle de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

² Les négociations et les efforts au moyen desquels Luynes parvint à rapprocher les deux époux ont été très-bien exposés par M. Armand Baschet, dans le curieux volume intitulé : *Le roi chez la reine, ou Histoire secrète du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche*, Paris, Aubry, 1864.

³ Il est certain, d'une part, que Richelieu reçut, dès le commencement de mars, l'autorisation secrète de se rendre près de la reine mère ; le roi lui-même lui écrivit pour l'en prier ; d'une autre, qu'il se fit précéder d'un Mémoire où le renvoi de Rucelai était indiqué en termes voilés. Cet écrit, intitulé : *Mémoires à M. le comte*** de ce qu'il aura à dire à la reine mère de ma part*, a été publié par M. Avenel au t. I, p. 580, des Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu. Sur les démarches faites par Luynes et par le roi près de Richelieu pour qu'il revint près de Marie de Médicis, voyez les *Mémoires de Déageant*, p. 210, et les Notes de M. Avenel sur le Mémoire précité.

LA MORT DE GABRIELLE D'ESTRÉES

La mort de Gabrielle d'Estrées fut-elle le résultat d'un crime ? Si oui, quels furent les instigateurs et les agents de cet attentat ? Les partis politiques et religieux, des inimitiés publiques ou privées en sont-ils responsables ? Jamais peut-être accident plus inattendu ne fournit à l'imagination populaire plus large carrière, ne vint dénouer avec une opportunité plus intelligente une situation compliquée et que bien des gens jugeaient grosse de périls. Pour certains esprits prompts à s'alarmer, l'avenir de la France, les destinées de la dynastie, celles mêmes des deux grands partis religieux qui depuis si longtemps mesuraient leurs forces, semblèrent un moment attachés à ce dilemme du mariage ou de la mort de la duchesse de Beaufort.

Quinze jours au plus séparaient la maîtresse de Henri IV du but splendide auquel elle tendait depuis tant d'années : elle avait, c'est bien littéralement qu'on peut le dire, le pied sur les premières marches du trône. Ses robes de noces étaient achevées ; l'anneau nuptial, celui-là même avec lequel le roi avait épousé la France à son sacre, était déjà passé à son doigt. Quand ses hautes visées furent entravées par la mort, quand une foudroyante catastrophe apporta une solution inattendue aux difficultés qu'on prévoyait, presque tous les contemporains y virent la main de la Providence. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, les soupçons s'égarèrent et flottèrent des têtes les plus obscures aux plus illustres ; mais peu de gens cherchèrent à l'événement une cause simple et naturelle : on n'admit pas que le hasard pût avoir de telles habiletés. L'histoire a recueilli ces soupçons, et lentement les a presque transformés en certitudes. Sans parler des chroniqueurs, il n'est guère, depuis Mézeray, d'historien jouissant de quelque renommée qui ne les ait enregistrés avec complaisance, tant l'explication des événements mystérieux, quand elle est extraordinaire et dramatique, a plus de chances d'être bien accueillie que celle qui se fonde sur l'étude impartiale des faits et qui substitue au merveilleux et à l'horrible, la simple, froide et prosaïque réalité.

Les véritables causes dit la mort de Gabrielle d'Estrées ne sont pas de celles qu'un document direct puisse jamais éclairer d'une lumière décisive. L'empoisonnement est, de sa nature, le plus mystérieux, le plus malaisé à saisir des attentats contre la vie humaine, et ceux qui le méditent et l'accomplissent ont toujours chance de demeurer inconnus. Il est rare qu'un pareil crime ait des complices, plus rare encore que son auteur confie son projet au papier. C'est donc seulement par voie d'enquête, par une sorte d'instruction judiciaire qu'on peut arriver à percer la vérité. Qu'il me soit permis de rappeler que cette enquête, j'ai essayé déjà de l'établir dans une étude publiée par une *Revue*¹, et qui a trouvé place ensuite dans un livre consacré à l'élucidation de diverses questions historiques².

Après avoir exposé, dans ce travail, tous les témoignages alors connus sur ce sinistre événement, j'ai essayé de montrer en quoi ils s'accordent et en quoi ils

¹ *Revue contemporaine*, livraisons des 15, 28 février et 15 mars 1867.

² *Problèmes historiques*, Hachette, 1867, 1 vol. in-18°.

se contrarient. Ces rapprochements ont eu pour effet de préciser un certain nombre de circonstances et de détails livrés à la discussion, et sur lesquels la critique et l'esprit d'analyse peuvent seuls prononcer. La publicité donnée à cette étude m'a valu récemment la communication d'un document inédit des plus graves, et qui apporte un singulier appui à mes conclusions : c'est ce document qui m'a déterminé à revenir sur un sujet qui n'était point aussi épuisé qu'on pourrait le penser, et à l'élucider, d'une façon que j'ose croire définitive, par les nouveaux renseignements que cette pièce fournit.

Il s'agit d'une lettre écrite le 16 avril 1599, six jours après la mort de Gabrielle d'Estrées, et où toutes les particularités de cet événement sont racontées avec la dernière précision. L'auteur est Jehan de Vernhyes (prononcez Vergnes), président de la Cour des Aides de Montferrand et membre du Conseil de Navarre, l'un des plus fidèles amis de Henri IV et de Du Plessis-Mornay. Chef du parti royaliste en Auvergne pendant la Ligue, Jehan de Vernhyes a laissé, sur cette province, d'intéressants Mémoires qui ont été publiés par l'Académie de Clermont. Sa lettre est adressée au duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour le roi au haut et bas-pays de Languedoc¹. Elle est tout entière de sa main et porte l'empreinte de son cachet sur lequel sont gravées ses armes parlantes : un vergne, nom de l'aune dans certaines provinces², avec deux étoiles en chef, dont une au-dessus d'un croissant.

Le caractère essentiellement confidentiel de cette missive est suffisamment établi par ses énonciations et par les graves révélations qu'elle renferme. M. de Vernhyes l'avait remise à un gentilhomme sûr, et il recommandait expressément au duc de Ventadour de la conserver pour la lui rendre à leur prochaine entrevue. Ce désir a été accompli, puisque l'original de cette lettre s'est retrouvé parmi les papiers de son auteur³. Elle est chiffrée dans ses parties les plus compromettantes : il est à présumer que M. de Vernhyes n'était pas très-familier avec le chiffre dont il se servait et qui probablement lui avait été transmis par son noble correspondant, car la manière dont il en use témoigne d'hésitations et de tâtonnements : il commet des omissions et même des erreurs qui rendent parfois l'interprétation du sens assez difficile. Comme presque toutes les missives écrites en chiffres, celle-là est d'ailleurs conçue dans un style elliptique, analogue à celui que tout le monde emploie aujourd'hui pour les communications télégraphiques. Elle sera du reste reproduite ici *in extenso* ; j'y joindrai la clef des chiffres. telle que je suis parvenu à l'établir, et je reproduirai de plus en note les chiffres afférents aux passages traduits. Cette double précaution permettra à tout lecteur attentif de me contrôler et de me rectifier au besoin.

¹ Anne de Levis, duc de Ventadour, comte de la Voûte, baron de Donzenac, Boussac, la Roche en Renier, Annonay, Cornillon et Vauvert, gouverneur et sénéchal du haut et bas-Limousin en 1591, puis lieutenant général du Languedoc, où il fit l'ouverture des États, le 8 novembre 1622.

² Il ha les yeux rouges comme un jadeau de Vergne, dit Rabelais, liv. Ier, ch. XXXIX. L'aune, qui est rouge sous son écorce, sert en effet à faire des écuelles (jadeaux).

³ J'en dois la communication à l'obligeance de M. Rouffy, président du Tribunal civil de Clermont et membre de l'Académie de cette ville, lequel tenait ce document d'un membre de la famille de Vernhyes, originaire de Salers (Cantal), et représentée aujourd'hui par la maison de Bargues, qui a longtemps habité Salers. M. Rouffy est né dans les environs de cette ville, ce qui explique comment il a pu se procurer la pièce dont il s'agit.

Lorsque Henri IV se résolut à solliciter de la Cour de Rome la dissolution du lien qui l'attachait à Marguerite de Valois et à déclarer son intention de poser la couronne sur le front de Gabrielle, il y avait longtemps déjà qu'il s'efforçait de gagner les esprits à cette idée et de calmer toutes les appréhensions. En cela les données générales de sa politique étaient d'accord avec les secrets penchants de son cœur : il servait tout à la fois ses intimes aspirations et les intérêts beaucoup plus respectables du pays. Ne faisons point injure à un si grand esprit en admettant que les habiles concessions par lesquelles le souverain désarma les partis n'eussent d'autre but que de favoriser les faiblesses de l'amant ; elles dominaient en même temps une heureuse satisfaction à ce besoin d'apaisement que les peuples éprouvent toujours après de longues et stériles agitations.

Il s'en faut de beaucoup que l'élévation de la duchesse de Beaufort au trône pût avoir les graves conséquences qu'a entrevues après coup l'imagination des faiseurs de Mémoires et des historiens. Dans son union avec le roi, ni les réformés, ni les catholiques, ni le Pape, ni les jésuites ne pouvaient voir une menace contre les grandes causes qu'ils avaient à cœur de défendre. C'est là un point que je crois avoir trop fortement établi ailleurs pour qu'il soit nécessaire d'y revenir ici.

Qu'il me suffise de dire que les protestants avaient plus à espérer qu'à craindre de ce mariage : l'intimité de Gabrielle avec les princesses de Bar et d'Orange, l'appui qu'elle avait prêté aux exigences des réformés dans la grande affaire de l'édit de Nantes, leur étaient de sûrs garants, sinon de son dévouement à leurs intérêts, au moins de sa modération. Quant aux catholiques, Henri IV leur avait accordé, sur les graves questions qui les préoccupaient, celle de l'édit de Nantes, de la réception du Concile de Trente et du rappel des jésuites, toutes les concessions propres à les rassurer sur les conséquences politiques de l'union projetée. Dès la fin de l'année 1598, les jésuites avaient obtenu tout ce qu'ils souhaitaient pour le moment ; ils n'étaient plus inquiétés, mais tolérés dans les provinces dont, moins de trois mois auparavant, on parlait encore de les bannir, et ils comprenaient à merveille qu'avant de demander davantage, ils devaient laisser au roi le temps d'user la résistance du Parlement et de l'Université. Leurs intérêts n'étant point compromis par la question du mariage, à défaut de leurs sympathies, on pouvait au moins compter sur leur neutralité.

Seuls les modérés, ceux qu'on appelait les Politiques et qui formaient la fraction la plus saine, la plus intelligente, la plus influente du parti orthodoxe, la mieux initiée aux exigences comme aux difficultés du moment, envisageaient avec une appréhension mêlée de tristesse les conséquences possibles du choix auquel le roi s'était arrêté. Toutefois, leur opposition toute respectueuse n'était pas de nature à se traduire en résistance ouverte, encore moins en complots meurtriers. Dans ce parti sage, vertueux, éclairé, dont le Parlement, les Cours souveraines, le Barreau, la haute bourgeoisie formaient le noyau, tout le monde professait le respect des lois fondamentales qui séparent la monarchie du despotisme.

On réclamait le concours, dans les affaires publiques, des Assemblées nationales et des grands Corps de l'État ; mais on voulait, en même temps, une royauté forte, fondée sur une succession légitime, établie d'après des lois invariables, et, aux yeux de ces hommes expérimentés, la légitimation des enfants du roi et de Gabrielle d'Estrées 'était un gros point noir à l'horizon de l'avenir, une menace pour la stabilité politique. A la mort de Henri IV, les bâtards légitimés verraient-

ils leurs prétendus droits reconnus sans difficulté ? Ces droits ne se-raient-ils pas contestés par les princes de sang et surtout par les enfants qui pouvaient naître du mariage et qui auraient sur leurs aînés l'avantage de leur indiscutable légitimité ? Ces éventualités menaçantes rendaient le parti politique très-réservé à l'égard du mariage projeté.

C'est aux perplexités nées de cette embarrassante situation que M. de Vernhyes fait allusion dans sa lettre, lorsque, parlant de Villeroy, il dit que ce ministre, enfin d'accord avec Rosny pour céder aux vifs désirs du roi, demeurait seulement irrésolu de faire héritiers les enfants nés avant le mariage ou ceux qui viendraient après sa consommation. La question se compliquait de ce fait que César et Alexandre de Vendôme, les deux enfants mâles issus de la duchesse de Beaufort et du roi, étaient nés avant la dissolution du mariage de Gabrielle avec M. de Liancourt, et se trouvaient ainsi, non pas seulement bâtards, mais doublement adultérins, puisque leur père était lui-même engagé dans les liens d'une union non encore rompue. L'Église, il est vrai, seul juge alors compétent, avait solennellement reconnu la nullité du mariage de M. et Mme de Liancourt : elle l'avait déclaré frappé d'empêchements dirimants, et, comme tel, sans validité ; mais qui pouvait répondre que, dans l'avenir, les prétendants ne s'insurgeraient pas contre cette sentence ecclésiastique ?

Voilà ce qui explique le parti auquel, selon la lettre de M. de Vernhyes, M. de Villeroy s'était arrêté. Il se demandait, comme on vient de le voir, s'il convenait de déclarer héritiers les enfants nés avant le mariage qui allait s'accomplir ou ceux qui viendraient après sa consommation ; [laquelle résolution](#), ajoute M. de Vernhyes, [se devoit prendre sur les premières lettres de M. de Silery](#) (c'était l'ambassadeur que le roi avait envoyé près de Clément VIII, pour lui soumettre sa demande en séparation d'avec la reine Marguerite) ; [et, au premier cas](#) (celui où on se résoudrait à reconnaître aux bâtards légitimés le droit d'hériter de la couronne), [passer le contract](#) ; [au second, attendre naissance d'un fils](#). Il est bien clair que si l'on attendait, pour passer le contrat, la naissance d'un fils, cet enfant ne serait pas plus légitime que ses aînés ; mais il ne serait pas adultérin, et, dès lors, il pourrait être légitimé sans conteste. Ce délai attrait le double avantage de permettre au roi de réfléchir, et surtout d'éprouver si son union avec Gabrielle, dont l'état pléthorique était dès lors très-apparent, n'était pas condamnée à rester stérile et par conséquent inutile pour la sécurité du pays ; car l'on ignorait, et l'événement prouva combien les doutes sur ce point étaient fondés, si l'enfant qu'elle portait alors dans son sein naîtrait viable.

On comprend maintenant quelle était la nature des périls que le parti politique entrevoyait dans l'union du roi avec Mme de Liancourt. Mais ses perplexités, nées de la connaissance du droit et presque exclusivement propres aux hommes éclairés qui faisaient de cette science leur étude habituelle, étaient bien éloignées de cette passion aveugle qui met le poison ou le poignard aux mains d'un fanatique. Des fanatiques d'ailleurs, il n'y en avait pas dans ce parti éminemment parlementaire et modéré qui s'honorait d'obéir à des hommes tels que Achille de Harlay, Édouard Molé, Pasquier, de Thou, Servin, du Vair, l'Estoile, les deux Pithou.

II

Tous les partis politiques et religieux étaient donc sinon désintéressés dans la grande question du choix de la reine future, au moins trop peu menacés par ses problématiques conséquences pour vouloir l'entraver au moyen d'un crime.

Mais, à défaut des partis, des inimitiés privées, des espérances froissées par l'union projetée étaient peut-être disposées à se mettre en travers des prétentions de la duchesse de Beaufort. Sur cette question encore je crois la lumière faite. Les accusations lancées contre le grand-duc Ferdinand de Médicis et contre Zamet, son ancien agent, dans la maison duquel Gabrielle aurait mangé le fruit ou les mets empoisonnés auxquels on attribue sa mort, ces accusations ne résistent pas au minutieux examen des faits, à l'analyse attentive de la conduite des personnages incriminés, de leurs véritables intérêts, des passions mêmes qui devaient les animer.

Deux historiens se sont faits, de nos jours, les échos de ces accusations. Déjà, dit M. de Sismondi, l'on négociait le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis ; la vie de Gabrielle était le grand obstacle à sa réussite, elle périt dans une maison italienne et Ferdinand n'en était pas à son premier empoisonnement. M. Michelet n'est pas moins précis dans ses allégations contre le grand-duc de Toscane : Nul doute que le grand-duc n'ait été le mieux informé. Il y avait intérêt. C'était l'homme de Gabrielle (Sully) qui avait écarté les Italiens de nos finances ; c'était elle qui fermait le trône à sa nièce. Ce prince n'en était pas à son premier assassinat. Encore moins l'empoisonnement, plus discret, lui répugnait-il¹.

Gabrielle ne périt point dans une maison italienne : on pourra s'en assurer en lisant le récit si précis de M. de Vernhyses. Le seul empoisonnement qui ait jamais été mis à la charge de Ferdinand de Médicis, celui de sa belle-sœur, Bianna Capello, est loin d'être acquis à l'histoire, et Trajano Boccalini, écrivain contemporain, prétend qu'il fut le juste châtiment de l'attentat, qu'elle-même avait commis contre les jours son mari. Sur cette grave accusation, Muratori ne se prononce point et se contente de dire : Laissons la curiosité s'égarer dans de tels labyrinthes². Enfin, loin qu'au moment où mourut Gabrielle, on négociât déjà le mariage de Henri IV avec la nièce du grand-duc, ces négociations étaient alors interrompues depuis sept ans. Ni dans la conduite du roi, ni dans ses conversations, que les chroniqueurs nous ont conservées. rien ne donne lieu de croire qu'on songeât à les renouer. Ces premières négociations sont même assez problématiques : on n'en trouve aucune trace dans la correspondance de Henri IV, et nous n'avons, pour y croire, que l'affirmation de l'historien Galuzzi.

En attendant aux jours de la favorite, Ferdinand de Médicis eût donc commis un crime gratuit, car rien ne l'assurait que, cet obstacle disparu, le choix du roi s'arrêterait sur sa nièce. Et, de fait, ce choix fut une grosse affaire dont Sully nous a transmis toutes les péripéties. Beaucoup plus enclin aux amours faciles qu'au mariage, avec lequel les souvenirs de sa première union n'étaient pas faits pour le réconcilier, le Béarnais flotta longtemps indécis entre plusieurs alliances,

¹ Sismondi, *Hist. de France*, t, XXII p. 32, note. — Michelet, *Henri IV et Richelieu*, p. 31. — *Problèmes historiques*, p. 271.

² *Annali d'Italia*, p. 509 et 510.

et il fallut à son ministre beaucoup de diplomatie pour obtenir, disons mieux, pour surprendre son consentement.

L'accusation portée contre le grand-duc étant écartée, l'accusation subsidiaire contre son agent s'évanouit par cela même. L'étude attentive des réformes introduites par Sully dans le mode de perception des impôts et dans l'administration des fermes prouve d'ailleurs que Ferdinand de Médicis ne perdit rien à cette révolution financière et que la fortune de Zamet n'eut pas davantage à en souffrir. Cet habile partisan se maintint malgré la mauvaise volonté du surintendant à son égard ; il trouva moyen de profiter des nouvelles combinaisons que ce dernier avait imaginées, et, de par la bienveillance toute particulière dont le roi l'honorait, il resta, comme auparavant, l'un des principaux traitants. Loin de lui nuire dans la bienveillance du maître, la mort de la duchesse de Beaufort donna même un nouvel essor à sa fortune : car M. de Vernhyes nous apprend que, dès le lendemain de cet événement, Henri disposa en sa faveur de la lieutenance de la capitainerie de Fontainebleau, charge dont dépouilla un des protégés de la duchesse.

Si Gabrielle périt empoisonnée, ce n'est donc ni sur le grand-duc de Toscane, ni sur Zamet que les soupçons pourraient s'élever : ce serait tout au plus contre un homme que sa juste réputation d'honneur et de rigoureuse intégrité semblerait devoir en garantir. Si monstrueuse que paraisse, à première vue, une pareille suspicion, il faut bien en dire un mot puisqu'elle a été formulée par un historien considérable. Sully, il est vrai, car c'est de lui qu'il s'agit, Sully n'est point accusé de participation directe au crime, mais seulement de complicité morale. Instruit de l'attentat prémédité, il l'aurait laissé s'accomplir. *Il savait évidemment ce qui allait se passer*, écrit M. Michelet. La preuve en est dans deux mots qui lui échappèrent à trois jours d'intervalle et qui, rapprochés, constituent, en effet, une hase apparente d'incrimination. Le mercredi 7 avril, comme sa femme sortait de l'audience de Gabrielle, furieuse des airs de reine que cette dernière venait de prendre en l'autorisant à venir désormais à son lever et à son coucher, Sully calma son irascible et orgueilleuse moitié en lui disant *qu'elle verrait beau jeu et bien joué si la corde ne rompait ; mais que, selon son opinion, celle (l'opinion) des autres ne succéderait pas comme ils s'étaient imaginé*. Trois jours après, le samedi, recevant à Rosny, dès le point du jour, la nouvelle de la mort de Gabrielle, arrivée moins de deux heures auparavant, il se précipita dans la chambre de sa femme et lui dit en l'embrassant : *Ma fille, il y a bien des nouvelles ; vous n'irez point au lever ni au coucher de la duchesse, car la corde a rompu ; mais, puisqu'elle est véritablement morte, Dieu lui donne bonne vie et longue !*¹

Que Sully fût brouillé avec la duchesse de Beaufort, qu'il se fût souvent mis en travers à ses exigences, que nettement hostile à son mariage, il eût fait jouer bien des ressorts pour en détourner son royal ami, ce sont là des faits hors de doute. Qu'il se soit même réjoui d'une catastrophe qui servait si bien ses vues politiques, qu'à l'exemple du médecin La Rivière, il y ait vu la main de Dieu, que, sous l'empire de certaines rancunes, il ait conçu quelques doutes sur la cause de cet accident si opportun, et laissé percer des soupçons dont j'essayerai en terminant de saisir les traces, tout cela est dans l'ordre des faits possibles et, disons mieux, vraisemblables. Mais de là à se faire, non pas auteur sans doute, mais complice tacite d'un empoisonnement, il y a un abîme. Ces deux propos

¹ *Économies royales*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. III. p. 290.

sortis de sa bouche qu'on rapproche pour l'en accabler, c'est de lui-même que l'histoire les a recueillis, ce qui est déjà une forte présomption qu'à ses yeux ils n'avaient point la portée qu'on leur prête. Si dédaigneux de l'opinion publique que pût être un grand baron féodal tel que Sully, il ne se charge pas volontiers d'un crime aux yeux de la postérité. J'ai donné ailleurs une explication toute naturelle des deux phrases incriminées : il est inutile d'y revenir ici, et l'on peut se borner à dire qu'avant de chercher un complice, on devrait prouver d'abord qu'il y a eu un coupable. Le caractère, l'austérité, la vie tout entière du grand ministre protestent surabondamment contre des imputations si hasardées, et il ne suffit pas de deux mots ambigus pour ternir l'une des plus grandes figures de l'histoire.

Les vraisemblances, comme on le voit, protestent contre le système très-répandu qui attribue la mort de Gabrielle d'Estrées à un crime, et en faveur de celui qui l'explique par des causes naturelles. Reconnaissons-le, toutefois : si graves qu'elles soient, elles ne sauraient imposer silence à toute objection, car, au milieu de tant d'intérêts privés froissés par la subite élévation de la maîtresse de Henri IV, qui peut dire avec certitude s'il ne s'en rencontra pas quelques-uns qui échappent à l'examen par leur obscurité même ?

C'est donc surtout dans les détails de cet événement, dans l'étude attentive de ses préliminaires et de ses particularités les plus intimes, que la lumière doit être cherchée. Et, par malheur, sur les circonstances les plus importantes, les récits contemporains sont loin d'être d'accord. Le jour où Gabrielle quitta Fontainebleau pour venir faire ses Pâques à Paris, la date exacte de son arrivée dans cette dernière ville, le lieu où elle se logea et qui aurait été le théâtre du crime, la durée du séjour qu'elle fit chez Zamet, le moment précis où elle ressentit les premières atteintes de la maladie, la date même de son décès, ce sont là autant de points sur lesquels les écrivains contemporains sont divisés. Joignons-y une question capitale, celle de savoir si elle fut accouchée avant ou après sa mort. Sur toutes ces circonstances, qui sont la base même de toute instruction judiciaire, la lettre de M. de Vernhyes apporte un précieux supplément de preuves et de minutieuses informations : elle permet de serrer de près la vérité, de décider, entre tant de versions contraires, quelles sont celles qui s'en rapprochent le plus.

Ce document contient, en outre, un renseignement des plus graves, et qu'on chercherait vainement ailleurs : le résultat de l'autopsie pratiquée sur le cadavre de la duchesse de Beaufort par les médecins du roi, et la nature des lésions et des affections organiques qu'ils constatèrent. Il supplée ainsi au procès-verbal de cette autopsie, dont la perte constituait une lacune des plus regrettables dans l'enquête historique ouverte sur cette obscure catastrophe. Nous allons le donner textuellement, puis nous discuterons toutes les questions qu'il soulève.

MONSEIGNEUR¹,

Je dois tant à votre service, qu'ores que j'eusse pu l'accroître avec autant d'effect comme j'en ai eu la volonté, je ne pourrois

1 Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette lettre est chiffrée dans ses parties les plus intéressantes, dans celles qui, par leur nature compromettante, devaient surtout être mises à l'abri des indiscrétions. Dans ces parties, l'auteur emploie parfois un langage abrégé et elliptique. Par exemple, en faisant connaître les mariages projetés pour aplanir les voies à l'union de Gabrielle d'Estrées avec Henri IV, il dira simplement : **Mariages : fille de M. de Savoie avec M. de Vendosme, celui de Mercure (Mlle de Mercœur) avec M. le Prince.**

Autant qu'on en peut juger par quelques lettres très-petites tracées au-dessus des chiffres, un essai d'interprétation semble avoir déjà été fait sans grand succès par l'un des détenteurs successifs de ce document. Pour arriver méthodiquement à en percer le mystère, je suis parti de ce principe que, les voyelles étant, dans notre langue, d'un emploi beaucoup plus fréquent que les consonnes, et la lettre e étant, des cinq voyelles, celle qui reparait le plus souvent, on devait, en se livrant à un calcul comparatif des chiffres, parvenir à reconnaître ceux qui représentent l'e et les autres voyelles. Cette première découverte accomplie, le reste n'était plus qu'une affaire de patience et de tâtonnements. Ces principes sont très-simples, comme on voit ; mais il faudrait bien se garder de croire qu'ils s'appliquent indifféremment à toutes les lettres chiffrées du XVI^e et du XVII^e siècle, car les systèmes cryptographiques étaient nombreux et variés, même en ce temps où l'art d'écrire au moyen d'un chiffre convenu était encore dans l'enfance. Tels sont aujourd'hui les progrès de cet art qu'on peut affirmer que nul, dans l'avenir, ne découvrira le secret du chiffre dont usent nos agents diplomatiques, s'il n'a entre les mains la clef qu'on leur transmet et que, pour plus de sécurité, on a soin de renouveler fréquemment.

Voici la clef du chiffre employé par M. de Vernhyes : les lecteurs pourront l'appliquer aux nombres que j'ai eu soin de reproduire au bas de chaque passage traduit, et vérifier ainsi la fidélité de l'interprétation ; peut-être même l'un d'eux parviendra-t-il à élucider les obscurités que j'ai signalées dans le dernier passage chiffré de la lettre.

1. Ce chiffre n'est pas employé.
2. A.
3. B.
4. Y.
5. C.
6. X.
7. D.
8. U. V.
9. B.
10. T.
11. F.
12. S.
13. G.
14. R.
15. Ce nombre n'est pas employé.
16. Q.
17. I. J.
18. P.
19. L.
20. O.
21. M.
22. N.

Le chiffre 9, qui représente la lettre E, est souvent répété sans autre but que de dérouter le lecteur. Il en est de même du nombre 10. Les lettres H et K ne figurent pas dans la partie chiffrée.

mériter la lettre de laquelle il vous a plu m'honorer ; d'aultant que le debvoir n'est digne ny de remerciemens, ny de louanges. J'ay seulement une juste obligation à Messieurs Bornier et d'Auteville, pour m'avoir tesmoigné à vostre Grandeur ce que je suis et serai tant que je vive.

J'attends response à une des miennes que j'ay commise aud. sieur Bornier, pour estre capable de vos volontés et, les observer pour lois inviolables et sacrées de tout mon pouvoir, à laquelle j'adjouteray seulement que M. de Communia président au grand Conseil, doibt demain partir de ceste ville, pour aller résider en la ville de Riom en Auvergne, distante du Port-Dieu¹ de douze lieues seulement, par lequel l'on peut commodément faire exécuter l'arrest du grand Conseil à peu de frais, selon l'ordre qu'il vous plaira y establir. Et je pense aussy qu'il seroit plus à propos n'occuper pas la procuracion, qu'au préalable led. arrest n'eust esté exécuté au nom de M. Prévost, titulaire ; voire qu'il semble estre intéressant pour vostre seureté à l'advenir de faire renouveler la procuracion aussy tost après l'exécution dud. arrest, d'autant qu'il n'y a plus que deux moys dont le temps peut couler, pour l'exécution de vos promesses ; à quoy est besoing pourvoir. Je vous supplie. Monseigneur, y pourvoir comme vous adviserez pour le mieux.

Je désirois trouver commodité assurée de vous donner non le premier advis de la mort de feue Madame la duchesse de Beaufort, mais vous représenter par cet accident la merveille des merveilles, le miracle des miracles par lequel Dieu a parlé (sans parler) au Roy et à ce Royaume, le plus clairement, intelligiblement et miséricordieusement. par un effet certain de sa divine Providence, qu'il n'a encore fait, encore que cest Estat et celuy qu'il y a estably pour régner aient reçu recors des bénédictions du Ciel sur tous les roys et royaumes de la terre ; et, comme je n'osois commettre mes lettres à la poste, M. Bournier, très-diligent et dévotieux serviteur de Vostre Grandeur, m'a donné moyen de satisfaire également à mon désir et debvoir, et à ce que vous pourriez en recevoir de contentement pour les bruits divers qui peuvent estre venus jusqu'à vous.

*Le Roy s'estant résolu au mariage*² depuis le jour du Murdy gras, et obligé sa promesse, avoit chargé les mémoires de M. *Sileri*³ assurer le Pape⁴, iceluy estre *conse*⁵. *La Roine*⁶ avoit promis,

¹ Port-Dieu, prieuré du Limousin, près de Bort, sur les rives de la Dordogne.

² Voici les chiffres qui sont dans l'original à la place des mots ici imprimés en italiques ; 199 1420 412 912 102 2210 149 1220 198 28 212 1417 215 99 : ce dernier 9 est inutile, et a pour but de dérouter les chercheurs.

³ 1217 199 1417.

⁴ 182 189.

⁵ Il y a probablement ici une omission : il faut lire sans doute *consenti*. Voici les chiffres : 520 2212 99.

⁶ 1420 1722 99. Ce dernier 9 est inutile.

révoquant sont premier dire, consentir en faveur. *Erard*¹, serviteur de la maison de Navarre, alloit quérir la déclaration. On s'asseuroit *d'aliances étrangères*. Mariages² : *Fille de M. de Savoie avec M. de Vendosme*, celluy de *Mercur* (Mercœur) *avec M. le Prince*, en apparence seulement et pour le contenter, alioquin *destiné à l'Eglise*. On s'asseuroit d'ailleurs du consentement et approbation de tous les princes de Lorraine. Mademoiselle de Guise, *femme future du marquis de Cevre* (Cœuvre) ; M. de Biron, mandé pour luy faire rendre et trouver bon *la sœur utérine de la roue* (royne) *future*, fille de M. de *Belenaut. Comtés Bigort et Prigort* avec réserve de l'office de *l'espée* (l'espée, sans doute la fonction de connétable) et grandes commodités en argent pour estre l'appuy de tous, d'autant qu'on ne s'asseuroit du cousin sinon durant la vie du chef. Mesdames princesse de Conti et Ingoulesme (Angoulême), mandées avec lettres d'affection, de promesse, affin de l'approuver et faire trouver bon aux leurs. M. *Villero* *prest en oue* (en outre) au serment d'y servir de vie et honneur, réconcilié pour ce avec M. *Roni* (Rosny)³ et juré amistié inséparable, demouroit seulement irrésolu de faire héritiers les aînés *avnt* (avant) *le mariage, ou ceux qui endroient* (viendraient) *après la consomariage*⁴ (la consommation du mariage)⁵. Laquelle résolution se devoit prendre sur la première lettre de M. de Sileri⁶ et, au premier cas, aussy tost après, passer le contract, au second attendre naissance⁷ d'un fils.

¹ 914 214 1010. Dans ce dernier groupe, la répétition des deux derniers chiffres n'a pour but que de dérouter le lecteur : il faut 10 et non 1010.

² Voici le texte de ce passage tel qu'il est dans l'original, depuis le mot : Mariages : 1117 1919 97 921 79 122 820 179 28 95 21 79 89 227 2012 219. Celuy de 219 145 814 91 89 521 199 1814 1722 59, en apparence seulement et pour le contenter, *alioqum* 79 12101 722 92 199 1213 1917 129. On s'asseuroit d'ailleurs du ;72.0 2212 922 109 219 2210 910 218 1420 32 1017 2022 de tous les 1814 1722 59 127 919 2014 217 229 Mademoiselle de Guise 119 219 118 108 149 78 212 1416 717 127 95 98 149 21 79 317 1420 22 212 227 99 pour luy faire rendre et trouver bon 192 1220 98 148 109 1411 229 79 192 1420 1222 911 810 814 99 fille de M. de 39 199 222 80. (Il est probable qu'au lieu de 80, il faut 810.) Comtés 317 1320 1414 99 1018 914 1320 1410 (Pirgort est ici pour Périgord), avec réserve de l'office de 1912 189 99 et grandes commodités en argent pour estre l'appuy de tous, d'aultant qu'on 229 122 1212 98 1420 1710 78 520 812 1722 sinon durant la vie du chef. Mesdames 1814 1722 59 1212 97 95 2022 1017 910 1722 1320 199 1221 99 mandées avec lettres d'affection, de promesse, affin de l'approuver et faire trouver bon aux leurs. M. 817 199 1420 418 149 1210 922 208 92 812 914 219 2210 d'y servir de vie et honneur.

³ 1420 2217.

⁴ De faire héritiers les aînés 28 2210 199 212 1417 21 920 85 98 1216 817 922 714 2017 2210 218 149 1219 25 2022 1220 212 1417 213 99. Il faut encore rappeler ici que, presque toujours, le second 9 est inutile, quand il termine un membre de phrase chiffré.

⁵ Ici l'auteur de la lettre s'est embrouillé : la syllabe ma l'a trompé. Ayant écrit *consoma*, il s'est cru plus avancé dans sa cryptographie qu'il ne l'était réellement, et il a sauté de suite à la fin du membre de phrase.

⁶ 1217 199 1417.

⁷ 222 1712 2212 99. Le dernier 9 est inutile.

En ce contentement, l'amer commença à s'y mesler par une appréhension qu'elle eust de la mort, dont elle affligea souvent le Roy, lui recommandant ses enfants, laquelle recommandation elle luy réitéra le jour qu'elle partit de Fontainebleau pour se rendre en ceste ville, ceste semaine sainte, avec beaucoup de larmes dont Sa Majeste s'estonna grandement, et l'accompagna jusques à Melun, le jour de Pasques Fleuries, d'où elle serendist en ceste ville. le mardy sur les trois heures, ayant fait sa couchée à Savigny. Elle souppa le mardy chez le seigneur Zamet, et se venist loger au Doyenné de Saint-Germain, d'où elle despescha à Madame de Sourdis, laquelle estoit à Chartres, pour la venir trouver.

Le mercredy elle entendist ténèbres au Petit Saint-Antoine et ne peust aller prendre un second soupper qui luy estoit préparé, mais se retira audit Doyenné où, sur le retour de son laquay de Chartres, lequel avoit fait une extrême diligence de nuit, elle redespécha un autre laquay à sa tante, la conjurant la venir trouver, si elle désiroit la voir vive. Elle estoit demeurée à Chartres pour pacifier une émeute de peuple avec M. le chancelier, pour un soufflet que M. de Sourdis avoit baillé à un recepveur des tailles.

Le mercredy, elle reposa sans douleurs. Le jeudy, elle s'habilla et alla à la messe à Saint-Germain, et se recoucha sur les deux heures. Sur les quatre, elle commença à endurer les douleurs de son fruict qui luy appaisèrent sur les huit. Le vendredy, sur les deux heures après midy, elles parvindrent à leur période par une grande évacuation de sang. L'on luy tira, puis après, un enfant mort-né, à pièces et loppins ; fust saignée trois fois, receut trois chrystères, quatre suppositoires, lesquels ne luy servirent seulement, mais n'eurent aucun effet pour attirer le second flux d'après le fruict. Elle demeura jusques aux six heures avec des douleurs et convulsions (s'affligeant elle-mesmes au visaige et aultres parties de son corps), non jamais veues par médecins, apothicaires et chirurgiens, comme ils me l'ont dit. A la dite heure de six, elle perdit le parler,- rouie, la vue et le mouvement, et demeura en test estat jusques à cinq heures du matin du sabmedy, qu'elle rendist l'esprit, après des mouvemens dans l'agonie effroyables.

Tout Paris, le vendredy et le sabmedy, fust au devant de sa porte, pour savoir au vray la mort, ou la voir morte, qu'on la montra la plus changée qu'aultre qui jamais se soit vue. Trois heures après avoir expiré, elle fut mise en pompe. Le corps a été emporté et mis en la chapelle de M. le Chancelier, en l'église de Saint-Germain, et aujourd'hui on la voit en bosse dans son lict de parade. Madame de Sourdis arriva deux heures après sa mort, laquelle s'esvanouist, comme lit Mademoiselle de Guyse, l'ayant toujours assistée. L'après-midy du sabmedy, luy estant allée donnée de l'eau bénoiste, je la vis encore esvanouie, et Madame de Guyse, sa mère, aux grands pleurs et heurlemens. A ce dernier voyage, ladite daine avoit esté à reculons dans la litière et Mademoiselle sa fille lui avoit donné à boire. Elle (Gabrielle) avoit deux archers derrière elle lorsqu'elle mangeoit et portoit-on sa

chemise, pour la luy bailler, à la plus proche de ses parentes qui se trouvoit à son lever, combien que, avant ce dernier voyage, elle ne l'eue jamais permis.

Ça esté doncques un grand jouet de la condition humaine que sa tin. Telle l'eust une aimée de l'empereur Charlemagne, de laquelle le poète Pétrarche faict sa troi-sième épistre du livre de ses Epistres familiaires, laquelle, certes, mérite d'être louée, d'autant que l'indignation et courroux qu'on avoit conçu contre elle (Gabrielle) reffère par de faux bruiets et monstres, comme je croy, à sa vie et à sa mort. *Diabolo !* pour ce que *on la difame*, étiam injuste, *d'avoir eu des anneaux*¹ qui se sont trouvés perdus avant son décès. La condition seule du Roy semble avoir esté diverse de celle de Charlemagne, d'autant qu'en ceste séparation, il a rendu les debvoirs d'un homme plein d'amytié, mais de vertu aussy et constance royale, comme vous saurez par ce qui s'ensuyt.

Le jeudy, sur les quatre heures, La Varenne fut despéché vers Sa Majesté estant à Fontainebleau, pour luy donner advis de l'estat auquel la défunte se retrouvoit. Sur lequel Béringan (Beringhem ; fust despéché vers elle et se rendit sur les cinq heures du matin. Et, à la même heure, M. le Mareschal d'Ornano courut aussy pour empescher que le Roy ne venist pas, d'autant que Béringan avoit asseuré que le Roy estoit en chemin. Led. sieur Mareschal, estant à Villeneuve, voit M. de Bellièvre, lequel estoit à une sienne maison qu'il a audit lieu, ou le Roy les trouva tous deux parlant, et lesquels, sur le rapport dud. sieur Mareschal, conseillèrent à Sa Majesté de retourner à Fontainebleau, à quoy elle se résolut sur le retour de Béringan, lequel asseura le Roy comme elle avoit perdu l'ouïe, la veue et tout mouvement, et qu'elle estoit à l'agonie. Ayant lors le Roy tesmoigné que ; amais accident ne lui avoit tant percé le cœur et apporté tant d'affliction, recogneust, regardant le Ciel, que Dieu aimoit cest Estat, et ne le vouloit perdre, et protesta qu'il n'abuseroit pas de ses miséricordes et se garderoit de renchoir à de si grandes fautes. Il commanda après à Béringan de luy aller voir rendre les derniers soupirs² et retourna aussytost après à Fontainebleau, où le Roy estant arrivé sur le soir, il alla descendre fort triste au jardin des Pins.

¹ Voici le texte chiffré de cette phrase : 717 23 2019 2020 pour ce que 2022 192 717 112 219 etiam injuste 72 820 1714 98 79 122 2222 92 86. Ce passage fait probablement allusion à certains bijoux donnés par le roi et qui n'auraient point été retrouvés après la mort de Gabrielle. Ou verra plus loin que, dès le lendemain de cette mort, le roi reçut l'inventaire des bagues et bijoux de la défunte que M. de Bellièvre avait fait par son commandement. Au nombre de ces bijoux se trouvait l'anneau dont Henri IV avait épousé la France à son sacre, et qu'il avait donné à sa maîtresse à l'occasion de leur prochain mariage. — Voyez *l'Inventaire des biens meubles de Gabrielle*, publié par M. de Fréville, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t. III, p. 148 et suivantes.

² Voilà qui contredit singulièrement la prétendue lettre de La Varenne que je discute plus loin, et d'après laquelle ce serviteur trop zélé aurait trompé le roi et l'aurait poussé à rebrousser chemin, en lui persuadant que sa maîtresse était déjà morte, à un moment où son agonie commençait à peine.

La veue de M. de Vendosme lui fist renouveler ses regrets, sur lesquelz ce jeune prince crya aussytost que sa mère étoit morte, et, jà sembloit que Sa Majesté avoit oublié les promesses qu'il avoit faites à Dieu, lorsque M. de Villeroy. faisant oster ce jeune prince, osa, avec liberté, fidélité, tendresse et religion, consoler Sa Majesté avec tant de force d'esprit, qu'elle revint à soy tout à coup et promit de se ranger à la volonté de Dieu et ne plus murmurer, anis le supplier avec ardeur de luy vouloir assister de la mesme constance dont il l'avoit armé en ses nécessités et adversités.

Le dimanche matin, Béringan apporta la nouvelle de la mort et l'inventaire des bagues et bijoux que M. de Bellièvre avoit fait par commandement de Sa Majesté. Le jour de Pasques, Loménie arriva à Paris, sur les cinq heures du soir, pour parler à ceux que Sa Majesté luy avoit commandé : premièrement, à MM. les président et secrétaire Forget, à MM. Puget et Blassin, thrésoriers de la défunte, pour l'aller trouver à l'instant, luy rendre compte des affaires qu'elle avoit laissées, commander particulièrement à M. le président Forget de traicter avec trois que nous sommes nommés du Conseil de Navarre et avec les créanciers, afin, par cet accord, savoir ce qu'il avoit donné de son domaine héréditaire, et deschartrer de toute hypothèque.

Le Roy a retenu à son service domestique et deffrayé le sieur de Valois, secrétaire de la deffunte, confirmé Vuallon en l'estat de mareschal des logis et porte-rnanteau, retenu Barbe, et ung aultre auprès de Mademoiselle ; congé à la Mainville et à son mary, et à tous les aultres officiers de la maison, pages et lacquays, sauf à leur pourvoir de quelqu'argent. A eux ordonna aussy charge de parler à aulcunes parentes. Mais, sur les neuf heures du soir, arriva M. de Montbazon, qui alla consoler seulement M. le marquis de Cœuvres, tombé malade de la violence de sa douleur, l'assurant que la mort de sa sœur ne l'amoindriroit de rien, et qu'il ne luy manqueroit honneurs et moyens, comme si elle vivoit. M. d'Estrées père ne fait paroistre aucun signe de tristesse ; il s'est consolé avec les meubles (hors les parures et habits) qu'il envoya aussytost enlever que sa fille fust morte, publiquement, à beaux charriots. Frère Ange¹ alla consoler lad. marquis de Cœuvres, et non le père, n'en ayant de besoing. Le mesme jour de Pasques, Monseigneur le Connestable, sans s'arrêter, passa en ceste ville, trouver le Roy qu'il trouva le lendemain à la chasse. Le mardy, Monseigneur le Chancelier² arriva à Fontainebleau, *maigrement receu*³. Hier, Madame de Sourdis partist d'ici pour tascher d'avoir la nourriture des enfans

¹ Henri, duc de Joyeuse.

² Le chancelier de Cheverny.

³ Voici les chiffres qui représentent ces deux mots : 212 1713 149 219 2210 149 59 88. Le dernier 8 est de trop.

et se tenir aux bouches¹. On doute qu'elle l'obtienne ; l'aisné sera toujours près du Roy. les deux autres nourris à Monceaux.

Ainsy, en une heure, Dieu a dissipé tant de conseils, retenu le Roy de courir à sa perte à laquelle il se précipitoit, à sa ruyne et de l'Estat. Dieu veuille, comme nous l'espérons, qu'il en fasse prouffict. Je vous diray, Monseigneur, qu'ores qu'à ceste mort plusieurs personnes aient perdu, et que la deffuncte, en particulier, ne feust de mœurs difficiles et tendantes au mal, sinon aux choses qui luy apportassent crainte ou perte de ses grandeurs, faveurs et espérances, que ses serviteurs et parens plus proches reconnoissent sa mort un coup du ciel. Mais, comme *semper est gravior fama adversis exitus dominantium*, comme disoit Tacite, elle est soupçonnée de poison, principalement des siens. Ains les meschans (*quia adeo opportuna mors*) ennemis du Roy la luy rejettent par communs bruicts².

Elle feust ouverte le sabmedy, trouvée avoir le poulmon et le foie gestes, une pierre en poincte dans le roignon et le cerveau. offensé. Les médecins disent qu'un citron qu'elle mangea chez Zamet luy ficst mal. Dieu luy ait pardonné ses faultes et sa vie, puisque sa mort a esté si heureuse au public.

M. de Sanxi est maintenant près du Roy, et pense-t-on que ceste mort le remettra mieux qu'il n'estoit. M. de la Grange-le-Roy est tout defferré, le Roy lui ayant osté le contrôle des bastimens et lieutenance de la capitainerie de Fontainebleau, pour la donner à Zamet, et, depuis, Sa Majesté a voulu que M. de Vitry prinist récompense de six mil³ de la Capitainerie, pour le dit Zamet.

Madame la marquise de Mirabeau, vostre parente, niepce du comte de Salm, est dame d'honneur de Madame, sœur du Roy ; les dames anciennes ont congé. On est fort après à instruire Son Altesse. Le ministre Cornelio de Nismes a fait icy son abjuration ; il se doibt remettre aux Augustins, dont on fait icy grand cas.

Une fille du lieu de Valansay, en Berry, a esté tenue longtemps pour démoniacle, conduite en ceste ville ; on ne croyoit pas aux chrestiens qui en doubtoit. Toutesfois, sur quelques plainctes faites au Roy, elle a esté visitée par sept médecins et, par leur advis d'informer, ayant esté par eux ordonné : *tradatur Lugolio et recipiat sanitatem*, la seconde consultation l'a trouvée démoniacle. Une troisième ayant adhéré à la première, (elle) fust prinse ès mains de Lugoly, et serrée au Petit-Chastelet. Sur ceste prison, les Prescheurs, ceste semaine sainte, ont tant crié, principalement les Capucins, que le premier Président fust contraint les envoyer quérir et menasser, qui les échauffa encore

¹ Cela signifie peut-être que Mme de Sourdis va parler aux officiers de la bouche. Mais ce sens est douteux.

² Voici ce passage important, tel qu'il est dans l'original. avec les chiffres : Comme disoit Tacite, 919 199 912 1012 208 185 2022 99 79 1820 1712 2022, principalement des siens. Ains les meschans (*quia adeo opportuna mors*) 922 229 2117 127 814 204 192 198 414 917 910 922 1010 par communs bruicts.

³ Le mot *écus* a probablement été oublié par l'auteur de la lettre.

plus, et M. de Paris s'en alla faire plaincie au Roy que le bras séculier entreprenoit contre les traditions de l'Eglise. Toutesfoys, Lugoly l'ayant menacée faire brûler les diables en son corps, luy a fait confesser beaucoup de mauvaises besoignes : *Qu'on s'en vouloit servir pour faire un miracle et sur iceluy accommoder les Huguenots ; qu'elle a esté instruite. M. le Capucin y devoit faire le miracle sans scavoir.* Et, (faict d'aucune malice) *quelques grands ont esté nommés*¹. Je vous donneray advis de ce qui suyvra ; mais je vous supplie humblement me faire garder mes lettres et rendre lorsque j'auray l'honneur de vous voir.

M. le Mareschal de Bottillon est à Sedan et partist de Fontainebleau il y a près de trois semaines. A son retour, son accord se passera avec le duc de Bouillon. Les Estats² ont envoyé guerre M. le Comte de Nansau (Nassau) avec cinq vaisseaux armés. Madame la Princesse, sa mère, l'est allée accompagner à Dieppe. Le Roy lui donna en argent sept mille escus et deux chevaux, et en a envoyé trois au prince Maurice.

Monseigneur, j'escrois encore quelques aultres particularités, si ma goutte ne m'empeschoit et contraignoit finir, comme le haste

¹ Tout ce passage est tellement elliptique qu'il est à peu près incompréhensible. Il s'agit de Marthe Brossier, prétendue démoniaque dont on se servait, au dire de M. Michelet, pour exalter le mécontentement de Paris. *Un homme distingué* (des La Rochefoucauld), fort dévot, ami des Jésuites, la menait et la montrait, d'abord dans les villes du Centre, sur la Loire, enfin à Paris. (*Henri IV et Richelieu*, p. 21.) L'Estoile écrit tt ce sujet : Le sieur André Duval a insinué dans son sermon que d'empêcher d'exorciser les démoniaques, c'était priver les infidèles et les hérétiques d'un miracle que les exorcismes opèrent ordinairement en chassant les démons des corps des possédés, ce qui ne peut être fait que par les ministres de la véritable Église. (*Journal de l'Estoile*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e partie, t. Ier, p. 302).

Voici le texte du passage chiffré. De plus habiles parviendront peut-être à le traduire mieux que je n'ai pu faire ; mais il est possible que l'auteur de la lettre, fatigué par la longue attention qu'elle avait réclamée, et par la goutte qui le travaillait, ainsi qu'il le dit lui-même en terminant sa missive, ait commis ici plusieurs omissions de chiffres. Je commence après les mots : *mauvaises besoignes*, en faisant observer que, dans tout ce passage, comme, du reste, dans presque toute la lettre, il n'y a aucune ponctuation et que l'original, en cet endroit, est en assez mauvais état.

168 2022 129 228 208 1920 1710 1291481714 1820 814 112 1714 98 2221 1714 21 199 et sur iceluy accommoder les 158 138 922 2010 1216 89 1919 92 912 100 1723 1210148 175 109 M. 199 32 188 517 2217 devoit faire 199 2117 142 519 912 222 1212 52 820 1714 et faict d'aucune malice quelques grands 2022 109 1210 923 2021 912. On voit que, pour donner un sens à la phrase, j'ai mis entre parenthèses les mots *faict d'aucune malice*. Je suppose que l'énumération des mauvaise besognes confessées par Marthe Brossier s'arrête après la déclaration qu'elle a été instruite, c'est-à-dire qu'on lui avait fait la leçon. M. de Vernhyes reprend ensuite la parole en son nom et ajoute que, par un acte de malice, quelques grands personnages ont été nommés.

Il se peut que, au lieu de quelque grands, il l'aille lire quelque grande ; j'ai opté pour la lecture qui s'accorde le mieux avec la fin de la phrase, et c'est pour la faire comprendre que j'ai reproduit le texte de M. Michelet qui conflue cette note.

Lugoli, dont il est question dans ce passage, était prévôt de l'hôtel : quant au capucin exorciste, il s'appelait le P. Séraphin.

² Les États de Hollande.

du porteur, laquelle ne me permet point de relire la présente lettre, laquelle finira par un...**1**, à dire le vrai.

Monseigneur, qu'il vous espargne à estre rongé de tels maux.

Vostre très obéissant, très humble et très fidèle serviteur.

J. n. V. (Jehan de Vernhyes).

(De Paris, le 16 avrill 1599.)

III

On sait que Gabrielle, quelques jours avant l'époque fixée pour son mariage, quitta Fontainebleau, où elle résidait près de son royal amant, pour venir faire ses Pâques à Paris, en public, et montrer ainsi qu'elle était bonne catholique, et que sa liaison avec Mmes de Bar et d'Orange avait été sans influence sur ses sentiments religieux.

Selon M. de Vernhyes, Gabrielle arrive à Paris le mardi avril 1599, sur les trois heures de l'après-midi² ; elle soupe chez Zamet, qui demeurait aux environs de l'Arsenal, près de l'endroit où elle avait mis pied à terre, et, dès le soir même, va se loger au doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois. chez sa tante, Mme de Sourdis. Cette dame était alors à Chartres, où elle avait accompagné son vieil ami, le chancelier de Cheverny, et Gabrielle se hâte de la mander auprès d'elle. Le lendemain mercredi, elle se rend au petit Saint-Antoine, église située près de l'hôtel Zamet, afin d'y entendre les Ténèbres. C'est là qu'elle éprouve une crise subite et violente qui la détermine à rentrer de suite au doyenné, au lieu d'aller, comme elle avait fait la veille, souper au logis de Zamet. Il paraît toutefois qu'elle s'y reposa un instant, ainsi que l'attestent d'autres témoignages, puisque M. de Vernhyes constate qu'au dire des médecins, un citron, qu'elle mangea chez Zamet, lui fit mal, fait qui, dans le récit que j'analyse en ce moment, ne peut trouver place qu'après l'office entendu au petit Saint-Antoine.

Quoi qu'il en soit, de retour au doyenné, et fort alarmée de son état, elle expédie à sa tante un second courrier, chargé de l'inviter à faire diligence, si elle tient à la voir encore vivante. Elle se couche ensuite, et la nuit du mercredi au jeudi se passe mieux qu'elle ne l'espérait.

M. de Vernhyes nous donne l'emploi de la journée du jeudi, révélation neuve et qui a son intérêt, car on va voir que c'est surtout sur cette journée que roule le désaccord entre les témoins. Le jeudi donc, la duchesse de I3eaufort s'habille et va entendre la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois. On savait, en effet, par Cheverny, que, lorsqu'elle fut à l'article de la mort, les horribles convulsions

1 Il y a ici trois mots illisibles ; probablement : [appel à Dieu](#). La phrase finale prouve qu'un appel à la Providence divine doit se trouver dans celle qui précède.

2 Nous négligeons la date du départ de Fontainebleau, que M. de Vernhyes fixe au dimanche des Rameaux, contrairement à plusieurs autres témoignages qui lui assignent la date du lundi. Cette question est absolument sans intérêt. Ce qui importe, c'est la date de l'arrivée à Paris, sur laquelle M. de Vernhyes est d'accord avec les relations les plus autorisées. Suivant ces relations, Gabrielle, pendant son voyage, n'aurait couché qu'une fois en route, à Melun, où le roi la quitta. M. de Vernhyes prétend qu'elle coucha le dimanche soir dans cette ville, et le lundi à Savigny. Mais, dans les deux systèmes, l'arrivée à Paris se fait le mardi, et c'est là le seul point qui vaille la peine d'être précisé.

auxquelles elle était en proie ne permirent pas de lui administrer le saint viatique : il fallut se contenter de ce qu'elle avait fait ses Pâques quelque temps auparavant. C'est donc vraisemblablement pendant la messe entendue le jeudi à Saint-Germain qu'elle s'approcha de la sainte table. Tel est, en effet, le sentiment de M. Michelet, lequel s'éloigne en ce point de la version de La Varenne, qu'il adopte aveuglément pour tout le reste, sans se préoccuper de ce qu'elle a d'inconciliable avec les autres relations.

Revenue, de Saint-Germain et se trouvant de nouveau souffrante, Gabrielle prend le lit. A quatre heures, les premières douleurs de l'enfantement se manifestent, mais elles s'apaisent vers huit heures. Voilà des détails tellement précis et circonstanciés qu'on y reconnaît de suite le cachet de la vérité. Les souffrances recommencent le vendredi et arrivent à leur paroxysme à deux heures de l'après-midi, par une grande évacuation de sang : peu après, les médecins se décident à pratiquer l'accouchement et l'enfant est trouvé mort ; on le tire à pièces et loppins. Livrée à l'impitoyable thérapeutique du temps, la malheureuse femme est saignée trois fois coup sur coup ; on lui applique infructueusement quatre suppositoires, dans le but d'attirer le second flux d'après le fruit, détail très-grave et sur lequel je reviendrai, car tous les phénomènes symptomatiques de la maladie à laquelle Gabrielle succomba sont en corrélation intime avec ce prodrome qui, à lui seul, suffirait pour en expliquer la fatale issue. L'accouchée est alors en proie aux convulsions les mieux accusées ; elle se meurtrit elle-même au visage et à d'autres parties du corps. Et tous ces faits précis et significatifs, M. de Vernhyes déclare qu'il les tient des médecins, apothicaires et chirurgiens présents. A six heures du soir, la malade perd tous les sens ; elle demeure en cet état jusqu'au lendemain, samedi, cinq heures du matin, moment où l'agonie se termine dans des convulsions effroyables. C'est seulement le dimanche matin que le roi apprend de la bouche de Beringhem que tout est fini.

Telle est, dans les points essentiels, la communication de M. de Vernhyes : il touche ensuite un mot du scandale dont cette maison, sur laquelle planait la mort, fut le théâtre quand tout Paris vint, dès le vendredi, chercher des nouvelles à la porte de la malade, quand les domestiques éperdus, ahuris, laissèrent tout ce monde, (plus de vingt mille personnes, au dire de Cheverny) défilier dans la chambre mortuaire et se repaître du spectacle de ce beau visage, devenu tout hideux et effroyable¹. Sa version se résume dans les points suivants : l'arrivée à Paris a lieu le mardi soir ; ce jour-là, Gabrielle soupe au logis de Zamet, mais n'y couche point ; elle entend les Ténèbres le mercredi et ressent, pendant l'office, les premiers avertissements de sa prochaine délivrance ; les douleurs la reprennent le jeudi soir ; elle est accouchée le vendredi après-midi, dans les conditions les plus défavorables, et meurt le lendemain matin.

A ce récit si complet, si naturellement enchaîné, marqué au coin de la vraisemblance, comparons ceux qu'on connaissait jusqu'à ce jour, et dans lesquels les historiens modernes ont cherché, en les accordant tant bien que mal, et souvent sans y réussir, l'explication de cette mystérieuse catastrophe. Nous éliminerons tout d'abord les rédacteurs de chroniques et de journaux historiques, tels que l'Estoile, Matthieu, Palma Cayet et d'Aubigné ; nous n'aurons égard qu'aux témoins oculaires, ou qui du moins étaient, par leur position, en mesure

¹ Cheverny. Suivant cet auteur, ce barbare spectacle fut donné pendant que Gabrielle respirait encore.

de puiser leurs renseignements à des sources immédiates tout à fait sûres. Ces témoins sont au nombre de cinq : Mlle de Guise d'abord, qui, placée à côté de Gabrielle, dans la chapelle où cette dernière entendait les Ténèbres, la reconduisit ensuite à son logis et l'assista dans ses derniers moments ; puis le chancelier de Cheverny, intimement lié avec Mme de Sourdis, tante de la favorite, et qui tenait de cette dame les principaux détails de l'événement ; Bassompierre ensuite, que le roi avait chargé de distraire sa maîtresse par ses saillies et sa belle humeur, pendant le voyage de Melun à Paris ; enfin Sully, qui la visita dès qu'elle fut arrivée dans cette dernière ville, et La Varenne, qui partageait avec M. de Montbazou, capitaine des gardes, le soin de veiller sur elle.

Mlle de Guise nous a transmis son témoignage dans un livre célèbre, véritable récit historique sous la forme d'un roman. Maîtresse de Bassompierre, tout naturellement portée à excuser la position incorrecte de Gabrielle, elle fait montre de l'affection qui les unissait, et poussait la familiarité obséquieuse jusqu'à s'habiller toujours de la même façon que son amie ; elle s'en séparait le moins possible¹ ; et, de fait, elle lui fit visite dès qu'elle apprit son arrivée, et ne la quitta presque plus jusqu'à la mort. Dans son récit, il n'est pas question du souper chez Zamet ; la duchesse ne loge point chez lui, mais dans le cloître des chanoines de la paroisse du Palais-Royal. C'est bien le mercredi qu'elle se rend aux Ténèbres, en une église qui était au bout de la ville. On l'y conduit en litière, détail significatif qui montre qu'elle ne partait pas, pour s'y transporter, de l'hôtel de Zamet, voisin du Petit-Saint-Antoine. Un capitaine des gardes du roi marche à ses côtés ; toutes les princesses la suivent en carrosse. C'est la reine, et on la traite déjà comme telle. Dans la chapelle qu'on lui a réservée, Mlle de Guise la distrait de son mieux, et reçoit d'elle communication de deux lettres du roi, arrivées le matin même, lettres passionnées et pleines de l'impatience de la voir reine. La cérémonie religieuse terminée, elle dit à la princesse qu'elle allait se mettre au lit et l'invite à l'accompagner. A peine de retour à son logis du Doyenné, des convulsions la prennent et cèdent aux remèdes énergiques qu'on lui administre. Elle entreprend alors de répondre à son royal correspondant ; mais une autre convulsion l'en empêcha, et recevant une lettre du Roy, (c'était, comme on voit, la troisième de la journée) comme elle fut revenue de cette seconde (convulsion), la voulant lire, il lui en prit une autre qui, augmentant toujours, lui dura jusqu'à la mort. Ce mal la prit le mercredi au soir ; elle accoucha le vendredi, par la force des remèdes qu'on lui fit, et mourut le samedi matin, 10 avril 1599, veille de l'assaut, sans avoir eu aucune connaissance, au moins à ce qu'on en pouvait juger.

Cette relation, comme on voit, ne diffère pas sensiblement de celle de M. de Vernhyes. Sur le moment où apparaissent les prodromes de la maladie, comme sur le fait et le jour de l'accouchement, comme sur le moment de la mort, les deux versions sont en parfaite harmonie. Il n'y a désaccord que sur le calme qui, selon M. de Vernhyes, régna chez la malade dans la nuit du mercredi au jeudi et la matinée de ce dernier jour, calme dont la princesse qui, sans doute, ne passa pas la nuit chez Gabrielle, a pu n'être pas frappée. Les vraisemblances sont d'ailleurs en faveur des informations transmises par M. de Vernhyes, car nous allons voir que, selon toute probabilité et contrairement au sentiment de la princesse, il y eut un moment où Gabrielle recouvra assez de force et de connaissance pour écrire au roi une lettre qui lui parvint. Quant au séjour chez Zamet, il n'est même pas mentionné par Mlle de Guise, ce qui porte à croire qu'il

¹ *Amours du grand Alcandre*, à la suite du *Journal de Henri III*, t. IV, p. 379.

fut tellement court qu'aucun souvenir n'en était resté dans son esprit quand elle écrivait son roman historique.

Nous glisserons rapidement sur les récits de Cheverny et de Bassompierre, qui n'ont point l'autorité des deux précédents. Cheverny, qui ne survécut que de trois mois à Gabrielle, était fort avancé en âge quand il écrivit ce qui, dans ses Mémoires, a rapport à la mort de cette dernière. Il n'en fut point témoin oculaire et ne connut les faits que par Mme de Sourdis, qui, elle-même, et malgré toute la diligence qu'elle fit pour répondre à l'appel de sa nièce, n'arriva point à temps pour la revoir vivante. Cheverny s'accorde, du reste, avec M. de Vernhyes et Mlle de Guise, en ce qui concerne la date des principales circonstances de l'événement, mais il s'en éloigne sur un point capital. Arrivée au logis de Zamet, le mardi soir, Gabrielle y aurait passé toute la journée du mercredi, jour où elle assista à l'office du Petit-Saint-Antoine, et ce serait seulement le jeudi matin qu'elle voulut opiniâtement être portée au logis de Mme de Sourdis, proche Saint-Germain.

Quant à Bassompierre, il écrivait à la Bastille, plus de trente ans après l'événement, sans notes. sans aucun moyen de rappeler ses souvenirs. Dans sa narration, conforme en cela à celle de La Varenne, qui sera discutée tout à l'heure, Gabrielle ne met pied à terre à Paris que le mercredi ; elle aborde près de l'Arsenal où demeurait la maréchale de Balagny, sa sœur. Le narrateur veut-il faire entendre par là qu'elle entra d'abord chez cette sœur ? C'est assez probable, puisqu'il ne dit pas un mot du séjour ni du souper chez Zamet. De là, dit-il (c'est-à-dire dans la maison de Mme de Balagny), la vinrent trouver Mme et Mlle de Guise, Mme de Retz et ses filles, et quelques autres dames qui l'accompagnèrent aux Ténèbres du Petit-Saint-Antoine, où la musique des Ténèbres était excellente, puis la conduisirent à son logis du Doyenné. Elle pria Mlle de Guise de demeurer auprès d'elle ; mais, une heure après, une grande convulsion l'ayant prise, dont elle revint, comme elle voulut commencer une lettre qu'elle écrivoit au Roy, la seconde convulsion lui prit, si violente qu'elle ne revint depuis plus à elle.

Si l'on élimine la date de l'arrivée, sur laquelle Bassompierre semble se tromper d'un jour, son récit ne diffère pas essentiellement des précédents. Il commet une erreur certaine en ce qui concerne la date du décès, qu'il place au matin du vendredi saint, contrairement à tous les autres témoignages qui le fixent au samedi ; mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est le silence absolu gardé sur le séjour chez Zamet.

IV

Les deux dépositions qui nous restent à entendre sont, avec les deux premières, en opposition bien autrement accusée que celles de Cheverny et de Bassompierre. Mais, au fond, ces deux dépositions n'en font qu'une, les renseignements fournis par La Varenne étant contenus dans une lettre qu'il aurait adressée à Sully, alors marquis de Rosny, dans la nuit du vendredi au samedi, lorsque Gabrielle respirait encore ; en sorte que, dans la pensée de l'auteur des Royales Économies, ce document semble destiné à servir de complément à sa propre narration.

Sully, en effet, quitta Paris le jeudi, se rendant à son château de Rosny, où il allait faire la Cène. La veille de ce jour, sa femme avait fait visite à Gabrielle, et

Sully ne nous dit point en quel lieu se passa cette entrevue. Il nous apprend seulement qu'antérieurement lui-même était allé rendre ses devoirs à la duchesse, laquelle était logée chez le sieur Zamet quand elle le reçut. L'heure avancée à laquelle, d'après tous les témoignages, Gabrielle débarqua à Paris, donnerait lieu de croire que les visites successives du mari et de la femme n'ont pu avoir lieu le même jour, et qu'ainsi Sully admet la présence de la favorite à Paris dès le mardi soir ; mais il serait alors en opposition avec La Varenne, dont, immédiatement après tes détails préliminaires, il reproduit la lettre, sans y rien objecter. Et comme il est invraisemblable qu'aucun des nombreux secrétaires qu'il employait à la rédaction de ses *Mémoires* ne lui ait signalé cette contradiction, on est conduit à admettre que, dans ses souvenirs, sa visite et celle de la marquise de Rosny avaient été faites le même jour, c'est-à-dire le mercredi.

La veille de Pâques, au lever du jour, un courrier sonne à la porte du château de Rosny, en criant : *De la part du Roi*. Sully descend en hâte, fait baisser le pont-levis, et apprend de la bouche du messenger la mort de Gabrielle, laquelle, remarquons-le en passant, respirait encore fi cette heure où déjà l'on annonçait au loin son décès. C'est alors que Sully prononce, en embrassant sa vaniteuse moitié, ce mot plein d'une joie cruelle et qui a fourni prétexte aux plus graves accusations : *La corde a rompu ! Vous n'irez pas au lever de la duchesse*. Le porteur de cette heureuse nouvelle a été dépêché par le roi pour mander le surintendant à Fontainebleau. Il a quitté le prince à mi-chemin entre Paris et Fontainebleau, au moment où Henri, qui accourait à toutes brides, s'est décidé à retourner sur ses pas en recevant un message de La Varenne, qui le conjurait de n'aller pas plus loin, la duchesse étant déjà morte ; mensonge officieux destiné à épargner au monarque un spectacle cruel, et qui a donné lieu à beaucoup de commentaires. En passant par Paris, le courrier a pris soin d'entrer au logis de la mourante, où La Varenne lui a remis pour Rosny une lettre qui contient tous les détails de l'événement, et c'est cette lettre que l'auteur des *Économies* encadre dans son récit.

La Varenne y dit en substance que, chargé par le roi d'accompagner la duchesse de Beaufort à Paris, il l'avait, selon l'ordre de son maître, logée chez le sieur Zamet, où elle ne serait arrivée que le mercredi. On voit que, dès ses premières lignes, ce document contredit tous les témoignages précédemment analysés, celui de Bassompierre excepté. L'arrivée à Paris étant ainsi reportée au mercredi, c'est naturellement dans la journée du lendemain que La Varenne place l'office auquel la duchesse assista au Petit-Saint-Antoine, *après avoir bien dîné et de fort bon appétit*. Car, ajoute-t-il, *son hôte l'avait traitée des viandes les plus friandes et délicates, et qu'il savait être le plus selon son goût, ce que vous remarquerez avec votre prudence, car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu*.

Ces derniers mots contiennent une insinuation des plus transparentes, et l'on peut dire qu'ils sont la base de toutes les accusations dirigées depuis contre Zamet.

A son retour de l'église, toujours selon la lettre de La Varenne, la duchesse fit quelques tours dans le jardin de l'hôtel Zamet, et c'est pendant cette promenade qu'elle fut surprise d'une grande apoplexie qui, sur l'heure même, pensa la suffoquer. Dès qu'elle reprit ses sens, elle n'eut d'autre parole, sinon qu'on l'ôtât promptement du logis du sieur Zamet, et qu'on la portât au Cloître-Saint-Germain en celui de sa tante, ce qu'on fut contraint de faire de suite (le jeudi

soir), à cause de la passion extrême qu'elle témoignait de quitter le logis du sieur Zamet.

Comme on le voit, les insinuations continuent, et la duchesse elle-même nous est peinte comme concevant des soupçons contre cet hôte qu'elle a tant de hâte de quitter.

Arrivée chez sa tante, les crises auxquelles elle est en proie prennent une telle intensité, que La Varenne se résout d'en avertir le Roy et de lui mander que tous les médecins doutoient fort de sa vie, surtout à cause qu'étant fort grosse, on ne pouvoit user de remèdes proportionnés à la violence du mal.

Ces derniers mots excluent l'idée d'un accouchement opéré dans la journée du vendredi. La Varenne ne fait aucune mention d'un événement si grave et qui, accompli dans les terribles conditions qu'a décrites M. de Vernhyes, devait prendre beaucoup de temps et devenir le fait saillant de la journée. Il ne parle pas davantage des trois lettres que, selon Cheverny, Gabrielle aurait adressées au roi. Il semble certain pourtant qu'il y en eut au moins une qui fut écrite par elle et transmise au monarque, puisque Marbault nous a conservé le nom du 'messenger qui la porta et qui s'appelait Puipeyroux, en même temps que tous les détails de son entrevue avec le prince et des ordres qu'il en reçut. Si l'on prend à la lettre le texte de La Varenne, il paraît même impossible qu'aucune missive ait pu être écrite le vendredi par la malade. Suivant lui, en effet, les *crises, à partir du jeudi soir, allèrent toujours en redoublant ; si bien que, le lendemain, vers le milieu du jour, l'officieux serviteur la voyant, dit-il, tellement empirée et changée, jugea qu'il n'était pas à propos que le roi la vit ainsi défigurée, de crainte que cela ne l'en dégoûtât pour jamais, si tant étoit qu'elle pût revenir à convalescence, attention assurément bien étrange dans un pareil moment.

Il prit donc le parti de tromper son maître, et lui écrivit une seconde fois pour lui dire que la duchesse était morte, bien qu'à ce moment elle eût encore près de quinze heures à vivre. Selon Sully, le porteur de cette mensongère missive rencontra le roi à mi-chemin entre Paris et Fontainebleau. D'après Bassompierre, ce serait le maréchal d'Ornano qui aurait été chargé de porter au roi la fatale nouvelle et de l'arrêter dans sa route, fait que confirme M. de Vernhyes. On ne s'explique pas comment La Varenne et Sully ont pu omettre, en cette circonstance, le nom d'un personnage si considérable, et l'assimiler à un vulgaire courrier. Sully se borne à dire que MM. d'Ornano, de Roquelaure et de Frontenac persuadèrent au roi de s'en retourner. Ce sont eux qui le firent monter dans un carrosse qui se trouva là tout à point, détail que M. Michelet a relevé, et où il a vu l'indice d'un complot ourdi pour empêcher le prince de recevoir, de la bouche de sa maîtresse, les preuves du crime dont elle était victime.

Tel est l'ensemble des faits révélés par la lettre de La Varenne. Certes, si jamais document parut mériter confiance et fut propre à lever tous les doutes, c'est bien celui-là. Il est écrit sur le théâtre même des événements, et par celui qui y prend la part la plus active. Ce personnage est l'intime confident à qui le roi a confié la mission de veiller sur sa maîtresse. Depuis qu'elle a quitté son amant, cet homme ne l'a pas perdue de vue un instant ; il écrit près du lit où elle agonise. Et moi, dit-il dans sa lettre, je suis ici, tenant cette pauvre femme entre mes bras, et doutant qu'elle vive encore une heure, vu les effroyables accidents dont elle est travaillée. N'est-ce pas là l'accent de la vérité ? Comment douter de la sincérité, de l'authenticité d'une pareille pièce ? Tous les historiens l'ont suivie presque aveuglément ; c'est d'après elle que M. Michelet a rédigé son exposé si dramatique de l'intrigue tramée pour mettre fin aux jours de l'ambitieuse

maîtresse de Henri IV. Et moi-même, s'il m'est permis de me citer ici, tout en critiquant certains détails suspects, tout en réduisant à un temps beaucoup plus court qu'elle ne semble le permettre la durée du séjour chez Zamet, j'ai admis pourtant, sur la foi de ce document, que l'audition des Ténèbres et les premières atteintes de la maladie devaient être fixées non au mercredi, mais au jeudi, et que l'accouchement, malgré le dire si positif de Mile de Guise, n'avait pas eu lieu pendant que Gabrielle vivait encore, puisque La Varenne n'en dit rien, mais seulement après la mort, comme le prétend Cheverny¹.

Eh bien ! cette pièce est fausse. Le récit si clair et si précis de M. de Vernhyes m'a poussé à l'examiner de près, et à en peser tous les termes, à en relever toutes les invraisemblances, et je crois être en mesure de prouver qu'elle n'a jamais existé, au moins dans la forme prolixie où elle nous est parvenue, que dans l'imagination de l'auteur des *Économies*.

Le secrétaire de Du Plessis-Mornay, Marbault, très-hostile, il est vrai, à Sully, avait émis déjà quelques doutes sur l'authenticité de cette prétendue missive autographe. Il avait remarqué qu'à l'époque où elle est censée écrite, La Varenne, très-pointilleux sur les questions d'étiquette, n'aurait pas donné du Monseigneur au marquis de Rosny, qui n'était pas encore duc et pair, mais seulement surintendant des finances. Il avait relevé de plus le fait de la missive au Roi, confiée à Puypeyroux par Gabrielle, et l'omission étrange de ce fait important qui n'a pas de place possible dans la relation de La Varenne.

Étudiée de près et avec l'attention scrupuleuse qu'éveille toujours le soupçon, cette lettre nous livre bien d'autres symptômes de son caractère apocryphe. Le style d'abord, qui ressemble si fort à celui des *Royales Économies*, style pénible, enchevêtré, s'épanchant lourdement en interminables phrases que coupent de continuelles incises. Puis sa prolixité, intempestive et l'inutilité de certains détails. Quoi ! La Varenne est au lit de la moribonde, en proie aux plus horribles convulsions ; il la tient dans ses bras ; il lutte avec les fureurs inconscientes du délire, et c'est dans un pareil moment qu'il trouve le loisir d'aligner de longues phrases et d'entretenir son correspondant de toutes sortes de circonstances oiseuses ! Qu'a-t-il besoin de lui rappeler comment la duchesse a quitté le roi, ses adieux à son amant, ses appréhensions, son arrivée chez Zamet, l'excellent dîner que son hôte lui a servi ! Rosny sait tout cela aussi bien que lui, puisqu'il a vu Gabrielle chez Zamet, puisque sa femme a visité aussi la future reine quelque temps après. Et ces deux visites, La Varenne, qui ne quittait pas sa maîtresse, n'a pu les ignorer.

Les médecins, s'il faut en croire cette lettre suspecte, n'osèrent point appliquer des remèdes proportionnés à la violence du mal. Or, M. de Vernhyes nous donne la liste des remèdes, aussi nombreux qu'énergiques, qui furent employés, et cette énumération est trop technique pour qu'un homme du monde ait pu l'inventer : il est clair que le narrateur, comme il le déclare du reste, la tenait de la bouche même des médecins.

Faut-il ensuite relever ce détail si peu vraisemblable de viandes délicates servies à la duchesse le jeudi saint, le jour même où elle vient de communier ? Et cela à une pareille époque, sans l'excuse de la maladie, qui ne survint que plus tard, presque en public, en présence des dames de la Cour, qui entourent la future souveraine, et quand nous savons, par Mlle de Guise, qu'elle avait voulu faire ses

¹ *Problèmes historiques*, pages 357 et 359.

dévotions à Paris, afin de se faire voir bonne catholique au peuple qui ne la jugeait pas telle.

Remarquons enfin que, parmi tous les témoignages contemporains de première main, celui-là est le seul où perce le soupçon d'empoisonnement. N'est-il pas clair que Sully place sous la plume de La Varenne ce dont il ne veut pas prendre la responsabilité pour lui-même ? Je tiens pour certain que si ce familier du roi a écrit (et cela n'a rien d'impossible), son billet dut être très-laconique. Tout ce qui est préliminaires, réflexions, détails superflus, est de l'invention de Sully. En y regardant de près, on croit même découvrir que le récit placé dans la lettre dut avoir d'abord la forme d'une narration personnelle à l'auteur des *Économies*, faisant corps avec ce qui précède et ce qui suit : ce n'est qu'après coup qu'il a dû prendre la forme d'une lettre¹.

Si la missive attribuée à La Varenne a été inventée à plaisir, elle a plus d'un analogue dans les *Mémoires* de Sully. Marbault en cite plusieurs autres qui n'ont pu être écrites par les personnages auxquels ce ministre les prête. J'ai fourni moi-même un exemple frappant de ces audacieuses falsifications². Il s'agit de la lettre que Sully donne comme lui ayant été écrite par Marguerite de Valois, et dans laquelle cette reine parle de Gabrielle d'Estrées dans les termes les plus méprisants et refuse de céder sa place à une telle décriée bagasse ; et cela à la date du 29 juillet 1599, quand déjà son consentement au divorce était donné depuis plus de six mois. A propos d'une autre lettre attribuée à la même reine, Marbault remarque que Sully, parlant de la mort de la duchesse de Beaufort et de la connétable de Montmorency, les diffame tant qu'il peut. Toutefois, pour le respect qu'il porte aux Maisons de l'une et l'autre, il ne dira pas tout. Mais la royne Marguerite en dira une partie³.

Voilà le procédé familier à l'auteur des *Économies* mis à nu et dans tout son jour. Et ce ne sont point là de simples artifices de rédaction. Il est clair qu'il traitait l'histoire comme les gens de son entourage, en homme habitué à la plier à ses ordres, et plus soucieux de la mettre au service de ses rancunes que de la vérité⁴. Il n'aimait pas Gabrielle ; il n'était pas non plus au mieux avec Zamet : souvent il avait eu maille à partir avec ces deux favoris que la protection du Roi maintenait seule contre sa volonté despotique, d'accord cette fois, il faut le dire, avec l'intérêt public. Lorsque, près de quarante ans après la mort de la duchesse de Beaufort, il écrivit ses *Mémoires*, avec l'aide de quatre secrétaires, dans sa sombre et hautaine solitude de Sully-sur-Loire, où l'abandon et l'oubli du nouveau régime doublaient l'amertume de ses souvenirs, il se donna la maligne

¹ Cette observation est justifiée par la transition subite, dans l'une des premières phrases, du prétérit à l'imparfait de l'indicatif, qui semble avoir été le temps primitivement employé par le rédacteur des *Économies*, avant qu'il songeât à donner à la partie la plus importante de sa narration la forme d'une lettre : *Elle s'en alla ouïr aux Ténèbres au Petit-Saint-Anthoine, où il se fait tous les ans, à pareil jour, un des plus excellents concerts de musique qu'il se puisse ouïr, durant lequel il luy avoit pris quelques éblouissements qui l'avoient fait revenir plus tost qu'elle n'avoit délibéré au logis dudit sieur Zamet.*

² *Problèmes historiques*, p. 210 et suivantes

³ Marbault, à la suite des *Économies*, Collection Michaud, 2e série, t. III, p. 49.

⁴ Tous louent Sully, et peu le suivent, dit M. Michelet. *Moi, j'ai osé le suivre dans ses assertions les plus graves (Henri IV et Richelieu, p. 468.)* On voit pourtant, par ce qui précède, que ceux qui ne le suivent pas aveuglément n'ont pas tout à fait tort.

consolation de déverser sur les morts qui jadis avaient entravé ses desseins, un peu du fiel qu'il accumulait contre les vivants.

Depuis longtemps déjà, La Varenne et Zamet avaient quitté la scène du monde : le premier était mort en 1616, le second deux années auparavant. Ils n'étaient plus là pour protester, celui-là contre les fausses révélations qu'on lui prêtait, celui-ci contre les insinuations dont il était l'objet. Et si ces insinuations se renfermèrent dans des termes assez vagues, si elles ne prirent pas un caractère plus précis, c'est sans doute que Zamet avait laissé un fils, d'abord aumônier de Marie de Médicis, puis évêque de Langres en 1615, ce qui, pour Sully, hostile à presque tous les serviteurs du nouveau règne, en faisait à la fois un ennemi et un homme à ménager.

Que si, pénétrant plus avant dans la question, l'on se demande d'où proviennent certaines erreurs de détail qu'on remarque dans le récit attribué à La Varenne, et que Sully n'avait point intérêt à y introduire, parce qu'elles ne corroborent que médiocrement les soupçons élevés contre Zamet, voici comment on peut s'en rendre compte. Lorsqu'il écrivait et publiait lui-même ses *Mémoires*, qu'il fit imprimer sous ses yeux, dans son château de Sully, en l'année 1638¹, quatre auteurs considérables avaient déjà donné au public des relations détaillées des principaux événements du règne de Henri IV, et, comme il arrive presque toujours, les trois derniers avaient copié le premier en date.

Palma Cayet avait publié dès 1605 son *Septennaire*, où il écrivait les lignes suivantes : *La duchesse de Beaufort partit de Fontainebleau le lundy de la semaine sainte, et, estant logée chez le sieur Zamet, elle s'en alla ouïr les Ténèbres le jeudy dedans le petit Saint-Anthoine : au retour de là, comme elle se promenait dans le jardin, soudainement il lui prit une grande apoplexie.* Trois autres historiens reproduisirent bientôt cette version : Legrain, dans sa *Décade*, publiée en 1614 ; d'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, qui parut de 1616 à 1620 et où se lit cette phrase souvent citée : *Les nécessités de l'État furent ses ennemis* ; L'Estoile enfin, dont le *Journal* fut imprimé en 1621. Ce dernier, il est vrai, est censé avoir consigné les événements à mesure de leur arrivée, et l'on a dit que la vérité historique devait être dans ces notes quotidiennes, parce que l'auteur, étranger à toute fonction publique, n'avait aucun intérêt à tromper. *Point d'intérêt, soit*, disent les derniers éditeurs de son *Journal*, *mais n'a-t-il pas pu, n'a-t-il pas dû être trompé lui-même ? Quels moyens avait-il d'éviter l'erreur ? Où a-t-il puisé ses renseignements ? Dans la rumeur publique*². Il est

¹ La première édition des *Économies* ne porte pas de date. Celle que je donne ici résulte de deux mentions écrites sur l'exemplaire de cette édition originale appartenant à la bibliothèque publique d'Orléans, par le notaire de la petite ville de Sully à qui l'auteur avait donné cet exemplaire. Voici d'abord celle qu'on lit sur le titre du premier volume : *Imprimé à Sully, suivant le contract passé par devant moi, Pichery, notaire, le 7 d'aoust 1638.* On sait, en effet, que le duc avait fait, pour l'impression de ses *Mémoires*, un traité avec un imprimeur d'Angers qui, à cet effet, transporta ses presses au château de Sully. La seconde mention, écrite sur le second volume, est ainsi conçue : *Ce livre m'a esté donné par Monseigneur le duc de Sully, le dernier avril 1642 : Pichery, notaire royal à Sully.* — Voir, sur ce point, ma *Monographie du château de Sully*, Orléans, Herluison, 1868. — J'ai fait à Sully, chez le successeur de Pichery, de longues et infructueuses recherches pour découvrir la minute du traité dont il vient d'être question : elle a disparu.

² MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils.

vraisemblable d'ailleurs que les Notes de l'Estoile ont été revues et amplifiées avant d'être livrées à l'impression.

Voilà les livres que Sully connaissait certainement et devait avoir entre les mains quand il fabriqua la lettre attribuée à La Varenne ; voilà les autorités qui lui ont servi à préciser ses souvenirs, naturellement bien confus après tant d'années écoulées. Ainsi s'expliquent les erreurs de fait et de dates qu'on remarque dans cette lettre et qui sont l'exacte reproduction de celles que ces livres avaient d'abord mises en circulation, sur la foi trompeuse des rumeurs populaires dont on retrouve aussi l'écho dans la *Ménippée*¹.

C'est sur cette lettre pourtant, jusqu'à ce jour admise comme témoignage incontestable, que reposent tous les jugements portés sur la mort de Gabrielle d'Estrées dans les histoires de France les plus estimées. On voit qu'il faut la rayer du nombre des documents historiques, et restituer par là leur autorité aux témoins oculaires qu'elle contredit. En l'éliminant de la discussion, on enlève à l'accident qu'elle raconte son caractère violent et anormal. La concordance et l'harmonie des dépositions, qui ne sont plus en opposition que sur des points secondaires, permettent dès lors de porter un jugement assuré sur les préliminaires, les symptômes et la nature même de la maladie à laquelle succomba si opportunément celle qui allait, à quinze jours de là, s'asseoir sur le trône, à côté de Henri IV.

V

Gabrielle ne logea point chez Zamet ; elle ne prit chez lui qu'un repas qui lui fut servi le mardi soir, vingt-quatre heures environ avant l'apparition des premiers symptômes de sa maladie. Aucun soupçon d'empoisonnement ne plana d'abord sur l'homme qui lui avait offert ce repas, et, loin de suspecter son innocence, le roi, aussitôt après la mort de sa maîtresse, lui fit un don considérable. Sans doute l'imagination populaire, toujours amie de l'extraordinaire et qui veut une explication surnaturelle aux catastrophes subites, ne se fit pas faute d'attribuer celle-là au poison, et M. de Vernhyes nous apprend que les proches de la défunte furent enveloppés dans ces suspicions, si toutefois c'est bien là le sens qu'il faut attribuer à cette phrase obscure : **Elle est soupçonnée de poison, principalement des siens**. Mais il nous indique en même temps tout ce que ces vagues rumeurs, auxquelles il ne paraît pas d'ailleurs ajouter foi, avaient d'invraisemblable, quand il ajoute que les ennemis du roi, voyant cette mort si opportune, **la lui rejettent par communs bruits**. Accusation absurde, mais qui nous montre tout ensemble que l'opinion publique faisait fausse route et qu'elle ne songeait point à accuser Zamet.

¹ Remarquons que les écrivains qui, comme Sully, penchaient vers l'hypothèse de l'empoisonnement, avaient tout intérêt à fixer au mercredi au lieu du mardi l'arrivée de Gabrielle à Paris et, par suite, au jeudi seulement l'apparition des premiers symptômes de la maladie. De cette façon, ils ne tenaient pas compte du calme qui régna pendant toute la nuit du mercredi au jeudi et la matinée de ce jour ; Gabrielle étant censée n'avoir pas repris connaissance à partir de l'apparition de ces prodromes, et les accidents étant rapides et comme foudroyants, les soupçons d'empoisonnement acquéraient plus de vraisemblance. On voit par là qu'il y a grand intérêt à préciser les dates de tous les faits qui précédèrent la mort.

Faut-il maintenant formuler une conclusion, qui sans doute s'est déjà imposée d'elle-même à l'esprit du lecteur ? Toute rapide qu'elle ait été l'évolution de la maladie qui mit fin aux jours de Gabrielle d'Estrées (et l'on a pu voir que cette rapidité fut moindre de beaucoup que nombre d'auteurs le prétendent), cette maladie et la mort qui s'en suivit n'en eurent pas moins des causes simples, naturelles, et qu'il est possible de saisir. Les convulsions puerpérales comptent certainement au nombre des principales, et ce sont elles qui expliquent les effroyables mouvements et cette perte de tous les sens dont parle M. de Vernhyes, ce visage devenu tout hideux, au dire de Cheverny, cette tête tournée presque devant derrière, comme l'a écrit d'Aubigné, tellement changée, ajoute Bassompierre, qu'elle n'était pas reconnaissable.

Quinze heures environ avant sa mort, Gabrielle avait subi un laborieux accouchement, accompli dans les plus mauvaises conditions, par les violents procédés de la chirurgie opératoire. Sa situation, déjà si critique, fut encore aggravée par un phénomène très-grave que nous livre M. de Vernhyes ; et il faut ici demander pardon au lecteur de ces détails techniques mais probants : les médecins furent impuissants à attirer [le second flux d'après le fruit](#) ; en d'autres termes, il ne parvinrent pas à délivrer l'accouchée de cette enveloppe membraneuse qui protège l'enfant dans le sein de sa mère et qui porte un nom vulgaire bien connu. L'autopsie enfin révéla des désordres tels qu'à eux seuls ils suffisaient, dans un temps assez court, pour déterminer la mort.

Outre la lésion du cerveau, qui pouvait être le résultat de la congestion amenée par l'éclampsie, c'est-à-dire par les convulsions. Si toutefois elle n'en était pas la cause, l'autopsie montra que le poumon et le foie étaient gâtés, et que le rein renfermait une pierre en pointe. Mais, fait bien remarquable, il ne paraît pas, et le silence de M. de Vernhyes sur ce point est significatif, qu'aucune lésion ait été remarquée dans l'estomac. C'est à cet organe pourtant que le poison se fut d'abord attaqué, s'il avait été administré soit dans un citron, soit dans les mets de l'unique repas que Gabrielle prit chez Zamet, le mercredi soir, trois jours et quatre nuits avant son décès.

Il est inutile, sans doute de faire ressortir l'importance de ces détails ; qui suppléent au procès-verbal d'autopsie et qui vraisemblablement furent transmis au roi, car on sait que, malgré son désespoir, il n'ordonna aucune enquête sur cette mort, ce qui prouve assez qu'il la considéra comme naturelle.

Quand bien même elle nous livrerait que ces constatations si précises, la lettre de M. de Vernhyes n'en ajouterait pas moins un précieux supplément d'informations à l'espèce d'instruction judiciaire depuis si longtemps ouverte sur ce mystérieux événement. Entre les dires de La Varenne, ou plutôt de Sully, et ceux des autres témoins oculaires, ce document permet, de plus, de décider de quel côté est la sincérité, et l'on peut, grâce à lui, se faire une juste idée de la suite et de l'enchaînement des faits.

Qu'on ne nous reproche pas d'avoir examiné cette question à la loupe, pour ainsi parler, d'en avoir pour la seconde fois scruté tous les coins, pesé et comparé tous les éléments. Si mince que soit le service ainsi rendu à la vérité, il a pourtant son prix, car il n'est jamais inutile d'arracher des esprits ces erreurs enracinées qui sont comme les mauvaises herbes de l'histoire. C'est ainsi qu'en a jugé M. Littré qui, sur une erreur historique toute semblable, l'empoisonnement de Mme Henriette d'Angleterre, écrivait récemment, avec une remarquable

sureté de méthode, une discussion destinée, comme celle-ci, à restituer à l'affection qui mit fin aux jours de cette princesse son caractère naturel¹. La mort subite de Gabrielle d'Estrées n'est sans doute qu'un événement secondaire dans l'histoire du XVII^e siècle ; il a eu pourtant de sérieuses et lointaines conséquences. Éliminez, en effet, cette rapide catastrophe où tant de contemporains crurent voir la main de la Providence² ; supposez Gabrielle légitimement assise au trône du premier des rois Bourbons, vous rayez de nos annales l'un de leurs plus grands règnes. La couronne appartient aux Vendôme, race de soldats épicuriens, épaisse et peu affinée sans doute, énergique toutefois et guerrière, qui ne nous donnait pas Louis XV, et, par là retardait, enrayait peut-être la Révolution.

¹ *Médecine et Médecins*, Hachette, 1872. Sur ce curieux travail de M. Littré, j'ai publié, dans le journal *Le Temps*, n° des 2, 3 et 4 novembre 1872, sous ce titre : *La mort de Mme Henriette d'Angleterre, selon M. Littré*, une étude où, tout en m'accordant avec l'illustre physiologiste sur le fond de la question, qui est la mort naturelle de la princesse, je conteste seulement l'explication pathologique qu'il en a donnée.

² *Hic est manus Dei*, dit le médecin La Rivière, en sortant de la chambre où Gabrielle expirait.

MAZARIN ET LE DUC DE GUISE

LA POLITIQUE DE LA FRANCE DANS LA RÉVOLUTION DE NAPLES DE 1647, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

La révolution qui, vers le milieu du XVII^e siècle, faillit enlever le royaume de Naples à l'Espagne nous est surtout connue par les écrits de deux hommes qui y prirent une part active : le duc de Guise et le comte de Modène, son mestre-de-camp. L'*Histoire du tumulte de Naples* de Tomasso de Santis¹, qui contient jour par jour le récit des principaux événements, les *Mémoires* du comte de Brienne, qui pendant les agitations des Deux-Siciles, occupait en France, sous la haute direction de Mazarin, le département des affaires étrangères, ceux de l'abbé Arnauld qui, à la même époque, était attaché à l'ambassade de l'abbé de Saint-Nicolas, son oncle. chargé des affaires de France à Rome, cette histoire et ces mémoires contiennent aussi sur la révolution napolitaine des révélations importantes. Grâce à cet ensemble de documents contemporains on peut se faire une idée assez exacte de la marche et des péripéties de ce grand mouvement populaire.

Les odieuses exactions des vice-rois espagnols, les impôts iniques qui enlevèrent à la classe pauvre ses dernières ressources et mirent le comble à son irritation, les émeutes facilement réprimées qui furent le prélude de la grande explosion du 7 juillet 1647, les concessions bientôt révoquées du duc d'Arcos, vice-roi en fonctions, la courte dictature de Mazaniello, l'anarchie qui suivit sa mort, le massacre du prince de Massa, son successeur, l'arrivée des troupes espagnoles commandées par don Juan, fils naturel de Philippe IV, et enfin la résolution que prirent les chefs du peuple de se constituer en république et de remettre la direction des affaires à l'armurier Gennaro Annese, tous ces faits, qui forment ce qu'on peut appeler le premier acte de la révolte napolitaine, nous ont été transmis par des écrivains dignes de foi et dont il n'est pas impossible de concilier les divergences.

On n'est pas moins édifié sur les difficultés que rencontra la république naissante et sur les partis qui la divisèrent. On sait comment le peuple napolitain après avoir, le 16 octobre, massacré trois hommes qui proposaient d'implorer le secours de la France, se convertit huit jours après à cette idée ; comment il envoya des députés aux ministres de France, à Rome, pour solliciter l'assistance de leur gouvernement ; comment ces députés offrirent au duc de Guise, qui le désirait ardemment, de venir tenir le premier emploi dans le drame qui se jouait à Naples, et comment ce prince, doué d'un esprit ardent et impressionnable, imagina de profiter de l'occasion pour faire revivre les droits très-problématiques de sa Maison au trône napolitain, et tenta tout à la fois d'abuser le gouvernement

¹ *Historia del tumulto di Napoli*, Elzevir, 1652. On peut consulter aussi les nombreux écrits sur la révolution de Naples, cités par Soria dans ses *Memorie storico-critiche de gli storici Napolitani*, Naples, 1781-82, 2 vol. in-4°.

français, en alléguant un prétendu traité fait avec le peuple de Naples¹, et le peuple de Naples en se faisant fort de lui obtenir l'appui du gouvernement français.

A partir du moment où ce singulier personnage intervient dans l'action, et où la Cour de France essaye d'en prendre la direction, les faits qui, jusque-là, s'étaient développés avec l'emportement, mais aussi avec la logique de la passion, dominés maintenant par une politique flottante et irrésolue, en subissent tous les contrecoups et les fluctuations. Comme la main qui tient les fils est hésitante, ceux qu'elle fait mouvoir sont livrés à de brusques oscillations ; leur rencontre produit des conflits inattendus ; ils se contrarient et se heurtent au lieu de marcher vers un but commun. Les chefs militaires, les agents diplomatiques envoyés par Mazarin ne s'entendent pas avec le duc de Guise ; ils ne reconnaissent pas sa suprématie et prétendent ne traiter qu'avec Gennaro Annèse ; ils établissent ainsi entre le prince et le capitaine-général du peuple une lutte qui ne profite qu'aux Espagnols.

Ici, comme dans toute la première partie de cette grande tragédie révolutionnaire, ce qu'on peut appeler la charpente de l'action, les faits généraux, les événements décisifs sont éclairés d'une lumière suffisante. Mais la pensée inspiratrice, mais les ressorts secrets de la politique qui imprime le mouvement aux principaux acteurs, mais la cause des hésitations, des retards et des tergiversations dont cette politique fit preuve dans une affaire qui exigeait tant de promptitude et de décision, voilà ce qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été suffisamment éclairci.

Il est impossible d'admettre qu'un esprit aussi lucide, qu'un diplomate aussi perspicace que l'était Mazarin n'ait pas compris tout le profit que la France pouvait retirer de l'affaire de Naples. Lui qui, depuis son entrée au pouvoir, soutenait contre Philippe IV une lutte où les avantages n'avaient pas toujours été du côté de la France, comment ne profita-t-il pas de ces désordres pour enlever à notre ennemi le plus beau fleuron de sa couronne ? Est-il croyable qu'il n'ait pas senti le poids dont cette révolte habilement menée et conduite à bonne fin devait être dans la balance diplomatique, dans les négociations qui se poursuivaient à Munster au milieu de tant de difficultés et de résistances ?

A quoi tinrent donc ses hésitations et ses revirements ? Faut-il les attribuer à la détresse financière, à l'opposition d'Anne d'Autriche qui se serait retrouvée espagnole en présence de la ruine imminente de sa Maison, aux défiances bien légitimes qu'inspirait le caractère du duc de Guise, à la crainte de s'embarquer dans une affaire dont il était impossible de prévoir l'issue et où notre intervention directe aurait pour effet de compromettre la conclusion ardemment désirée de la paix générale, ou bien à toutes ces causes à la fois ? En un mot quelle fut au juste la politique, la façon de voir du ministre français dans cette affaire ? C'est-là ce que les Mémoires ne nous disent pas et ce que sa correspondance ou celle de ses principaux agents peut seule nous apprendre.

Les papiers diplomatiques de Mazarin n'ont point encore été, comme ceux de Richelieu, livrés à la publicité. Un homme dont le nom est synonyme d'érudition, M. Chéruel, travaille, depuis longues années, à réunir les pièces de cette vaste

¹ Lettre de Mazarin à son frère, Michel Mazarin, archevêque d'Aix, en date du 17 octobre 1647. On y lit : *J'avois déjà vu, le mois dernier, un homme à lui (au duc de Guise), qui m'étoit venu rendre compte, en son nom, du traité qu'il dit avoir avec le peuple.*

correspondance, qui doit faire partie de la collection de *Documents inédits sur l'histoire de France*. dont l'État poursuit depuis trente ans la publication¹. Mais la correspondance de Mazarin nous livrera-t-elle tous les secrets de sa politique dans l'affaire de Naples ? Il est permis d'en douter. Sous la régence de l'orgueilleuse et faible Anne d'Autriche, qu'il dominait autant par le génie que par une sorte d'autorité maritale, Mazarin fut plus qu'un premier ministre ; il fut un chef absolu, un roi, moins le titre, et, comme tel, il se borna souvent à imprimer aux affaires une direction générale, laissant aux ministres chargés des divers portefeuilles le soin de commenter sa pensée et de la transmettre à leurs agents. C'est donc bien moins dans sa correspondance que dans celle du secrétaire d'État auquel il avait confié le département des relations extérieures qu'il faut chercher l'explication de la conduite qu'il tint dans la révolte des Deux-Siciles.

Cette correspondance existe. La Bibliothèque publique d'Orléans possède, reliées en un volume in-folio, les dépêches originales écrites par le secrétaire d'État, Loménie de Brienne, au marquis de Fontenay-Mareuil, depuis le mois de mai 1647, époque où ce dernier fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire, jusqu'à la fin d'avril 1648, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'on apprit en France la captivité du duc de Guise et la restauration espagnole. Divers Mémoires et Instructions signés d'Anne d'Autriche et du jeune Louis XIV sont mêlés à ces lettres, et achèvent de jeter une pleine lumière sur la politique de la France dans les affaires de Naples. Presque toutes ces dépêches contiennent un grand nombre de passages écrits en chiffres, mais partout se trouve la traduction interlinéaire, rédigée sans doute par l'attaché d'ambassade, dépositaire du secret du chiffre, au fur et à mesure de l'arrivée de chaque missive².

Nous l'avons dit en commençant, le comte de Brienne, le ministre dont Fontenay-Mareuil recevait l'impulsion, a laissé des Mémoires. A première vue, il paraît naturel de supposer qu'il a usé largement, pour leur rédaction, de ces dépêches que lui-même avait reçues. Il n'en est rien cependant. L'un des derniers éditeurs de cet ouvrage, M. Aimé Champollion, a remarqué avec raison que, bien que Brienne ne montre pas dans ses Mémoires les sentiments de commande que l'on est convenu d'appeler *réserve diplomatique*, il y garde un religieux silence sur les secrets d'État. Des négociations importantes, essayées à plusieurs époques, et qui furent longtemps l'objet de ses soins, y sont quelquefois à peine indiquées. Cela est vrai tout spécialement des affaires de Naples : le récit de cette révolte occupe à peine deux pages dans les Mémoires de cet homme d'État ; encore ce récit renferme-t-il des erreurs graves. C'est

¹ Depuis que cette étude a paru dans la Revue contemporaine, le premier volume des Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère a été publié par M. Chéruel ; mais il s'arrête à juin 1644.

² Ce secrétaire était André Félibien, célèbre architecte et historiographe du roi, mort le 4 juin 1695. Il est probable qu'il conserva ces lettres et les laissa à son fils Michel, qui se fit bénédictin et qui est auteur de l'Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis. C'est par ce dernier sans doute que ces documents auront passé dans la bibliothèque des Bénédictins de Bonne-Nouvelle d'Orléans et, de là, dans la bibliothèque de cette ville.

Ces lettres vont être imprimées, et j'espère pouvoir les livrer au public en 1874. Sur la demande de la Société archéologique de l'Orléanais et sur le rapport favorable du Comité des travaux historiques, M. le Ministre de l'instruction publique a alloué un crédit pour couvrir une partie des frais de la publication et la Société archéologique a libéralement décidé, dans sa séance du 10 janvier 1873, qu'elle compléterait la somme nécessaire : elle a ainsi acquis un titre de plus à la juste estime que lui accordent les érudits et que le futur éditeur de ces lettres est heureux de constater ici.

ainsi qu'on y trouve citée une lettre de Louis XIV, en date du 10 février 1648, par laquelle le roi autorise le duc de Guise à accepter les offres des Napolitains et à se rendre auprès d'eux. [Cette pièce, a dit M. Henri Martin, est impossible à comprendre ; la date tout au moins est fausse.](#) Et, en effet, Guise était parti pour Naples près de trois mois avant la date de cette dépêche, le 13 novembre, et l'on verra que le Gouvernement français avait, dès le 28 novembre, en vue des éventualités amenées par ce départ, indiqué la ligne de conduite qu'il entendait suivre et que ses agents devaient adopter.

Celui qui jugerait la révolution de Naples et le rôle qu'y joua la France d'après les Mémoires de Brienne, en concevrait donc une idée fautive en bien des points. En veut-on la preuve ? Qu'on ouvre le volume de la collection Michaud et Poujoulat qui contient ces *Mémoires*, à l'endroit où l'auteur raconte l'expédition du duc de Guise, on y trouvera, au bas de la page 96, cette note des éditeurs : [L'expédition du duc de Guise à Naples perdra un peu de son caractère romanesque lorsque l'on verra que ce personnage ne l'entreprit qu'à la sollicitation du roi de France et sur la promesse formelle qu'on lui donna de lui fournir tous les secours nécessaires à l'accomplissement d'un projet auquel la France était intéressée : les ordres de Louis XIV déterminèrent seuls le duc de Guise à céder à la demande des Napolitains.](#)

Certes, si les savants éditeurs des *Mémoires* de Brienne, MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils, avaient eu sous les yeux les dépêches officielles au moyen desquelles nous avons écrit l'étude qu'on va lire, ils y auraient regardé à deux fois avant de hasarder une telle proposition. C'est là un argument nouveau en faveur d'une thèse qui n'a plus d'ailleurs besoin d'être défendue, la nécessité de retremper l'histoire tout entière à la source des documents originaux. Si cette thèse est vraie même quand il s'agit d'événements qui se sont produits à la lumière du jour et qui ont eu des peuples entiers pour témoins, elle l'est, à plus forte raison, lorsque, comme dans le cas qui nous occupe, c'est la politique même qui a inspiré les événements, la pensée directrice, le fil qui a fait mouvoir les acteurs qu'il s'agit de mettre en évidence.

|

Lorsqu'éclata la révolte des Deux-Siciles, la France était représentée à Rome par deux agents diplomatiques, l'abbé de Saint-Nicolas, frère du grand Arnauld, et le marquis de Fontenay-Mareuil. Ce dernier avait été envoyé, à titre d'ambassadeur extraordinaire, dans l'unique but de décider le Pape à accorder le chapeau à l'archevêque d'Aix, frère du cardinal Mazarin. Ce n'était pas chose facile.

Innocent X était dévoué à la cause de l'Espagne. Depuis trois ans qu'il était assis sur le trône de saint Pierre, il n'avait laissé échapper aucune occasion de desservir la France, soit en Catalogne, où ses agents faisaient une propagande hostile à l'occupation française, soit au Congrès de Munster, où ses ambassadeurs jouaient le rôle d'arbitres. C'était chose notoire que la haine qu'il portait à Mazarin, coupable d'avoir entravé son élection au trône pontifical et donné asile aux Barberini, ses ennemis. Il avait même tenté de l'arracher à la haute position qu'il occupait près d'Anne d'Autriche, en fulminant une bulle contre les cardinaux qui s'absenteraient de Rome sans la permission du Souverain-Pontife, et en les déclarant déchus du droit d'assister au conclave. La réponse à cette provocation ne s'était pas fait attendre. Non content de déférer

la bulle. au Parlement, et de la faire déclarer abusive, Mazarin avait fait intervenir dans sa querelle privée l'épée de la France. Ne pouvant s'attaquer directement aux États du Saint-Père, il avait voulu du moins planter le drapeau français presque aux portes de Rome. C'est dans ce but que, après avoir vainement assiégé Orbetello, place forte de Toscane, dont les Espagnols étaient maîtres depuis un siècle, nos troupes s'étaient emparées de Piombino, ville située en face de l'île d'Elbe. La France était ainsi devenue maîtresse du canal de Piombino, passage important qui lui permettait d'agir avec avantage contre les vaisseaux espagnols qui naviguaient dans ces parages, et au besoin, d'entreprendre contre le royaume de Naples.

A la suite de ce coup de vigueur, qui eut un énorme retentissement en Italie, le Pape s'était immédiatement adouci, et Mazarin profitant de son bon vouloir apparent, avait alors remis sur le tapis la question du chapeau réclamé depuis longtemps pour son frère. Il était d'usage que les promotions de cardinaux se fissent alternativement par l'initiative du Pape, ou sur la proposition des grands États catholiques. C'était cette fois le tour des Couronnes ; mais Innocent X alléguait sa crainte de mécontenter l'Espagne en conférant le chapeau au frère du plus redoutable ennemi de Philippe IV. En vain Mazarin avait-il trouvé un biais ingénieux, qui consistait à faire demander la nomination de son frère, non par la France, mais par le roi de Pologne : le Pape répondait que ce monarque n'avait pas le droit de proposer à son choix un autre qu'un Polonais.

C'est dans ces circonstances que le marquis de Fontenay-Mareuil fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire¹. Innocent X se plaignait depuis longtemps des mauvais procédés de l'abbé de Saint-Nicolas, qui, disait-il, lui manquait de respect, et s'oubliait jusqu'à l'outrager en sa personne et en sa famille². Fontenay avait déjà rempli avec succès une mission à la Cour de Rome, et l'on comptait sur son habileté et sur son esprit conciliant pour calmer les ressentiments du Saint-Père et l'amener à se prêter aux désirs du chef du Cabinet français.

En partant pour l'Italie, le nouvel ambassadeur n'emportait aucune instruction relative à la révolte des Deux-Siciles, dont on ne prévoyait pas l'imminence. Deux lettres, en date toutes deux du 19 avril 1647, qui ouvrent la série des documents diplomatiques placés entre nos mains, et qui sont signées, l'une du jeune Louis XIV, l'autre du secrétaire d'État Brienne, bornent ces instructions à deux points principaux.

Le roi prévoit la mort du Saint-Père, qu'il croit prochaine, et, ce cas échéant, il prescrit à son ambassadeur de faire en sorte que l'élection du nouveau Pape soit retardée jusqu'à l'arrivée à Rome du cardinal Barberini. Il faut dire que cette perspective de la mort d'Innocent X fut, pendant douze ans, la plus douce illusion de Mazarin. Dans sa correspondance datée de 1647, il revient à plusieurs reprises sur cet événement désiré et qu'Innocent X lui fit attendre encore plus de

¹ Il a laissé le récit de cette ambassade, et l'on y trouve tout au long l'exposé des négociations qui décidèrent enfin le Pape à accorder le chapeau à Michel Mazarin. Malheureusement, ce récit n'est pas terminé et n'embrasse pas les événements de Naples. Il a été publié au tome LI, 1re série de la collection Petitot.

² *Mémoires du duc de Guise*, col. Petitot, 2e série, t. LV, p. 70.

huit ans¹. La seconde lettre est signée de Brienne : elle roule tout entière sur les moyens d'assurer la promotion de l'archevêque d'Aix, laquelle était le principal but de la mission confiée au marquis de Fontenay.

En arrivant à Rome, le nouvel ambassadeur trouva le duc de Guise installé dans le palais des Quatre-Fontaines, qu'il comptait habiter, et qui appartenait à la légation française. Ce prince résidait alors depuis six mois dans la capitale du monde chrétien. Avant d'expliquer ce qu'il était venu y faire, disons un mot de ses antécédents et de son caractère.

Henri de Lorraine, duc de Guise, né à Blois en 1614, était le petit-fils du chef de la Ligue mis à mort par ordre de Henri III, l'arrière-petit-fils du vainqueur de Dreux, assassiné par Poltrot. Il appartenait à une famille où l'ambition du trône semblait héréditaire, et qui avait plus d'une fois essayé d'y monter. Déçus dans leurs prétentions à la couronne de France, les Guise s'étaient rabattus sur celle de Naples, à laquelle ils se croyaient des droits comme descendants du roi René d'Anjou, du testament duquel ils ne tenaient pas compte.

Destiné en naissant à l'Église, archevêque de Reims à treize ans, et pourvu de neuf abbayes ; Henri de Lorraine s'était de bonne heure jeté dans les aventures de cape et d'épée, avec une ardeur et une fougue de tempérament qui prouvaient assez son peu de vocation pour l'état ecclésiastique. Tallemant des Réaux nous a transmis le récit de ses exploits de jeunesse : ses débauches précoces, son esprit d'irréligion, la fureur de libertinage qu'il portait en tous lieux et jusque dans le couvent de Saint-Pierre de Reims, dont sa sœur était abbesse, tout cela a été peint sur le vif par le médisant annaliste. A dix-sept ans, il passa en Allemagne, où son brillant courage, sa témérité, ses exploits chevaleresques le signalèrent vite à l'attention publique. En 1640, devenu duc de Guise et chef de sa Maison par la mort de son père et de son frère aîné, il revint en France avec la réputation d'un paladin des anciens âges ; c'est le terme que Mm^o de Motteville emploie pour le peindre.

Cette réputation était brillamment servie par les avantages extérieurs dont la nature s'était plu à douer Henri de Guise. C'était un cavalier accompli, beau, de grande taille, de haute et fière mine ; il avait la parole facile, des manières séduisantes. un don inné de charmer et d'attirer les cœurs. A ces qualités, il joignait des défauts, qui, à cette époque et chez un gentilhomme de sa naissance et de son rang, étaient encore des qualités : le besoin de briller et d'éblouir, la prodigalité, l'humeur batailleuse. Ajoutons, comme ombre à ce tableau, une extrême mobilité dans les idées et dans les sentiments, un esprit incapable de suite, un grand fonds de présomption, une étrange facilité à se jeter dans les entreprises les plus hasardeuses, sans savoir par quelle issue il en sortirait.

Ses débuts à la Cour furent brillants ; il voulait plaire et rencontra peu de cruelles. Mais, de toutes les liaisons qu'il forma, aucune ne fit plus de bruit que celle qu'il entretint longtemps avec la fille cadette du duc de Nevers, Anne de Gonzague, qui fut, depuis, la princesse palatine.

Tout archevêque de Reims qu'il étoit, dit Mlle de Montpensier, il la recherchoit comme s'il eût été dans l'état où il est maintenant, d'une manière tout extraordinaire ; il faisoit l'amour comme dans les romans. Ce n'était pas

¹ Il y a même une dépêche de Brienne où ce ministre annonce le prochain embarquement des cardinaux français dirigés sur Rome, dans le but d'assister au prochain conclave.

précisément l'affaire de Mlle de Nevers, qui, au dire de Retz, *estimoit autant la galanterie qu'elle en aimoit le solide*. Elle n'en donna pas moins à son amant les preuves d'un dévouement fort mal payé. Henri de Lorraine, compromis dans la conspiration du comte de Soissons contre Richelieu, ayant été contraint de se réfugier en Flandre et de prendre un commandement dans les armées de l'Empereur, Anne de Gonzague s'enfuit de Nevers, déguisée en homme, et brava toutes sortes de périls pour le rejoindre. La liaison des deux amants acquit alors une notoriété universelle et fut, en quelque sorte, consacrée par l'opinion. On parla même d'un mariage secret ; mais Tallemant prétend qu'il manquait quelque chose à sa validité. La princesse ayant demandé au chanoine qui avait consacré cette union, s'il n'était pas vrai que M. de Guise fût son mari : *Ma foi, Madame, aurait répondu le bonhomme, vous étiez aussi aise que s'il y eût eu mariage*. Toujours est-il que Mlle de Nevers agit comme si elle eût été unie à son amant par des liens indissolubles, qu'elle se fit appeler Mme de Guise et que personne ne lui refusa ce nom.

Mais, pour fixer Henri de Lorraine, il eût fallu ne jamais le quitter. Son cœur était aussi mobile que son esprit ; il s'éprenait facilement et se détachait de même ; chez lui, tout caprice devenait aussitôt une passion, et il avait beaucoup de caprices. Anne apprit subitement que l'homme qu'elle appelait son mari venait d'épouser, à Bruxelles, une femme qui lui était bien inférieure sous le rapport de l'esprit comme de la naissance, Honorée de Glimes, veuve du comte de Bossu. Elle prit héroïquement son parti de cette trahison, revint en France sous son nom de fille, et reparut à la Cour *comme si de rien n'eût été*¹.

Quant au duc de Guise, condamné à mort par arrêt du Parlement de Paris, il resta en Allemagne jusqu'après la mort de Richelieu. Il revint alors en France, sans autrement se soucier de sa femme, qu'il avait ruinée et qu'il laissa à Bruxelles. Il retrouva à la Cour la popularité de mode, de bruit et de scandale qui s'attachait à son nom, s'éprit de Mme de Montbazon, qui le jeta dans le parti des Importants, et conspira contre Mazarin comme il avait conspiré contre Richelieu. Son duel avec le comte de Coligny est raconté par tous les Mémoires du temps. Ce duel, motivé par des lettres que Mme de Montbazon prétendait avoir trouvées dans son salon, et qu'elle disait adressées, par Mme de Longueville, à Coligny, acheva de faire du duc de Guise le héros des ruelles et le modèle des Raffinés. Il eut pour conséquence l'exil de Mme de Montbazon. Guise s'endormit fou de désespoir et se réveilla amoureux de Suzanne de Pons, l'une des filles d'honneur de la reine². Mais il trouva là une résistance à laquelle il n'était pas habitué, et, pour la vaincre, il n'imagina rien de mieux que de promettre à Mlle de Pons de l'épouser.

Ce projet, qu'il publia de suite avec sa légèreté ordinaire, trouva trois oppositions redoutables, celle de la duchesse douairière de Guise, mère de Henri de Lorraine, celle de la reine, déjà blessée par les airs glorieux qu'affectait la demoiselle d'honneur, et qui s'indignait à l'idée de la voir élevée au rang de princesse de la Maison de France, et enfin celle de Mm^o de Bossu qui, tout abandonnée et ruinée qu'elle fût par son mari, n'entendait pas sacrifier ses droits d'épouse légitime. La malheureuse femme fit plusieurs voyages en France et essaya de reconquérir le

¹ *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*.

² Elle était fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de La Case, et n'appartenait point à la Maison d'Albret, comme le dit à tort l'éditeur des *Mémoires du comte de Modène*, t. Ier, p. 168.

cœur de son volage époux. Mais elle avait dans Suzanne de Pons une rivale adroite, audacieuse et que rien ne détournait de son but. A l'instigation de cette dernière, Guise s'adressa au Saint-Père pour obtenir la rupture des liens qui l'attachaient à Mme de Bossu. Bientôt, embrassant cette idée avec l'ardeur qu'il mettait à toute chose, il se rendit à Rome afin d'activer les lenteurs du tribunal de la rote et s'installa, comme nous l'avons dit, dans le palais de l'ambassade de France. Sa famille, depuis si longtemps dévouée à la cause catholique, avait des droits particuliers à la reconnaissance de la Cour de Rome. Guise les fit valoir avec habileté, fut bien reçu du pape et séduisit, par ses largesses autant que par le charme de ses manières, la signora Olympia, belle-sœur d'Innocent X, femme avide et astucieuse, qui avait le plus grand pouvoir sur l'esprit du Souverain-Pontife.

Les choses marchaient donc au gré des souhaits du Prince, lorsque la comtesse de Bossu vint se jeter à la traverse. En qualité de Flamande, elle réclama l'appui de l'Espagne, puissance qu'Innocent X avait bien plus à cœur de ménager que la France. L'affaire du divorce de de Guise prit ainsi les proportions d'une question politique. Le Saint-Père, fort perplexe, multipliait les difficultés et les lenteurs ; Mlle de Pons, connaissant le cœur inflammable et mobile de son amant, et craignant pour elle-même l'échec qu'elle avait fait subir à Mina de Bossu, l'accablait de lettres où elle le sommait d'emporter l'affaire d'assaut ou de revenir près d'elle, et Guise, à bout d'expédients, allait enfin prendre ce dernier parti, lorsqu'un événement inattendu vint donner un nouveau cours à ses idées et lui fournir, tout à la fois, un moyen de s'illustrer et de peser sur les décisions de la Cour de Rome.

Le comte de Modène, gentilhomme de la chambre du Duc, se promenant un jour sur les bords du Tibre, rencontra des mariniers de Procida qui venaient vendre des fruits à Rome et qui lui apprirent le soulèvement de Naples. Dès qu'ils surent qu'il y avait, tout près d'eux, un descendant de leurs anciens rois, ils demandèrent à lui être présentés, se jetèrent à ses pieds et lui dirent que Dieu l'avait amené à Rome tout exprès pour le salut de leur patrie. Guise fut comme saisi d'une subite illumination. Conquérir une couronne et la mettre pour présent de noces dans la corbeille de Mlle de Pons, emporter à la pointe de l'épée une décision que le Pape n'oserait pas refuser à un souverain victorieux et régnant aux portes de Rome, toutes ces idées bouillonnèrent immédiatement dans sa tête, et, comme il était dans sa nature de passer sans transition de la pensée à l'exécution, il se mit de suite à l'œuvre.

Après s'être concerté avec plusieurs Napolitains résidant à Rome, il dépêcha successivement plusieurs émissaires à Naples pour offrir ses services aux insurgés, espérant se rendre maître de la situation avant même que les puissances intéressées eussent connaissance de ses menées ; mais, tous ses agents ayant été arrêtés, il comprit qu'il devait, sinon ajourner ses projets, du moins prendre un biais pour arriver à leur réalisation. Persuadé, non sans raison, qu'il ne pouvait rien sans l'appui de la France, il s'ouvrit aux deux ambassadeurs français qui résidaient à Rome, ainsi qu'à Michel Mazarin, qui venait d'y arriver pour surveiller sa promotion au cardinalat. Son seul but, leur dit-il, était de servir glorieusement le roi ; il demandait pour toute faveur, en récompense des services qu'il allait rendre, qu'on lui laissât prendre à Naples, [la position que le prince d'Orange avait dans les Provinces-Unies](#). C'est dans ce sens qu'il écrivit lui-même, le 16 septembre, à la reine et au cardinal Mazarin.

Les agents de la France n'avaient point attendu jusque-là pour instruire leur Cour de ce qui se passait à Naples¹. Plusieurs historiens prétendent même que, dès avant le commencement des troubles, des ouvertures avaient été faites à l'abbé de Saint-Nicolas touchant le prince de Condé, dont les exploits frappaient partout l'imagination populaire et que beaucoup de Napolitains souhaitaient voir à la tête de leur pays. *Ces avances*, dit M. Henri Martin, *avaient été négligées par la faute soit de Mazarin, soit plutôt de Condé lui-même, qui ne les prit pas au sérieux*². Cette assertion serait peu digne de foi si elle n'avait d'autre garant que le témoignage du duc de Guise, témoignage dicté par la haine et la rancune³ ; mais elle est confirmée par l'abbé Arnauld. Parlant du vœu émis par quelques Napolitains, de voir le cabinet français mettre la couronne des Deux-Siciles sur la tête de Condé : *Ce sera toujours*, ajoute l'abbé Arnauld, *une tache dans le ministère du cardinal Mazarin, d'avoir négligé de rendre un si grand service à l'État, pour satisfaire la folle ambition de son frère, qui s'était mis dans la tête de vouloir être vice-roi de ce riche et agréable royaume*⁴.

Les documents officiels que nous avons entre les mains sont absolument muets sur la demande que les Napolitains auraient faite au prince de Condé et sur le refus que cette demande aurait éprouvée ; mais ils témoignent que, lorsque Mazarin se fut enfin décidé à intervenir dans les affaires de Naples, ce ne fut point sur le jeune vainqueur de Rocroy qu'il jeta les yeux. On verra plus loin à qui il réservait cet honneur.

Nous l'avons dit, les deux premières émeutes de Naples avaient été réprimées sans grands efforts. Mazarin était fondé à croire que le duc d'Arcos aurait aussi facilement raison de la troisième. Il apprit presque en même temps le succès de Mazaniello, sa brusque démente et la catastrophe qui trancha sa vie. La dictature de ce héros populaire n'avait duré que huit jours (du 7 au 16 juillet). La mort du chef des insurgés n'allait-elle pas mettre fin à la révolte ? Le vice-roi, retiré au fort Saint-Elme, était maître aussi des deux autres châteaux qui commandent la ville ; tant que le peuple ne se serait pas emparé de ces trois forteresses, il n'aurait rien fait de solide ni de durable. L'émeute, abandonnée à elle-même, allait peut-être se consumer dans la confusion et le désordre, et la flamme populaire tomber peu à peu faute d'aliments.

Dans un tel état de choses, que devait, que pouvait faire le chef d'un grand pays, placé à vingt et un jours du théâtre des événements, car les nouvelles de Naples n'arrivaient à Paris que par la voie de Rome ? Fallait-il engager la flotte et l'armée, au risque de les exposer à trouver, en arrivant, les choses retournées et la populace napolitaine fraternisant avec les Espagnols ? D'ailleurs, jusqu'au 24 octobre, les chefs du peuple se montrèrent hostiles à l'intervention française : les gens sages de tous les partis voient toujours à regret de telles interventions. On risquait fort, en portant aux Napolitains des secours qu'ils ne demandaient pas, d'avoir, à la fois, contre soi ceux que l'on allait combattre et ceux que l'on allait

¹ Il est bon de remarquer que le cabinet français, n'ayant pas de représentant dans les Deux-Siciles, lesquelles dépendaient de l'Espagne, avec qui il était en guerre, c'était de Rome que lui venaient les informations touchant ce qui se passait à Naples. Ainsi s'explique pourquoi ce furent ses ambassadeurs à Rome qu'il chargea de transmettre et de diriger l'action qu'il entendait imprimer au mouvement napolitain.

² *Histoire de France*, t. XII, p, 247.

³ *Déclaration du duc de Guise faite à Bordeaux après sa délivrance, en 1652*, ap., coll. Petitot, 2e série, t. LV, p. 49.

⁴ *Mémoires de l'abbé Arnauld*, coll. Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 251.

secourir. Ces considérations si simples n'échappèrent point à Mazarin. Aussi se borna-t-il d'abord à recommander aux ministres de France à Rome d'observer avec soin les événements, de pousser, par leurs agents, le peuple insurgé à rompre définitivement avec l'Espagne, en établissant un gouvernement régulier quelconque, monarchique, aristocratique ou populaire, à promettre même l'appui de la France, mais seulement après la constitution de ce gouvernement et quand on serait bien assuré qu'aucun accommodement avec l'Espagne n'était plus à craindre.

Le 16 août, rappelant des instructions déjà données, il faisait écrire par Brienne au marquis de Fontenay : Si ce qui se passe à Naples a des suites, et que l'appréhension du châtement donne lieu aux coupables de songer à leur sûreté en se faisant un roi ou à établir un État, soit aristocratique ou populaire, Leurs Majestés, ainsi qu'il vous a été mandé, ne déffaudront point à les assister et seront bien aises de profiter de cette occasion pour diminuer la trop grande puissance d'Espagne. Mais jusques à ce que les peuples aient pris cette résolution, on estimera peu celle qu'ils font paraître pour obtenir la diminution de quelques gabelles¹.

II

Cependant, les choses à Naples ne marchent point selon les désirs et les prévisions du chef du cabinet français. A partir de la mort de Mazaniello. un grand mois s'écoule dans une anarchie inexprimable, sans qu'au milieu de l'immense confusion qui règne il soit possible de discerner quel est au juste le vœu, l'aspiration du plus grand nombre. Plus de chef : chaque capitaine est maître dans son quartier et s'y barricade par haine et défiance des chefs des quartiers voisins. Le blé menace de manquer ; la populace, toujours si redoutable quand elle a faim, se livre à d'effroyables excès ; le meurtre, le pillage, l'incendie, sont ses récréations journalières. Trois ou quatre cents jeunes lazzarones dictent des lois à cette grande capitale et impriment le mouvement aux bandes armées qui fourmillent dans les quartiers populeux.

La noblesse est, non sans raison, suspecte . au peuple, qui l'accuse d'être dévouée à l'Espagne, et il est facile de prévoir le moment où elle sera forcée de prendre les armes pour défendre sa vie et ses biens. Le clergé n'est pas plus favorable à la cause populaire. Les bourgeois, les marchands, les artisans aisés, tous ceux qu'on désigne sous le nom de capes noires, sont gardés à vue dans leurs maisons. Ces hommes, qui forment l'immense majorité de la population, et qui, en se concertant, pourraient dicter des lois à l'émeute, ne s'entendent pas entre eux : les uns, c'est le plus grand nombre, ne désirent point secouer le joug espagnol ; mais, sans pactiser avec la révolte, ils voudraient qu'elle eût pour résultat d'arracher des réformes et des concessions dont ils sentent la nécessité. D'autres, plus hardis et moins scrupuleux, se mêlent aux événements, font cause commune avec les révoltés, qu'ils trahissent et dont ils révèlent les projets ; d'autres enfin, franchement unis au peuple, repoussent toute transaction avec le vice-roi, tout arrangement avec une puissance étrangère et réclament nettement l'établissement d'un gouvernement républicain. Ceux-là seuls osent dire

¹ Entre autres faits intéressants, cette lettre fait connaître qu'une ouverture avait été faite au marquis de Fontenay par Mazaniello, quelques jours avant la mort de ce dernier.

ouvertement ce qu'ils veulent ; seuls aussi, ils ont par cela même une action marquée sur la populace, dont la très-grande majorité partage leurs sentiments et repousse comme eux toute soumission à un prince étranger. Les choses ne sont pas encore arrivées à ce point de lassitude et d'affaissement où les plus patriotes appellent un sauveur quel qu'il soit. S'il y a des gens qui tournent les yeux vers la France, ils sont en petit nombre et ne forment point un parti.

Instruit de cette situation, Mazarin hésite. Après avoir, dans les premiers jours d'août, confié le commandement des forces de terre et de mer qui devaient opérer dans les Deux-Siciles au prince Thomas de Savoie, celui-là même qui, l'année précédente, avait dirigé le siège d'Orhetello, il revient subitement sur ses ordres. Le 23 août, il prescrit de ne pas engager l'armée avant qu'on ne voie clair dans les dispositions de la majorité et que l'intervention ait quelques chances d'être bien accueillie¹.

Ce jour-là même, les chefs des Ottines, d'accord avec le peuple, convenaient enfin d'élire un nouveau capitaine-général et de déférer la succession de Mazaniello au prince de Massa, qui ne l'acceptait que comme contraint et forcé. C'était un homme d'un esprit sage et modéré, une de ces digues impuissantes que les révolutions rencontrent souvent dans leur cours, qui les irritent loin de les arrêter, et qu'elles emportent en les brisant. Pendant trois mois qu'il exerça le commandement, il fut autant le prisonnier que le chef des révoltés. Il avait imaginé d'accabler le peuple de gardes et de corvées, et de le forcer enfin, par lassitude, à accepter un traité avec le vice-roi. Mazarin devina cette tactique : il supposa, non sans fondement, que le duc d'Arcos serait tôt ou tard amené à faire des concessions aux révoltés et à entrer en arrangement avec eux. Il fallait donc se déterminer à appuyer enfin ces derniers d'une manière efficace, afin que, se sentant soutenus, ils manifestassent des exigences qui rendissent tout accord impossible.

L'armée et la flotte reçoivent donc l'ordre d'appuyer les Napolitains, s'ils ont besoin d'elles pour se mettre en liberté, et le marquis de Fontenay est prévenu de cette disposition par dépêche du 30 août. Mais, presque aussitôt les hésitations de la Cour de France recommencent : on a appris de science certaine que notre armée n'est pas désirée à Naples, et que l'intervention française serait probablement mal accueillie². Cependant on se décide à envoyer du blé à la ville révoltée, bien qu'il y en ait disette en France : on espère par là s'y créer un parti³.

C'est à ce moment que le duc de Guise se mêle à l'action, et, par sa brusque intervention, vient compliquer les événements et redoubler les perplexités du cabinet français. La dépêche par laquelle il communiquait au cardinal Mazarin et à la régente les offres qui lui étaient adressées par l'un des chefs du peuple napolitain, offres que lui-même s'était fait faire, cette dépêche est datée du 16 septembre et dut parvenir à Paris dans les premiers jours d'octobre. Il n'est pas

¹ Lettre inédite de Brienne au marquis de Fontenay, en date du 23 août 1647.

² Dépêche de Brienne au marquis de Fontenay, en date du 6 septembre 1647. On y lit : *L'après-disnée, Sa Majesté fut informée de ce qui estoit porté dans votre lettre. Il n'a pas déplu d'apprendre que l'armée n'étoit pas désirée des Napolitains.* On voit combien Anne d'Autriche était peu favorable à l'expédition de Naples ; les événements seuls purent lui forcer la main.

³ Dépêche de Brienne du 28 septembre.

inutile de remarquer, et Guise le dit lui-même dans ses *Mémoires*¹, qu'au moment où il méditait ainsi la conquête d'un royaume auquel il parlait de décerner, de sa seule autorité, le titre de République, tout paraissait rentré dans l'ordre à Naples et la révolution semblait, sinon apaisée, du moins bien près de son terme : un traité fait entre le prince de Massa et le vice-roi avait été ratifié par les principaux chefs des Ottines ; en sorte que, pour réussir, ce singulier conquérant devait ou fomenter de nouveaux troubles, rôle odieux et peu sûr, ou compter sur l'éventualité incertaine, mais qui heureusement se réalisa, d'une violation par l'Espagne des concessions arrachées au duc d'Arcos.

En même temps que, pour établir son crédit près des Napolitains, Guise leur promettait les secours de la France que rien ne l'autorisait à leur offrir, il essayait de tromper Mazarin en arguant de prétendues conventions intervenues entre lui et les principaux capitaines des quartiers révoltés. L'existence de ce traité fantastique est formellement démentie par le comte de Modène, mestre-de-camp du prince, qui a laissé sur les mouvements de Naples des renseignements empreints d'un haut caractère de véracité. *On n'osa jamais, dit-il, proposer publiquement d'appeler les Français pendant le gouvernement de Mazaniello ni durant celui du prince de Massa.* Mazarin ne fut dupe ni du traité ni des prétendues facilités que Guise disait devoir trouver pour conquérir Naples, juste dans un moment où la réconciliation entre les révoltés et le vice-roi paraissait près de s'accomplir. *Il me paraît difficile, écrivait-il à son frère, que tout le peuple de Naples, d'un commun accord, ait appelé M. de Guise dans la manière qu'il dit, d'autant que les derniers avis portent que les troubles s'étaient un peu apaisés dans cette ville.... Cependant, qu'il en soit ce que M. de Guise voudra. Peut-être aura-t-il un jour quelque peine à se tirer de la position où il se va mettre, mais à coup sûr la France ne peut y trouver que des avantages.*

C'était là un simple acquiescement aux périlleux projets du prince ; mais dans quelle mesure la France interviendrait-elle dans l'aventure, quels secours le hardi condottiere devait-il en attendre ? Allait-on se lancer à l'aveugle dans une guerre dont le fruit pouvait être confisqué par celui-là même qui poussait à l'entreprendre ? Dans la réponse, en date du 7 octobre, qu'il adressa au duc de Guise, Mazarin s'appliqua à modérer son ardeur ; il lui montra les difficultés et les hasards de l'entreprise ; il le supplia de ne rien résoudre sans s'être concerté avec Fontenay-Mareuil, très-capable de l'éclairer, *ayant, de son côté, des négociations sur le même fait.* Toutefois, il lui promit d'entretenir à la mer quelques vaisseaux qu'on songeait à désarmer pendant l'hiver, et qui pourraient au besoin lui porter secours. *A dire le vrai, ajoutait-il, il ne semble pas que le fruit soit encore mûr ; et, si la prudence veut qu'on prenne ses sûretés, c'est surtout avant de s'engager avec une populace inconstante, qui change du soir au matin. — Il vaut mieux, en toute affaire, ne point tenter les choses que de les hasarder et surtout de les manquer.*

Une dépêche écrite deux jours avant la date de cette lettre, et adressée par Brienne à Fontenay-Mareuil, fait mieux connaître le fond de la pensée du chef du Cabinet français. *Le duc de Guise s'aveugle, y est-il dit. Son Altesse Royale, Madame sa mère et ses frères n'ont point approuvé son dessein ; mais, au contraire, ils ont tous résolu de l'en détourner, jugeant, ce me semble, avec beaucoup de prudence, qu'il est malaisé qu'un particulier conquière un État qui n'a de force qu'en celle qu'il espère d'un tiers ; mais s'il était appelé à cette*

¹ *Mémoires*, coll. Petitot, 2. série, t. LV, p. 90.

grandeur de tous les grands et du peuple, et qu'il la possédât, il pourrait être assuré que nous ne manquerions pas à l'assister. Mais, pour lui faciliter la conquête d'un royaume, nous aurions de la peine à nous y résoudre, parce que la dépense serait assurée et le profit en resterait très-incertain.

Ainsi toute la pensée de Mazarin, à la date du 5 octobre, se résumait dans ces deux points : le fruit n'est pas encore mûr ; Guise ne sera assisté que s'il est appelé à la fois par la noblesse et par le peuple, et s'il parvient à remplir convenablement le rôle qu'il s'attribue. Le Cabinet, comme on voit, ne s'engageait pas beaucoup. C'était à peu près comme s'il eût dit : Nous ne ferons rien pour aider Guise à réussir ; mais, s'il réussit quand même, nous essayerons de le maintenir.

Le jour même où la dépêche dont nous venons de citer un extrait partait de Paris, un fait considérable se passait à Naples. La veille, 4 octobre, don Juan d'Autriche était arrivé en vue de la ville, à la tête d'une flotte espagnole. Le vice-roi, après avoir conféré avec le jeune prince, avait fait savoir que Philippe IV ratifiait le traité conclu avec le prince de Massa, rétablissait les anciens privilèges et accordait une amnistie générale. Le lendemain, profitant de la confiance et de la sécurité dans lesquelles cette annonce avait mis le peuple entier, don Juan ouvrit un feu terrible sur la ville, qu'il attaqua à la fois par terre et par mer. Cet acte de perfidie n'eut pas le succès que ses auteurs en attendaient : la cité tout entière courut aux armes ; trois attaques furent successivement repoussées. Les assaillants se virent obligés de se réfugier en désordre sur les vaisseaux et dans les trois forteresses. De ce moment, toute réconciliation avec l'Espagne était devenue impossible ; dans tous les quartiers à la fois on entendit prononcer le mot de république.

Cette fois, le fruit était mûr : le 8 novembre, Brienne fait savoir à nos ministres à Rome que la flotte française va faire voile pour Naples, sous le commandement du jeune duc de Richelieu¹, assisté du commandeur des Gouttes, grand-prieur d'Auvergne, et du bailli de Valençay. Ces trois officiers ont ordre d'aller secourir la place, assurer le peuple de l'affection du roi, combattre l'armée ennemie s'ils en trouvent la commodité et qu'ils aient sujet d'espérer de remporter la victoire, traiter avec le peuple des moyens d'assurer leur liberté ou de porter la couronne sur la tête de quelque prince qui puisse les soulager et les défendre. — Il faut que je vous confesse, ajoute le secrétaire d'État, que j'ai été un temps assez froid sur cette entreprise ; je craignais que la présence de don Juan changeât la face des affaires ; mais à présent, je change d'avis, apprenant par diverses dépêches qu'il n'a pas réussi dans sa première tentative, ayant donné juste sujet de défiance au peuple. Il y a toute raison de croire qu'ils se porteront aux dernières extrémités.

Le cabinet français croyait si peu alors aux chances du duc de Guise et à la solidité des offres que ce prince disait lui avoir été faites dès le mois de septembre, que, dans cette même dépêche du 8 novembre, Brienne ajoutait : Ce serait une grande fortune à M. de Guise si les Napolitains l'appelaient pour les commander. Je vous éclairciray si on se pourroit porter à y envoyer l'un des deux qu'ils désirent, mais je juge que l'un refuseroit l'emploi, et qu'à l'autre on feroit difficulté de le lui donner. On verra plus loin quels sont les deux princes dont il s'agit ici.

¹ C'était le neveu de la duchesse d'Aiguillon. Il avait à peine dix-huit ans et venait de faire, sur les côtes de Catalogne, sa première campagne maritime.

Loin de regretter sa tardive intervention, le Cabinet se félicitait alors de sa prudence et de ses temporisations. Il faisait dire au jeune Louis XIV, dans un Mémoire adressé à ses ambassadeurs près la Cour de Rome : **Les choses sont enfin venues au point où l'on avait toujours jugé qu'elles viendroient, pourvu que nous ne précipitassions pas à y vouloir prendre part hors de temps, c'est-à-dire avant que d'y être appelés par les peuples mesmes, ou qu'ils n'eussent mis les affaires dans les dernières extrémités et hors d'apparence de réconciliation avec les Espagnols.** Le roi faisait ensuite ressortir le mauvais effet qu'aurait infailliblement produit notre intervention prématurée. **Les Espagnols eussent été par là obligés de se rapprocher du peuple, sans oser jamais entreprendre de les réduire par la force, ce qui était seul capable de mettre les affaires hors de tout accommodement entre eux, et, par conséquent., ce que nous avons le plus à souhaiter.**

Au moment où ces lignes étaient écrites (15 novembre), on ignorait encore à Paris les événements qui avaient suivi la trahison du duc d'Arcos et de don Juan, et l'énergique résistance opposée par le peuple à leurs odieuses attaques. Les choses marchaient à Naples avec une rapidité foudroyante, et semblaient prendre à tâche de justifier les prévisions de la Cour de France. Le 22 octobre, le prince de Massa, soupçonné d'avoir mis du sable au lieu de poudre dans une mine qu'on faisait jouer, avait été massacré, l'armurier Gennaro-Annèse proclamé capitaine général, et Naples s'était déclaré république. Le 24, le même peuple, qui, huit jours auparavant, venait de mettre à mort trois hommes qui proposaient d'implorer le secours de la France, avait décidé d'envoyer des députés à nos ministres à Rome, pour demander l'assistance du roi et solliciter le duc de Guise de venir prendre, à la tête de la République naissante, la position que le prince d'Orange avait en Hollande¹.

Guise ne se l'était pas fait dire deux fois. Sans attendre la flotte française, par laquelle il craignait de voir entraver sa liberté d'action, il s'était embarqué le 13 novembre, à l'embouchure du Tibre, accompagné seulement de vingt-deux personnes, et muni, pour toutes ressources, de quatre mille pistoles et six milliers de poudre. Sa petite flottille se composait de trois brigantins et de huit felouques. Il avait remis, en partant, à son valet de chambre, ses dépêches pour la Cour, en le chargeant d'ajouter **qu'on ne recevrait plus d'autres nouvelles que celle de sa mort ou de son entrée dans Naples**². La felouque qui le portait s'était glissée heureusement, à la faveur des ombres de la nuit, à travers les galères espagnoles, et, le 15 novembre, trente heures après son départ, il était débarqué seul, en plein jour, à une lieue au-dessous de Naples, au milieu de la mitraille des châteaux et de la flotte, et des acclamations de la foule, émerveillée de son audace. Les onze navires qui le suivaient, et qui s'était séparés de lui par son ordre pour donner le change à l'ennemi, abordèrent tous, un ou deux jours plus tard, avec le même bonheur.

Quand la flotte française quitta les côtes de Provence, Guise était déjà maître de Naples depuis onze jours.

¹ La lettre qui contenait la demande adressée au duc de Guise était signée : *La République de Naples ; Gennaro Annèse, généralissime du Peuple*. Cette lettre porte la date du 3 novembre 1647. Voir *Mémoires de Guise*, coll. Petitot, t. LV, p. 144.

² *Mémoires du duc de Guise*, p. 168.

III

Dans son *Histoire du Traité de Westphalie*, ouvrage recommandable à plus d'un titre, et qu'ont suivi avec confiance la plupart des historiens modernes qui ont traité de la révolution de Naples, le père Bougeant prétend que le marquis de Fontenay fut blâmé pour avoir reconnu la République napolitaine. Il cite à l'appui de ce fait une lettre, en date du 13 décembre 1647, adressée par le secrétaire d'État de Lyonne à Servien, alors représentant de la France au congrès de Munster. Cette affirmation et la prétendue lettre sur laquelle elle s'appuie sont en désaccord complet avec les documents officiels que nous avons sous les yeux¹.

Dès que l'établissement de la République napolitaine fût connu à Paris, et avant même qu'on eût appris le départ de Guise, Mazarin s'était hâté de reconnaître la nouvelle république et d'accréditer près d'elle le marquis de Fontenay-Mareuil. Le 26 novembre, Brienne écrit à ce dernier : *Vous aurez les brevets et l'argent qu'on veut bien employer à cette affaire.... et, par les lettres que Sa Majesté écrit à la sérénissime République de Naples, vous aurez établi votre créance*².

Toutefois, le Gouvernement français ne se faisait aucune illusion sur les périls qui menaçaient la nouvelle république et sur son peu de chance de durée. Il remarquait avec beaucoup de sens qu'elle allait avoir pour première ennemie la noblesse tout entière, laquelle était aussi détestée que les Espagnols, et qui, par l'état de suspicion dans lequel on la tenait, serait infailliblement portée à conspirer en faveur de ces derniers. Cette division des grands et du peuple créerait sans doute de sérieux embarras à l'intervention française. Depuis quelque temps déjà, le Cabinet, convaincu des périls qu'entraînerait l'acceptation directe de la couronne des Deux-Siciles par Louis XIV, penchait à refuser ce don, au cas qu'il fût fait ; il préférait porter le choix des Napolitains sur un prince qu'on se bornerait à protéger, et qui, n'existant que par les secours de la France, lui serait un fidèle allié contre l'Espagne³. La proclamation de la république venait singulièrement contrarier ce plan. Il était impossible, ainsi que le remarquait judicieusement Brienne, *de ménager ensemblement le Pape et les grands, dont pourtant on avait besoin pour l'établissement d'un roi*⁴. De plus, n'allait-on pas se brouiller définitivement avec Innocent X ? Cela semblait fort à craindre. Le Pape était seigneur dominant de Naples, et, comme tel, il avait droit d'être blessé qu'on disposât sans son aveu d'un royaume dont il avait la

¹ C'est en s'appuyant sur le dire du P. Bougeant, que M. Henri Martin prétend (t. XII, p. 250 de son *Histoire de France*) qu'on avait jugé à Paris que l'ambassadeur de France était allé trop vite en reconnaissant la République napolitaine. Ce n'est pas pour avoir reconnu cette république, mais pour avoir prêté les mains au départ précipité du duc de Guise, que Fontenay, comme on le verra plus loin, s'attira des reproches de son Gouvernement.

² On trouve parmi les documents publiés en tête des *Mémoires du comte de Modène*, édition de 1827, deux lettres du roi de France au peuple de Naples, datées l'une et l'autre du 29 novembre 1647. La date de la seconde est certainement erronée. Le roi parle, dans cette lettre, d'une tempête qui assaillit la flotte française après son départ, et qui força le duc de Richelieu de laisser à Livourne et à Porto-Longone ceux de ses vaisseaux qui avaient été le plus maltraités. La flotte française n'ayant quitté les côtes de Provence que le 26 novembre, la nouvelle de ce sinistre ne pouvait être parvenue à Paris le 29.

³ Ce sont les termes d'une dépêche de Brienne au marquis de Fontenay, en date du 20 novembre 1647.

⁴ Dépêche de Brienne à Fontenay, en date du 26 novembre.

suzeraineté, et cela dans un moment où il venait d'acquérir des titres particuliers à la bienveillance de la France, en accordant enfin le chapeau rouge au frère du premier ministre¹.

Pour résoudre ces difficultés, le Conseil royal fut convoqué, et de ses délibérations sortit un long factum dans lequel toutes les questions soulevées par la révolution de Naples étaient examinées et approfondies. L'exacte situation de ce royaume y était établie avec soin, les chances de dissolution de la république naissante signalées avec perspicacité, le programme à suivre indiqué. Ce curieux Mémoire, signé de Louis XIV, et qui n'occupe pas moins de quarante-deux pages, dut être l'objet de longues méditations, et l'on mit sans doute plusieurs jours à le rédiger ; car il offre, dans ses dernières pages, la trace d'un revirement d'idées dont nous aurons à rechercher les causes. De plus, il est facile d'établir que, bien qu'il soit daté du 28 novembre, il dut être terminé avant cette époque, car on s'aperçoit en le lisant que ses rédacteurs ignoraient le départ du duc de Guise, bien qu'une dépêche de Brienne, en date de ce même jour, 28 novembre, prouve qu'à cette date, la nouvelle de ce départ était parvenue à Paris².

Jusqu'à présent, la conduite des chefs de la flotte française et celle des agents de Mazarin envoyés à Naples, a été jugée presque uniquement sur les affirmations et les accusations passionnées du duc de Guise. Cet important et décisif document permet aujourd'hui de l'apprécier d'après les instructions mêmes émanées de Paris, et d'attribuer à chacun sa juste part de responsabilité dans les échecs entraînés par le conflit qui s'éleva entre le jeune prince et les émissaires de Mazarin.

Dans ce Mémoire, le Cabinet pose d'abord en principe que le seul but de la France, en favorisant la révolte de Naples, doit être de contraindre les Espagnols à la paix, non de s'agrandir. C'est là, en effet, le point de vue principal, le mobile qui déterminait toute la conduite du ministère dans cette affaire pendant les sept premiers mois qui suivirent le soulèvement. Jusqu'à la fin de janvier 1648, Mazarin et les secrétaires d'État placés sous ses ordres ne virent, dans cette révolution qui menaçait de faire perdre à l'Espagne sa plus belle conquête, qu'un moyen de peser sur les négociations de Munster, et d'amener cette puissance à conclure la paix à des conditions avantageuses pour la France. Ils ne changèrent de vues qu'au moment où toute espérance d'arrangement fut perdue, et quand notre intervention directe et décisive ne leur sembla plus un empêchement à une paix regardée comme impossible.

Sans faire grand fonds sur les dispositions d'un peuple dont ils connaissaient la mobilité, les conseillers de Louis XIV pensaient donc, nous copions leurs expressions, qu'il y aurait beaucoup d'imprudences à ne pas apporter tout ce qui dépendrait de nos soins, tout ce qui serait en notre pouvoir pour essayer de faire perdre à nos ennemis le plus beau fleuron de leur monarchie, qu'ils nous détenaient injustement.... — C'est, disaient-ils, l'Inde véritable d'où ils ont tiré les hommes et l'argent pour faire tant de mal à la France et pour tenter l'oppression des autres princes, ayant toujours en tête leur grand dessein de monarchie universelle. Mais ils se hâtaient d'ajouter que Sa Majesté n'était portée en cela d'aucun dessein de s'agrandir ni d'étendre sa domination, mais que toute sa visée était d'ôter de plus en plus à ses ennemis les moyens de lui

¹ Il fut élu le 7 octobre et prit le titre de cardinal de Sainte-Cécile.

² Nous parlons du départ et non du débarquement, qui ne fut connu que onze jours plus tard.

nuire à l'avenir, et de les forcer. de donner les mains à la paix, dont la chrétienté avait tant de besoin, et pour laquelle ils montraient une si manifeste aversion.

Le cabinet esquissait ensuite le plan général des opérations que notre armée aurait à accomplir après son arrivée à Naples. Les chefs devaient d'abord s'emparer de Baïa avec l'aide du peuple, afin d'avoir une retraite assurée pour nos vaisseaux, puis s'appliquer à nettoyer d'Espagnols Naples et les environs, et enfin essayer de venir à bout de Geta avec les forces populaires réunies à celles de nos troupes. Ce serait là le coup de partie et qui achèverait l'affaire de tout point.

Recommandation était faite de ne débarquer aucune soldatesque sans en être recherché par le peuple, et, ce cas échéant, de choisir les officiers et les soldats les plus sages et les mieux disciplinés, de les faire vivre en ordre et de châtier les fautes même légères ; car, si le peuple, voyant quelque désordre, se portait à en faire vengeance lui-même, deux batailles gagnées ne sauraient donner aux Espagnols tant d'avantages qu'un tel accident. — Cette vérité, ajoutaient les rédacteurs du Mémoire, n'est que trop justifiée par l'exemple de ce qui se passe en Sicile, où l'on n'appelle pas les Français par crainte de la vengeance des Vêpres siciliennes, et cette considération est la meilleure des citadelles des Espagnols dans cette île.

Le roi abordait ensuite la question brûlante, celle qui engageait le plus notre responsabilité. La République nouvelle avait-elle chance de vivre ? En cas de négative, sur quelle tête devait-on essayer de faire tomber la couronne de Naples ?

Le Mémoire tranche nettement la première question. La République est formellement jugée impraticable : l'humeur des Napolitains n'y a aucun rapport ; la division et les animosités qui sont entre le peuple et la noblesse la précipiteraient vite vers sa ruine. D'ailleurs, les autres grandes villes du royaume consentiraient-elles à s'assujettir à celle de Naples ? Pour asseoir la République, disaient avec un grand sens les rédacteurs de ces instructions, quand il faut combattre longtemps avant de gagner la liberté, il est comme impossible qu'on puisse jamais faire rien de bien si l'assiette du pays n'est pas favorable. Il faut que ce soit ou montagnes comme la Suisse, ou marécages comme la Hollande. La révolte des Pays-Bas commença par le Brabant ; et cependant le Brabant est encore en possession des Espagnols, parce que c'est un pays plat et ouvert.

A quelles mains la nouvelle République confierait-elle le commandement de ses armées de terre et de mer ? L'exemple de Fairfax, sa conduite envers le Parlement d'Angleterre, dont il commandait l'armée, ne lui ferait-il point de peur ? Choisirait-elle son général et ses autres officiers de guerre parmi le peuple, qui ne saurait en fournir de bien expérimentés ? Le fussent-ils, quelles garanties aurait-elle que l'argent de l'Espagne n'arriverait jamais à les corrompre ? Prendrait-elle enfin ce chef et ces officiers dans les rangs de la noblesse, après avoir déjà éprouvé à ses dépens le danger de mettre des gentilshommes à sa tête ?

Le cabinet français pensait donc que la République napolitaine n'était pas née viable, et que ses auteurs reconnaîtraient bientôt d'eux-mêmes la nécessité de choisir un hi, qui achevât, par sa valeur personnelle, ce que le peuple avait commencé, et qui parvînt, par sa sage conduite, à pacifier le royaume.

Il établissait ensuite les raisons qui portaient le souverain de la France à refuser l'offre qui lui serait très-probablement faite de la couronne des Deux-Siciles, et à

préférer l'élection d'un roi placé sous sa protection. Ces raisons, il faut le dire, étaient pleines de force, et les historiens qui blâment durement Mazarin d'avoir négligé la chance d'agrandissement offerte à la France, feront bien de les méditer.

La première, quoique peu flatteuse pour notre amour-propre national, n'en pas moins très-sérieuse et l'événement en a plus d'une fois attesté l'exactitude.

En général, était-il dit, toutes conquêtes, quand elles sont éloignées, sont malaisées à conserver et la nation française, sur les autres, a toujours été accusée de savoir aussi mal garder au loin que bien acquérir partout. Si les Espagnols, dont l'humeur et les coutumes approchent bien plus de celles des Italiens que les nôtres, ont tant de peine à se maintenir dans la possession de ce royaume-là, quoy qu'ils y soient habituez depuis plus d'un siècle, la Fiance s'y conserveroit beaucoup moins, en des temps qui seront maintenant plus difficiles, après que les peuples auront reconnu par l'expérience qu'ils viendroient de faire qu'il est en leur pouvoir de se donner tels maîtres qu'ils veulent.

Le Mémoire passait ensuite à des considérations d'un intérêt moins général. Quel effet l'acceptation de la couronne de Naples par le roi produirait-elle sur les autres souverains, en particulier sur ceux d'Italie ? Combien de jalousies et de ligués cet accroissement de puissance n'allait-il pas exciter, et surtout quel obstacle n'apporterait-il pas à la conclusion de la paix qui était le but principal et le souhait le plus ardent du roi et de tout le pays ! Tous ces inconvénients disparaissaient si le choix des Napolitains se portait sur un prince autre que le roi de France, mais vivant sous sa protection.

Puisque la République n'avait aucune chance de durée, il arriverait infailliblement de deux choses l'une : ou bien, et c'était l'hypothèse la plus vraisemblable, les Napolitains se donneraient à la France en vue des puissants secours qu'ils pouvaient en attendre, et alors il serait facile, si on le jugeait plus avantageux à nos intérêts, de les déterminer à accepter de nos mains un roi particulier. Par là, la France recueillerait la gloire d'une modération dont il existe peu d'exemples, en même temps que l'avantage de s'attacher fortement un prince qui ne tiendrait sa couronne que notre généreux désintéressement ; ou bien Naples choisirait de suite, et d'elle-même, un roi autre que le souverain de la France, et, dans ce cas, le cabinet recommandait à nos ambassadeurs d'appuyer et de porter les intérêts des princes de la maison royale¹. Que si, pour des raisons impossibles à prévoir, ce projet rencontrait des obstacles insurmontables, nos agents étaient invités à servir le duc Charles de Lorraine, afin que la juste acquisition que la France venait de faire de ses États fût de plus en plus affermie par le nouveau consentement que ce prince et ceux de sa maison donneraient par là à cette acquisition. Enfin, en cas quo les Napolitains préférassent un roi italien, le cabinet recommandait d'appuyer le prince Thomas de Savoie, notre allié, celui

¹ Que croire, après ces instructions si précises, des affirmations, si souvent copiées et reproduites, du duc de Guise, qui prétend (*Mémoires*, coll. Petitot, t. LV, p. 350) qu'ayant offert à l'abbé Baschi, envoyé de France, de faire tomber la couronne de Naples entre les mains de Louis XIV, où, si ce prince ne l'agréait pas pour lui, de la mettre sur la tête de Monsieur, frère du roi, ou du duc d'Orléans, il lui fut répondu qu'on n'avait aucune instruction particulière sur ce sujet, et que, pourvu que les Espagnols perdissent le royaume de Naples, il était indifférent à qui il tombât ?

auquel, comme on l'a vu, l'on avait d'abord songé pour le commandement de l'armée navale.

Du reste, le gouvernement français gardait le silence le plus absolu sur les espérances secrètes du duc de Guise, qui ne pouvaient pourtant lui être inconnues. De ses prétendus droits, de son avènement au trône, il n'en était pas même question. Ce prince avait assuré qu'il n'irait à Naples que pour ranger ce royaume sous les lois de la France. On prenait, ou l'on feignait de prendre cette affirmation très au sérieux, et l'on n'admettait pas qu'il pût jouer un autre rôle que celui de général des armées de la nouvelle République. Encore ne le croyait-on pas apte à remplir cette charge difficile sans être entouré de conseillers expérimentés et dévoués à la France. Il faut citer en entier cette partie des instructions, qui explique la conduite que tint l'abbé Baschi à son arrivée à Naples. Elle fut la source des différends qui s'élevèrent entre cet agent de Mazarin et le duc de Guise, et l'origine du coup hardi par lequel ce dernier mit fin à la situation dépendante et équivoque où on le plaçait :

Si le peuple de Naples persiste à vouloir M. le duc de Guise pour général de ses armées, que ledit sieur duc soit en état d'y aller et en disposition de se hasarder parmi eux. ledit sieur ambassadeur prendra grand soin de le bien instruire de la conduite qu'il devra tenir. Sa Majesté désire aussi que l'abbé de Saint-Nicolas l'accompagne et que ledit sieur duc se conduise entièrement d'après ses conseils dans toutes les occurrences et affaires où le temps ne permettra pas de communiquer avec ledit sieur ambassadeur et d'en attendre la réponse. Et comme, pendant que l'armée navale séjournera à Naples, le bailli de Vallancey et l'abbé de Saint-Nicolas traiteront les affaires et prendront les résolutions conjointement, sous la direction dudit sieur ambassadeur quand il y aura temps de les lui communiquer, Sa Majesté entend qu'ils prennent aussi grand soin d'assister de leurs conseils ledit sieur duc de Guise, ne doutant point qu'il n'y défère beaucoup de son côté, soit pour le cas qu'il fera de leur suffisance et de leur affection, soit parce qu'il ne lui diront rien qu'il ne doive prendre pour estre l'intention de Sa Majesté, qu'elle fait entendre audit sieur ambassadeur par le présent Mémoire, afin qu'il la fasse savoir auxdits bailli et abbé et règle là-dessus leur conduite.

Le Mémoire ajoutait qu'on avait fait expédier deux pouvoirs pour traiter avec le peuple de Naples, l'un au marquis de Fontenay lui-même, l'autre au bailli de Valençay et à l'abbé de Saint-Nicolas, avec pouvoir à ces deux derniers d'agir conjointement ou séparément, mais, toutefois, sous la direction de Fontenay, aux sentiments duquel ils avaient ordre de se conformer¹.

Ainsi, le duc de Guise était d'avance placé en état de suspicion. On lui donnait des guides et des surveillants, on investissait ces derniers du droit de traiter avec les Napolitains, sans même prendre son avis. Il était impossible qu'une âme fière, bouillante et facile à irriter, comme était celle de Guise, ne fût pas indignée d'une si injurieuse défiance. Il y avait, certes, imprudence à ne pas traiter avec plus de ménagement l'homme qui disposait à son gré des volontés de la

¹ Ces pouvoirs ont été publiés en tête des *Mémoires du comte de Modène*, édition de 1827, t. In, p. 131. Ils portent la date du 30 novembre.

multitude, et l'on verra tout à l'heure quelles funestes conséquences entraîna cette méfiance du cabinet français. Disons de suite ici que le marquis de Fontenay, brouillé avec l'abbé de Saint-Nicolas, ne lui communiqua point les dépêches de sa Cour, en sorte que ce dernier ne se rendit point à Naples¹. Il fut remplacé par un familier du cardinal Michel Mazarin, qui partageait, avec Fontenay-Mareuil, le secret des négociations diplomatiques relatives aux affaires des Deux-Siciles.

On avait prévu le cas, qui justement se réalisa, où les Napolitains ne seraient pas d'avis de se donner au roi et préféreraient se former en République. Ce cas échéant, les ministres de France devaient leur persuader d'élire un Sénat composé de deux ou trois cents membres, afin, était-il dit, qu'un grand nombre de citoyens eût part à l'honneur et que le peuple eût ainsi plus de créance en eux, voyant qu'il serait malaisé aux ennemis d'en corrompre tant à la fois. Cette idée d'un Sénat fut une des armes les plus puissantes que les ennemis de Guise employèrent contre lui. Il dut la combattre par des raisons sérieuses et pratiques, et l'on va voir quelle peine il eut à éviter le coup mortel qu'une assemblée souveraine eût porté à son autorité encore si mal assise.

En résumé, intervention dans la Révolution napolitaine, non pour s'agrandir, mais en vue de contraindre l'Espagne à une paix avantageuse pour nous ; mise en œuvre de tous les moyens propres à détacher Naples de cette couronne ; acceptation du trône par le roi de France, mais avec faculté, par lui réservée, d'y placer immédiatement un prince de son choix ; élection d'un Sénat dans le cas où la République naissante aurait la vie plus dure qu'on ne le supposait ; défiance envers le duc de Guise ; recommandation de ne pas le laisser sortir de son rôle de général des armées de la nouvelle République ; pouvoir donné aux agents de la France de traiter avec les révoltés sans sa participation, tels étaient les points principaux dans lesquels se résumaient les vues de Mazarin et des secrétaires d'État placés sous ses ordres à la fin de novembre 1647.

Emportés par la logique de la situation, ces hommes d'État avaient, comme on le voit, autorisé le marquis de Fontenay ou ses représentants à traiter avec le peuple de Naples, c'est-à-dire à régler la nature et l'importance des secours qui lui seraient donnés et à établir, d'un commun accord avec lui, la forme de gouvernement et le chef qu'il conviendrait à ce pays d'adopter. Toutefois, une recommandation bien curieuse avait été faite aux plénipotentiaires. C'était de ne point promettre aux Napolitains de les faire comprendre dans le traité de paix qui se négociait avec l'Espagne, et d'éviter soigneusement tout engagement sur ce point.

Au moment de faire apposer au bas de ces longues instructions la signature royale, Mazarin ne trouva point sans doute cette recommandation suffisante. Il ajouta au Mémoire une restriction qui en bouleversait toute l'économie et qui, trahissant les incertitudes du cabinet, devait jeter les plénipotentiaires dans la plus grande perplexité. Les termes mêmes dans lesquelles cette dernière réserve était formulée montrent clairement à quels doutes et à quelles irrésolutions l'esprit du premier ministre était en proie.

Depuis ce Mémoire achevé, on a considéré que peut-être il seroit plus à propos que lesdits sieurs ambassadeur, bailly et abbé différassent sous divers prétextes de faire aucun traité avec les

¹ *Mémoires de l'abbé Arnauld*, coll. Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 262.

Napolitains, attendant que les affaires fussent plus avancées, si ce n'est que, dès à présent, ils voulaient eslire un roy particulier. Hors de cela, le peuple persistant dans sa pensée de république, ils pourraient remettre ledit traité aux ambassadeurs que le peuple a dit vouloir envoyer à la Cour dès que notre armée navale serait arrivée, d'autant que, voyant plus clair dans la suite, on pourrait prendre après des mesures plus certaines, et faire toutes choses avec plus de fondement et sans courir fortune de rien gater en la négociation de la paix ; parce que, dans cet intervalle de temps, on verra si la crainte de perdre ce royaume pourra porter les Espagnols à la conclure ; au lieu qu'autrement, les Napolitains se donnant à nous, il seroit malaisé que nous pussions nous empêcher de nous engager à les défendre, et notamment s'ils nous remettaient les châteaux entre les mains.

En transmettant au marquis de Fontenay le long Mémoire que nous venons d'analyser, Brienne découvrait le fond de la pensée du cabinet avec une franchise dépouillée de tout voile et qui frisait le cynisme. Il renouvelait la recommandation de temporiser et de laisser à la France, avant qu'elle reçut en sa protection les Napolitains, le temps de voir leur sort se fixer ; *car*, ajoutait-il, *si la paix se pouvait conclure pendant que leur fortune est incertaine, nous aurions tiré le fruit de leur révolte et nous éviterions le blâme auquel nous demeurerions exposés si, après les avoir reçus sous notre protection, nous les abandonnions.*

Certes, la politique dont ces lignes témoignent n'était ni franche ni loyale. Il est même douteux qu'elle fut habile. C'est surtout quand on a affaire aux révolutions qu'il faut se décider vite et que le temps perdu ne se retrouve pas. Mais les historiens étui reprochent sévèrement à Mazarin ses temporisations dans cette grave occurrence oublient trop les embarras et les complications de toutes sortes au milieu desquels il se débattait alors.

Après trente ans d'une guerre qui avait dévoré toutes nos ressources, la paix était devenue le vœu général, un de ces besoins publics auxquels un gouvernement ne résiste pas impunément. La France était épuisée ; l'argent manquait pour l'entretien des troupes ; les pays mêmes sur lesquels vivaient nos armées étaient ruinés à ce point que le pillage y était devenu une ressource illusoire. Nos échecs répétés devant Lérida ; la mort de Gassion ; les Catalans, qui se tournaient contre nous, sachant qu'au congrès de Munster, Mazarin offrait de les vendre ; l'Aragon qui armait pour les aider ; la défection imminente de nos alliés qui menaçaient, si nous ne nous prêtions à un arrangement général, de conclure des traités de paix particuliers et de nous laisser seuls en face de l'Espagne ; les insolences de Condé, plus exigeant après chaque victoire et qui, sans la paix, devenait un maître insupportable ; les discordes intérieures ; la Fronde à son début et déjà menaçante, c'étaient là sans contredit de graves considérations et qui devaient faire hésiter le chef du gouvernement à intervenir à la légère dans une affaire trouble et pleine d'incertitudes comme était la révolte de Naples, au risque d'être contraint à se retirer honteusement en abandonnant aux vengeances de l'Espagne les malheureux que leur foi dans nos promesses aurait compromis.

IV

La nouvelle de l'heureux débarquement du duc de Guise sous le feu de la flotte espagnole parvint à Paris le 9 décembre ; elle y causa plus de mécontentement encore que de surprise. Il s'en fallut peu que le marquis de Fontenay ne fut blâmé pour avoir prêté les mains à cette entreprise, qui pouvait précipiter les événements et forcer le gouvernement français à sortir plus tôt qu'il ne l'aurait voulu de l'état d'expectative où il s'était placé. On lui savait surtout mauvais gré d'avoir hâté par ses efforts et ses représentations le départ du prince, et Brienne, qui lui était dévoué, dut s'employer pour faire agréer sa justification au chef du cabinet¹. Guise était parti seul, sans aucun des conseils qu'on prétendait lui imposer pour tempérer sa fougue et les capricieux écarts de son esprit aventureux. Cette révolution, qu'on s'était flatté de modérer et de diriger, allait maintenant obéir à un courant nouveau, dont il était impossible de mesurer la force et la direction, car Mazarin était trop peu sincère lui-même pour croire à la sincérité des autres et trop peu désintéressé pour admettre qu'un homme aussi ambitieux que le duc de Guise se fût allé jeter en de tels périls sans arrière-pensée et dans l'unique dessein de servir les intérêts du roi. Aussi, refusa-t-il d'abord de ratifier les promesses que le marquis de Fontenay avait faites au jeune prince au moment du départ de ce dernier, et même de l'aider d'aucun subside.

Le 16 décembre, Brienne écrivait à cet ambassadeur : *J'avais bien prévu qu'il serait à propos de disposer le roi à assister M. de Guise, et j'en avois fait l'ouverture, mais j'ai trouvé les plus sages dans un autre sentiment, leur semblant qu'il devoit suffire de prier madame sa mère de s'y porter, ce qui sera pour réussir.*

Il était impossible de mieux marquer que l'entreprise du jeune conquérant était considérée comme une affaire privée, qui n'intéressait que sa famille et où l'État n'avait rien à voir. C'était là, il faut le dire, une appréciation très-fausse de la situation. Que Guise eût trop précipité les choses, qu'il nourrit ou non des desseins ambitieux, contre lesquels du reste il protestait, il n'en était pas moins vrai qu'il était parti encouragé et stimulé par les représentants de la France à Rome et après en avoir obtenu la permission de Mazarin lui-même. D'ailleurs les événements marchaient ; le prince déployait, dans les premières mesures par lesquelles il chercha, aussitôt après son arrivée, à asseoir son autorité et à ramener l'ordre, une capacité militaire et même un esprit politique qu'on était loin d'attendre de lui. Il semble donc que la Cour de France n'avait rien de mieux à faire que de l'aider de tout son pouvoir, au moins tant qu'il resterait dans les limites tracées par ses propres engagements et par les instructions de notre cabinet. Mais il était écrit que, dans cette malheureuse affaire, l'irrésolution, les demi-mesures, la duplicité, le manque de netteté dans les vues, paralysaient les tentatives en apparence les plus rationnelles et les plus faciles à réaliser.

Retardée par une tempête, la flotte française n'apparut dans les eaux de Naples que le 18 décembre, un mois après Guise, et quand ce prince était déjà aux prises avec les difficultés inséparables de l'établissement de tout gouvernement

¹ Brienne répondit aux justifications présentées par le marquis de Fontenay : *On convient avec vous de cette vérité, que la présence du prince était nécessaire pour conforter les bons et empêcher que les mal affectionnez ne retirassent les peuples de l'engagement qu'ils ont pris. (Dépêche du 16 décembre 1647.)*

nouveau. Chose plus malheureuse encore, cette flotte, attendue par toute la population avec une impatience fébrile, n'apportait presque rien de ce qu'on comptait recevoir, rien de ce qui était nécessaire pour faire prendre patience à un peuple affamé et manquant de tout. Loin d'être en état de fournir des vivres aux révoltés, elle n'avait pas même ceux qui étaient nécessaires à sa propre subsistance, et Brienne l'avoue dans une dépêche¹.

Quelle était la cause d'une telle incurie ? Comment Mazarin qui, au mois d'octobre, promettait de fournir des grains aux peuples de Naples et en faisait faire des approvisionnements dans les villes du littoral de la Méditerranée² ; put-il laisser partir la flotte sans provisions, au risque de perdre tous les avantages qu'on devait attendre de son intervention ? Cette faute lui a été bien des fois reprochée et elle vaut la peine qu'on s'y arrête.

Il faut dire d'abord que l'équipement de notre flotte se fit fort à la hâte, par le désir qu'on avait de joindre celle d'Espagne avant qu'elle fût en état de combattre. On partit si vite que personne n'eut le temps de se pourvoir d'argent, chose alors beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui. **En mettant tout le monde à contribution**, disait l'abbé Baschi, **on n'eût pas réuni cent pistoles**³. Voilà pour les ressources des particuliers. Les fonds envoyés par le Gouvernement consistaient en cinq cent mille francs de lettres de change sur Gènes, qu'on n'eut pas le temps d'escompter dans cette ville et qu'il fut impossible de placer à Naples. Quant aux grains, le duc de Richelieu, en partant, se borna à laisser l'ordre d'en charger en Provence quelques vaisseaux, lesquels n'arrivèrent pas même à temps pour sauver l'armée de la famine⁴. On s'était dit qu'on en trouverait à Naples.

Tout le monde, les ministres aussi bien que les chefs de la flottes se faisait illusion sur les forces de l'insurrection, ainsi que sur les ressources dont elle disposait, et cette erreur, qui devait avoir de si fatales conséquences, provenait du fait de Guise lui-même. Ce prince avait cru sur parole les envoyés napolitains affirmant que la nouvelle République comptait cent cinquante mille hommes sous les armes et était abondamment pourvue de munitions de toute espèce ; il avait fait partager ces illusions aux ambassadeurs de France à Rome, qui les avait communiquées à leur Gouvernement.

Le ministère croyait si bien aux dires du prince touchant les abondantes provisions qu'on trouverait à Naples, que, le 16 décembre, il recommandait à ses agents de faire en sorte que les Napolitains fournissent l'armée navale pendant tout l'hiver de ce qui était nécessaire à son entretien⁵. C'était Naples, au contraire, qu'il eût fallu nourrir et pourvoir de toute espèce de munitions. Lorsque le duc de Guise y arriva, il n'y trouva que pour quinze jours de pain ; il n'y avait d'autre poudre que les quelques barils qu'il apportait, et à peine restait-il cinq mille hommes sous les armes ; le reste du peuple, harassé de fatigue, refusait le service. La ville, affamée et presque sans défense, attendait avec

¹ Dépêche de Brienne, du 17 janvier 1648.

² Dépêche du même, en date du 18 octobre 1647. On y lit : **Elle (Sa Majesté) a ordonné qu'il en fût fait achapt (de grains), et qu'on dressast des magasinaz ez villes d'où plus commodément on leur en pouroit fournir.**

³ *Mémoires de Guise*, coll. Petitot, 2e série, LV, p. 327.

⁴ *Mémoires de Guise*, coll. Petitot, 2e série, LV, p. 307.

⁵ Deuxième dépêche de Brienne, en date du 16 décembre.

impatience les vivres, la poudre, les armes et les troupes que Guise avait promis, et que la flotte, disait-il, devait apporter.

Ainsi le prince avait trompé les Napolitains en même temps que ceux-ci l'abusaient lui-même, en sorte que les insurgés et leur chef souffraient, en fin de compte, de ce double mensonge, que le ministère français ne sut pas ou ne voulut pas apercevoir.

Toutefois, ni la confiance qu'on put accorder aux dires mensongers du duc de Guise, ni l'empressement qu'on mit à faire partir la flotte n'expliquent suffisamment l'incurie de Mazarin dans une circonstance si grave. Il pouvait se faire, en effet, que notre armée, en arrivant à Naples, trouvât les habitants hostiles à notre intervention : ces sortes de revirements ne sont pas rares dans les révolutions, et la plus vulgaire prudence exige qu'on les prévoie. Il pouvait se faire encore qu'on arrivât après le triomphe des Espagnols et la réduction des rebelles, et, dès lors, l'armée n'ayant plus à compter sur les ressources fournies par les territoires envahis, on devait se mettre en mesure de la faire vivre pendant tout le temps que durerait l'occupation. La véritable explication de la conduite du ministère français et du peu de soin qu'il prit de pourvoir la flotte de tout ce qui était nécessaire tant à sa propre subsistance qu'à celle des insurgés, nous est fournie par l'étude attentive du Mémoire signé de Louis XIV, que nous analysons tout à l'heure, et par les dépêches de Brienne, qui lui sont immédiatement postérieures.

Mazarin, on l'a vu, croyait peu à la possibilité d'arracher Naples au joug de l'Espagne, encore moins à l'utilité d'y fonder un établissement durable. Persuadé, non sans raison, que la noblesse napolitaine était hostile à l'insurrection, convaincu que, sans son concours, on ne parviendrait pas plus à faire vivre la République qu'à établir une royauté nouvelle, il répugnait à prodiguer l'or et le sang de la France dans une expédition dont l'heureuse issue lui semblait plus que problématique.

Sans doute, il eût vu avec plaisir l'Espagne perdant les Deux-Siciles, comme elle avait déjà perdu le Portugal et la Catalogne, mais le soin de la pacification générale passait dans son esprit bien avant cette douteuse éventualité. Il tenait moins à ruiner la domination espagnole qu'à la mettre assez en péril pour que Philippe IV, contraint d'employer ses troupes dans les pays insurgés, fût amené à accepter la paix, qu'il repoussait depuis si longtemps. Pour ce but important, mais limité, il n'était pas besoin d'une occupation durable ; un coup de main heureux suffisait. Que la flotte française arrivât à joindre celle d'Espagne ; qu'elle parvînt à la défaire ou seulement à la disperser ; que le peuple de Naples, aidé de deux mille hommes bien disciplinés qu'on mettrait à terre, réussît à emporter les châteaux¹, et l'on pouvait être assuré que l'Espagne, obligée de concentrer dans ces contrées une forte partie des troupes, déjà trop peu nombreuses, disséminées en Catalogne, en Flandre et en Italie, se montrerait moins hostile aux propositions des plénipotentiaires français réunis à Munster. Le 24 janvier 1648, Brienne mandait ce qui suit au marquis de Fontenay :

Messieurs les plénipotentiaires ont charge, s'ils ne concluent la paix en peu de jours, de faire connaître que Sa Majesté sera embarquée en la protection des Napolitains. et, si la fortune nous

¹ C'est là une recommandation sur laquelle le cabinet français revient avec insistance, et notamment dans une dépêche de Brienne, en date du 10 janvier 1648.

en dit de ce côté-lit avant la conclusion du traité et la ratification d'iceluy. de déclarer que nous ne serons point obligés à ce que nous promettons à présent.... Ainsi la paix ou la continuation de la guerre sera déclarée en peu de jours....

Je ne m'explique pas davantage avec vous sur cette matière, parce que je vous ai déjà donné information de ce qui se passe à Munster, et avec toute sorte d'ouverture d'esprit, parce que je suis bien assuré que vous n'en donnez coignoissance à qui que ce soit, *et vous jugez bien quel mauvais effect cela feroit sur les Napolitains s'ils avoient pénétré que nous sommes en pensée de les abandonner* ; mais j'ay jugé qu'il ne falloit pas vous desguiser nostre sentiment, de crainte que vous ne vous engageassiez, avec ces mesmes Napolitains, au delà de ce qui seroit à désirer et au delà de ce qui est porté par le Mémoire qui vous a esté adressé pour régler votre conduite avec eux¹.

Ainsi les secours promis aux Napolitains n'étaient qu'un leurre. Les amuser par un semblant de traité dont on retarderait autant que possible la conclusion, les lancer en avant sans s'engager avec eux, rester maître de leur retirer tout appui sans qu'ils eussent même le droit de se plaindre d'un manque de foi, tel était le plan du cabinet français. Avec une indifférence cynique, sans se soucier autrement de ce qu'il adviendrait du duc de Guise, Mazarin méditait de les abandonner aux vengeances de Philippe IV, si l'effroi de notre intervention était suffisant pour pousser ce prince à conclure promptement la paix. Cette secrète et déloyale intention paraîtra sans doute hors de toute contestation si l'on a lu avec soin les documents authentiques que nous venons de produire. Elle est la clef de toute la politique de Mazarin dans la première période de la révolte de Naples, clans celle qui s'étend jusqu'au commencement de février 1648.

Cette politique pouvait se résumer en deux points : faire perdre, s'il était possible, la couronne de Naples à l'Espagne par le fait seul des Napolitains, en ne nous mêlant à l'événement que dans la moindre mesure possible, sans nous lier envers eux et de façon à pouvoir toujours leur retirer notre concours. Puis, s'il nous fallait absolument agir d'une façon directe et décisive, mettre tout en œuvre pour persuader aux insurgés de renoncer à l'état républicain, et d'offrir la couronne de leur pays au roi de France, qui en disposerait à son gré. Par suite et comme conséquence naturelle de ce plan, miner souterrainement le duc de Guise, s'il manifestait des vues ambitieuses contraires à nos desseins. Sans doute, et nous l'avons indiqué déjà, cette politique ne faisait preuve ni de loyauté, ni de hardiesse, mais elle était, sinon commandée, au moins excusée par les circonstances difficiles où se trouvait le gouvernement français. Il reste à montrer quels tristes fruits elle porta.

¹ Dans cette même dépêche, Brienne constate l'entier dévouement que le Pape et son entourage manifestaient pour la cause de l'Espagne. Notre ambassadeur n'avait pu obtenir la traite des grains du Ferrarais, qui était nécessaire pour faire vivre les troupes que la France avait alors en Lombardie. En même temps qu'il nous refusait cette faveur, Innocent X permettait à Philippe IV de faire des levées dans l'État ecclésiastique, et d'en tirer tout ce qu'exigeait la défense du royaume de Naples.

V

La flotte française en arrivant à Naples, portait à son bord un Romain embarqué pendant le passage, l'abbé Baschi, familier de Michel Mazarin, son domestique, comme on disait alors. Mis au courant, par son maître et par Fontenay-Mareuil, des secrètes instructions du cabinet français, il était fort capable de les exécuter dans ce qu'elles avaient de subtil et de tortueux, mais trop peu osé pour se permettre des modifications appropriées aux circonstances. L'abbé Baschi était accrédité auprès de Messieurs de la République de Naples. Quant à Guise, considéré comme général des armées de cette République, l'envoyé des plénipotentiaires français était simplement chargé de lui communiquer les pensées du roi et de l'assister de ses conseils. Il ne devait traiter qu'avec le Chef du peuple.

Dès la première entrevue qu'il eut avec le prince, ce dernier ayant manifesté l'intention de prendre le commandement des troupes qu'on allait débarquer, l'abbé répondit froidement que l'armée et tous les secours étaient envoyés au peuple de Naples et devaient obéir à son principal chef. Le duc répliqua, avec une grande apparence de raison, que les secours et le commandement de l'armée étant chose qui regardaient la guerre, c'était à lui, général des armées de la République, qu'il appartenait d'en disposer. [Gennaro Annèse](#), repartit l'abbé, [est, ici, le seul chef et le généralissime ; jusqu'à présent, toutes les communications officielles ont eu lieu avec lui ; c'est donc à lui seul que je dois m'adresser.](#) Tout ce que le prince put dire de l'incapacité, de l'ignorance, de la grossièreté, du peu de crédit d'Annèse, ne parvint point à ébranler la résolution du diplomate romain. Guise, dans le but sans doute de justifier le parti violent qu'il adopta, prétend que l'abbé lui aurait dit en terminant : [Quand vous aurez fait voir votre autorité absolue dans la ville, que vous en êtes le maître et que l'on n'obéit qu'à vos ordres, l'on ne s'adressera plus qu'à vous ; mais, jusque-là, je ne puis m'empêcher de traiter, de la part du roi, avec celui qui a paru, jusqu'ici, avoir le principal commandement.](#)

Que ce langage perfide ait été tenu ou non, les faits restent, et il est certain qu'on mettait le duc de Guise dans une situation humiliante, dont il ne pouvait sortir que par un coup hardi. N'eût-il pas perdu tout prestige aux yeux des Napolitains, n'eût-il pas accepté le rôle le plus honteux et le plus ridicule, s'il eût laissé passer sous les ordres d'un autre les secours que lui-même avait promis et dont il s'était d'avance représenté comme le maître ? Et, puisque l'armée devait obéir au Chef de Naples, ne devait-il pas être tenté de se faire immédiatement décerner ce titre ?

C'est ce qu'il fit dès le lendemain de sa première entrevue avec l'abbé Baschi. L'armurier Gennaro Annèse, menacé de la potence, signa lui-même sa déchéance et se contenta de la seconde place dans le gouvernement. Quant à Guise, il se fit proclamer duc de la République pour cinq ans, et prit immédiatement possession de cette dignité (21 décembre 1647). Si l'agent français avait eu pour but de le forcer à dévoiler ses desseins, il y avait réussi au delà même de ses vœux. Le prince venait de brûler ses vaisseaux, car il était bien évident que le titre qu'il avait pris et qui lui conférait une véritable dictature, n'était qu'un acheminement à celui de roi, que d'imprudents amis parlaient déjà de lui décerner. Il avait désormais, pour adversaires, le parti républicain tout entier, tous ceux qui tenaient pour l'Espagne, Gennaro Annèse, qu'il avait mortellement offensé, et enfin le gouvernement français, dont sa promotion contrariait les plans.

Peut-être que si, au lieu d'un agent secondaire et à courte vue comme était l'abbé Baschi, la France avait eu pour représentant à Naples un diplomate d'un esprit mûr et élevé, tel que l'abbé de Saint-Nicolas, les choses auraient pris une marche toute différente de celle qu'on leur vit suivre. On eût compris qu'après tout, le coup d'État du duc faisait assez bien les affaires de la France. Peu importait, en effet, qui aurait Naples, pourvu que ce royaume échappât à l'Espagne. Au lieu donc de travailler à détruire l'autorité mal établie du nouveau - chef de la République napolitaine, on se fut appliqué à la consolider en le dirigeant bien et en lui inspirant des mesures prudentes et conciliatrices. Loin de s'aliéner l'esprit du prince, on l'eût ménagé ; on se fût servi de lui, sauf, plus tard, à substituer à sa dictature un gouvernement plus stable et mieux en harmonie avec les desseins de la Cour de France. Telle fut en effet, comme on le verra, la pensée de Mazarin lors. qu'il apprit la révolution gouvernementale accomplie par le duc de Guise, et tel fut aussi le plan qu'il adopta à la fin, mais trop tard. Malheureusement, il fallait trois semaines pour que cette nouvelle parvînt à Paris, il en fallait autant pour que les résolutions qu'elle inspirerait au ministre arrivassent à Naples. L'échec que subit la politique française dans cette affaire fut dû surtout à ces délais inévitables.

Initié et dévoué aux secrets desseins du cardinal de Sainte-Cécile, l'abbé Baschi savait que ce frère de Mazarin nourrissait l'espérance de se faire attribuer la vice-royauté de Naples, au lieu et place de celle de Catalogne, dont il refusait d'aller prendre possession. Guise assure même qu'une ouverture lui avait été faite dans ce sens. L'abbé l'aurait engagé à offrir la protection du royaume de Naples au nouveau cardinal, proposition que le prince aurait rejetée bien loin, **comme une idée folle et risible**¹. Baschi devait donc, pour servir les vues de son maître , nuire à l'homme qui s'attribuait la place que le frère de ce dernier ambitionnait. En agissant de la sorte, il croyait, d'ailleurs, entrer pleinement dans les idées de son gouvernement, dont l'intention était de mettre la couronne des Deux-Siciles à la disposition du roi de France. Le premier soin du diplomate romain fut donc de ruiner l'autorité du dictateur en relevant celle de Gennaro Annèse. Loin de chercher à réconcilier le duc avec son compétiteur, comme l'intérêt de la chose publique l'eût exigé, il s'appliqua à fomenter leur mésintelligence et à envenimer leurs rapports. Le terrain n'était que trop bien préparé.

Dès avant l'arrivée du duc, Annèse, prévoyant l'amoindrissement dont sa propre autorité était menacée, s'était efforcé de le desservir près des ministres de France à Rome et de le ruiner dans l'esprit de la populace. Il disait tout bas que l'ambition, plus que les ordres du roi, poussait ce prince à Naples ; que sa Maison était suspecte et même odieuse à la France, qui songeait plus à l'abaisser qu'à l'agrandir et ne favoriserait point un parti à la tête duquel il paraîtrait². Lorsque Guise l'eut dépouillé de l'autorité suprême, l'armurier parut se soumettre et accepter le fait accompli. A ce prix, il conserva le gouvernement du tourjon des Carmes, position importante, qui pouvait, à un moment donné, le rendre maître des événements. Mais il ne renonça point à l'espoir de se venger, et l'autorité qu'il conservait sur les dernières classes du peuple lui était un sûr garant que, tôt

¹ *Mémoires de Guise*, col. Petitot, t. LV, p. 330.

² *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 277.

ou tard, il en trouverait l'occasion. Le marquis de Fontenay-Mareuil, mis au courant de ses projets, eut le tort de les favoriser¹.

Annèse accueillit donc avec empressement les ouvertures de l'abbé Baschi, et tous deux complotèrent les moyens de perdre le dictateur. Oh peut lire, dans les *Mémoires de Guise*, le détail des intrigues et des complots qui furent alors dirigés contre son autorité et même contre sa vie. L'illustre narrateur impute formellement à l'émissaire de Mazarin d'avoir essayé de le faire tuer dans une émeute populaire, en l'accusant d'être le tyran de Naples et non le restaurateur de sa liberté, puis d'avoir tenté de le faire poignarder par une conjuration formée de dix-sept personnes, auxquelles l'abbé persuada que Naples n'avait point de secours à attendre de la cour de France tant que le prince serait à la tête de son gouvernement², et que, s'il restait dans cette ville, la flotte avait ordre de se retirer et d'abandonner les Napolitains à leurs seules ressources. Sans doute, il ne faut pas accueillir aveuglément des accusations dictées par le ressentiment et par le désir qu'éprouvait le prince de déclinier la responsabilité de l'échec qui mit fin à son entreprise ; il est difficile, toutefois, de n'y pas reconnaître un certain fonds de vérité. Il en est une au moins qui paraît bien établie.

Le parti républicain, par l'organe de Vincenzo d'Andrea, son chef principal, vint demander au duc de Naples la création d'un Sénat, sans l'avis duquel le dictateur ne pourrait rien entreprendre, demande embarrassante et grosse de périls. Si l'on se rappelle que cette élection d'un Sénat était l'une des recommandations faites par la cour de France dans le Mémoire dont nous avons donné l'analyse, on admettra volontiers que l'abbé Baschi ne fut point étranger à cette requête perfide et qui, chose singulière, paraît avoir été inspirée par l'Espagne en même temps que par la France. C'était une véritable arme à deux tranchants. En l'accueillant, le prince se liait les mains et abdiquait l'autorité absolue dans un moment où la dictature était une nécessité de salut public ; en la rejetant, comme il le fit, il donnait un beau champ à ses ennemis ; il les autorisait, en quelque sorte, à publier qu'il aspirait à la royauté et **nourrissait plutôt le dessein d'opprimer la ville et le royaume que de les tirer de captivité**³.

Les défiances et le mauvais vouloir que le coup d'État accompli par le duc de Guise inspirèrent à l'abbé Baschi, ainsi qu'aux chefs de la flotte, la rivalité que cet événement fit naître entre le prince et l'ancien chef de la République, eurent, sur l'issue de la Révolution napolitaine, l'influence la plus funeste. Le duc avait demandé quatre-vingts milliers de poudre ; on lui en promit trente-six : mais, sur cette quantité, six milliers seulement lui furent remis ; le reste fut envoyé au tourjon des Carmes, où commandait son ennemi. Il avait fait faire des pontons pour recevoir dix pièces de canon qu'on s'était engagé à lui livrer ; les officiers de l'armée les trouvèrent mal construits, et l'artillerie ne fut pas débarquée. Bien plus, le prince lui-même se vit forcé de refuser dix-huit cents hommes d'infanterie et deux compagnies de cavalerie, dont il avait pourtant grand besoin, parce qu'on ne lui donnait ni argent pour les soudoyer, ni provisions pour les nourrir, ce qui était les contraindre au pillage et attirer sur le duc le contrecoup des animosités que leurs déprédations n'eussent pas manqué de soulever.

¹ C'est ce qui résulte de deux dépêches de Brienne, en date des 14 et 28 février 1648, que nous citons plus loin ; c'est aussi ce dont Guise accuse notre ambassadeur en plusieurs endroits de ses *Mémoires*.

² *Mémoires de Guise*, col. Petitot, t. LV, p. 336.

³ *Mémoires de Guise*, loc. cit.

On comprend, à la rigueur, que l'agent de Mazarin ait refusé de fournir des secours qui devaient être employés à consolider un pouvoir que son gouvernement désirait plutôt renverser qu'établir. Ce qu'il est moins facile d'expliquer, c'est la conduite de la flotte.

L'intention formelle du cabinet français, on l'a vu par les dépêches que nous avons analysées, était qu'elle cherchât, par tous les moyens en son pouvoir, à joindre l'escadre espagnole, à la forcer d'accepter le combat et à la détruire s'il était possible. Cela ne pouvait avoir qu'une influence indirecte sur la consolidation de l'autorité absolue que Guise s'était arrogée, et devait être singulièrement utile au but que Mazarin poursuivait et qui était de contraindre l'Espagne à conclure la paix qu'elle repoussait depuis si longtemps. Comment donc expliquer le rôle expectant et presque négatif dans lequel les chefs de notre armée navale se renfermèrent ? Leurs hésitations, le peu d'avantages qu'ils tirèrent des forces considérables mises à leur disposition, et surtout leur prompt retour ont été, de la part des écrivains espagnols et des amis du duc de Guise, l'objet d'insinuations malveillantes et même d'accusations que beaucoup d'historiens français ont eu le tort d'accueillir sans preuves suffisantes. On a dit que, selon toute vraisemblance, les Français n'avaient point eu d'autre ordre que de paraître vers Naples, sans s'engager à une descente ou à un combat général ; que leur dessein secret n'avait été que d'exécuter l'entreprise qu'ils pratiquèrent sur le château de Baya, et que l'impunité des chefs de l'armée de France, après leur retour, faisait assez connaître que, s'ils n'avaient point combattu l'armée d'Espagne ni débarqué de secours pour les Napolitains, ils n'avaient point failli contre leurs ordres¹.

Précisant ces accusations, les Espagnols ont imputé aux chefs français d'avoir, le jour de leur arrivée, quand le vent était favorable, perdu le temps en vaines délibérations et laissé échapper l'occasion unique de détruire la flotte ennemie, encore hors de défense. Les partisans de Guise, et Guise lui-même ont reproduit cette accusation avec une grande force. Suivant les premiers, le prince, dès la première nouvelle qu'il eut de l'arrivée des Français dans le golfe de Naples, envoya une felouque pour faire savoir au duc de Richelieu que la flotte d'Espagne était alors dispersée par les rades de Castel-Novo, de Castel-del-Ovo. de Castellamare, de Nisida et du port de Baya, et que, s'il le voulait, il en pourrait brûler la plus grande partie et se rendre maître de l'autre. Les chefs de, l'armée française s'amuserent à tenir conseil alors qu'il fallait combattre et négligèrent ce jour-là une occasion qu'ils ne devaient plus retrouver, en perdant la faveur des vents et l'avantage de surprendre des vaisseaux encore sur le fer et dénués de soldats et de matelots².

Le duc de Guise dans ses *Mémoires*, ne mentionne point l'envoi de la felouque dont il vient d'être question, et l'on verra tout à l'heure qu'il ne put faire cet envoi ; il se borne à dire : La flotte d'Espagne étoit sur le fer, tous les vaisseaux démâtés et n'ayant personne dessus, de sorte que la nôtre, qui venait avec un vent frais, pouvait, sans nul péril, la brûler et la prendre quasi toute, sans qu'il pût échapper que fort peu de vaisseaux, lesquels auraient été inutiles, n'osant pas tenir la mer devant une armée puissante et victorieuse comme auroit été la nôtre. Je ne sais par quelle raison ce coup, si important et si facile, ne fut pas entrepris, dont les Espagnols ne se seraient jamais relevés ; mais au moins puis-

¹ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 298.

² *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 301.

je dire qu'ils m'ont avoué, dans ma prison, qu'ils n'ont jamais été si près de leur perte, qu'ils n'auroient jamais pu éviter si on refit voulu. Tous ceux qui montoient l'armée sont demeurés d'accord de cette vérité, sans que personne puisse donner ni de raison ni d'excuse de cette faute, ni savoir à quoi l'attribuer¹.

Le rapport officiel, adressé par le duc de Richelieu au cardinal de Mazarin répond en partie à ces accusations, mais, avant tout examen de ce document, on peut affirmer que la mission de la flotte ne se bornait pas, comme l'ont prétendu les écrivains espagnols, à une simple apparition dans les eaux de Naples.

Sur ce point important, les instructions, datées du 28 novembre 1647, dont nous avons donné l'analyse et qui sont signées de Louis XIV, répondent avec une entière précision. On y lit : *Il semble que la principale application de ceux qui commandent l'armée navale de Sa Majesté, en arrivant, devra estre de s'emparer de Raya avec l'aide du peuple, afin d'avoir une retraite assurée pour nos vaisseaux ; qu'après cela, ils doivent tacher de bien nettoyer Naples d'Espagnols et tous les environs, assistant le peuple de tout leur pouvoir, mais en la manière seulement qu'il voudra l'être. Il faudra voir aussi s'il y auroit moyen de venir à bout de Gaëte, avec les forces du peuple et l'assistance de notre armée. Ce seroit là le coup de partie et qui acheveroit l'affaire de tout point ; c'est pourquoy Sa Majesté y recommande une extraordinaire application et qu'il n'y soit rien obmis de possible.*

Voilà pour les instructions données aux chefs de l'armée navale : ces chefs n'avaient pas seulement pour mission de s'emparer de Baya ; ils devaient, s'ils en étaient requis par les insurgés, expulser les Espagnols de Naples et des environs, et même, s'il était possible, se rendre maîtres de Gaëte, avec l'aide du peuple et l'assistance de notre armée. Rien de plus positif que ces ordres. Essayons de découvrir, en usant surtout des documents officiels, et, en particulier, du rapport écrit par le duc de Richelieu, pourquoi ils ne furent point exécutés.

VI

Après une traversée des plus pénibles, accomplie par un mauvais temps presque continu, l'armée navale française parut dans le golfe de Naples le 18 décembre. Elle se composait de vingt-quatre vaisseaux de guerre et de cinq brûlots. En passant devant l'île d'Ischia, elle apprit que les ennemis tenaient toutes les forteresses du golfe, qu'ils avaient quarante-deux vaisseaux et vingt et une galères², que la plus grande partie des vaisseaux était mouillée sous les forts du château de l'Œuf et du Château-Neuf ; le reste se tenait dans la rade de Baya, dans le port de Nisida et dans celui de Castellamare, tous situés dans le golfe de Naples. Une felouque de la marine de Pausilippe aborda l'amiral et fit connaître que le duc de Guise était sorti de Naples avec une armée de neuf mille hommes, afin de prendre quelques petites places à dix ou douze milles de la ville. Elle réclama de la poudre pour les insurgés, et il lui en fut remis dix-huit barils ; c'était tout ce qu'elle pouvait porter.

¹ *Mémoires du duc de Guise*, coll. Petitot, t. LV, p. 305-306.

² Le comte de Modène dit cinquante deux vaisseaux et vingt-trois galères. Nous suivons le rapport officiel.

Cette felouque n'était point envoyée par le duc de Guise, puisqu'il était alors absent de Naples. C'est seulement le soir, et quand la nuit ne permettait plus de combattre, que le P. Tomaso de Juliis apporta une lettre du prince, lequel venait de rentrer à Naples, et pria qu'on lui expédiât de suite de la poudre et quatre pièces de canon.

L'escadre française vint mouiller à une portée de canon de celle d'Espagne et des châteaux.. Il était alors deux heures du soir. Nous laissons ici la parole au duc de Richelieu :

L'armée ne fut pas plutôt à l'ancre que le duc de Richelieu fit assembler le Conseil de guerre, où, après plusieurs propositions faites, le combat fut résolu d'une commune voix, le long du bassin de Naples, pour le lendemain matin, si le même vent continuait.

Il fut résolu encore : *que l'on n'irait que par le vent qu'il faisait pour lors, et qui, en nous portant sur l'armée ennemie, nous en pourrait retirer, afin de ne demeurer pas exposés sous les canons des forteresses où il y en avoit quarante pièces en batterie. Les ordres furent donnés pour le combat. Le sieur Dumez, vice-amiral, et le sieur Garnier devaient tenir la droite de l'amiral avec leurs escadres, et le sieur de Montade, contre-amiral, et le sieur Duquesne, aussi avec leurs escadres, la gauche.*

Qu'on n'oublie pas qu'on était au 18 décembre et qu'il était deux heures quand l'armée navale jeta l'ancre au lieu de son mouillage. En admettant que le transport des principaux chefs à bord de l'amiral, le Conseil qu'ils tinrent et où plusieurs avis furent discutés, le retour de chacun d'eux à son bord et les préparatifs du combat n'eussent absorbé que deux heures, on n'eût été prêt qu'à la tombée de la nuit qui, dans cette saison, arrive dès quatre heures. Était-il prudent, était-il possible de hasarder un combat de nuit dans une nier aussi dangereuse, où l'on n'avait aucun port pour se retirer en cas d'échec, et contre une armée navale protégée par le feu des châteaux, et plus forte que la nôtre sous le rapport du nombre des bâtiments ?

Il est vrai que la flotte espagnole était, en ce moment, dé garnie de matelots et de soldats. Cette nouvelle, comme on vient de l'établir, n'avait point été transmise par le duc de Guise ; toutefois, les marins de Pausilippe, qui, le matin, avaient abordé l'amiral, n'avaient pu lui laisser ignorer un détail si important. Mais quelle foi pouvait-on prêter au dire de ces gens ? N'avaient-ils pas singulièrement exagéré le prétendu état d'abandon où étaient les vaisseaux ennemis ? Pouvait-on admettre que les chefs de cette flotte qui, depuis si longtemps, devaient être informés du départ de celle de France, eussent fait preuve d'une telle incurie ? Voilà, certes, plus de motifs qu'il n'en faut pour justifier la résolution que prit le Conseil de guerre français, et l'on ne doit pas oublier que, si ce Conseil était présidé par un jeune homme de dix-huit ans, il comptait aussi des gens de guerre expérimentés, des hommes tels que Duquesne et le chevalier Garnier, qui ne sauraient être soupçonnés d'avoir manqué de courage et de décision.

Par malheur, le vent changea dans la nuit : celui qui soufflait dans la matinée du 19 décembre portait vers la terre, et, comme le dit le rapport officiel, *il n'était pas bon pour se pouvoir dégager de dessous les forts après le combat.* Même vent contraire le 20 décembre. Ce jour-là, pour utiliser ses instants, la flotte française alla brûler cinq vaisseaux espagnols mouillés sous Castellamare. Bref, l'occasion perdue ne se retrouva plus. Les ennemis, d'ailleurs, avaient en hâte

remis le gros de leur flotte en état de combattre. Pendant treize jours que les Français passèrent encore dans le golfe de Naples, de continuelles tempêtes absorbèrent tout leur temps et tous leurs efforts. Ils durent bien plus songer à se défendre des bourrasques qu'à attaquer l'ennemi, qui, du reste, les évita toujours. Ils n'avaient ni galères, ni retraites, ni port, ni même aucun terrain, ami ou ennemi, où ils pussent mouiller ou faire de l'eau ; il leur fallait rester toujours à la voile dans un golfe l'un des plus dangereux de la Méditerranée, et où le moindre accident qui fût arrivé à nos vaisseaux les faisait perdre sans ressource¹. L'ennemi sentait bien que, dans une telle saison et sur une côte aussi périlleuse, la tempête était son meilleur auxiliaire. Aussi, toute sa tactique se borna-t-elle à éviter un engagement général, et, quand il se voyait serré de trop près, à se réfugier sous le feu des forteresses. Tout se réduisit donc à des rencontres particulières et sans importance décisive.

Ainsi tombe la principale accusation portée contre les chefs de l'armée navale de France. Ils n'eurent qu'une seule fois l'occasion propice pour détruire la flotte ennemie, et cette occasion, l'heure avancée ne leur permit pas d'en profiter.

Une accusation non moins grave, et plus fondée en apparence, est celle que ces chefs eux-mêmes et les ambassadeurs de France à Rome dirigèrent contre le duc de Guise et qu'on lit dans plusieurs écrits du temps, relatifs à cette affaire.

Les Espagnols, on l'a vu, contraints de pourvoir en hâte à l'équipement de leur flotte, avaient été forcés de dégarnir tous les postes de la ville occupés par leurs soldats et leurs matelots. Il semble donc que le nouveau duc de Naples pouvait et devait profiter de cette circonstance pour se rendre maître de ces postes, et les documents les plus authentiques prouvent que tel fut en effet son projet. Le 27 décembre, il fit notifier à l'amiral le titre que le peuple venait de lui donner : en même temps, il pria ce dernier de faire une diversion pendant qu'il attaquerait les postes². Le duc de Richelieu se prêta à ce désir, trop conforme, en effet, aux secrets desseins de son gouvernement pour qu'il pût s'y refuser. On avait ainsi le moyen de nuire aux Espagnols sans donner ouvertement assistance au mouvement révolutionnaire, sans s'y mêler, sans y engager nos soldats. Pendant six jours, du 28 décembre au 2 janvier, l'amiral français maintint continuellement la flotte ennemie en mer ; il lui offrit même la bataille, que cette dernière refusa d'accepter³.

Le 2 janvier, dit le duc de Richelieu dans son rapport, le sieur abbé de Basqui et le P. Tomaso de Juliis retournèrent de Naples à l'amiral, et rapportèrent qu'il y avait grande division entre M. de Guise et le seigneur Gennaro (Annèse) ; que leur mauvaise intelligence avait été cause qu'on n'avait rien entrepris dans la ville pendant les six jours que nous avons tenu l'ennemi à la mer ; que les Espagnols fomentaient cette division ; que, pour tâcher de se remettre avec le peuple, ils avaient fait couper la tête aux partisans des gabelles de Naples, et publiaient partout qu'ils tenaient le vice-roi prisonnier pour lui faire rendre compte des injustices qu'il aurait pu commettre contre le peuple. Le P. Tomaso et le sieur abbé de Basqui dirent qu'ils étaient résolus de quitter Naples et de s'en aller à Rome pour chercher quelque remède à ce désordre⁴.

¹ Termes du rapport officiel. Voir le tome Ier des *Mémoires du comte de Modène*, p.160 et 161.

² *Rapport du duc de Richelieu*, p. 150 et 151.

³ *Rapport*, p. 152.

⁴ *Rapport*, p. 155.

Ainsi, selon l'amiral français, Guise était seul responsable de l'insuccès. C'étaient les divisions nées de son coup d'État qui avaient paralysé l'effet de la diversion tentée par notre armée navale. Non-seulement le prince n'avait point profité de cette diversion, mais il avait publié hautement qu'il n'avait aucun besoin des Français. Au lieu de réclamer le débarquement des troupes qui lui étaient destinées, il s'était borné à demander de l'argent, des munitions, des vivres et quelques officiers français pour la conduite du populaire. Bien plus afin de rendre la protection et le secours de la France inutiles ou plutôt suspects au peuple, *il avait feint d'avoir avis que, s'il fût allé voir le duc de Richelieu, on l'eût arrêté prisonnier*, et que notre armée était venue pour introduire les Français dans le royaume plutôt que pour secourir les Napolitains. Ainsi, ce prince témoignant de n'avoir pour but que de rendre sa nation odieuse à ces peuples et de se faire roi de Naples sans la participation du ministère, les commandants de l'armée navale avaient cru n'être pas obligés de concourir à ses desseins sans un ordre exprès de la Cour, lequel ils n'avaient pu attendre dans une côte sans ports, sans rades, et où, à tous moments, ils étaient menacés d'un naufrage¹.

Telles furent les graves imputations au moyen desquelles les commandants de l'armée navale essayèrent de colorer, aux yeux de l'opinion, l'insuccès de nos efforts et le prompt retour de notre flotte. La vérité est que les discordes qui firent manquer l'effet de la diversion tentée par nos vaisseaux furent l'œuvre des agents français bien plus encore que celle des Espagnols. En refusant de reconnaître l'autorité absolue du nouveau dictateur, en continuant de traiter avec son rival, en minant sottement son influence, ces agents le poussaient aux résolutions suprêmes, et il semble que telle fut en effet leur intention.

Il avait beau protester de sa soumission aux ordres de la Cour, qu'il ne travaillait que pour la France, qu'il ne voulait conquérir la couronne de Naples que pour la mettre à la disposition du roi, on refusait de croire à la droiture de ses intentions, et, par là, on le poussait, en effet, à la révolte. Il n'avait refusé le débarquement des troupes qu'on lui offrait que parce qu'on ne lui donnait ni argent, ni munitions pour les payer et les nourrir. En prêtant à ce refus des vues intéressées, on l'incitait à les concevoir. Enfin, on l'accusait de s'être défié de l'accueil que notre amiral lui réservait, d'avoir feint de savoir que, s'il était allé faire visite au duc de Richelieu, on l'aurait retenu prisonnier, et l'on va voir, par un document incontestable, que rien n'était plus fondé que cette crainte, et que, dès les premiers jours de janvier, l'ambassadeur de France à Rome qui, comme on le sait, avait carte blanche pour la direction de notre intervention à Naples, ratifiait cet odieux projet, à la seule condition de n'entreprendre d'arrêter le jeune prince *que lorsqu'on serait assuré de réussir*².

¹ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 312.

² Dans ses *Mémoires* (coll. Petitot, t. LV, p. 329), Guise parle de ce projet de l'arrêter sans paraître y ajouter foi. Il prétend que l'abbé Baschi eut la malice de lui faire dire en confidence, par le Père de Juliis, qu'il se gardât bien d'aller sur l'armée navale, parce qu'on avait l'ordre et le dessein de l'arrêter. Il est bien difficile de s'expliquer comment l'abbé Baschi, qui avait effectivement obtenu de Fontenay-Mareuil la permission d'arrêter le prince, pût commettre une telle indiscretion et le dissuader d'une démarche qui devait favoriser ce projet. Faut-il croire qu'il ait préféré lui laisser le temps de compromettre assez les affaires pour que Mazarin n'hésitât pas à ratifier cette arrestation ?

VII

Après dix-sept jours de croisière dans le golfe de Naples, la flotte française était repartie pour la Provence (3 janvier 1648), autant parce qu'elle manquait d'eau et de munitions de bouche que pour ne pas prêter au duc de Guise l'appui, désormais tout moral, il est vrai, mais considérable encore, qui résultait de sa présence¹. L'abbé Baschi, qu'elle portait à son bord, se rendit aussitôt à Paris, où il arriva au commencement de février². Guise, comprenant qu'il allait être, de la part de cet agent, l'objet des dénonciations les plus perfides et les plus passionnées, se hâta d'expédier à la Cour un de ses gentilshommes, le sieur de Taillade, lequel fit tant de diligence, qu'il était à Paris dix ou douze jours après l'abbé³. Mazarin entendit donc en même temps l'accusateur et l'avocat du prince ; il put se faire une juste idée des fautes commises tant par ce dernier que par les agents de la France, et mesurer les conséquences fatales qu'avaient eues ses irrésolutions et ses demi-mesures.

Au dire du duc de Guise, M. de Taillade était chargé de se plaindre de la méchante conduite de l'abbé Baschi, des émeutes qu'il avait suscitées, de la conjuration dont on le disait l'instigateur et dans laquelle Guise devait périr, de la proposition *ridicule* qu'il lui avait faite relativement au cardinal de Saint-Cécile, frère de Mazarin. Il devait aussi dénoncer au chef du cabinet les fautes imputées aux commandants de l'armée navale, *le manquement qu'ils avaient faits, à leur arrivée, de ne pas faire périr toute la flotte d'Espagne*, leur refus de secourir efficacement le prince en lui donnant une part du blé qu'ils avaient pris sur deux vaisseaux ennemis capturés à sa vue.

Jusque-là, les instructions que Guise prétend avoir données à son agent sont d'une parfaite vraisemblance et en harmonie avec les ressentiments qu'il devait nourrir. Mais voici où cette vraisemblance s'arrête et où les dires du prince se trouvent en contradiction avec les documents officiels. Suivant lui, Taillade devait conjurer le cardinal Mazarin de renvoyer promptement à Naples un puissant secours de blé, d'hommes, d'argent, d'artillerie et de munitions de guerre, sans lequel le prince avouait qu'il lui serait impossible de se soutenir plus longtemps. *Je le chargeai surtout, ajoute-il, de m'obtenir de M. le cardinal des instructions sur la manière dont j'avais à me gouverner, afin de ne point manquer en suivant*

¹ Guise prétend en effet, et cela paraît vraisemblable, qu'ayant su par le duc de Richelieu que la flotte manquait d'eau, et se verrait contrainte de se retirer s'il n'y remédiait, Il lui envoya dix-huit felouques pour en faire ; *mais, ajoute-t-il, ce nombre n'ayant pas été jugé suffisant, sous ce méchant prétexte, elle se mit à la voile. (Mémoires, t. LV, p. 351.)* Dans une dépêche, en date du 16 janvier 1648, Brienne constate que ce fut le manque de munitions de bouche qui força la flotte à retourner en Provence. Il revient sur ce sujet dans une dépêche datée du 24 du même mois, où l'on lit : *Pour les avoir battus (les Espagnols), ils ne laissent d'avoir le bon de leur côté, et, pour les avoir souvent recherchés d'un second combat, ils n'ont pas perdu l'avantage qui leur reste de nous avoir empêchés de débarquer à Naples des hommes et des munitions. J'entends celles de guerre, car, de bouche, nous avons plus tost besoin d'en astre secourus que nous n'étions en estat d'en distribuer, et le manque qu'il est assez difficile de remédier nous a forcés de revenir en Provence.*

² Dépêche de Brienne à Fontenay-Mareuil, du 2 février 1648, *in fine*.

³ Dépêche de Brienne à Fontenay-Mareuil, du 14 février 1648, *in fine*.

ses ordres et de témoigner, par mon obéissance aveugle, la fidélité, le respect et le zèle que j'aurais toujours pour la couronne de France¹.

Si telles furent, en effet, les instructions données par le prince à son représentant, il faut croire que ce dernier n'en tint aucun compte, car il agit dans un sens absolument contraire à la teneur de ces instructions. Il avait dû, pour obéir à ses ordres, s'aboucher, en passant à Rome, avec le marquis de Fontenay². Peut-être les dispositions dans lesquelles il trouva cet ambassadeur et celles que lui manifesta Anne d'Autriche le déterminèrent-elles à changer complètement ses batteries, à prendre le contre-pied des ordres qu'il avait reçus et, au lieu d'implorer des secours, à représenter son maître comme très-disposé à s'en passer et à agir désormais pour son propre compte et avec ses seules ressources.

La régente n'avait jamais été favorable au duc de Guise. Elle ne voyait en lui qu'un écervelé et ne laissait guère échapper l'occasion de protester contre ce qu'elle appelait ses folles visées. Elle agissait ainsi autant par haine contre le duc d'Orléans, qui le protégeait, que par fierté naturelle et esprit de famille. On lui avait entendu dire que, si les Napolitains voulaient son second fils pour leur roi, elles les soutiendrait de toute sa puissance, mais qu'elle aimait mieux Naples entre les mains de son frère que du duc de Guise³. La conduite de Mlle de Pons n'était pas étrangère au mauvais vouloir dont Anne d'Autriche était animée envers le prince.

C'était, on s'en souvient, le désir d'épouser cette fille d'honneur qui avait poussé Guise à se rendre à Rome pour solliciter la rupture des liens qui l'unissaient à Mme de Bossu ; l'amour qu'il lui portait avait été le principal mobile de son audacieuse entreprise. Les hauts faits de son amant n'avaient pas peu enflé l'orgueil de Suzanne de Pons, et la reine, blessée de ses façons glorieuses, l'avait fait entrer dans un couvent irrégulier, celui de la Visitation. Vivant là aux frais du duc, servie par les officiers de ce dernier⁴, elle tenait une espèce de cour et distribuait d'avance à ses amis les hautes dignités de son royaume.

Elle se mettoit déjà, dit Mme de Motteville, au rang des plus grandes reines de l'Europe ; mais cela ne l'empêchoit pas de songer à se divertir. Cette âme, gloutonne de plaisirs, n'étoit pas satisfaite d'un amant absent qui l'adoroit et d'un héros qui, pour la mériter, vouloit se faire souverain et mettre à ses pieds toutes ses victoires. L'ambition et l'amour ensemble n'étoient pas des charmes assez puissants pour occuper son cœur entièrement ; il falloir, pour la satisfaire, qu'elle allât se promener au Cours, qu'elle fût de quelques cadeaux qui se tiraient pour elle et qu'elle reçût de l'encens de toutes ses nouvelles conquêtes. Me^o de Guise, craignant qu'elle n'allât trouver le duc de Guise, son fils, supplia la reine de la faire enfermer dans une religion plus réformée que celle où elle étoit, car elle ne trouvoit pas à propos de la laisser espérer être reine, ni même duchesse de Guise, et la vie qu'elle menoit de toute manière ne lui plaisoit pas⁵.

Mlle de Pons fut donc contrainte d'entrer aux Filles Sainte-Marie, près la Bastille, couvent que la reine affectionnait et qui était une religion plus réformée que la Visitation. Elle s'en plaignit aussitôt à son amant, qui prit fait et cause pour elle

¹ *Mémoires*, coll. Petitot, t. LV, p. 359.

² *Mémoires*, coll. Petitot, t. LV, p. 360.

³ *Mémoires de Monglat*, col. Petitot, 2e série, t. L, p. 107.

⁴ *Mémoires de Mme de Motteville*, col. Petitot, 2e série, t. XXXVII, p. 307.

⁵ *Mémoires de Mme de Motteville*, p. 311.

et adressa bientôt après d'énergiques représentations à la reine et à Mazarin. Le premier soin de Taillade, en arrivant à Paris, fut naturellement d'aller déposer ses hommages aux pieds de celle qui, dans la pensée des amis de Guise, devait bientôt partager avec ce dernier la couronne de Naples. Mlle de Pons ne put manquer de lui communiquer ses griefs, de lui représenter la reine hostile au prince et à ses projets.

Taillade eut-il le tort d'entrer trop facilement dans les idées de la belle offensée, ou bien faut-il croire qu'après avoir pris l'air de la Cour, il crut voir qu'on le leurrait de vaines promesses, qu'on n'avait pas l'intention d'aider Guise d'une manière efficace, et qu'il avait plus à gagner par les rodomontades que par les prières ? Toujours est-il qu'il affecta de dire que son maître n'avait nul besoin de secours et qu'avec ou sans la France, il était assuré de chasser de Naples les Espagnols. Ce fier et présomptueux langage donna à réfléchir à Mazarin. Il se dit qu'après tout le duc n'était peut-être pas si dépourvu et si impuissant qu'on le supposait, que la fortune, qui, jusque-là, avait si ouvertement secondé son aventure, lui gardait peut-être encore des faveurs imprévues et qu'il faut tout attendre d'un peuple en révolution¹.

La situation du cabinet français était difficile. Il se trouvait en présence de deux partis à prendre également tranchés, et qui pouvaient être également fertiles en embarras. Devait-on seconder enfin le duc de Guise ouvertement, au risque de ne travailler que pour lui et de le voir profiter seul des faits accomplis ? Outre

¹ Il est digne de remarque que, dans la lettre émue et fort éloquente qu'il écrivit à Mazarin, pour se plaindre du traitement infligé à Mlle de Pons, Guise, tout en avouant qu'il ne subsiste que par son courage et sa résolution, ne réclame aucun secours nouveau et n'implore d'autre faveur que l'amélioration du sort de sa maîtresse :

J'ai hasardé ma vie dans le passage sur la mer ; j'ai réduit dans le parti quasi toutes les provinces de ce royaume ; j'ai maintenu la guerre quatre mois sans poudre et sans argent, et réduit dans l'obéissance un peuple affamé, sans lui avoir pu donner en tout ce temps que deux jours de paix ; j'ai cent fois évité la mort, et par le poison et par les révoltes : tout le monde m'a trahi ; mes domestiques mêmes ont été les premiers à lécher de me détruire ; l'armée n'a paru que pour m'ôter la créance parmi les peuples, et, par conséquent, le moyen de servir. Et, parmi tous ces embarras, ne subsistant que par mon courage et par ma résolution, au lieu de m'en savoir gré, et de me donner le courage de continuer ce que j'ai si heureusement commencé, et où je puis dire sans vanité que tout autre que moi aurait échoué, l'on me persécute en ce qui m'est la plus sensible ; l'on tire avec violence une personne que j'aime, d'un couvent où je l'avais priée de se retirer, et, durant le temps que je bazarde ma vie, l'on m'ôte la seule récompense que je prétendais de tous mes travaux ; on la renferme, on la maltraite, et l'on me donne le plus grand et le plus sensible témoignage de haine que l'on put donner. Ah ! Monsieur, s'il reste à votre Éminence quelques sentiments de l'amitié qu'elle m'a promise, et du service que je lui ait voué, remédiez à ce déplaisir ; faites-moi connoître en ce point seul quelle est son amitié et son estime pour moi, et, en toute autre chose, je lui ferai voir que jamais homme ne lui fut si véritablement acquis. Sans cela, ni fortune, ni grandeurs, ni même vie ne me sont pas considérables ; je me donne tout. à fait au désespoir ; et, si je vois qu'il ne me reste plus d'espérance d'être heureux un jour, renonçant, à tous les sentiments, et d'honneur et d'ambition, je n'aurai d'autre pensée au monde que celle de périr et de ne pas survivre à une telle affliction, qui me fait perdre et le repos et la raison....

On lit dans l'Introduction mise en tête des *Mémoires de Guise*, par MM. Petitot et Monmerqué, que cette lettre et celle à la reine furent écrites au commencement d'avril. C'est une erreur ; leur date véritable a été donnée dans les *Mémoires de Modène* ; elles sont des 27 et 28 février 1648.

qu'un tel dénouement infligerait au gouvernement français une véritable humiliation, on n'aurait pas même la consolation d'avoir nui à l'Espagne d'une manière durable et efficace, car on n'admettait pas que Guise, vu son caractère frivole et inconsistant, fondât rien de viable. Ou bien fallait-il se défaire de lui et suivre la politique de Fontenay-Mareuil, qui, depuis plus d'un mois, déférant aux sommations réitérées de Gennaro Annèse et du parti républicain, avait consenti qu'on arrêât le jeune prince aussitôt qu'on pourrait le faire sans crainte d'échec ?

Selon son habitude, Mazarin s'arrêta à un terme moyen. Il s'appliqua d'abord à gagner Taillade, et il n'eut pas grand'peine à le convaincre de la vanité des espérances de son maître. Il résolut ensuite de dépêcher à Naples un homme habile, le sieur Duplessis-Besançon, conseiller d'État, maréchal de camp et gouverneur d'Auxonne, muni des pleins pouvoirs du roi ; pour agir en son nom aux circonstances qui pourraient se présenter pour le bien de la ville de Naples et du royaume¹.

On avait adjoint à Duplessis le cardinal génois Grimaldi, diplomate habile, alors engagé au service de la France. Les deux envoyés devaient s'aboucher avec Gennaro aussi bien qu'avec le duc de Guise, apaiser les rancunes du premier, ménager le second, modérer sa fougue et lui faire bien comprendre qu'il ne pouvait rien sans le secours de la France. Ils annonceraient en même temps l'arrivée prochaine d'une armée navale importante qu'on allait équiper avec activité, et qui, cette fois, serait pourvue de galères. Toutes ces résolutions furent exposées dans deux dépêches de Brienne à Fontenay-Mareuil. Ces deux documents inédits sont trop importants, ils mettent trop bien à nu la politique du cabinet français : pour que nous n'en donnions pas quelques extraits textuels.

Le 14 février, Brienne écrivait :

Il n'y a eu que la reine et M. le cardinal à qui j'aie communiqué l'une de vos lettres, en date du XXe du passé, et il ne leur sembla pas à propos qu'elle le fût à d'autres, de crainte que M. le duc d'Orléans ne se trouve offensé de ce que vous aviez répondu à Gennaro. Car, bien que M. de Guise, en s'oubliant de son devoir, expose les affaires de Naples à de grand périls, *le consentement que vous donniez qu'on s'assurât de luy et le conseil de ne l'entreprendre que lorsqu'on serait assuré de réussir* pouvoient recevoir des interprétations auxquelles vous n'auriez eu garde de consentir, qui pourroient d'autant plus facilement être embrassées par le Gennaro qu'il est offensé dudit duc, lequel à la vérité, a esté bien viste et à accepter des honneurs et à faire des actes d'autorité. Et il se pourroit dire qu'en l'une et l'autre de ces choses, il s'est abandonné à son ambition sans avoir consulté sa prudence, laquelle sans doute luy aurait fait remarquer qu'il ne peut espérer d'avantage que celui qu'il recevra par la France....

Quand celui qu'on destine de dépescher vers luy, qui est le Plessis-Besançon, y sera arrivé, il y aura lieu d'espérer qu'il modérera sa fougue. Sa présence fera cognoistre au peuple que c'est de la France qu'il peut attendre son bien, et sur ses lettres,

¹ Lettre de Louis XIV aux chefs du peuple napolitain, en date du 21 février 1648. Elle est citée en tête des *Mémoires de Modène*, t. Ier, p. 163.

on pourra asseoir un jugement solide des intentions du dit duc, auquel cette justice est due de ne pas croire légèrement ce qui luy peut estre imputé par Gennaro, lequel il a offensé et qui peut bien s'emporter en l'espérance de donner de si sinistres interprétations à sa conduite, que cela pourroit obliger Sa Majesté à prendre des résolutions conformes à sa passion...

Le peu d'intelligence qu'on remarque entre vous et le duc de Guise ne peut pas faire qu'on se porte à vous priver de l'honneur que vous devez prétendre en la suite de la chose.. Je souligneray dans votre dépesche l'*endroit qui fait mention de ce qui devrait estre entrepris contre le duc de Guise*, lequel, selon ce qui m'est rapporté, n'a pas plus de confiance au bailli qu'en vous.

Cette dépêche, comme on voit, confirme pleinement ce que nous avons dit des sentiments que notre ambassadeur à Rome nourrissait contre le duc de Guise : son hostilité était telle qu'il allait jusqu'à consentir à l'arrestation du jeune prince.

La missive importante dont on vient de lire des extraits était écrite le jour même de l'arrivée de Taillade à Paris. Le 28 février, Brienne faisait connaître à notre ambassadeur le langage tenu par ce gentilhomme, et les résolutions auxquelles le gouvernement s'était arrêté :

Vous aurez à savoir que bien que Taillade ait fait cognoistre que les espérances de M. de Guise ne sont pas petites, *qu'il présume mesme si pouvoir passer de l'assistance de cette couronne* pour en faire perdre une au roy d'Espagne, on a en sorte mesnagé ce gentilhomme et son secrétaire qui s'en va le trouver (il s'agit du sieur Tilla, secrétaire du duc de Guise, lequel accompagnait M. de Taillade¹), qu'on croit qu'il (le duc) sera persuadé qu'il peut espérer toutes sortes de choses, demeurant dans le service de Sa Majesté, et que, sans l'assistance de la France, ni Naples ne peut estre enlevé aux Espagnols, ni luy y prendre aucun aven-taie. Comme l'on juge que le solide ne se peut espérer que par la force, on travaille pour remettre la flotte en estat de partir, et le général des galères serait trompé si nous n'en mettions au moins vingt à la mer. L'ordre qui sera donné à celui qui commandera l'armée sera de faire le possible et même l'impossible pour ruiner la flotte d'Espagne ; mais, tant qu'elle aura abry soubz les châteaux, cela recevra de grandes difficultés. Il est vrai que les galères donneront des facilités qui laisseront espérer d'y pouvoir réussir, puisqu'après qu'on auroit fait l'effet contre l'armée ennemie, à leur aide les vaisseaux pourront être tirés du golfe ; où, au moins, éloignés des endroits où le canon des châteaux les pourroit incommoder, ce qu'ils ne pouvoient espérer si le vent eût cessé ou continué à tirer de la mer, lorsqu'ils y ont combattu, et ç'a été une des raisons que ceux qui l'ont commandée nous ont dite pour s'excuser de s'estre si promptement retirés du golfe, ayant bien ordre de défaire l'armée ennemie, mais de ne pas exposer celle de Sa Majesté à un péril assuré. Les autres raisons

¹ Il y a ici une amphibologie ; son se rapporte à Guise et non à Taillade. Le sieur Tilla est qualifié secrétaire du duc de Guise, dans une lettre du roi à ce prince, datée du 27 février 1648, et publiée en tête des *Mémoires du comte de Modène*, t. Ier, p. 167.

de leur retraite vous ont si souvent esté mandées qu'il seroit inutile d'en plus parler.

Ainsi le cabinet français était cette fois résolu à agir promptement et énergiquement. La paix avec l'Espagne était regardée comme impossible, et toute hésitation avait disparu avec l'espoir de la conclure¹. Le cabinet avait acquis la certitude que le pape n'entraverait pas ses plans et ne ferait point valoir le droit de suzeraineté qu'il possédait sur le royaume qu'on allait conquérir. Sa nièce, la signora Olympia, qui avait tout pouvoir sur lui, et dont l'avidité était la passion dominante, n'entendait pas qu'il s'engageât à son âge dans une affaire aussi difficile que coûteuse².

Mazarin, il faut lui rendre cette justice, déploya autant de zèle, d'activité et de résolution pour préparer cette seconde expédition, qu'il avait montré de lenteur et d'hésitation lors de la première. Dès le 7 février, il avait autorisé le transport des blés français vers la côte de Naples³. Ses dépêches témoignent des soins qu'il prit pour hâter l'armement de la nouvelle flotte et la mettre sur un pied respectable.

Placée sous les ordres du chevalier de Garnier, elle fut successivement portée à douze vaisseaux, dont sept ou huit devaient partir dès le commencement d'avril. Vingt galères, commandées par le chevalier de Châtel, avaient ordre de les accompagner⁴. Les meilleures troupes, le vieux régiment de Sault, celui de Vervins, le régiment Colonel, étaient dirigées en grande hâte vers la Provence, afin d'être embarqués sur six vaisseaux qui partiraient peu de temps après les premiers⁵.

Mais il fallait, de plus, des matelots pour monter tous ces vaisseaux, et des forçats pour ramer sur les galères. Deux mois étaient à peine suffisants pour réunir les uns et les autres. A cette époque, les chiourmes étaient loin d'avoir reçu la forte organisation que Colbert leur imprima quelques années après, et qui assura à notre marine une action prépondérante dans la Méditerranée. Rien n'était plus difficile que de réunir des forçats valides, de les dresser, de les plier à leur rude métier, et l'on n'y parvenait qu'au moyen des iniquités les plus

¹ Désormais, cette affaire sera soutenue avec plus de chaleur qu'on ne l'a fait du passé ; l'espérance de la paix est passée, à mesure que les Espagnols se sont résolus à prétendre des conditions exorbitantes pour le duc Charles. (Lettre de Brienne, en date du 14 février 1648.)

² Sa Majesté a eu plaisir de voir avec quelle adresse vous avez essayé d'empescher le pape de s'entremettre des affaires de Naples, et il lui a semblé que c'est beaucoup faire quand on le retient d'agir, y ayant toujours lieu de craindre qu'il est plus Espagnol que Français, et ceux-lit sont en puissance de luy remettre les chasteaux et le mettre en possession de divers avantages que nous pouvons bien offrir, mais qui dépendent de l'événement des choses. Contre ces appréhensions, son humeur irrésolue et lente nous assure et la cognoissance que nous avons, que sa passion dominante c'est d'amasser de l'argent qui ne peut estre mesnagé en de semblables rencontres, et la signora Olympia y a un double intérêt, l'un qu'il continue à en amasser, et l'autre qu'il vive. Il y a toute apparence qu'elle continuera ses offices pour le détourner de s'embarrasser d'une affaire si épineuse. (Même dépêche du 14 février 1648).

³ Ordonnance pour l'approvisionnement de Naples, dans les *Mémoires de Modène*, t. Ier, p. 161.

⁴ Lettre du cardinal Mazarin à Duplessis-Besançon, en date du 5 avril 1648, dans les *Mémoires de Modène*, t. Ier, p. 186, et lettre de Mazarin au duc de Guise, même volume, p. 197.

⁵ Même lettre, p. 192.

révoltantes¹. Mazarin se flattait néanmoins que les galères françaises seraient en état de prendre la mer le 20 avril ; mais, dès le 8 de ce mois, il s'aperçut qu'il faudrait remettre au 5 mai le départ de la flotte entière²

De leur côté, les Espagnols, nous l'avons dit, faisaient les plus grands efforts pour équiper une armée navale capable de lutter avec la nôtre. N'ayant pas, dans l'arsenal de Naples, les objets nécessaires pour réparer leur flotte, ils avaient été contraints de l'envoyer hiverner à Port-Mahon, dans l'île de Minorque. Il n'était demeuré, dans le golfe de Naples, que six petits vaisseaux fort maltraités par les bourrasques si fréquentes en hiver sur cette côte. Les Espagnols les radoubèrent en hâte, et leur adjoignirent bientôt deux vaisseaux neufs de huit cents tonneaux chacun.

On fait en Espagne, écrivait Mazarin le 3 avril, tous les efforts imaginables pour envoyer à Naples deux mille hommes de pied, dont ils puissent se servir à terre.... On croit bien qu'ils pourront en peu de temps apprêter quelques vaisseaux ; mais avant que tous soient en état, il leur faut au moins jusqu'au mois de mai, de sorte que, si l'armée peut mettre à la voile à la fin de celui-ci, personne ne met en doute que les avantages ne soient infaillibles pour cette couronne. Tous ceux qui s'occupent des affaires de Naples tombent unanimement d'accord que leur décision dépend de celle qui arrivera la première. — Le royaume de Naples, écrivait Brienne de son côté, à la même époque, sera le prix de la diligence et appartiendra à celui des deux adversaires qui sera prêt le premier.

Tel n'était pas tout à fait l'avis du gouvernement espagnol : il comptait moins sur ses forces navales, dont il ne se dissimulait pas l'infériorité, que sur l'effet des discordes qu'il avait soin d'entretenir à Naples. Aigrir les esprits, fomenter les mécontentements, surexciter les meneurs du parti populaire, entretenir les regrets et les haines de Gennaro Annèse et de ses partisans, entourer son heureux compétiteur d'un cercle d'embûches et de conspirations, le pousser aux extrémités, l'engager dans cette voie de sévérités et de violences sanglantes où les dictateurs entrent si volontiers et qui les mène infailliblement aux abîmes, user ainsi le peu de popularité qui lui restait à Naples, ramener en même temps par d'adroites concessions ce peuple mobile, tel fut le plan du gouvernement espagnol. Il ne se dit pas, comme Mazarin, que la couronne de Naples serait le prix de la diligence ; il pensa qu'elle serait le prix de l'intrigue, et qu'il fallait que la ruse l'eût rendue à ses anciens maîtres avant même que la nouvelle flotte envoyée par la France eût quitté les côtes de Provence.

¹ On ne mettait en liberté que les invalides ; on retenait les autres bien au delà du temps fixé par leur sentence, et cela même au temps de Colbert. C'était, parmi les magistrats, à qui fournirait le plus de bons forçats aux galères de Sa Majesté. Voyez, pour ces détails horribles et si peu connus, le chapitre X de notre ouvrage intitulé : *les Crimes et les Peines dans l'antiquité et dans les temps modernes*, Hachette, 1863. On y trouvera d'importantes révélations sur l'état des galères sous Louis XIV. Ces iniquités avaient pour conséquence des révoltes incessantes qu'il fallait noyer dans le sang. Pendant la révolution de Naples, les forçats des galères espagnoles, soumis à un régime non moins dur que ceux de France, se rébellionnèrent contre Gianettino Doria, leur général, et se rendirent maîtres de trois galères qu'ils livrèrent aux Napolitains. (*Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 376.) — (Voir aussi dans la *Revue contemporaine* : *La Justice et les Galères*, par M. E. Dotain, 26 série, t. XXIX, p. 464, liv. du 15 octobre 1862.)

² Lettre de Mazarin au duc de Guise, dans les *Mémoires du comte de Modène*, t. Ier, p. 187.

VIII

La première pensée du cabinet de Madrid, aussitôt après le départ de la flotte française, avait été d'accorder quelques satisfactions à l'esprit public. Don Juan d'Autriche, malgré la perfidie dont il avait fait preuve, n'était point enveloppé dans le ressentiment populaire. Le gouvernement espagnol avait pris soin de ne pas laisser cette haine s'attacher à tous ses agents ; il avait fait en sorte qu'elle se concentrât sur une seule tête qu'on sacrifierait au besoin, et qui jouerait le rôle de bouc émissaire. Un plein succès avait couronné cette politique. C'était au seul duc d'Arcos que le peuple imputait les mesures fiscales d'où était sorti le soulèvement, bien qu'en réalité elles fussent le résultat des exigences iniques de son gouvernement. C'était aussi sur ce vice-roi que la noblesse faisait porter la responsabilité des misères qui l'accablaient : elle lui reprochait de l'avoir sacrifiée dans les capitulations qu'il avait accordées au populaire. Le duc d'Arcos fut rappelé. Fidèle jusqu'au bout au rôle odieux qu'on lui imposait, il laissa de sinistres adieux à la ville qu'il avait si durement gouvernée. Par ses ordres, le frère de Masaniello et deux des élus du peuple, depuis longtemps prisonniers, furent étranglés et leurs corps jetés dans les fossés du château (26 janvier 1648).

Don Juan lui succéda provisoirement, en attendant l'arrivée du comte d'Ognate, alors ambassadeur à Rome. En prenant possession de la vice-royauté, le jeune prince publia un manifeste adroit, dans lequel il exhortait les peuples soulevés à retourner à l'obéissance de leurs anciens maîtres, leur offrant un pardon général, le rétablissement des anciens privilèges et l'abolition de tous les droits extraordinaires mis sur les subsistances. Il s'appliqua en même temps à satisfaire les griefs de la noblesse, à la rapprocher du peuple, à prêcher aux deux partis le pardon de leurs injures réciproques, et à les confondre dans un sentiment commun de haine contre la domination française.

Le comte d'Ognate, qui lui succéda le 2 mars, était un diplomate vieilli sous le harnais ; il n'eut pas de peine à développer les heureux germes de réconciliation semés par le jeune prince. C'était la misère qui avait mis les armes aux mains des pauvres gens de Naples, et, comme il arrive trop souvent, la révolution avait aggravé le mal au lieu de le guérir. Le nouveau vice-roi se fit précéder d'une galère chargée d'argent et de provisions de bouche, avant-garde qui lui gagna bien des gens. Aussitôt après son arrivée, il entama, avec les principaux familiers du duc de Guise, ainsi qu'avec les meneurs du parti populaire des négociations secrètes qui rencontrèrent chez presque tous un accueil empressé. Il trouva un auxiliaire influent dans un Génois de haute qualité, le duc de Tursi, qui, au moyen d'une feinte imprudence, eut l'art de se faire arrêter par les Napolitains. Guise, avec l'aveugle générosité qu'il montrait pour quiconque était revêtu d'un grand nom, adoucit par toutes sortes de moyens la captivité de ce gentilhomme, et Tursi profita de la demi-liberté qu'on lui laissait pour lier des intrigues et former des cabales avec les membres du parti révolutionnaire qui penchaient secrètement vers l'Espagne¹.

Depuis longtemps déjà, la plupart des conseillers napolitains en qui Guise avait mis sa confiance étaient acquis à cette puissance. Deux hommes surtout, le docteur Agostino Mollo et l'avocat Aniello Portio, avaient accepté la tâche de le

¹ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 350 et suiv.

ruiner dans l'esprit du peuple. Tous deux maintenaient le malheureux prince dans un état perpétuel de défiance et d'irritation, lui montrant partout des embûches et des conspirations, et le poussant aux sévérités et aux représailles. Portio, nommé juge criminel, avait empli de suspects les prisons de la Vicairie, et il ne se passait pas de jour qu'il n'en jugeât sommairement et n'en fit exécuter quelques-uns. C'était dans les dernières classes de la population qu'il choisissait de préférence ses victimes, afin de faire perdre au dictateur les derniers restes de sa popularité.

Il y avait un homme que le comte d'Ognate avait surtout à cœur de gagner, à cause de la haute estime dans laquelle tout le monde le tenait. C'était Vincenzo d'Andréa, le principal chef de cette fraction des Capes noires, qui, d'accord avec les lazzarones, aspirait à la république. Esprit affable, doux, conciliant, nullement entier ni absolu, Vincenzo était aimé du peuple, dont il défendait en toute occasion les intérêts, particulièrement ceux qui avaient trait à son bien-être et à sa subsistance. C'était lui, on se le rappelle, qui avait demandé la création d'un Sénat destiné à partager et à modérer l'autorité du duc de Naples¹. Le refus de Guise, la rancune mal dissimulée qu'il conservait de cette requête, le soin qu'il prit d'éloigner son auteur de toute participation aux affaires, tous ces indices ne permettaient pas à Vincenzo de s'abuser sur les intentions secrètes du prince. Le comte d'Ognate lui persuada que sa vie n'était pas à l'abri de tout danger, et peut-être n'avait-il pas tort : Guise, dans ce moment-là même, faisait emprisonner et juger le meilleur et le plus utile de ses amis, le comte de Modène, coupable d'avoir contrecarré ses desseins². Vincenzo prêta donc l'oreille aux propositions et aux raisonnements captieux du vice-roi. Puisqu'il fallait renoncer à rétablissement de cette république, objet de tous ses vœux, n'était-il pas plus avantageux pour son pays de retourner sous le joug antique et légitime, que de subir une domination nouvelle, d'autant plus rude qu'elle se sentait plus faible et plus menacée³ ?

L'avocat s'entendit donc avec Gennaro Annèse. Il apercevait aisément le mobile intéressé de cet ambitieux vulgaire, et il ne se dissimulait pas ce qu'il y avait de grossièrement personnel dans ses projets. Aussi ne prenait-il aucune part aux rapports presque toujours mensongers et exagérés que Gennaro adressait régulièrement aux ministres de France à nome. Mais le péril commun, la haine que l'un et l'autre portaient au duc de Naples, une certaine communauté de but et de principes les réunirent, et ces deux hommes, dont l'influence était grande sur les classes inférieures, se mirent, de concert avec le vice-roi, à organiser les pièges dans lesquels devaient infailliblement se prendre l'imprudent et présomptueux dictateur.

Leur première machination échoua misérablement. Le 10 mars, à l'instigation de Vincenzo d'Andréa et d'Antonio Mazello, élu du peuple, Gennaro sortit de son terrier, de cette forteresse des Carmes, où, depuis l'élection du duc de Naples, il se tenait enfermé. Il s'avança vers le palais du duc, suivi d'une bande de

¹ *Mémoires du duc de Guise*, coll. Petitot, t. LV, p. 337. Au même endroit, Guise accuse Vincenzo d'avoir concerté avec l'abbé Baschi de le faire tuer dans une émeute.

² Guise avoue lui-même, dans ses *Mémoires*, qu'il avait donné ordre de prendre Vincenzo mort ou vif, comme ayant eu part à la conspiration de Ciccio, dont nous parlons plus loin. Il l'accuse encore d'avoir malicieusement, étant provéditeur général, fait faire, au poids de quarante-cinq onces, du pain qui n'en devait peser que vingt-cinq, afin d'épuiser plus tôt les blés. (*Mémoires de Guise*, coll. Petitot, t. LV, p. 109.)

³ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 446 et 448.

lazzarones et de fainéants de toute couleur et de toute opinion, ramassés dans les quartiers du marché et du Lavinaro. Guise écrivait quand on vint lui apprendre ce qui se passait : il acheva tranquillement sa correspondance ; puis, montant à cheval, il marcha à la rencontre de Gennaro. L'armurier prit la fuite dès qu'il l'aperçut, et l'émeute se dissipa comme par enchantement¹.

Ce facile succès, dont les courtisans enflèrent le mérite, augmenta le dédain que le prince avait naturellement pour son grossier rival. Il le fit venir, le tint longtemps prosterné à ses pieds, et, l'ayant humilié, il crut l'avoir vaincu ; il ne fit que le rendre plus prudent et plus dangereux. Lui qui, peu de temps auparavant, voyait la main de Gennaro dans tous les complots qu'on lui dénonçait et qui cherchait même à s'emparer de cet homme par la ruse et par la violence², il en vint à le dédaigner au point de ne plus surveiller ses trames. C'est à cette époque qu'il écrivit, tant à Rome qu'à la cour de France, des lettres qui firent impression sur Mazarin et où il représentait le parti de Gennaro comme anéanti³. Il sentait bien qu'il était entouré d'ennemis, qu'il marchait sur un terrain miné de toutes parts, mais il refusait de faire à l'obscur armurier l'honneur de le compter pour quelque chose dans les périls qui le menaçaient.

L'orage grossissait cependant ; le temps de l'enthousiasme et des succès faciles était passé ; celui des déboires et des revers commençait. A la fois léger et présomptueux, Guise ne savait ni faire respecter ses ordres ni exécuter un plan qui exigeât du temps et de la suite. Il se précipitait sans réflexion dans les entreprises les plus épineuses et les abandonnait avec la même facilité. Chacun commandait chez lui ; chacun cherchait à se rendre indépendant ; chacun, parmi ses familiers, considérait Naples comme une proie qu'il fallait dévorer au plus vite, afin de n'être pas devancé par d'autres affamés.

Réduit à se défier de ses meilleurs serviteurs, vivant isolé dans son palais, n'écoutant que les intrigants qui flattaient son amour-propre, jaloux des succès de ses lieutenants, jaloux surtout de ceux du comte de Modène, le seul de ses amis qui tentât de lui ouvrir les yeux et de l'arracher à la voie fatale qu'il suivait, le malheureux prince se sentait incapable de débrouiller ou de briser les fils des intrigues nombreuses où il était enlacé. Il fermait les yeux sur les désordres de son intérieur et n'accordait pas beaucoup plus d'attention à ceux de la place publique. Il croyait naïvement que sa seule présence devait calmer les tempêtes et imposer silence aux mutins.

Sa grande mine, son air délibéré, la grâce et la hauteur de ses paroles, les coups de canne dont il les assaisonnait souvent, l'admiration mêlée de respect qu'inspirait son audace, tout cela lui avait en effet suffi, dans les premiers temps, pour rétablir l'ordre. Mais tout s'use à la longue, même les moyens persuasifs dont Guise appuyait ses discours : des coups de bâton paraissent un médiocre argument à des gens qui demandent du pain. Or, la misère et la famine décimaient les quartiers populeux ; les grains n'arrivaient plus à Naples, la cavalerie ennemie ravageant les campagnes et fermant tous les passages ; les bandits, qui pullulaient par tout le royaume, mettaient la main sur le peu qui

¹ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 458.

² *Méritoires de Modène*, t. II, p. 444. — Guise avoue même qu'il consentit à ce qu'Agostino Mollo empoisonnât Gennaro, lequel ne dut la vie qu'à sa forte constitution. (*Mémoires de Guise*, coll. Petitot, t. LVI, p. 109.)

³ Lettre inédite de Brienne du 10 avril 1648, et lettre de Mazarin au duc de Guise, du 8 du même mois, dans les *Mémoires du comte de Modène*, t. Ier, p. 196.

échappait aux Espagnols. Aussi, le meurtre, le pillage, l'incendie étaient-ils, comme aux temps de Mazaniello, des événements quotidiens. Les partis qui divisaient la ville avaient sans cesse les armes à la main. Un jour, c'étaient les lazzarones qui coupaient la tête de l'élu du peuple, auquel ils imputaient la famine¹. Le lendemain, c'étaient les habitants du faubourg *delle Vergini* qui s'armaient contre les nobles et pillaient leurs demeures². A chaque émeute, il fallait que le duc de Guise descendît sur la place publique et se jetât au milieu des furieux. Il usait ainsi le peu de prestige qui s'attachait encore à sa personne.

On en vint bientôt à conspirer contre sa vie. Des moines et des prêtres séculiers lui révélèrent de sinistres projets, dont le tribunal de la pénitence leur avait livré le secret. Il sut ainsi qu'un limonadier devait l'empoisonner dans une boisson à la glace, poussé au crime par Pépé Palombo, le chef le plus populaire du quartier de la Conciarie, homme influent et redoutable, que Guise s'appliquait pourtant à gagner. L'acquarolo fut mis à la torture ; mais, quelques jours après, le duc, passant devant la porte de Palombo, lui fit demander à boire et vida d'un trait le verre qui lui fut présenté, en présence de la foule, qui applaudit à cet acte de courage³. A quelque temps de là, des officiers, à la tête desquels était un certain Ciccio de Regina, capitaine d'infanterie, résolurent de le tuer, pendant l'office, dans l'église de l'Annonciade. Cette fois, le prince se montra moins débonnaire ; il fit décapiter Ciccio⁴. D'autres supplices suivirent celui-là, et, comme il arrive toujours, loin de mettre un terme aux conspirations, ils en firent éclore de nouvelles.

IX

Guise ouvrit enfin les yeux sur sa situation. Renonçant un peu tard à l'idée chimérique d'expulser les Espagnols avec ses seules ressources, il humilia son orgueil et jeta vers la France un cri d'alarme. Le 10 mars⁵, son capitaine des gardes, Agostino de Liéto, fut envoyé à Rome près du marquis de Fontenay, qui convoqua, pour l'entendre, un conseil composé de l'abbé de Saint-Nicolas, du cardinal Grimaldi et de quelques autres prélats dévoués à la France. Devant cette assemblée, Liéto exposa l'état précaire où le duc était réduit ; il dit qu'il lui fallait des troupes le plus tôt possible et de l'argent immédiatement ; que, si les Napolitains n'étaient promptement secourus, ils retourneraient sous l'obéissance de l'Espagne, la faim ayant plus d'empire que la crainte des supplices. Il ajouta que, d'ailleurs, les Espagnols étaient disposés à laisser Naples se constituer en république, pourvu que leur roi fut déclaré protecteur du nouvel État.

Fontenay, de plus en plus hostile au duc de Guise, disposé à mettre en doute tout ce qui venait de lui, et prévenu par les rapports envenimés que Gennaro lui

¹ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 358.

² *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 462. Les déclarations du comte de Modène sur ce point si grave de la disette qui régnait alors à Naples, sont en désaccord avec ce que dit Guise (t. LVI, p. 100, de ses *Mémoires*, coll. Petitot.) Mais le récit de Modène offre bien plus de vraisemblance, n'étant pas, comme celui de Guise, écrit sous l'influence de l'intérêt personnel. Il est d'ailleurs confirmé par tous les écrits contemporains.

³ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 463.

⁴ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 463, et *Mémoires de Guise*, coll. Petitot, t. LVI, p. 117 et suiv.

⁵ C'est Guise qui donne cette date, même vol., p. 87.

adressait journellement, Fontenay répliqua qu'il ne croyait ni à un changement SI prompt dans les intentions de l'Espagne, ni à la résolution qu'on prêtait aux insurgés. Là-dessus, Liéto tira de sa poche et jeta sur la table du Conseil une protestation que Guise lui avait remise toute préparée, et dans laquelle il mettait à la charge des ambassadeurs de France la responsabilité des événements qu'allait entraîner leur refus. Après quoi, il se retira fièrement.

Cette conduite donna à réfléchir aux deux ambassadeurs ; ils inventèrent une combinaison savante, d'après laquelle, sans bourse délier, ils trouvaient le moyen de fournir des blés à Naples¹. Peu confiant dans le succès des négociations confiées à son capitaine des gardes, Guise avait d'ailleurs, en même temps qu'il l'envoyait à Rome, expédié à la cour de France un homme habile, le sieur Lambert, chargé d'une dépêche où le prince, renonçant enfin à toute vaine forfanterie, mettait à nu les difficultés de sa situation et réclamait l'envoi immédiat d'argent, de blés et de troupes. Cette lettre parvint à Paris dans les premiers jours d'avril ; elle n'eut d'autre résultat que de faire imprimer une activité nouvelle aux préparatifs de l'expédition et ne changea rien à la politique désormais bien arrêtée de Mazarin.

Instruit des intelligences pratiquées par les Espagnols dans l'entourage du duc de Guise, des fautes de ce prince, de son impopularité croissante, le ministre n'avait plus qu'une crainte, c'était, que cette dictature, si mal assise, ne croulât avant l'arrivée des troupes envoyées à son secours. **Il y a plus de sujet de craindre les ruses et les artifices des Espagnols que leurs forces**, écrivait-il à cette époque au duc de Guise. **J'apprends de tous côtés que leur plus forte application est de les pratiquer tous pour vous perdre**². Bien qu'il crût ou qu'il feignît de croire à ce que lui avait dit le sieur Lambert de l'anéantissement du parti de Gennaro Annèse³, Mazarin n'en recommandait pas moins à ses agents de ménager ce parti et même d'assurer son chef de la bonne volonté du roi, mais à l'insu de Guise et en prenant grand soin qu'il ignorât cette démarche⁴.

¹ Lettre de Brienne au marquis de Fontenay, du 24 avril 1648. Le ministre y accuse réception d'une dépêche de l'ambassadeur, en date du 30 mars, et approuve la combinaison qu'il a adoptée *pour assister le peuple de Naples sans nous exposer à aucune dépense*. Nous expliquerons plus loin en note ce qu'était cette combinaison.

² Lettre de Mazarin au duc de Guise, en date du 8 avril.

³ Même lettre.

⁴ Après le refus fait à Liéto, le marquis de Fontenay, sur les ordres de Mazarin, s'était résolu à envoyer à Naples l'un de ses agents, le sieur Penautier, porteur d'argent destiné à acheter des blés qu'il devait revendre au peuple à prix coûtant. Telle était la combinaison inventée par le marquis de Fontenay, pour assister Naples sans qu'il nous en coûtât rien. Les premiers blés une fois vendus et payés, on en aurait acheté d'autres avec l'argent en provenant, et ainsi de suite. La difficulté était de les revendre à des gens qui n'avaient pas un son vaillant.

Voici un extrait des instructions données à Penautier :

Il (Penautier) se conduira de telle sorte avec Gennaro et autres, que M. de Guise ne puisse prendre soupçon ni croire qu'il soit allé là pour faire aucune cabale contre lui ; afin que M. du Plessis-Besançon trouve à son arrivée toutes choses en bon état.

Si toutefois il peut, sans donner ombrage audit sieur duc, tenir Gennaro et ses amis avertis de la bonne volonté de Leurs Majestés, il ne manquera pas de le faire, afin qu'ils continuent à servir comme ils ont fait jusqu'ici.

Ces instructions sont des derniers jours de mai. Penautier n'arriva à Naples qu'après la chute du duc de Guise.

Il se réservait évidemment, en cas de succès éclatant remporté par nos armes, d'opposer l'armurier au prince et de les ruiner l'un par l'autre, après avoir renversé la domination espagnole. Ainsi s'explique l'étrange contradiction qu'on remarque entre le langage bienveillant et même flatteur qu'il tenait au duc dans ses lettres et les termes sévères dans lesquels Brienne et lui, dans leurs dépêches secrètes, appréciaient, à la même époque, la conduite de l'illustre aventurier. Non content de le complimenter sur ses succès militaires, de le féliciter d'avoir détruit le parti de Gennaro, fait dont il avait les plus graves raisons de douter, Mazarin allait jusqu'à lui faire des excuses au sujet des sévérités exercées contre sa maîtresse. Il lui donnait même clairement à entendre que l'étroite claustration à laquelle Mlle de Pons avait été condamnée par la reine n'avait eu d'autre but que de la garantir contre de trop faciles entraînements et de sauvegarder ainsi les intérêts de cœur de son amant¹.

A la même époque, il faisait écrire par Brienne des lettres où la conduite du duc de Naples était vigoureusement blâmée², et où la folle passion qu'il portait à Mlle de Pons était représentée comme la principale cause de son aveuglement et de ses mésaventures³.

Ainsi, Mazarin ne se faisait point illusion sur l'échec qui menaçait le représentant des intérêts français à Naples. Il se flattait, toutefois, que cette dictature de hasard durerait assez pour permettre à notre armée d'arriver et d'emporter les châteaux. Le langage qu'il tint après la catastrophe qui termina l'odyssée du duc de Guise donne même lieu de croire qu'il considérait ce prince plutôt comme un obstacle que comme un appui, et, qu'une fois maître des forteresses qui commandent Naples, il l'eût immédiatement sacrifié⁴. L'habileté du comte

¹ Quand votre secrétaire vous aura entretenu, vous reconnaîtrez que je n'ai rien oublié pour servir ladite demoiselle. Que si la reine a fait quelque chose qui ne lui a pas plu entièrement, je ne doute pas que vous n'en soyez bien aise sous beaucoup de rapports, lorsque vous saurez comme quoi la chose s'est passée. (Lettre de Mazarin au duc de Guise, en date du 8 avril 1648, dans les *Mémoires du comte de Modène*, t. Ier, p. 200.)

² Lettre de Brienne à Fontenay, du 3 avril 1648. Cette lettre est inédite, comme toutes celles de Brienne que nous citons. Le ministre y attribue le mauvais train que suivent les affaires de Naples au peu de conduite de M. de Guise, qu'il fault néanmoins mesnager, de crainte que, s'emportant à quelque extravagance, le peuple, qui tesmoigne toujours de l'affection à la France, ne soit accablé par les Espagnols.

³ On lit ce qui suit dans une lettre de Brienne à Fontenay, du 24 avril 1648 ; à cette date, on ignorait encore à Paris la captivité du duc de Guise :

Deux jours avant que l'ordinaire ne m'eût rendu votre dépesche, un baigneur de cette ville, dépesché à M. de Guyse par la damoiselle de Pons, y arriva (y revint) chargé de lettres tant à la reine qu'à M. le cardinal, à l'avantage de cette damoiselle.

Il arrivera du mal à M. de Guyse de la continuation de l'amour qu'il porte à cette damoiselle.... J'aurais cru que, s'embarquant en une affaire de la nature et de la conséquence de celle de Naples, qu'emporté par son ambition, il n'aurait plus d'autre passion ; mais la suite de sa conduite fait bien voir le contraire, et, au peu d'application qu'il a aux choses, joignez-y encore qu'il est distrait par les idées qu'il se conserve de ce qu'il aime. Il reste tout sujet de dire qu'il faut avoir les soins qu'il devrait prendre, pour maintenir le peuple de Naples en la haine qu'il a témoignée jusqu'ici aux Espagnols, et l'affection de ceux qui veulent contribuer à sa liberté.

⁴ Dans l'Introduction que les éditeurs de la collection Petitot ont placée en tête des *Mémoires du duc de Guise*, on lit la note suivante : On prétend qu'il (le duc) écrivit à plusieurs personnes de la Cour pour les engager à aller à Naples, les assurant qu'il pouvait disposer de marquisats et de duchés de plus de 20.000 écus de rente. On ajoute qu'il chargea le duc de Brancas d'épouser Mus de Pons par procuration, et que cette

d'Ognate, qui mit tout en œuvre pour précipiter le dénouement avant l'intervention des armes françaises, épargna cette honte à notre diplomatie. Quelques lignes suffiront maintenant pour rappeler ce que fut ce dénouement.

La défiance continuelle, l'inquiétude fiévreuse dans lesquelles Guise vivait, étaient antipathiques à sa nature ouverte et audacieuse. Il se dit qu'il serait plus à l'abri du fer et du poison dans un camp qu'au milieu d'une ville insurgée, et que rien n'est plus propre à apaiser les émeutes qu'un grand succès militaire. Il résolut donc de saisir la première occasion qui se présenterait pour sortir de Naples et frapper les esprits par une action d'éclat. Il avait d'ailleurs à prendre sa revanche d'un échec qu'il avait éprouvé le 12 février, lorsque, ayant tenté un assaut contre les postes occupés par les Espagnols, il s'était vu repoussé sur tous les points¹.

Ce projet cadrait à merveille avec les secrets désirs du comte d'Ognate. Le temps pressait : encore une quinzaine, et la flotte française ferait voile pour Naples. Il fallait qu'à son arrivée elle trouvât cette ville rendue à ses anciens maîtres. Or, pour tenter ce coup hardi, on devait préalablement en faire sortir le duc de Guise.

On apprit un jour que les Espagnols venaient de s'emparer de l'île de Nisida. Les familiers du prince lui représentèrent aussitôt que ce point était justement celui qui convenait le mieux au débarquement de la flotte, et qu'ainsi il avait grand intérêt à le reprendre. Le malheureux prince sortit de Naples le 3 avril, à la tête de six mille hommes et de huit pièces de canon. Dans la nuit du 5 au 6, Gennaro Annèse et ses complices livrèrent aux Espagnols la grosse tour de l'Arsenal et une des portes de la ville. Les troupes pénétrèrent sans difficulté jusqu'au cœur de la cité en criant : la paix ! la paix ! plus de gabelles ! En même temps on répandit le bruit que Guise avait traité avec l'Espagne. Il n'y eut pas même de sang répandu. Quand don Juan et le comte d'Osrnate arrivèrent au milieu de la place du marché, s'avançant en cavalcade et comme en partie de plaisir, et suivis de Gennaro et de la noblesse, tous les lazzarones jetèrent leur bonnet en l'air aux cris de : vive le roi ! vive don Juan d'Autriche ! En quelques heures, la ville entière se retrouva espagnole.

Guise essaya d'y rentrer. Mais ce mouvement avait été prévu ; tous les passages étaient fermés. Il tenta alors de s'enfuir dans les Abruzzes et fut pris près de Capoue. Le comte d'Ognate voulait qu'on le traitât comme Conradin et qu'on dressât immédiatement son échafaud. Il dut la vie à la générosité de don Juan, qui ne voulut pas souffler d'un sang illustre sa facile victoire. Transféré en Espagne, il y resta quatre ans prisonnier.

Ce fut seulement le vingt-sept avril, vingt et un jours après l'événement, que Mazarin connut ce qui venait de se passer à Naples. [C'est un malheur qui ne me](#)

[pièce était faite au nom de Henri, par la grâce de Dieu, roi de Naples.](#) Ce ne sont là que des bruits de Cour, dont aucun document authentique ne certifie le juste fondement, du moins à notre connaissance. Mais il est certain que Guise fit frapper monnaie à son nom, et qu'il reprit les armes des anciens rois de Sicile. n nous paraît donc hors de doute, malgré qu'il dise le contraire en maint endroit de ses Mémoires, qu'il aspirait à se faire, à Naples, une situation indépendante de la France, et c'est ce que Mazarin, qui voulait placer ce royaume sous la domination ou tout au moins sous le protectorat de Louis XIV, n'eût certes pas toléré. Toute la correspondance que nous avons entre les mains, et dont nous extrayons cette étude, l'atteste hautement.

¹ *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 418 à 424.

surprend pas, écrivit-il aussitôt. Il y a longtemps que je crois qu'il fallait un perpétuel miracle pour faire durer les affaires au même point, d'après la conduite que tenait le duc de Guise. On n'a rien oublié pour le redresser et pour lui faire connaître que lui-même se creusait un précipice infaillible s'il ne prenait d'autres maximes que celles qui l'ont aveuglé. Peut-être l'eût-on remis dans le bon chemin si notre armée eût eu le temps d'arriver¹.

Mazarin prit donc bien vite son parti de cet échec. Il semble même qu'au fond il ne fût pas fâché d'un événement qui satisfaisait la reine en humiliant Mlle de Pons, et qui le débarrassait d'un homme qui eût singulièrement contrarié ses projets sur Naples. Il le fait clairement entendre dans une dépêche adressée à Du Plessis-Besançon : Pourvu que nous trouvions dans le royaume quelqu'un qui nous tende la main, les affaires sont en meilleur état que quand M. de Guise en avait la direction avec les idées chimériques dont il se repaissait, et qu'il nous eût été impossible de lui ôter jamais².

Mazarin se trompait. Il ne se trouva personne à Naples pour nous tendre la main, et l'armée française reparut une seconde fois devant cette côte fatale sans exciter le moindre mouvement parmi le peuple. Le seul résultat que produisit sa présence fut de fournir aux Espagnols un prétexte pour mettre à mort Gennaro Annèse, comme coupable d'avoir continué ses intelligences avec la France. Le ministre put mesurer alors l'étendue de la faute qu'il avait faite en n'aidant pas loyalement et sans arrière-pensée le jeune conquérant dès la première expédition de la flotte française, quand il était possible de le faire utilement, et que Guise n'avait point encore perdu le prestige et l'autorité morale qui seuls le soutinrent près de cinq mois dans la position glissante où il s'était placé. La préoccupation de la pacification générale impérieusement nécessitée par l'état de la France, la détresse de nos finances, l'opposition de la reine, le peu de confiance qu'il avait dans le caractère du hardi condottiere qu'il s'agissait de maintenir sur le trône de Naples excusent sans doute le chef du cabinet français. Mais, dit Monglat, si le cardinal de Richelieu eût été vivant, cette révolte eût eu une tout autre suite.

FIN DE L'OUVRAGE

¹ Lettre, en date du 27 avril 1648, adressée au duc de Choiseul, maréchal Du Plessis-Praslin, qui commandait l'armée française en Lombardie, sous le duc de Modène. Cette lettre a été publiée en tête des *Mémoires du comte de Modène*, t. Ier, p. 210.

² Dépêche du 5 mai 1648, publiée dans les *Mémoires du comte de Modène*, t. Ier, p. 213.